HANDLING YOUR WORLD*

RAPPORT ANNUEL **2016**

MANITOU GEHL MUSTANG

MANITOU GROUP

*La manutention de votre monde

HANDLING
YOUR WORLD

Vocation du groupe Manitou,
la manutention est aussi sa raison d'être et un véritable engagement vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes.

Ses savoir-faire et expertises lui permettent d'être au plus près de chaque besoin de manutention, quel que soit le pays, le terrain ou l'application.

En faisant du monde de chacun de ses clients, et par extension du monde entier, le terrain de ses activités, Manitou affirme résolument son leadership et sa volonté d'apporter des solutions et du service, en créant de la valeur pour ses clients.

SOMMAIRE

PROFIL DU GROUPE 4

CHIFFRES-CLÉS 6

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 7

CONSEIL D'ADMINISTRATION 8

ACTIONNARIAT ET VIE DU TITRE 9

COMITÉ EXÉCUTIF 10

PRIORITÉS STRATÉGIQUES 11

MODÈLE ÉCONOMIQUE & INNOVATION 12

RESSOURCES HUMAINES 14

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE 16

DIVISIONS 18

MARCHÉS D'APPLICATIONS 24

RÉGIONS DE VENTE 28

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 31

RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS L'AVENIR, LE GROUPE MANITOU APPORTE DES SOLUTIONS DE MANUTENTION INNOVANTES **DANS LE MONDE ENTIER.**

Leader mondial de la manutention tout-terrain, le groupe conçoit, produit, distribue et assure le service de matériels à destination de la construction, de l'agriculture et des industries. Les gammes de produits du groupe comprennent : des télescopiques tout-terrain fixes, rotatifs et de fort tonnage, des chariots à mât tout-terrain, semi-industriels et industriels, des chargeuses compactes (skid-steers) sur roues et sur chenilles, des chargeuses articulées, des nacelles élévatrices de personnes, des chariots embarqués, des équipements de magasinage et des accessoires. Grâce à ses marques emblématiques, Manitou, Gehl et Mustang et à son réseau de 1400 concessionnaires dans le monde, le groupe propose les meilleures solutions en créant la plus grande valeur pour ses clients.

Avec un siège social en France, le groupe enregistre en 2016 un chiffre d'affaires d'1,3 milliard d'euros dans 140 pays, et emploie 3300 collaborateurs résolument orientés vers la satisfaction clients.

1972
Début de l'internationalisation du groupe.

1981
Lancement du premier chariot télescopique Manitou.

1993
Commercialisation des premiers chariots télescopiques rotatifs MRT.

1996
Obtention de la 1ère certification ISO 9001.

2004
Manitou célèbre le 200 000e chariot fabriqué et vendu dans le monde.

1958
Naissance du chariot Manitou sur l'idée de Marcel Braud.

1972
Accord de partenariat commercial signé avec Toyota pour la distribution exclusive des chariots industriels Toyota en France.

1984
Introduction en Bourse.

1995
Lancement des nacelles élévatrices de personnes.

1998
Marcel Braud devient Président du Conseil de surveillance.

2006
Manitou passe la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires.

77%
du chiffre d'affaires à l'international

1 332 M€
CA 2016

21
Filiales

Groupe coté à la bourse de Paris

Capital détenu à

65%
par les familles fondatrices

3 300
Salariés dans le monde

10
Sites de production

MANITOU GEHL MUSTANG

3 marques distribuées par 1 400 concessionnaires dans 140 pays

2007
Manitou inaugure un centre logistique international de 22 000 m².

2008
Rachat de la société américaine Gehl Company.

2009
Changement de gouvernance et retour à un Conseil d'administration.

2010
Lancement des chargeuses articulées Gehl et Mustang.

2011
Réorganisation de l'actionnariat familial.

2012
Accord croisé avec la société Yanmar pour la fabrication et la distribution de mini-pelles.

2013
Renforcement des partenariats Yanmar scellés par une entrée de la société Yanmar au capital du groupe, à hauteur de 6,26 %.

2014
Janvier : nomination de Michel Denis en tant que Directeur général.
Avril : nouvelle feuille de route articulée autour de 3 divisions dont une pour les services.

2015
Célébration de la 500 000e machine vendue dans le monde.

2016
Lancement de la nouvelle gamme agricole MLT NewAg.

2016
Inauguration d'un nouveau site de production au Brésil.

CHIFFRES-CLÉS

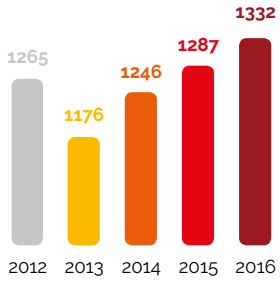

Chiffre d'affaires (en M€)

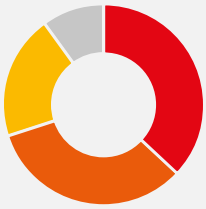

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

37%	Europe du Nord
33%	Europe du Sud
20%	Amériques
10%	APAM

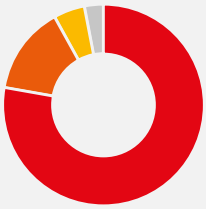

Répartition du chiffre d'affaires par nature

78%	Production
14%	Pièces de rechange
5%	Négoce
3%	Service

Répartition du chiffre d'affaires par marché

46%	Construction
30%	Agriculture
24%	Industries

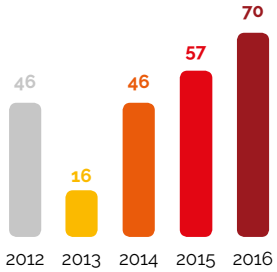

ROP (en M€)*

*Résultat Opérationnel

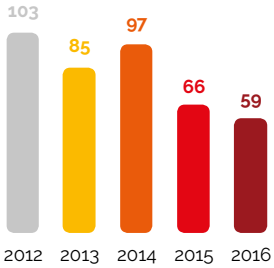

Dette Nette (en M€)

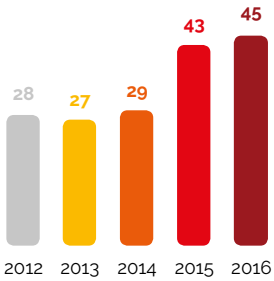

Investissements (en M€)

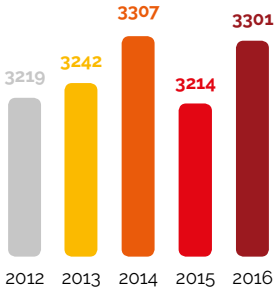

Effectifs (en nombre de personnes)

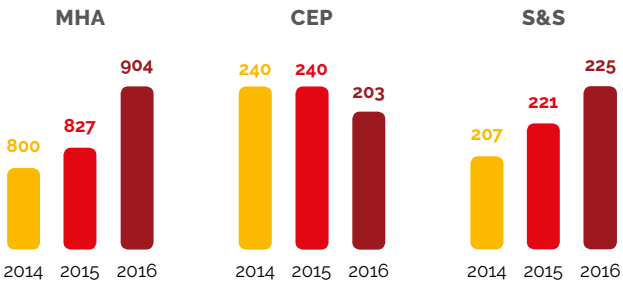

Chiffre d'affaires par division (en M€)

TEMPS FORTS
DE L'ANNÉE 2016

*Association de gestion de fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2016 a été une année de croissance pour le groupe Manitou et le Conseil d'administration est fier d'avoir accompagné les projets favorisant cette belle réussite.

Parmi ces projets, soulignons l'inauguration d'un nouveau site de production au Brésil. Nous devons en effet continuer à renforcer notre présence pour mieux répondre aux besoins spécifiques en Amérique Latine, avec des équipes sur le terrain investies et fières d'appartenir à notre groupe. Cette nouvelle filiale, la 21e du groupe, s'inscrit parfaitement dans la continuité de notre internationalisation ! C'est l'ensemble de ces filiales qui, grâce à leur travail, contribuent à diffuser la qualité de nos équipements et services dans le monde entier. Au-delà de ces jeunes filiales, nous sommes fiers d'avoir également célébré les 25 ans de Manitou Benelux. Ces longues collaborations sont pour nous le le signe de notre stabilité, mais également de notre développement sur des marchés toujours plus concurrentiels.

Notre présence en Asie a elle aussi été renforcée en 2016 avec la création d'un Manitou Center en Malaisie pour mieux servir nos clients dans cette région.

Composante essentielle de l'ADN de Manitou, l'innovation a été au coeur du lancement de la nouvelle gamme de machines «NewAg» spécialement développée pour l'agriculture, et qui a d'ores et déjà conquis de nombreux clients ! Cette gamme est le fruit d'un travail de 3 ans de la part de toutes les équipes du groupe, et je me réjouis de ce succès déjà reconnu.

Le développement de notre internationalisation, la recherche de nouveaux marchés, et notre capacité d'innovation sont autant de forces qui nous permettront de faire face à une concurrence exacerbée, et d'asseoir encore notre leadership. Notre savoir-faire nous permet de concevoir des produits de très grande qualité qui, alliés à une offre de services en adéquation avec les attentes de nos clients, assureront j'en suis convaincu, la pérennité et la profitabilité de notre groupe.

Les membres du Conseil d'administration auront à coeur d'apporter tout leur soutien aux équipes pour relever ensemble les challenges de 2017 et continuer à mériter la confiance de nos actionnaires.

Marcel Braud, Président du Conseil d'administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marcel Braud, [5]
Président
Jacqueline Himsworth, [7]
Vice-Présidente
Gordon Himsworth [9]
Marcel-Claude Braud [2]
Christopher Himsworth [8]
Sébastien Braud [1]
Dominique Bamas* [3]
Pierre-Henri Ricaud* [6]
Agnès Michel-Segalen* [4]

* Indépendants au sens des recommandations MiddleNext

ACTIONNARIAT
ET VIE DU TITRE

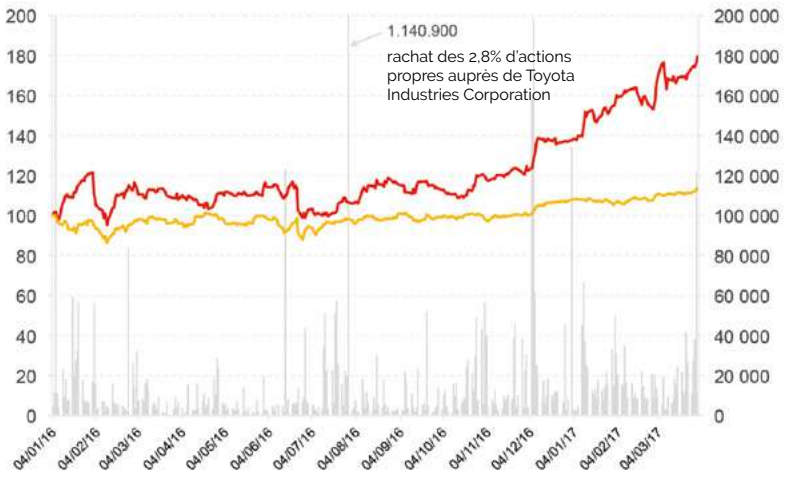

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION MANITOU EN INDICE ET EN VOLUME DEPUIS LE 01.01.2016

Volume · Manitou · Cac all-tradable

ANALYSTES SUIVANT LE TITRE MANITOU

Exane BNP Paribas
Laurent Gélébart

Gilbert Dupont
Thomas Alzuyeta

ID Midcaps
Denis Scherrer

Kepler Cheuvreux
Charles-Louis Scotti

Natixis
Kathleen Gailliot

Oddo Midcap
Emmanuel Matot

Portzamparc
Maxime Prodhomme

Société Générale Cross Asset Research
Christophe Quarante

Financière d'Uzès
Catherine Vial

COURS DE L'ACTION EN €

	2012	2013	2014	2015	2016
Plus haut	19,70	14,55	14,11	19,5	19,2
Plus bas	10,86	9,42	10,51	12,1	13,0
Dernier cours de l'année	13,00	13,80	12,20	14,1	18,7
Évolution sur l'année	+10,7%	+6,2%	-11,6%	+15,6%	+32,6%
Évolution du Cac Mid & Small sur l'année	+20,5%	+26,7%	+8,4%	+18,2%	+7,2%
Capitalisation boursière au 31.12 en millions d'euros	514	546	482	558	740
Nombre moyen de titres échangés au quotidien	18 319	17 524	12 267	13 567	19 784
Nombre d'actions échangées sur l'année	4 689 715	4 463 012	3 128 126	3 473 000	5 084 402
Nombre de titres au 31.12	39 548 949	39 548 949	39 548 949	39 551 949	39 557 449
Taux de rotation des actions	11,9%	11,3%	7,9%	8,8%	12,9%

L'ACTION MANITOU EST COTÉE SUR EURONEXT PARIS

- EUROLIST compartiment B
- Code ISIN : FR0000038606

LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT :

Montant du capital au 31.12 :
39 557 449 €

INDICES BOURSIERS :

CAC All-Tradable, CAC Ind. Engin. CAC Industrials, CAC Mid & Small, CAC Small, Enternext PEA PME 150 Euronext® Family Business

GESTION DE L'ACTION :

- **Etablissement chargé du service des titres**
  Société Générale Securities Services

- **Contrat d'animation**
  Portzamparc Société de Bourse SA

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Hervé Rochet
Secrétaire Général - CFO

ELIGIBLE PEA-PME

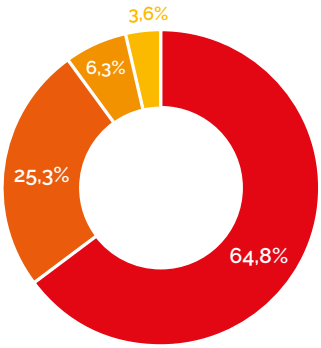

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

64,8%	Familles Braud et Himsworth
25,3%	Bourse et divers
6,3%	Yanmar
3,6%	Auto-détention

COMITÉ ÉXÉCUTIF

Michel Denis [1]
Directeur général

Fernand Mira [2]
Président division MHA

Maxime Deroch [3]
Président division S&S

Richard L.Alton [4]
*Président division CEP**

Laurent Bonnaure [5]
EVP, Sales & Marketing

Guillaume Rabel-Suquet [6]
EVP, Ressources Humaines

Hervé Rochet [7]
Secrétaire Général, CFO

*Depuis le 17/04/2017

VISION ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Michel Denis
Directeur général

2016, une nouvelle année de renforcement pour le groupe Manitou et de consolidation vers l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés dans notre feuille de route 2014-2018. En attestent notre développement commercial, l'augmentation de nos parts de marché, notre capacité à développer de nouveaux produits et services ainsi que l'élargissement de notre présence à l'international marquée par l'inauguration de notre site de production au Brésil et l'ouverture de notre nouvelle filiale en Malaisie.

L'année s'est déroulée dans un contexte économique porté par une forte reprise de la construction en Europe. La situation reste plus nuancée sur les autres zones géographiques avec, pour les Etats-Unis, une amélioration en fin d'année découlant de perspectives économiques plus favorables. Le secteur agricole a également suivi cette évolution avec une reprise des investissements liée au succès rencontré par notre nouvelle gamme "NewAg", lancée fin 2016. Ajoutons à cela un secteur industriel qui accélère également et au sein duquel Manitou s'affermit.

Tous ces résultats sont la conséquence de la formidable implication des équipes du groupe, de notre réseau de concessionnaires et de tous nos clients.

Au global, la croissance annuelle de 5% à taux de change constant de notre chiffre d'affaires, l'augmentation de notre résultat opérationnel courant de 17% et enfin la progression de notre résultat net de 33% — par rapport à 2015 — confortent notre avance sur nos objectifs et garantissent notre capacité à nous développer.

Les prises de commandes, tous marchés confondus, en forte hausse en fin d'année 2016, l'amélioration de la performance opérationnelle, le lancement de nouvelles machines et services, les premières machines connectées, la digitalisation progressive du groupe et les progrès de la division Services et Solutions sont autant d'enjeux sur lesquels le groupe Manitou progresse résolument.

Ajouté à cela, l'acquisition de la société TEPL en Inde au cours du premier semestre 2017 nous permet d'envisager positivement notre croissance pour 2017.

CLIENTS

Placer la satisfaction de nos clients au cœur de nos actions

Devancer la concurrence en prenant des parts de marché

MACHINES ET SERVICES

Concevoir des machines et des services compétitifs

Préparer le futur en imaginant les solutions de demain

ORGANISATION

Renforcer la dimension entrepreneuriale et accroître notre compétitivité

Accélérer notre capacité d'exécution en réduisant notre complexité

AVEC LES ÉQUIPES

Responsabiliser chaque collaborateur

Offrir une perspective de développement

Développer le goût d'entreprendre

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE
CRÉATEUR DE VALEUR

Fort d'un modèle économique basé sur des métiers créateurs de solutions, de services et de valeur pour le client, le groupe continue à asseoir sa notoriété et à déployer sa stratégie de façon **pragmatique et innovante.**

DESIGNER

L'INNOVATION PRODUITS, CLÉ DE LA RÉUSSITE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

La recherche incessante de l'innovation et l'optimisation de son sourcing permettent au groupe Manitou d'anticiper les exigences du marché en concevant des produits répondant parfaitement aux besoins de ses clients. Les matériels Manitou, Gehl, Mustang, Loc et les accessoires Edge disposent ainsi en permanence d'avantages concurrentiels appréciés par l'ensemble des utilisateurs.

PRODUCTEUR

UN OUTIL INDUSTRIEL PERFORMANT, DOTÉ D'UNE GRANDE FLEXIBILITÉ

Pour s'adapter aux fluctuations de la demande et aux spécificités de ses différents marchés, le groupe Manitou a construit son outil industriel autour de trois idées maîtresses : le développement de savoir-faire dans la fabrication d'ensembles de structure (châssis, flèches et mâts), la flexibilité et la réactivité de sa supply chain et la mise en oeuvre de capacités d'assemblage et de montage performantes.

DISTRIBUTEUR

LA SOLIDITÉ DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTEURS INDÉPENDANTS

Depuis l'origine, le groupe Manitou s'est attaché à déployer des réseaux de proximité fiables et puissants : près de 1 400 concessionnaires et distributeurs, tous spécialisés dans le matériel de manutention, répartis dans 140 pays, partagent avec leur constructeur le même engagement. En proposant, via ses réseaux, une offre de services complète, du financement jusqu'à la maintenance des matériels, le groupe répond à la demande de plus en plus prégnante de ses clients : un service personnalisé leur permettant d'optimiser l'utilisation de leurs matériels.

APPORTEUR DE SERVICE ET DE VALEUR

TOUT AU LONG DE LA VIE DU PRODUIT

L'attention du constructeur est focalisée sur l'écoute de ses clients, leur satisfaction et la recherche de la création de valeur. Le groupe Manitou conçoit ainsi les produits et les services les plus à même de répondre à leurs besoins et de les accompagner tout au long du cycle de vie du produit. Objectif : rechercher la meilleure performance, le plus grand confort d'utilisation et le plus haut niveau de fiabilité, jusqu'à la prise en compte de la maîtrise de la consommation de carburant et de la seconde vie du produit.

FOCUS INNOVATION

La force d'un leader est de savoir trouver avant les autres les meilleures solutions pour répondre à des besoins spécifiques, marché par marché, client par client. Depuis plus de 60 ans, le groupe Manitou a fait de l'innovation le fer de lance de ses organisations et de ses activités. Avec **5 bureaux d'études** répartis dans ses différentes entités et un **designer « maison »**, le groupe développe aussi bien de nouveaux concepts de machines que de nouveaux accessoires, technologies, ou services.

Présentée fin 2016 devant plus de 600 concessionnaires venus de toute l'Europe, la nouvelle **gamme agricole MLT NewAg** constituée de 9 modèles répartis selon 4 types de transmission, répond aux attentes actuelles et futures des agriculteurs. Les équipes R&D ont oeuvré à créer un nouveau design spécifique à cette gamme et le travail des équipes achats a permis de bénéficier des meilleurs composants innovants, à coûts maîtrisés. Le lancement de cette gamme a bénéficié de toutes les avancées en matière de flexibilité industrielle, d'optimisation et de respect des délais de livraison. Enfin, la **NewAg** va perpétuer l'image de fiabilité qui fait la réputation des produits Manitou depuis 60 ans et qui confirme la volonté du groupe d'accélérer le renouvellement de ses gammes.

Easy MANAGER, la solution connectée du groupe Manitou a évolué, notamment grâce à la technologie **CAN-bus** qui permet d'accéder aux données-clés de la machine en temps réel comme la consommation en carburant ou la température du moteur. Elle permet d'effectuer un diagnostic à distance de la machine et de la géolocaliser avant l'intervention d'un technicien, qui effectue ainsi une maintenance plus rapide. L'utilisateur accède à ses données quand il le souhaite via la plateforme ou via l'application **Easy MANAGER**. Il peut alors mettre en place des rapports d'activité visant à optimiser l'utilisation de sa machine et ainsi maîtriser au mieux sa valeur de revente. Cette nouveauté ouvre des champs d'application et d'information inédits au service des utilisateurs et des distributeurs, pour un meilleur suivi opérationnel de la machine tout au long de son cycle de vie. En interne, cette solution contribue également à l'amélioration continue des machines et des services proposés.

Les nouveaux chariots articulés télescopiques **Gehl T650/T750** et les **Mustang 608T/708T** ont été présentés en avant-première lors du salon EUROTIER fin 2016 en Allemagne. La flèche déployée et la forte capacité de ces machines ont été conçues pour le secteur de l'agriculture afin d'élargir le positionnement des marques sur de nouveaux marchés. D'autres produits majeurs vont être lancés comme le **Gehl VT320** et le **Mustang 3200VT** étendant ainsi la gamme des chargeuses sur chenilles au marché des grandes capacités. En 2017, la division **CEP** lancera 11 nouveaux produits de marque Gehl et 8 nouveaux produits de la marque Mustang.

DES ÉQUIPES **ENGAGÉES ET PASSIONNÉES**

Cultiver l'esprit d'entreprendre

Le groupe Manitou est composé de femmes et d'hommes passionnés, animés depuis toujours par l'envie d'entreprendre et de conquérir de nouveaux marchés, offrant de multiples opportunités de croissance. Cet état d'esprit est au coeur de la culture d'entreprise.

Fondé sur la confiance, le management Manitou vise à innover, expérimenter, challenger et prendre des responsabilités. Riche de la diversité des profils des collaborateurs et du partage d'expérience qui en découle, le groupe est engagé dans une démarche d'amélioration continue pour ses machines, ses services et process, au service de l'expérience client.

72%

DES COLLABORATEURS
ENGAGÉS*

*Résultat de l'étude réalisée par le cabinet HAYS en 2016 auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe sur des critères de loyauté, fierté, recommandation et qualité de vie.

S'épanouir dans un groupe international… et familial

Si Manitou est aujourd'hui un groupe international, l'entreprise a conservé un actionnariat familial, qui lui garantit une vision à long terme et une culture forte. Proximité, solidarité et bienveillance sont les trois piliers forts, fédérateurs. Convaincu que la collaboration est un moteur aussi puissant que la compétition, le groupe Manitou encourage l'esprit d'équipe dans ses organisations.

Manitou recherche aussi l'épanouissement de ses collaborateurs en leur offrant des opportunités de développement stimulantes au sein du groupe, en France et à l'international. Ainsi, travailler chez Manitou, c'est être en contact régulier avec des interlocuteurs internationaux, intervenir sur des problématiques globales et bénéficier de l'opportunité de voyager ou de s'expatrier. Enfin, le bien-être des équipes fait l'objet d'une veille attentive pour améliorer leur environnement professionnel au quotidien.

FAIRE DE LA DIVERSITÉ **UNE FORCE**

Conscient que la diversité est un levier de performance, le groupe Manitou renforce ses actions favorisant la promotion de la diversité. L'égalité professionnelle femmes-hommes, la coopération intergénérationnelle avec l'accueil de jeunes en formation et le renforcement de notre politique en faveur des personnes en situation de handicap sont autant d'actions portées par nos équipes.

Juridique R&D Supply Chain **Marketing**
Communication *RSE* **Ventes** *AUDIT INTERNE*
Projets Administration des ventes ***PRODUCTION***
Finance *ÉTUDES* Service après-vente **Systèmes d'information**
Ressources Humaines Qualité *ACHATS*

RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

En inscrivant la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) dans chacune de ses actions, le groupe Manitou affirme clairement son ambition de porter le développement durable au cœur de sa stratégie et de sa gouvernance. Pour mieux anticiper et renforcer le lien avec ses parties prenantes, le groupe a à cœur de fournir à ses clients une manutention durable, de bâtir des partenariats avec ses fournisseurs et d'engager l'ensemble de ses collaborateurs dans cette dynamique vertueuse.

Notre démarche RSE, le **plan Elevation**, est portée directement par le Comité Exécutif, avec le soutien fort du Conseil d'administration.

Depuis 2015, le groupe Manitou adhère aux 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU. Cette adhésion nous engage à intégrer chacun de ces principes dans notre stratégie, notre culture, nos opérations et les interactions avec nos parties prenantes.

LE PLAN ELEVATION

Créateur de solutions durables

Portées par les femmes & les hommes du groupe Manitou

En partenariat étroit avec notre supply chain

La valeur des machines et des services du groupe Manitou réside dans la fonctionnalité apportée par leur utilisation : ils **facilitent, sécurisent, rendent plus productifs** et transforment les usages.

LES FAITS MARQUANTS DE 2016,
DE LA CONCEPTION À LA FIN DE VIE D'UNE MACHINE

Conception durable

- Mesure & amélioration de la consommation de carburant des machines (REDUCE Fuel)
- Formalisation d'un groupe de travail Ecoconception
- Travail sur une checklist Ecoconception
- Intégration du coût total de possession dès la conception (REDUCE TCO)

Achats responsables

- 180 fournisseurs signataires de la charte Achats Responsables
- Cotation RSE des fournisseurs
- Valorisation des bonnes pratiques RSE des fournisseurs
- Co-développement et chantiers de productivité

Approvisionnement & Distribution optimisés

- Auto-évaluation RSE des transporteurs
- Calculateur d'optimisation du volume utile des camions

Production propre et sécurisée

- Plan de réduction des énergies et des déchets
- Contrôle des émissions
- TMS Pro (Troubles Musculo-Squelettiques)
- Démarche DANTOTSU pour l'analyse des accidents du travail
- Audit ISO 9001/14001

Employeur engagé

- 87% de réponses à l'enquête de satisfaction interne
- Réseau Women by Manitou Group
- Communication RSE interne, notamment par les «Elevation Days» (semaine du développement durable)
- Ancrage territorial et mécénat

Nouveaux modes de consommation

- Offres «ALL-IN»
- Easy Manager
- Eco-conduite : formations & conseils
- Extensions de garantie
- Construction du programme REDUCE Risks

Allongement de la durée de vie

- Maintenance corrective et préventive
- Réduction du coût total de possession
- Sécurité & confort des utilisateurs
- Pièces d'origine
- Contrats d'entretien

Réemploi et pièces d'occasion

- Marché d'occasion
- http://used.manitou.com
- Centre Logistique Pièces de Rechange
- Repair & Maintenance Information (RMI)

Recyclage et valorisation

- Cartographie des substances et matériaux en fin de vie
- Travail sur la démontabilité

LA DIVISION MHA

MATERIAL HANDLING AND ACCESS*

Chargée de concevoir, élaborer et produire des gammes de chariots tout-terrain, et de nacelles élévatrices de personnes pour les marchés de la construction, de l'agriculture ou des industries (extraction minière, etc.), la division MHA représente l'activité principale du groupe et son métier historique.

Ses principales gammes de produits sont : les chariots télescopiques fixes, les chariots télescopiques rotatifs, les télescopiques de fort tonnage, les chariots à mât tout-terrain, semi-industriels et industriels, les chargeuses articulées, les nacelles élévatrices de personnes, tout-terrain, thermiques, électriques et bi-énergie mais aussi les chariots embarqués et le matériel de magasinage. MHA développe et fabrique ses produits sur les sites d'Ancenis, de Beaupréau, de Candé, de Laillé (France), de Castelfranco (Italie), de Waco (États-Unis) et de Vinhedo (Brésil).

907 M€
1 547 salariés

FOCUS 2016

2016 a non seulement confirmé les tendances favorables constatées en 2015 mais a aussi, dans de nombreux domaines, accéléré la mise en œuvre opérationnelle des 4 orientations structurant la feuille de route 2018 MHA, à savoir :

1. **Le LEADERSHIP PRODUIT**
2. **L'AGILITÉ INDUSTRIELLE**
3. **La FIERTÉ et L'ENGAGEMENT**
4. **La RENTABILITÉ et la PÉRENNITÉ**

C'est ainsi qu'en 2016 les 4 «Product Units» constituant MHA ont délivré une performance opérationnelle qui a fortement contribué aux résultats du groupe, tout en maintenant les ambitions en termes de projets industriels structurants et de réduction de coûts. 2016 aura surtout démontré la capacité de l'ensemble des équipes à livrer à l'heure de nouveaux produits. La nouvelle gamme NewAg lancée fin 2016 en est un bel exemple et s'avère déjà un succès commercial majeur. 2016 a aussi confirmé l'amélioration permanente des critères et résultats touchant à la sécurité et à l'environnement. MHA a poursuivi son programme ambitieux de renouvellement et de mise à niveau d'équipements industriels. Enfin, la formation du personnel et la qualité de vie au travail ont été également mises en avant en 2016 par le personnel lors d'une enquête interne conduite par les ressources humaines du groupe.

En 2017 MHA portera ses efforts et mobilisera son organisation sur :
- la mise à disposition de nouvelles gammes de produits concernant les gammes de chariots à mât, de télescopiques et de nacelles élévatrices
- le renforcement des programmes de réduction de coûts destinés à limiter l'impact des hausses des matières premières constatées au second semestre 2016
- les projets d'internationalisation de fabrication et/ou de sous-traitance
- la poursuite de ses investissements industriels destinés à accroître la performance globale, la flexibilité, la productivité et la sécurité des biens et des personnes.

Regroupées dans une division «Compact Equipment Products», les activités liées à la conception et à la production des produits Gehl et Mustang sont déployées sur les sites américains du groupe (West Bend, Madison, Yankton, Waco et Belvidere).

Présentes sur les 3 marchés du groupe que sont l'agriculture, la construction et les industries, les principales gammes de produits de la division sont : des mini-chargeurs (skid-steers) Gehl et Mustang sur roues et sur chenilles, des mini-pelles, des chargeuses compactes, des chargeuses articulées, et des télescopiques pour le marché américain.

203 M€
624 salariés

FOCUS 2016

Tout au long de l'année, la division CEP a mis l'accent sur l'innovation à destination de marchés et d'applications nécessitant des matériels compacts et sur le développement de produits de niche.

En prenant en compte les besoins des clients finaux et les contraintes économiques auxquelles nos concessionnaires sont confrontés, nos ingénieurs se sont attachés à concevoir et à produire 11 nouveaux modèles de la marque Gehl et 8 nouveaux modèles de la marque Mustang (skid-loaders, chargeuses compactes sur roues ou sur chenilles, chariots articulés télescopiques, etc.).

Tous ces nouveaux modèles ont fait l'objet d'une réflexion stratégique, pour répondre aux exigences des marchés de la location et de la construction, mais aussi de l'agriculture, du recyclage ou de l'aménagement paysager. Un effort particulier a aussi été fait pour en augmenter à la fois la simplicité et le coût total de possession (TCO). De nouveaux services ont également été développés en 2016, complétant ainsi l'offre produits / accessoires : kits de maintenance et extensions de garanties de la marque XPRT, ainsi que des offres de financement et de leasing.

Toujours soucieuse de renforcer la sécurité de ses produits, leurs performances et leur compétitivité, la division CEP a largement investi en télématique et en robotique dans ses usines de Waco (Texas), Madison et Yankton (Dakota du Sud).

Tous ces développements sont autant d'atouts en faveur de la satisfaction des clients et d'opportunités de croissance pour le futur.

*Équipements compacts

LA DIVISION CEP

COMPACT EQUIPMENT PRODUCTS*

LA DIVISION

S&S

SERVICES AND SOLUTIONS

*Services et solutions

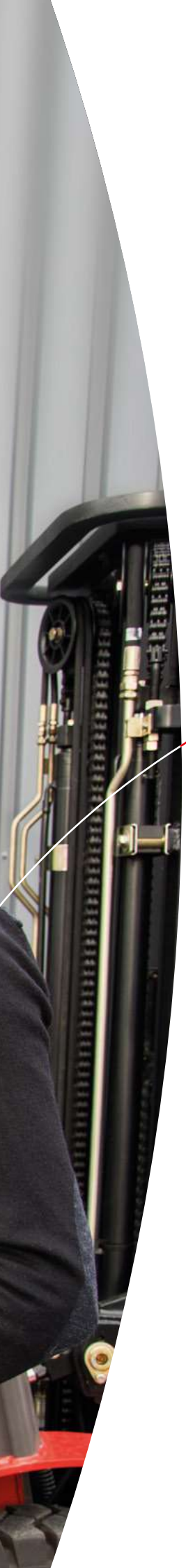

Au-delà des produits et de leurs performances, le groupe Manitou a toujours eu pour objectif de proposer à ses clients des solutions de manutention. Ces solutions ne pourraient être complètes sans une véritable offre de services associés, qui corresponde aux attentes du marché : pièces de rechange, service après-vente, financement, full service, contrats de garantie et extensions, reprise de matériel...

L'ensemble de ces prestations, développées en partenariat avec les concessionnaires au sein d'un réseau dense et professionnel, permet à la fois au groupe de se différencier et d'innover, gage de fidélisation et de proximité accrue avec ses clients. Au regard de l'importance de cette composante « services », le groupe Manitou a créé, début 2014, une division les regroupant dans une même entité « Services & Solutions » propre à développer une offre performante parfaitement en adéquation avec les préoccupations actuelles des clients.

225 M€
505 salariés

FOCUS 2016

La feuille de route de la division S&S, mise en place depuis fin 2014, s'articule autour de 5 axes majeurs :

- Le développement de solutions « clé en mains » adaptées aux particularités de chaque marché et géographie
- Les machines connectées
- Le multi-canal
- L'excellence dans le service apporté à nos clients
- La conduite du changement tant en interne qu'en externe.

2016 a été une année riche, avec le lancement de nombreuses solutions :

- En Europe, une nouvelle offre baptisée « ALL IN » permet aux concessionnaires d'offrir à leurs clients une solution toute incluse. Le client paie la machine à l'usage, Pour ses clients loueurs et grands comptes, la mise en place d'une «Customer Service Platform» (CSP) consistant à centraliser en un unique point de contact toutes les questions après-vente entre le loueur et le groupe. Développée en Allemagne, cette plateforme va désormais être graduellement déployée dans le reste de l'Europe et du monde.
- L'accent a été mis sur le développement des gammes de pièces de rechange remises en état, ce qui permet aux clients de réaliser des économies, tout en améliorant l'empreinte environnementale du groupe.

2017 s'inscrit dans la poursuite de la feuille de route, avec une priorité sur le digital et la transformation de «big datas» en «smart datas». Le lancement au premier trimestre du site d'e-commerce de pièces de rechange réalisé en collaboration avec son réseau de concessionnaires en est un bel exemple.
Ces développements ouvrent de nouvelles perspectives de croissance, à travers la transformation des modes de commercialisation et de suivi des machines.

MARCHÉS
D'APPLICATIONS

En réponse aux besoins des utilisateurs, le groupe Manitou a développé une gamme de produits en phase avec les exigences de marchés, aussi divers que **l'agriculture, la construction** ou de multiples **industries**. Au-delà des machines, l'offre Manitou repose également sur une très large gamme d'accessoires, qui augmentent la polyvalence de la machine et accroissent sa valeur pour l'utilisateur.

CONSTRUCTION

CONSTRUIRE
LE MONDE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

46%

du CA 2016

AGRICULTURE

ACCOMPAGNER
LE TRAVAIL DES HOMMES SUR TOUS LES TERRAINS

30%

du CA 2016

INDUSTRIES

À CHAQUE INDUSTRIE
SA SOLUTION DE MANUTENTION

24%

du CA 2016

MARCHÉS D'APPLICATIONS

SATISFAIRE
LES CLIENTS PARTOUT
DANS LE MONDE,
TOUT EN CRÉANT
POUR EUX DE LA VALEUR

MANITOU
MUSTANG
MANITOU
MANITOU
ES 2

RÉGIONS
DE VENTE

AMÉRIQUES

263 M€

CA 2016

APAM*

128 M€

CA 2016

*Asie Pacifique Afrique Moyen-Orient

EUROPE DU NORD

496 M€

CA 2016

EUROPE DU SUD

445 M€

CA 2016

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2016

MANITOU GROUP

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le document de référence intègre le rapport financier annuel au 31 décembre 2016.

SOMMAIRE

1. MANITOU ET LE GROUPE 5
1.1 CHIFFRES CLÉS 6
1.2 HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS 7
1.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE 8
1.4 ORGANIGRAMME DU GROUPE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES 11
1.5 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS 12

2. RAPPORT DE GESTION 2016 13
2.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ 14
2.2 RÉSULTATS 17
2.3 LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT 22
2.4 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 22

3. FACTEURS ET GESTION DE RISQUES 23
3.1 RISQUES FINANCIERS 24
3.2 RISQUES OPÉRATIONNELS 28
3.3 AUTRES RISQUES 31
3.4 LA COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES 31

4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE : NOTRE PLAN ELEVATION 33
4.1 NOTRE VISION ET NOS ENGAGEMENTS 34
4.2 AXE 1 : UN GROUPE CRÉATEUR DE SOLUTIONS DURABLES 37
4.3 AXE 2 : DES SOLUTIONS PORTÉES PAR LES HOMMES ET LES FEMMES DU GROUPE MANITOU 40
4.4 AXE 3 : DES SOLUTIONS EN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC NOTRE SUPPLY CHAIN 47
4.5 MESURER ET ÉVALUER LA PERFORMANCE 49
4.6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION 54

5. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 55
5.1 LA GOUVERNANCE EN 2016 56
5.2 LES ORGANES DE DIRECTION 60
5.3 RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 60
5.4 LE CONTRÔLE DES COMPTES 63
5.5 AUTRES INFORMATIONS 63

6. MANITOU ET SES ACTIONNAIRES 65
6.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL 66
6.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL 67
6.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 71
6.4 MARCHÉ DU TITRE DE MANITOU 71

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 73
7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EN APPLICATION DE L'ART. L.225-37 DU CODE DE COMMERCE 74
7.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 78

8. LES COMPTES 79
8.1 COMPTES CONSOLIDÉS 80
8.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2016 112
8.3 COMPTES SOCIAUX 113
8.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2016 131

9. ANNEXES RÉGLEMENTAIRES 133
9.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 134
9.2 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 134
9.3 TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004 135
9.4 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 137

1. MANITOU ET LE GROUPE

1.1 CHIFFRES CLÉS 6

1.2 HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS 7

1.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE 8

1.4 ORGANIGRAMME DU GROUPE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES 11

1.5 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS 12

1.1 CHIFFRES CLÉS

PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

en millions d'euros (sauf effectifs)	2015	2016
Chiffre d'affaires	1 287	1 332
Résultat opérationnel courant	61	71
Résultat opérationnel	57	70
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	60	72
Résultat net – Part du groupe	32	43
Capitaux propres	495	512
Total de bilan	962	1 020
Dividende au titre de l'année N versé (ou proposé) en N+1 (en euros)*	0,36	0,43
Marge brute d'autofinancement	56	62
Dette nette**	66	59
Effectif total au 31.12	3 214	3 301

** Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale qui arrêtera les comptes de l'exercice 2016*

*** La notion de dette nette est définie au paragraphe 2.2.9 du présent document*

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2016

Capitalisation boursière au 31 décembre 2016 : 740 M€

Cours de l'action au 31 décembre 2016 : 18,70 €

Nombre d'actions : 39 557 449

Indices de référence : CAC ALL-SHARE, CAC ALL-TRADABLE, CAC IND. ENGIN., CAC INDUSTRIALS, CAC MID & SMALL, CAC SMALL, ENTERNEXT PEA PME 150, EURONEXT® FAMILY BUSINESS INDEX.

Eligible au SRD long-seulement (Service à Réglement Différé)

La répartition de l'actionnariat est précisée dans la section 6.2.2 du présent document.

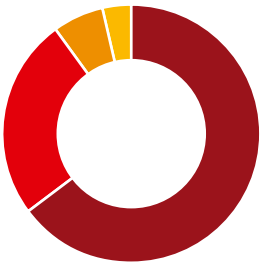

64,8% Familles Braud & Himsworth

25,3% Bourse et divers

6,3% Yanmar

3,6% Auto-détention

1.2 HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

HISTORIQUE

1945 Création à Ancenis, Loire-Atlantique, des établissements « Braud Mécanique Générale ».

1958 Développement et commercialisation du premier chariot élévateur tout terrain et création de la marque Manitou.

Les années 70 Début de l'internationalisation du groupe : création de filiales de distribution au Royaume-Uni, en Italie, etc.

Début de la distribution de chariots industriels Toyota pour la France.

Les années 80 Recentrage des activités du groupe sur la conception et la production de matériels de manutention.

Implantation du groupe aux USA.

1981 Lancement du premier chariot télescopique pour la construction.

1984 Introduction au Second Marché de la société Manitou BF*.

1989 Lancement du premier chariot télescopique pour l'agriculture.

Les années 90 Poursuite de l'internationalisation du groupe (Benelux, Allemagne, Espagne, Portugal, Singapour, Afrique du Sud).

1995 Création à Ancenis d'une JV avec le groupe Toyota, destinée à l'assemblage de chariots industriels du constructeur japonais pour l'Europe. Lancement de la première gamme de nacelles élévatrices et de chariots embarqués tout terrain.

Les années 2000 Poursuite de l'internationalisation du groupe : Canada, Australie, Chine, Pologne, Russie, Chili, Roumanie, Inde.

Célébration du 200 000ème chariot Manitou.

2004 Signature avec Gehl Company aux États-Unis, d'un accord croisé de distribution de produits aux USA et prise de participation par Manitou de 14,9% du capital de Gehl.

2008 Lancement d'une offre publique de rachat de Gehl afin de renforcer la présence du groupe en Amérique du Nord et de tirer profit de portefeuilles de produits complémentaires. Gehl devient filiale à 100% de Manitou BF à compter du 1er novembre 2008.

Célébration des 50 ans du groupe Manitou.

2009 Crise économique entraînant une crise financière et une chute de 54% du chiffre d'affaires du groupe Manitou. Célébration des 150 ans de la marque Gehl.

2011 Fusion avec la holding SFERT dans le cadre du réaménagement du contrôle familial. Ouverture de filiales en Lettonie, au Brésil et en Inde.

2012 Fin du partenariat de distribution pour Toyota en France.

Lancement en France d'une nouvelle gamme de chariots industriels Manitou.

Signature d'un partenariat avec Yanmar en Amérique du Nord.

2013 Annonce de la fin du contrat d'assemblage de mâts pour Toyota France (TIE SA) à compter du 1er Janvier 2015.

Entrée de Yanmar au capital de Manitou à hauteur de 6,26%.

2014 Nomination de Michel Denis au poste de Directeur général.

2015 Le groupe Manitou adhère au Pacte Mondial des Nations Unies, s'engageant ainsi à communiquer annuellement les actions menées et les résultats obtenus par rapport à la mise en œuvre des 10 principes du pacte (droits de l'Homme, conditions de travail, environnement, …).

** La société est appelée indifféremment « Manitou » ou « Manitou BF » dans le présent document.*

FAITS MARQUANTS 2016

Février Le groupe ouvre un Manitou Center en Malaisie pour mieux servir ses clients locaux et développer ses activités sur la zone. Il s'agit du 1er Manitou Center en Asie.

Avril Participation au salon Bauma à Munich, plus grande exposition dédiée au marché de la construction. 12 nouveaux modèles sont présentés dont un nouveau chariot télescopique ultra-compact et une nouvelle chargeuse télescopique rotative.

Mai Participation au salon CEMAT à Hanovre, exposition internationale de matériels dédiés à l'industrie. 7 nouveaux modèles de chariots électriques sont présentés ainsi que deux nouvelles machines de magasinage.

Juin 3 récompenses lors de la 10ème édition des Trophées des Achats : prix de l'Innovation pour le Business, prix Relation Fournisseurs et prix Direction et Equipe Achats de l'année.

Juillet Manitou rachète 2,8% de ses propres actions auprès de Toyota Industries Corporation. Le rachat de ces titres fait suite à la fin des accords de partenariats industriels intervenue en décembre 2014 entre les deux groupes.

Août Inauguration de la nouvelle filiale à Vinhedo au Brésil. Le groupe Manitou renforce sa présence en Amérique Latine avec une usine fabriquant des chariots télescopiques dédiés à la construction.

Septembre Premier prix de la gouvernance d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes obtenu par le groupe. Organisés depuis 2004 par le magazine l'Agefi, les Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise visent à récompenser les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise parmi les groupes du CAC 40 et les PME.

Inauguration des nouveaux locaux de la filiale Manitou Southern Africa à Chloorkop, près de Johannesbourg, en Afrique du Sud. En raison d'une croissance importante ces dernières années dans la région, la filiale s'est installée dans des locaux plus grands et mieux équipés pour améliorer son service client.

Octobre Lancement de la nouvelle gamme de chariots télescopiques MLT NewAg. 9 nouveaux modèles sont répartis selon 4 types de transmission. Cette gamme est exclusivement dédiée au marché de l'agriculture.

Nomination de Laurent Bonnaure en tant qu'Executive Vice President Global Sales & Marketing et membre du Comité Exécutif. Responsable de la stratégie commerciale et marketing du groupe, il est en charge de l'ensemble de ses filiales de distribution ainsi que des équipes commerciales & marketing monde et anime le réseau de concessionnaires mondial.

Novembre Participation au salon international Bauma China. Cet événement, consacré au secteur de la construction, permet au groupe Manitou de réaffirmer ses ambitions sur la zone asiatique avec une offre de produits et de services toujours plus adaptée aux besoins de ce marché.

Décembre Le groupe Manitou a finalisé l'aménagement et l'extension de son contrat de crédit signé en juin 2013 pour un nouveau montant de 180 millions d'euros et une nouvelle maturité de 5 ans avec une possibilité de prolongation de 2 ans.

1.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE

Manitou, leader mondial de la manutention, conçoit, distribue et assure le service de matériels à destination de la construction, de l'agriculture et des industries.

La structure opérationnelle du groupe est organisée autour de 3 divisions : 2 divisions produits et une division services.

- **La division produits MHA** (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) développe et assure la production de chariots télescopiques, chargeuses articulées, chariots à mât industriels et tout-terrain, chariots embarqués et nacelles élévatrices, de marque Manitou.
- **La division produits CEP** (Compact Equipement Products – matériel compact) assure le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées et des télescopiques de marques Gehl & Mustang.
- **La division S&S** (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités des services à la vente (offres de financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de services aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette division élabore les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

L'ensemble de la distribution des produits et des services du groupe est animé par l'organisation commerciale et marketing, qui d'une part développe le réseau des partenaires commerciaux (concessionnaires) et d'autre part assure une approche directe auprès de grands comptes (groupes internationaux et loueurs). Le groupe est actif dans 140 pays.

DIVISION MHA – MANUTENTION ET NACELLES

La division MHA conçoit, assemble et distribue des chariots télescopiques (fixes, rotatifs, embarqués et de fort tonnage), des chariots à mât (tout terrain, semi-industriels et industriels ainsi qu'embarqués), des nacelles élévatrices de personnes et des équipements de magasinage.

CHARIOTS TÉLESCOPIQUES FIXES

D'une portée de 6 à 18 mètres avec une capacité de levage pouvant aller jusqu'à 6 tonnes, les chariots télescopiques fixes ont des applications aussi bien dans le domaine de la construction que dans l'agriculture.

Manitou propose la gamme la plus complète de produits pour répondre à tous les besoins de ces secteurs.

Dans le secteur de la construction, les utilisateurs sont principalement des artisans (maçons, couvreurs, etc.) et des sociétés de location régionales, nationales ou internationales. Ils interviennent dans les secteurs de la construction résidentielle, non résidentielle et en rénovation. Ils recherchent des produits simples et polyvalents, disposant d'une capacité de manutention leur permettant de déplacer ou d'élever efficacement les matériaux sur les chantiers. De très nombreux accessoires (benne, potence, treuil…) permettent de rendre l'utilisation des chariots télescopiques très polyvalente. Le taux d'utilisation des matériels est de l'ordre de 500 heures par an.

Les matériels destinés à l'agriculture sont conçus pour supporter des utilisations quotidiennes intensives. Ils sont constitués de chariots télescopiques de 6 à 10 mètres qui peuvent être équipés d'une multitude d'accessoires (godet, mélangeuse, pince…) permettant de réaliser les travaux courants (curage, nettoyage, alimentation du bétail, désilage, manipulation de balles de paille, reprise de vrac, etc.). A titre d'exemple, les éleveurs de bétail font état d'un taux d'utilisation de leur chariot télescopique de l'ordre de 1 500 heures par an, soit plus que l'utilisation de leur tracteur.

Manitou améliore de façon permanente la performance et la finition de ses chariots afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de ses clients. Ces derniers, généralement propriétaires de leur matériel, recherchent des équipements d'un niveau de confort élevé, à l'image de leur tracteur ou moissonneuse batteuse. Les matériels destinés à l'agriculture sont ainsi équipés de cabine suspendue, de climatisation et du « JSM », joystick conçu par Manitou permettant de piloter du bout des doigts l'ensemble des fonctions de manutention de la machine.

CHARIOTS TÉLESCOPIQUES ROTATIFS

Les chariots rotatifs permettent en toute simplicité, l'élévation de charges ou de personnes sur des hauteurs variant de 14 mètres à 32 mètres avec une capacité de charge jusqu'à 7 tonnes, soit le chariot avec la plus grande capacité de levage au monde.

La très large gamme d'accessoires disponibles et la rotation à 360° en font les machines les plus polyvalentes, pour tout chantier de construction y compris la réalisation d'ouvrages d'art.

CHARIOTS À FORT TONNAGE « PERFORMANCE »

Les matériels tout terrain haute performance permettent d'offrir des solutions de manutention spécialisées dans le secteur de l'environnement, des mines, des industries ou à des clients institutionnels comme les armées et les organisations de type ONU, sécurité civile, etc.

Ces machines équipées d'accessoires comme les pinces à pneus ou les pinces à vérins permettent la maintenance d'équipements lourds et volumineux.

Les matériels les plus performants peuvent élever une charge de plus de 35 tonnes jusqu'à 14 mètres de hauteur.

NACELLES ÉLÉVATRICES DE PERSONNES

Les nacelles conçues et commercialisées par le groupe sont à bras articulé, à bras télescopique ou à mât vertical. Elles permettent une hauteur de travail entre 8 et 28 mètres selon les modèles.

Les motorisations des nacelles sont thermiques pour l'utilisation en extérieur ou électriques pour les applications en intérieur. Une gamme de nacelles articulées « bienergy » équipées d'un moteur thermique et d'un moteur électrique permet de recharger les batteries sans avoir à utiliser de transformateur sur le chantier.

Les nacelles sont majoritairement commercialisées au travers de sociétés de location indépendantes régionales, nationales ou internationales, ce qui rend cette activité très cyclique.

CHARIOTS À MÂT TOUT TERRAIN

Les chariots à mât tout terrain sont le produit idéal pour les applications en extérieur où stabilité et maniabilité sont indispensables. D'une capacité de 2,6 à 7 tonnes, ils sont conçus pour travailler sur tous les terrains.

Ces chariots tout terrain permettent de transporter des charges lourdes, longues ou volumineuses partout. Robustes et simples d'utilisation, ils sont à l'aise sur les terrains les plus accidentés.

CHARIOTS À MÂT INDUSTRIELS ET SEMI-INDUSTRIELS

Manitou conçoit et distribue une large gamme de produits destinés à la manutention industrielle :

- **chariots à mât semi-industriels** pouvant évoluer à la fois sur des parcs extérieurs à sols non stabilisés (trottoirs, terrains gravillonnés, etc.) et à l'intérieur des bâtiments ou entrepôts,
- **chariots industriels thermiques**, conçus par Manitou et produits par un partenaire industriel, capables d'évoluer sur sol entièrement stabilisé, en extérieur,
- **chariots industriels électriques** acquis auprès d'un partenaire, pour des utilisations en intérieur.

CHARIOTS EMBARQUÉS

Les chariots « Manitransit » sont des chariots compacts, à flèche télescopique ou à mât, destinés à répondre au besoin de manutention des transporteurs.

Plus besoin d'attendre qu'un chariot se libère pour décharger la marchandise, le chariot directement embarqué sur le camion permet une autonomie totale et assure une prestation de manutention complète.

Chariot embarqué télescopique

Chariot embarqué à mât

MATÉRIELS DE MAGASINAGE

Les matériels de magasinage, distribués sous les marques Loc et Manitou sont destinés à la manutention en entrepôt. De nombreuses différenciations permettent d'adapter le matériel à des usages spécifiques.

DIVISION CEP – ÉQUIPEMENTS COMPACTS

La division Compact Equipment Products conçoit, assemble et distribue des matériels compacts de manutention. La largeur de la gamme permet d'offrir aux distributeurs un panel attractif et complémentaire destiné à répondre à l'ensemble des besoins des utilisateurs finaux. L'ensemble des produits de la division CEP est commercialisé sous les marques Gehl et Mustang.

MINI-CHARGEURS À ROUES OU « SKIDSTEERS »

Les mini-chargeurs sont des produits compacts de manutention à la fois très agiles et polyvalents. Le mode de direction par blocage des roues d'un côté de l'appareil leur permet de pivoter de 360° sur place. Leur petite taille les rend utilisables dans des environnements encombrés. Les machines, simples et robustes, acceptent de porter de multiples accessoires leur permettant de répondre à de très nombreuses applications.

Les secteurs d'application des mini-chargeurs sont principalement la construction et l'agriculture et marginalement les applications industrielles.

MINI-CHARGEURS À CHENILLES OU « TRACK LOADERS »

La division développe depuis 2011 une gamme de mini-chargeurs mus par des chenilles au lieu de roues, ce qui leur donne une agilité toute particulière sur les sols meubles. Ce type de matériel est principalement utilisé dans la construction et l'agriculture.

CHARIOTS TÉLESCOPIQUES

La gamme de chariots télescopiques rattachée à la division Compact Equipment Products est exclusivement composée de matériels simples et robustes, spécifiques et adaptés au marché nord américain. La clientèle de ce type de matériel est principalement constituée de loueurs nationaux ou régionaux.

CHARGEUSES ARTICULÉES

Les chargeuses articulées conçues et assemblées par Manitou Americas sont des matériels polyvalents permettant de réaliser des opérations de manutention et de reprise de charge dans des espaces exigus. La gamme de produits développée par la division se concentre sur les matériels compacts de faible à moyenne capacité. Une nouvelle gamme de chargeuses à forte capacité a été présentée lors des salons en 2016.

MINI-PELLES

La division distribue une gamme de minipelles acquises auprès d'un acteur tiers du marché. Ce type de matériel, plus tourné vers les applications de travaux publics, est un complément de gamme dans la division.

DIVISION S&S – SERVICES ET SOLUTIONS

La division Services & Solutions a pour mission de développer toute une gamme de services adaptés aux besoins des utilisateurs finaux ou concessionnaires pour faciliter l'acquisition, l'utilisation et l'entretien des machines.

Elle distribue également des pièces de rechange et accessoires pour l'ensemble des marques du groupe auprès de tous les clients.

PIÈCES DE RECHANGE

La division dispose de 2 plateformes principales de stockage et d'expédition basées aux États-Unis et en France (surface de 16 400 et 30 000 m² respectivement), pour assurer l'acheminement des pièces dans les meilleurs délais vers ses clients. Pour les zones les plus éloignées de ces bases, certaines filiales de distribution du groupe sont aussi dotées de plateformes logistiques afin de permettre une plus grande réactivité.

ACCESSOIRES

Manitou développe une large gamme d'accessoires afin de multiplier les applications possibles pour ses machines.

Ces accessoires traditionnels ou sur mesure permettent de développer la polyvalence de nos machines qui est essentielle pour les clients.

FINANCEMENT

Le Groupe Manitou propose des solutions de financement des ventes pour accompagner chaque client dans son développement.

Il s'est associé avec plusieurs partenaires financiers, pour développer une offre de financements classiques mais aussi une offre de financements locatifs sur mesure, offres assorties éventuellement d'une maintenance associée sur les matériels.

GESTION DE FLOTTE

Soucieuse de répondre aux besoins opérationnels de certains clients grands comptes, la division Services & Solutions gère en direct un parc de chariots industriels et autres machines mis en location-maintenance (contrat de « full service », location longue ou courte durée). Le groupe Manitou a aussi développé des solutions télématiques de gestion de flotte « easy manager » permettant de suivre les machines à distance.

EXTENSIONS DE GARANTIES / CONTRATS DE MAINTENANCE

Afin que les clients puissent se concentrer sur leurs activités sans se soucier des coûts de maintenance et réparation inhérents à l'exploitation des produits du groupe, la division Services & Solutions propose des contrats de maintenance et garanties pouvant aller jusqu'à 5 ans selon les produits.

FORMATION

La division Services & Solutions organise régulièrement des formations pour les concessionnaires, les techniciens des réseaux de distribution et les clients qui le souhaitent dans le but d'assurer un service et une maintenance de qualité homogène partout dans le monde.

Ces formations sont dispensées au sein des entités de production en France ou aux États-Unis mais aussi localement dans certaines filiales dans le but de permettre à nos réseaux d'être formés rapidement aux évolutions de nos matériels.

MATÉRIELS D'OCCASION

Le groupe Manitou à travers la division Services & Solutions propose également des matériels d'occasion destinés aux concessionnaires ou aux clients. La division dispose à cet effet d'une plateforme spécifique de reconditionnement et de vente pour alimenter les réseaux du groupe.

1.4 ORGANIGRAMME DU GROUPE ET RENSEIGNEMENTS SUR LES PRINCIPALES FILIALES

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2016

La liste détaillée des filiales est disponible dans la note 32 de l'annexe des comptes consolidés.

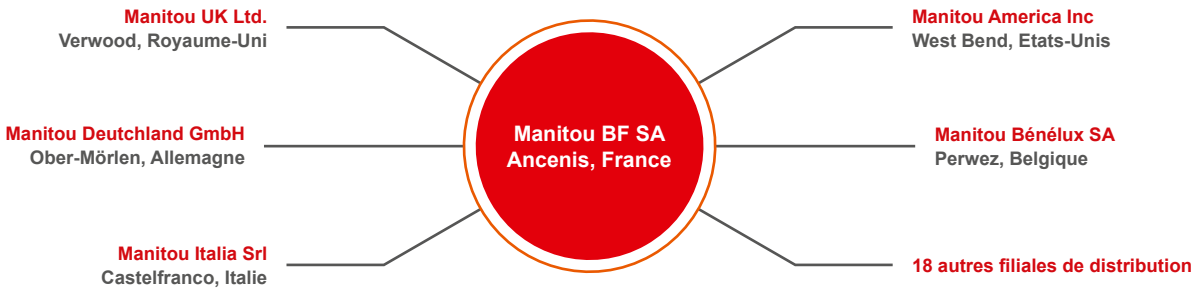

PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE

MANITOU AMERICAS

One Gehl Way

West Bend Wisconsin 53095 – États-Unis

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Distribution de l'ensemble des produits du groupe pour les États-Unis et de la gamme Compact Equipment Products dans les pays non couverts par des filiales commerciales du groupe.

Conception et assemblage de matériels compacts. La société, dont le siège social est à West-Bend dans le Wisconsin, dispose de trois établissements de production localisés à Yankton et Madison dans le South-Dakota et à Waco au Texas, ainsi que d'une plateforme de distribution de pièces de rechange à Belvidere dans l'Illinois.

en normes IFRS	2015	2015	2016	2016
Chiffre d'affaires	357,6 M$	322,3 M€	329,0 M$	297,2 M€
Résultat net	-0,8 M$	-0,8 M€	-1,7 M$	-1,5 M€
Effectifs fin de période		714		714

MANITOU ITALIA

Via Emilia – Cavazzona

41013 Castelfranco – Italie

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Conception, assemblage et distribution de chariots tout terrain télescopiques à bras fixes et rotatifs ainsi que de chariots télescopiques de fort tonnage. La société distribue par ailleurs l'ensemble des produits du groupe sur le territoire italien.

en normes IFRS	2015	2016
Chiffre d'affaires	180,5 M€	212,3 M€
Résultat net	6,7 M€	5,6 M€
Effectifs fin de période	261	260

MANITOU UK LTD

Ebblake Industrial Estate

Verwood - Dorset BH 31 6BB – Royaume-Uni

Filiale à 99,4% de Manitou BF

Activité : Distribution des produits du groupe pour le Royaume-Uni et l'Irlande.

en normes IFRS	2015	2015	2016	2016
Chiffre d'affaires	114,1 M£	157,2 M€	95,6 M£	116.7 M€
Résultat net	2,0 M£	2,8 M€	1,7 M£	2,1 M€
Effectifs fin de période		41		41

MANITOU DEUTSCHLAND GMBH

Diesel Strasse 34

61239 Ober Mörlen – Allemagne

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Distribution des produits du groupe pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse auprès des concessionnaires et grands comptes. Gestion directe d'une concession en Allemagne.

en normes IFRS	2015	2016
Chiffre d'affaires	78,3 M€	81,3 M€
Résultat net	1,2 M€	1,4 M€
Effectifs fin de période	30	34

MANITOU BENELUX SA

Rue des Andainsl

1360 Perwez – Belgique

Filiale à 100% de Manitou BF

Activité : Distribution de l'ensemble des produits du groupe pour la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg.

en normes IFRS	2015	2016
Chiffre d'affaires	88,2 M€	100,6 M€
Résultat net	1,5 M€	1,8 M€
Effectifs fin de période	21	20

1.5 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EXISTANTES

Les principaux bâtiments détenus en pleine propriété sont :

Pays	Localité	Surface approximative en m²	Principales fonctions
France	Ancenis, 44	84 800	Siège du groupe et des divisions MHA et S&S, centre de recherche et d'assemblage de chariots télescopiques fixes.
	Ancenis, 44	30 000	Centre logistique de pièces de rechange.
	Candé, 49	9 500	Centre de recherche et de production de nacelles.
	Laillé, 35	10 000	Centre de production de chariots télescopiques compacts.
	Beaupréau, 49	2 200	Centre de recherche et production de matériels de magasinage.
	Beaupréau, 49	8 000	Centre de recherche et d'assemblage des chariots à mât et chariots embarqués.
Italie	Castelfranco, ER	18 600	Centre de recherche et d'assemblage des chariots télescopiques rotatifs et de fort tonnage.
Afrique du Sud	Johannesbourg	15 000	Bureaux, centre d'assemblage notamment des chariots de fort tonnage «Mining».
Royaume-Uni	Verwood	2 800	Bureaux, atelier de préparation et stockage.
États-Unis	West Bend, WI	14 000	Siège et centre de recherche de la division Compact Equipment Products.
	Madison, SD	24 000	Centre de production des mini-chargeurs.
	Yankton, SD	16 900	Centre de production des chariots télescopiques de la division Compact Equipment Products.
	Waco, TX	11 600	Centre d'assemblage de chariots à mât et de chariots embarqués et articulés.
Singapour	Singapour	3 900	Bureaux, atelier de préparation et stockage des pièces de rechange.

PRINCIPAUX BÂTIMENTS EN LOCATION

Pays	Localité	Surface approximative en m²	Principales fonctions
États-Unis	Belvidere, Il.	16 400	Centre de pièces de rechange.
Brésil	São Paulo	3 500	Centre d'assemblage de chariots téléscopiques pour le marché sud-américain, bureaux, centre de formation et centre de stockage.

2. RAPPORT DE GESTION 2016

2.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ 14

2.2 RÉSULTATS 17

2.3 LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT 22

2.4 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 22

EN 2016,

la croissance des ventes du groupe Manitou est de 3,5% à 1 332 M€. Cette progression s'explique par le dynamisme de la zone Europe du Sud. En 2015, l'activité avait connu une forte croissance sur la zone Europe du Nord.

Dans la continuité des efforts industriels engagés pour améliorer l'agilité de ses lignes de production, le groupe Manitou a poursuivi ses investissements dans son outil de production pour une meilleure réactivité opérationnelle afin d'accompagner ses clients dans leur développement et accroître ses parts de marché.

La division MHA (matériels de manutention et nacelles) connaît une croissance de son chiffre d'affaires de 9% pour atteindre 904 M€. Elle bénéficie d'un niveau de ventes élevé auprès des sociétés de location, de l'attrait des nouveaux produits lancés fin 2015 et courant 2016 et d'un outil de production plus flexible.

La division CEP (matériels compacts) est en recul de 15% pour atteindre un chiffre d'affaires de 203 M€. Les revenus sur le marché américain (-23%) ont été pénalisés par une contraction des ventes à destination des grandes sociétés de location, conséquence du ralentissement du secteur minier. Le marché américain des chargeuses à chenilles reste très concurrentiel avec l'arrivée de nouveaux acteurs. Malgré l'impact de la parité euro/dollar, les ventes export continuent de se développer (+14%).

** Gearing : terme défini au paragraphe 2.2.9 du présent document*

La division S&S (Services & Solutions) avec un chiffre d'affaires de 225 M€ progresse de 2% par rapport à 2015. L'activité de distribution de pièces et accessoires est stable (+1%) tandis que les activités de services (occasion, locations, extensions de garanties, …) sont en hausse de 11%.

Le résultat opérationnel courant est en progression de 10,1 M€ à 70,6 M€, soit 5,3% du chiffre d'affaires, contre 60,5 M€, soit 4,7% du chiffre d'affaires, en 2015.

La croissance du chiffre d'affaires et l'amélioration de la marge contribuent à l'augmentation de la rentabiité du groupe.

Les effets de change, notamment livre et dollar, ainsi que la pression sur les prix de vente ont été compensés par des gains de productivité achats et une plus grande efficience en production.

Le résultat net part du groupe ressort à 42,9 M€ contre 32,3 M€ en 2015.

La situation bilantielle du groupe se renforce avec des capitaux propres qui représentent 50% du total du bilan, une dette nette de 59 M€ et un ratio de gearing* qui s'améliore à 11%.

2.1 RAPPORT D'ACTIVITÉ

2.1.1 PERFORMANCE COMMERCIALE

Le chiffre d'affaires 2016 du groupe a progressé de 3,5% en comparaison avec l'exercice antérieur avec des dynamiques de marché très contrastées sur ses 4 régions de ventes :

– L'Europe du Nord est en croissance limitée de 1%.

En 2016, le marché britannique a reculé après une année 2015 marquée par une forte activité sur le marché de la construction.

Cette baisse a été compensée par une progression des ventes en Russie, Scandinavie, Benelux et Allemagne.

– L'Europe du Sud progresse de 20%.

Les ventes en France progressent avec un rebond du secteur de la construction et une augmentation des ventes auprès des sociétés de location.

La croissance est encore plus forte en Italie et en Espagne.

– La zone APAM reste stable.

Les ventes sont en hausse en Asie, en Afrique du Nord, Afrique centrale et Moyen Orient. En revanche, l'instabilité politique et économique sur l'Afrique du Sud pénalise les ventes de la région. L'Océanie ne connaît pas encore de redémarrage des activités minières.

– La zone Amériques recule de 12%.

Les ventes sont en baisse sur les Etats-Unis et le Canada, où l'activité de matériels compacts représente 70% du chiffre d'affaires. L'Amérique centrale bénéficie d'une belle progression de son activité, notamment au Mexique. Le chiffre d'affaires en Amérique du Sud est en recul compte tenu des difficultés d'importation en Argentine et d'un climat économique morose au Brésil.

2.1.1.1 LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le groupe est organisé en 3 divisions produits et services qui mutualisent leurs forces de ventes autour de 4 zones géographiques.
Le groupe est propriétaire des marques Manitou, Gehl, Mustang, Edge et Loc.

ÉVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros et en pourcentage de répartition totale

Chiffre d'affaires 2015						Chiffre d'affaires 2016				
Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM *	Total	en M€ et % du total	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM *	Total
281,3 *22%*	399,0 *31%*	58,4 *5%*	88,2 *7%*	826,8 *64%*	MHA	353,5 *27%*	397,7 *30%*	66,8 *5%*	85,5 *6%*	903,7 *68%*
8,7 *1%*	22,1 *2%*	193,0 *15%*	16,0 *1%*	239,9 *19%*	CEP	9,9 *1%*	27,0 *2%*	149,2 *11%*	16,7 *1%*	202,7 *15%*
79,7 *6%*	68,3 *5%*	47,1 *4%*	25,3 *2%*	220,5 *17%*	S&S	80,8 *6%*	71,2 *5%*	47,2 *4%*	25,9 *2%*	225,1 *17%*
369,7 *29%*	489,4 *38%*	298,5 *23%*	129,5 *10%*	1 287,2 *100%*	Total	444,3 *33%*	495,9 *37%*	263,2 *20%*	128,2 *10%*	1 331,5 *100%*

** Asie, Pacifique, Afrique, Moyen Orient*

ÉVOLUTION À TAUX DE CHANGE CONSTANT

CA en M€ % vs CA 2015	CA 2015	Impact change	Évolution hors change	CA 2016
MHA	827	-17	+94	904
		-2%	*+11%*	*+9%*
CEP	240	0	-37	203
		+0%	*-15%*	*-15%*
S&S	221	-4	+8	225
		-2%	*+4%*	*+2%*
Total	1287	-21	+65	1 332
		-2%	*+5%*	*+3%*

ÉVOLUTION DES VENTES PAR DIVISION

ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION MANUTENTION ET NACELLES (MHA)

En 2016, le chiffre d'affaires de la division MHA a progressé de 9% par rapport à 2015, soit +77 M€. La division représente 68% du chiffre d'affaires du groupe en 2016 contre 64% l'année précédente.

L'extension de la gamme et le lancement de nouvelles machines, le gain de part de marché et la dynamique de nos marchés sont les moteurs de cette croissance.

– L'activité de la division MHA en Europe du Sud

En Europe du Sud (353,5 M€, +27%), le groupe poursuit son développement, notamment auprès des clients loueurs sensibles au coût total d'utilisation des machines, sur lequel Manitou continue de travailler au travers de son programme Reduce (voir. Chap. 4).

Les ventes progressent de 20% en France où le marché de la construction est en essor. La division bénéficie également de l'avantage fiscal octroyé à ses clients sur l'acquisition de biens d'équipement (loi Macron).

Les chiffres d'affaires sur la péninsule ibérique ainsi qu'en Italie connaissent également des croissances supérieures à 25%, bénéficiant de l'augmentation des programmes de construction et d'un marché agricole qui reste bien orienté.

– L'activité de la division MHA en Europe du Nord

Le chiffre d'affaires sur la zone (397,7 M€) reste stable par rapport à 2015.

La zone connaît une forte croissance sur le secteur de la construction (hors Royaume-Uni) et dans l'industrie tandis que le marché agricole est en recul, compte tenu du prix des commodités.

Le marché britannique, après deux années en forte croissance, connaît un recul, qui se traduit par une baisse des ventes sur l'ensemble des matériels (-27%). La division est également pénalisée par une perte de compétitivité compte tenu du renchérissement de l'euro face à la livre.

Les ventes en Europe centrale fléchissent de 5%, du fait du poids du marché agricole dans cette région.

Le recul des ventes sur ces deux zones est compensée par la croissance réalisée en Allemagne et au Benelux, supérieure à 10%, et sur la Russie, où le chiffre d'affaires a été multiplié par 2, même s'il reste en dessous de ses plus hauts historiques.

– L'activité de la division MHA sur le continent américain

Le continent américain (67 M€) connaît une croissance du même ordre que celle réalisée en 2015 soit +14%.

Le chiffre d'affaires sur le territoire americain, où les téléscopiques rotatifs et gros tonnage connaissent un intérêt croissant, se développe fortement. La production européenne des matériels MHA distribués aux Etats-Unis permet de bénéficier d'un avantage concurrentiel compte tenu de la parité euro-dollars.

Les ventes en Amérique Centrale connaissent une augmentation soutenue. L'Amérique du Sud reste en retrait, malgré le développement des ventes sur le Brésil, en raison d'un marché de la construction difficile et des faibles investissements des clients du secteur minier (prix des minerais bas).

– L'activité de la division MHA sur la région APAM

Le chiffre d'affaires sur la zone (85,5M€) est en léger repli (-3%).

Cette région de ventes englobe des pays où l'utilisation de matériels de manutention est conventionnelle et des pays émergents sur lequel l'utilisation de machines se développe progressivement.

Les ventes sur le continent africain sont en recul, pénalisées à la fois par la crise du secteur minier qui perdure, la crise économique et politique que connaît l'Afrique du Sud, mais aussi par la faiblesse du cours du pétrole qui affecte l'économie locale (limitation des sorties de devises).

Le Moyen Orient reste très actif et enregistre une progression.

L'Asie enregistre une croissance de l'ordre de 7%.

Enfin, les ventes de la division en Océanie sont en recul notamment sur les machines destinées à la construction et sur les machines « performance » vendues pour les activités minières.

L'ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION COMPACT EQUIPMENT PRODUCTS (CEP)

Le chiffre d'affaires de la divison CEP ressort à 203 M€, en repli de 15%, soit -37 M€.

L'activité de la division est sensible à l'évolution de la parité euro-dollar, compte tenu à la fois de l'importance du chiffre d'affaires réalisé sur le continent américain (74%) et d'une production exclusivement nord américaine. La division représente 15% du chiffre d'affaires du groupe en 2016.

– L'activité de la division CEP sur le continent américain

Au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires est de 149,2 M€, en recul de 23%.

L'activité de la division en matériels télescopiques Gehl, vendus exclusivement aux sociétés de location, a pratiquement été divisée par 2 sur l'exercice.

Ce recul s'explique par le faible niveau d'investissement des sociétés de location, impactées par l'arrêt des activités d'extraction du gaz de schiste. Les ventes de chargeuses à roues sont également en retrait avec l'arrivée de nouveaux entrants accompagnée d'une pression très forte sur les prix.

Le marché des chargeuses connaît également une mutation des chargeuses à roues vers des chargeuses à chenilles, moins invasives sur les sols, avec une hausse des ventes aux Etats-Unis.

– L'activité de la division CEP en Europe du Sud

La division a réalisé un chiffre d'affaires de 9,9 M€ en croissance de 14% par rapport à 2015.

L'Italie a contribué fortement à la progression du chiffre d'affaires.

– L'activité de la division CEP en Europe du Nord

Le chiffre d'affaires ressort à 27 M€ en 2016, soit une croissance de 22%.

Cette progression a été réalisée principalement en Russie, où la division a renforcé son réseau de distribution de mini chargeuses.

Les ventes de chargeuses articulées progressent en Allemagne, Belgique et dans les pays scandinaves. Ces pays bénéficient de l'attractivité de nouveaux modèles à plus forte capacité.

– L'activité de la division CEP sur la région APAM

Le chiffre d'affaires progresse de 4% pour atteindre 16,7M€.

La division a développé ses ventes de mini-chargeuses sur l'Océanie.

Sur le reste de la zone, les ventes sont globalement stables, malgré la perte de compétitivité avec l'appréciation du dollar.

ÉVOLUTION DES VENTES DE LA DIVISION SERVICES ET SOLUTIONS (S&S)

En 2016, le chiffre d'affaires de la division est en hausse de 2% à 225,1 M€.

La croissance est limitée sur la distribution de pièces et accessoires à 1%, tandis que les activités de service progressent de 11%.

La division représente 17% du chiffre d'affaires du groupe en 2016.

– L'activité de la division S&S en Europe du Sud

Premier marché de la division, l'Europe du Sud représente 36% du chiffre d'affaires de la division S&S, soit 80,8 M€.

Les activités de ventes de pièces et accessoires poursuivent leur croissance (+2%), principalement en Espagne et Turquie.

Les activités de service progressent de 11% au travers de la location en Espagne et des ventes d'occasion en France.

– L'activité de la division S&S en Europe du Nord

L'activité en Europe du Nord est en hausse de 4 % à 71,2 M€, soit 32% du chiffre d'affaires de la division.

L'Europe du Nord connaît la plus forte croissance du groupe sur la distribution de pièces et accessoires (+6%), grâce au dynamisme des marchés russes et scandinaves.

Les ventes d'occasion reculent légèrement, effet direct du ralentissement des ventes sur le marché britannique.

– L'activité de la division S&S sur le continent américain

L'activité reste stable sur le continent à 47,2 M€.

Les ventes augmentent en Amérique du Nord avec le développement de la location et des ventes de matériels d'occasion. L'activité pièces souffre de la baisse des ventes de matériels de marque Gehl et Mustang.

Les ventes en Amérique du Sud sont en recul à la suite du ralentissement de l'économie argentine.

– L'activité de la division S&S sur la région APAM

L'activité en Asie, Afrique, Moyen Orient progresse de 2,5 % à 25,9 M€, soit 12% du chiffre d'affaires de la division.

Les ventes en Afrique sont stables en raison d'effet de change défavorable.

Le développement sur cette région est tiré en grande partie par la croissance réalisée sur l'Océanie.

2.1.1.2 LE CARNET DE COMMANDES PAR DIVISION

La notion de carnet de commandes est définie au paragraphe 2.2.9 de ce document.

De par son activité de services et un objectif de livraison à horizon très court sur les pièces et les accessoires, le carnet de commandes de la division S&S n'est pas un indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'activité futur. Seuls les carnets des divisions produits permettent d'apprécier les tendances sur nos marchés.

Le carnet de commandes se répartit par division de la façon suivante :

en M€	31.12.2015	30.06.2016	31.12.2016
MHA	253,0	252,8	316,8
CEP	45,6	51,4	27,5
Total groupe	**298,6**	**304,2**	**344,3**

Au 31 décembre 2016, le carnet de commandes de la division MHA est en augmentation de 25% par rapport à l'année précédente, soit +64 M€. Les prises de commandes ont été particulièrement fortes sur le dernier trimestre.

Le carnet de la division CEP est en revanche en fort repli de 40% soit -18 M€. Néanmoins, les prises de commandes du dernier trimestre laissent entrevoir un cycle plus favorable.

2.1.2 RÉPARTITION DES VENTES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits destinés aux marchés de la construction, de l'agriculture et des industries.

DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, l'activité est en progression sur l'ensemble du marché européen à l'exception du Royaume-Uni qui a été pénalisé par l'instabilité générée par le «Brexit ».

La construction poursuit également son développement sur le marché américain.

En 2016, le chiffre d'affaires réalisé sur le marché de la construction représente 46% du chiffre d'affaires du groupe contre 45% en 2015.

DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, les ventes de machines restent pénalisées par l'effondrement du prix des céréales et par un cours du lait resté bas jusqu'au mois de septembre 2016.

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe dans le secteur agricole représente 30% du chiffre d'affaires du groupe en 2016, en recul par rapport à l'année précédente (33%).

DANS LE SECTEUR DE L'INDUSTRIE, le groupe est présent dans des activités aussi variées que l'industrie manufacturière, les mines, l'industrie du bois, l'industrie pétrolière et gazière, le retraitement de déchets, la transformation des matériaux et la logistique. Le chiffre d'affaires de ce secteur progresse avec le développement des activités de service, qui répond aux demandes de ces utilisateurs.

Le secteur des industries représente 24% du chiffre d'affaires du groupe en 2016 contre 23% en 2015.

2.1.3 POSITION CONCURRENTIELLE

Depuis l'origine, le groupe Manitou a fondé son modèle économique sur trois métiers essentiels : la conception, l'assemblage et la distribution. Cette stratégie de développement a permis de concentrer nos efforts sur l'innovation produits, la mise en place d'outils industriels performants et flexibles et la construction de solides réseaux de distributeurs indépendants. Les principaux concurrents opèrent sur leurs secteurs respectifs depuis de nombreuses années.

Pour les divisons MHA et CEP, les principaux concurrents sont les suivants sur les marchés construction et agricole :

Dénomination	Nationalité	Coté / Non coté
JCB	Grande Bretagne	Non coté
Magni	Italie	Non coté
Merlo	Italie	Non coté
JLG (groupe OSHKOSH)	Etats-Unis	Coté
Genie (groupe Terex)	Etats-Unis	Coté
Bobcat (groupe Doosan)	Corée du Sud	Coté
Haulotte	France	Coté
Caterpillar	Etats-Unis	Coté
Ausa	Espagne	Non coté
Dieci	Italie	Non coté
CNH Industrial	Etats-Unis	Coté
John Deere	Etats-Unis	Coté
Claas	Allemagne	Non coté

Pour la division MHA, les principaux concurrents sur le marché industriel sont :

Dénomination	Nationalité	Coté / Non coté
Kion	Allemagne	Coté
Jungheinrich	Allemagne	Coté
Nacco	États-Unis	Coté
Toyota	Japon	Coté

2.2 RÉSULTATS

2.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en M€	2015	2016
Chiffre d'affaires	1 287,2	1 331,5
Marge sur coût des ventes	203,1	216,6
% du C.A.	*15,8%*	*16,3%*
Résultat opérationnel courant	60,5	70,6
% du C.A.	*4,7%*	*5,3%*
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-3,4	-1,0
Résultat opérationnel	57,1	69,7
% du C.A.	*4,4%*	*5,2%*
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés MEE	59,9	72,1
Résultat financier	-10,4	-8,2
Impôts	-16,9	-20,9
Résultat net – Part du groupe	32,3	42,9

A l'issue de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires du groupe s'établit à 1 331,5 M€, en progression de 3,5% (5% à taux de change constant). Les secteurs de la construction et de l'industrie en Europe sont les principaux relais de cette croissance, tandis que les ventes aux Etats-Unis connaissent un ralentissement.

La marge sur coût des ventes ressort à 217 M€ (+ 14 M€). Cette hausse s'explique par la croissance du groupe et une amélioration du taux de marge de 0,6 point. En effet, dans un marché très concurrentiel, le groupe a réussi à augmenter ses marges avec des gains de productivité achats réalisés en associant l'ensemble des partenaires pour l'identification d'économies techniques et avec plus de flexibilité des équipes dédiées à la production des machines.

Le montant des dépenses en recherche et développement est en augmentation de 1,0 M€, tandis que la quote part des charges capitalisées progresse de 3,3 M€, soit une évolution nette de la charge de R&D de -2,3 M€.

Afin d'accompagner le développement de ses activités, les dépenses commerciales et des services augmentent de 6,6 M€. Ces charges incluent l'ouverture de nouveaux centres de distribution et services « Manitou Centers» en Malaisie et en Allemagne.

Le résultat opérationnel courant ressort 70,6 M€, à 5,3% du chiffre d'affaires, soit un gain de 0,6 point comparé à celui de 2015.

Le groupe enregistre des charges non récurrentes pour 1 M€.

Le résultat financier ressort à -8,2 M€ contre -10,4 M€ en 2015. Cette amélioration s'explique principalement par des impacts de change favorables (+4,3 M€). Ces gains ont été limités par une charge financière de 1,2 M€, comptabilisée à la suite du réaménagement et de l'extension de la dette du groupe.

Le résultat net du groupe est arrêté à 43,1 M€, comparé à un résultat net de 32,5 M€ sur l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DU GROUPE ENTRE 2015 ET 2016

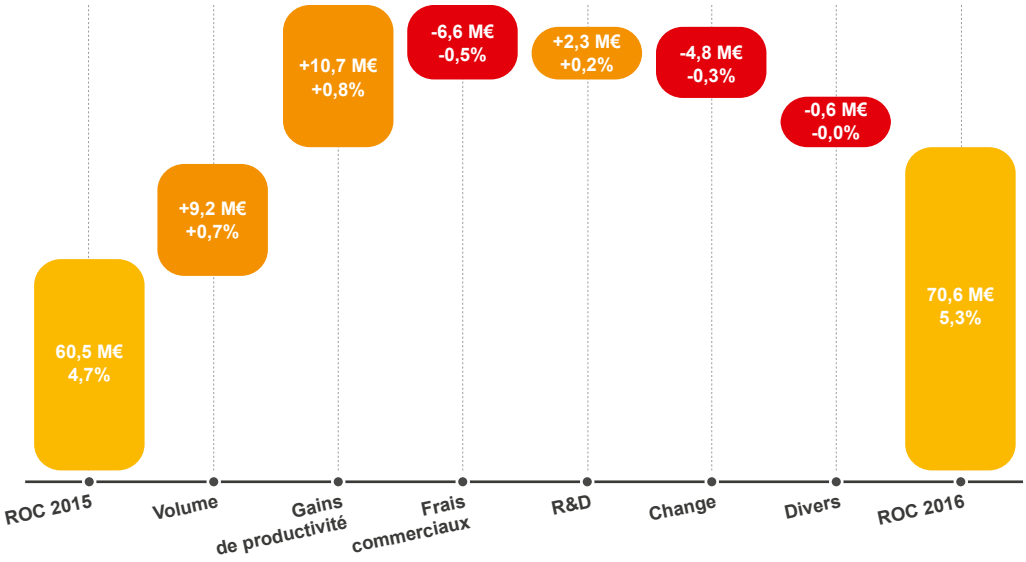

2.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT PAR DIVISION

en M€	MHA	CEP	S&S	2015	MHA	CEP	S&S	2016
Chiffre d'affaires	826,8	239,8	220,5	1 287,5	903,7	202,7	225,1	1 331,5
Marge sur coût des ventes	118,1	33,8	51,2	203,1	139,7	21,1	55,8	216,6
% CA	*14,3%*	*14,1%*	*23,2%*	*15,8%*	*15,5%*	*10,4%*	*24,8%*	*16,3%*
Résultat op. courant	43,9	4,4	12,2	60,5	62,3	-6,0	14,3	70,6
% CA	*5,3%*	*1,8%*	*5,6%*	*4,7%*	*6,9%*	*-2,9%*	*6,3%*	*5,3%*
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-3,0	-0,1	-0,3	-3,4	-0,5	-0,2	-0,2	-1,0
Résultat opérationnel	40,9	4,3	12,0	57,1	61,8	-6,2	14,1	69,7
% CA	*4,9%*	*1,8%*	*5,4%*	*4,4%*	*6,8%*	*-3,1%*	*6,2%*	*5,2%*
Résultat opérationnel après quote-part MEE	40,8	4,3	14,8	59,9	61,3	-6,2	17,1	72,1

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION MHA (MATERIAL HANDLING & ACCESS)

La division MHA enregistre une progression de son chiffre d'affaires de 9% soit +77 M€ grâce au regain du marché de la construction en Europe et sur le continent américain et aux investissements des grandes sociétés de location.

La marge sur coût des ventes ressort à 140 M€ contre 118 M€ en 2015. Cette amélioration s'explique par l'augmentation des volumes et par une amélioration du taux de marge de 1,2 point.

Au cours de l'année, la division a poursuivi ses efforts pour identifier des économies techniques sur les produits et accroître l'agilité industrielle des usines de production.

En 2016, les charges brutes consacrées à la recherche et l'innovation sont en augmentation de 2 M€ par rapport à 2015. Sur la même période, les frais de recherche capitalisés en 2016 sont également en hausse de 3 M€, compte tenu d'un plan de développement ambitieux qui s'est traduit par le lancement de nouveaux produits : MT420, New Ag, Mango 12,... Ainsi, les charges nettes de recherche & développement sont en recul de 1 M€.

Les coûts de structure augmentent de 4,6 M€, dont 3,8 M€ de frais commerciaux pour accompagner le développement de la division.

Le résultat opérationnel courant de la division s'établit à 62,3 M€, en hausse de 18,4 M€ (+42%).

Le résultat opérationnel de la division ressort à 61,8 M€, en croissance de 20,9 M€ par rapport à 2015. Le résultat opérationnel 2015 intégrait des charges non récurrentes pour 3 M€.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION CEP (COMPACT EQUIPMENT PRODUCTS)

La division CEP réalise un chiffre d'affaires en baisse de 5% par rapport à l'exercice précédent à 202,7 M€.

Ce recul de l'activité a naturellement perturbé l'organisation de la production, à laquelle s'ajoute une érosion des marges :

- sur le territoire américain, dans un marché très concurrentiel,
- sur les exportations en raison de l'appréciation du dollar.

Il en résulte une marge sur coût des ventes en recul de 3,1 points à 19,9%.

La division, malgré la réduction opérée de ses charges fixes de 2,4 M€, ressort avec un résultat opérationnel courant en perte à -6,0 M€, soit -10,3 M€ par rapport à 2015.

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA DIVISION S&S (SERVICES & SOLUTIONS)

La division S&S connaît une croissance de 2% de son chiffre d'affaires à 225,1 M€. Cette hausse s'explique par le développement des ventes de services (extensions de garanties, locations, occasions…).

La marge sur coût des ventes de la division s'améliore de +1,6 point pour atteindre 24,8%.

Les frais de structure augmentent de 2,6 M€. Ces charges intègrent le lancement de nouvelles activités de concession en Malaisie et en Allemagne.

Le résultat opérationnel courant est en amélioration de 2,1 M€ et ressort à 14,3 M€, soit 6,3% du chiffre d'affaires.

2.2.3 STRUCTURE FINANCIÈRE

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation, hors créances de financement des ventes (BFR) ressort à 405 M€, stable par rapport à l'exercice précédent (-1%). Les stocks sont en augmentation (+32 M€), afin de pouvoir répondre à la forte progression des prises de commandes, effet compensé par l'augmentation du poste fournisseurs (+32 M€).

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres s'élèvent à 512 M€ contre 495 M€ au 31 décembre 2015. Ils représentent 50% du total du bilan contre 51% en 2015.

La dette nette du groupe se contracte à 59 M€ contre 66 M€ fin 2015. Le niveau de gearing* recule à 11% contre 13% en 2015.

2.2.4 INVESTISSEMENTS

Le groupe a réalisé des investissements en 2016 à hauteur de 45,4 M€ contre 42,7 M€ en 2015.

Les investissements incorporels représentent un tiers des investissements, soit 15,3 M€, en augmentation par rapport à l'exercice antérieur du fait de la capitalisation des projets de développement (+3,2 M€).

Les investissements corporels, soit 30,0 M€ sont réalisés :

- sur des équipements industriels (17,8 M€), soit pour le lancement de nouveaux produits, soit pour la modernisation de l'outil de production.
- sur les bâtiments (5,5 M€) avec notamment l'inauguration de nouveaux bureaux en Afrique du Sud.
- sur le développement d'un parc de flottes locatives (6,9 M€).

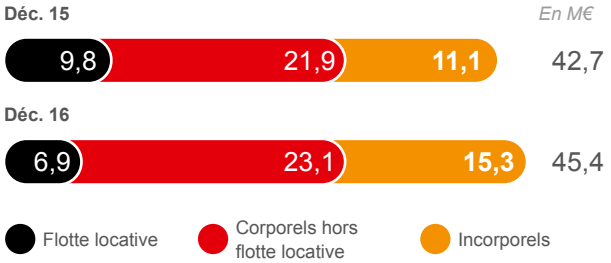

SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS PAR NATURE

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
Frais de développement	7 147	10 787
Autres immobilisations incorporelles	3 955	4 534
Total immobilisations incorporelles	**11 102**	**15 322**
Terrains	3 022	1 221
Constructions	2 295	4 066
Installations techniques, matériel et outillages	5 536	4 141
Flotte locative	9 754	6 946
Autres immobilisations corporelles hors flotte	3 709	7 927
Immobilisations corporelles en cours	7 306	5 763
Total immobilisations corporelles	**31 622**	**30 064**

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

A la date de dépôt du document de référence, il n'existe pas de projet unitairement significatif engagé (c'est-à-dire supérieur à 3 M€).

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A VENIR

Les principaux investissements à venir portent sur la poursuite de la modernisation d'installations industrielles, l'extension ou l'acquisition de bâtiments, le renouvellement de flottes locatives et la modernisation de systèmes d'information. Il n'existe, à la date de dépôt du document de référence, aucun projet d'investissement individuellement significatif.

2.2.5 FLUX DE TRÉSORERIE

La marge brute d'autofinancement augmente de 6,0 M€ à 62,4 M€ contre 56,4 M€ au 31 décembre 2015. Cette amélioration suit la progression de la rentabilité du groupe.

La variation du besoin en fonds de roulement se dégrade de 10,3 M€ du fait notamment de l'augmentation des stocks destinés à répondre aux prises de commandes enregistrées en fin d'année. Cette variation est partiellement compensée par la hausse des dettes fournisseurs.

Ainsi, la trésorerie d'exploitation atteint 71,4 M€ contre 75,8 M€ en 2015.

Les flux d'investissements sont en augmentation à 33,7 M€ contre 32,0 M€ en 2015.

Les flux de financement progressent de 40,0 M€ et ressortent à -42,9 M€ à fin 2016. Le groupe a procédé à la distribution de dividendes pour 14,1 M€ et au rachat de ses propres actions auprès de Toyota pour 14,9 M€. Enfin, les dettes financières ont généré des flux pour -14,9 M€ à la suite notamment de l'aménagement du contrat de financement du groupe en décembre 2016.

Ainsi, au 31 décembre 2016, la trésorerie ressort à 49,2 M€, en diminution de -5,2 M€ sur la période, hors effet de change sur la trésorerie d'ouverture.

2.2.6 LA SOCIÉTÉ MÈRE MANITOU BF

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE MANITOU BF

A l'issue de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires de Manitou BF ressort en hausse de 9% à 951 M€ contre 875 M€.

L'activité de Manitou BF a bénéficié d'une progression de 9% des ventes de matériels de la division MHA (Material Handling & Access).

La croissance du chiffre d'affaires est réalisée majoritairement dans la zone Europe du Sud, + 23% alors que l'activité est stable dans le zone Europe du Nord.

LES RÉSULTATS DE MANITOU BF

En 2016, le résultat d'exploitation s'établit à 39 M€ (4,1 % du chiffre d'affaires) contre 34 M€ en 2015 (3,9 % du chiffre d'affaires).

Cette amélioration, malgré une légère pression sur les marges, reflète le bon niveau d'activité de Manitou BF et la maîtrise des frais de structure.

Le résultat financier est en baisse de 6 M€, passant de 23 M€ à 17 M€. Cette variation s'explique principalement par des dividendes reçus en baisse de -14 M€, une amélioration des gains de change nets de +5 M€ et par une revalorisation des titres de participation en hausse de +2 M€, par rapport à 2015.

Le résultat exceptionnel, composé essentiellement des amortissements dérogatoires, est stable à + 6 M€.

La charge d'impôts est en hausse de +5 M€ à -7 M€ contre -2 M€, en 2015. Cette hausse s'explique par la fin de l'imputation des déficits fiscaux.

Le résultat net de l'exercice ressort à 54 M€ contre 61 M€ en 2015.

Au 31 décembre 2016, les capitaux propres de Manitou BF s'établissent à 532 M€ contre 493 M€ en 2015. Ils représentent 55% du total du bilan. La dette nette s'élève à 89 M€ au 31 décembre 2016 contre 109 M€ en 2015.

DONNÉES EN NORMES IFRS

Les agrégats principaux de Manitou BF en normes IFRS sont un chiffre d'affaires de 966 M€, un résultat opérationnel courant de 61 M€ et un résultat net de 38 M€.

2.2.7 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIÉES

MANITOU FINANCE FRANCE

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par Manitou BF et de 51% par BNP Paribas Leasing Solutions, est destinée à offrir des solutions de financement, de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits Manitou en France.

En 2016, l'entité a réalisé une production financière de 54,5 M€. Le résultat net ressort à 1,9 M€, mis en équivalence pour 0,9 M€.

MANITOU FINANCE LTD

Cette participation, détenue à hauteur de 49% par Manitou BF et de 51% par BNP Paribas Leasing Solutions, est destinée à offrir des solutions de financement de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits Manitou au Royaume-Uni ainsi que des solutions de financement des stocks des concessionnaires. La production financière moyen terme a atteint 72 M€ en 2016. Le résultat net après impôt de 4,2 M€ a été mis en équivalence à hauteur de 2,0 M€ dans les comptes du groupe.

2.2.8 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE 2016

CHARGES NON DÉDUCTIBLES VISÉES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 438 511 euros, correspondant à des loyers et à la part des jetons de présence non déductibles fiscalement.

INFORMATIONS RELATIVES AUX NORMES COMPTABLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2016 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2015.

L'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale à l'exception de Manitou Finance Ltd., de Manitou Finance France SAS et Hangzhou Manitou Machinery Equipment qui sont mises en équivalence. La quote-part dans le résultat net de ces sociétés mises en équivalence a été reclassée conformément aux recommandations ANC après le résultat opérationnel dans un agrégat distinct « Résultat opérationnel après quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence ».

UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

La société Manitou BF a enregistré sur l'exercice en charges de personnel un produit d'impôt correspondant au CICE pour 2,7 M€. Ce produit d'impôt a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS DE MANITOU BF

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous indiquons qu'à la clôture du dernier exercice, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

en milliers d'euros	Solde 31.12.2015	Solde 31.12.2016
Paiement à 30 jours	40 456	**68 257**
Paiement à 45 jours		
Paiement à 60 jours	56 852	**61 360**
Paiement à plus de 60 jours	13 192	**2 152**

2.2.9 PRÉSENTATION DES COMPTES ET DÉFINITIONS

EXPLICATION DES LIGNES DE REPORTING

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers, de pièces de rechange et d'accessoires, de location de matériels, de prestations de gestion de parcs de matériels et de prestations diverses.

COÛT DES VENTES

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnement des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, équipements et matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais de personnels et coûts de fonctionnement, affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et des prestations extérieurs et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les dépenses de recherche et développement qui respectent des critères de faisabilité et d'innovation peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes. Les dépenses ne respectant pas les critères d'activation sont comptabilisées directement en charges.

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de services techniques. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions support (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

CHARGES & PRODUITS SUR ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

Les charges et les produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- constatation des pertes de valeur (impairment),
- coûts de restructuration,
- autres opérations sur titres consolidés,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL OU MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel, aussi appelé marge opérationnelle dans le présent document, intègre l'ensemble des éléments récurrents et non récurrents décrits ci-avant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part dans le résultat des sociétés associées.

INDICATEURS FINANCIERS & AUTRES DÉFINITIONS

DETTE NETTE

La dette nette correspond à la différence entre d'une part les passifs financiers courants et non courants et d'autre part les actifs financiers courants et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

EBITDA

Résultat opérationnel +/- dotations – reprises aux amortissements et pertes de valeur.

EBITDA RECURRENT

Résultat opérationnel – charges et produits sur éléments non récurrents +/- dotations – reprises aux amortisements et pertes de valeur.

GEARING

Ratio de la dette nette divisée par le montant des capitaux propres.

LEVERAGE

Ratio déterminé en divisant le montant de la dette nette de fin de période par l'EBITDA en 12 mois glissants. Il permet de mesurer le montant de la dette en nombre d'années d'EBITDA.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

Stocks et en-cours + clients + autres débiteurs – dettes fournisseurs – autres dettes courantes.

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation exclut les créances de financement des ventes qui n'évoluent pas de façon proportionnelle à l'activité opérationnelle.

EVENT OF DEFAULT

Concrétisation du risque de crédit comme par exemple la faillite de l'entité de référence, le défaut de paiement et la restructuration.

MATERIAL ADVERSE CHANGE

Tout acte, omission, évènement qui, pris isolément ou dans l'ensemble, a un effet défavorable important sur les actifs, le passif, la situation financière ou le résultat d'exploitation de la société emprunteuse et de ses filiales prises dans leur ensemble ou de l'emprunteur pris individuellement.

NEGATIVE PLEDGE

Disposition qui interdit à une partie au contrat de créer des sûretés sur certains biens spécifiés.

CROSS DEFAULT

Clause de sauvegarde qui prévoit que si l'entreprise fait défaut sur un crédit, l'ensemble des facilités qui intègrent la clause de cross default est considéré comme étant en défaut. Un seuil de déclenchement est généralement prévu.

CARNET DE COMMANDES

Ensemble des commandes clients reçues mais non encore livrées.

OEM

Un Original Equipment Manufacturer (OEM) est un fabricant de matériel de manutention auprès duquel le groupe acquiert des produits qu'il distribue sous ses propres marques.

2.2.10 PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2017

Pour l'exercice 2017, le groupe Manitou vise un chiffre d'affaires en progression de l'ordre de +5 à +7% et une amélioration du résultat opérationnel courant de l'ordre de 50 points de base.

2.3 LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

INFORMATIONS SUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

En conformité avec sa stratégie, le groupe continue d'investir dans l'innovation, l'amélioration de ses produits et l'introduction de nouveaux modèles. Les équipes de développement sont réparties dans six bureaux d'études et représentent 7% des effectifs du groupe. Les principaux axes R&D sont l'innovation technique, le développement de nouveaux concepts et l'évolution des gammes existantes destinées à préparer les évolutions réglementaires.

En 2016, le groupe Manitou a poursuivi le déploiement d'innovations tournées vers un meilleur confort utilisateur, une réduction de l'impact des machines sur l'environnement ou vers l'amélioration des performances, avec :

- l'intégration d'une nouvelle cabine et d'un nouveau système de commandes pour plus de confort, notamment acoustique, une meilleure ergonomie et accessibilité et plus de simplicité d'usage,
- le déploiement d'un nouvel outil de diagnostic connecté (iV, interactive View), qui permet une amélioration de l'expérience utilisateur. Cet outil est important pour l'évolution de notre offre de service actuelle et future.

Les matériels conçus et distribués par le groupe sont soumis à diverses normes réglementaires portant sur les émissions polluantes, le bruit, la visibilité, la sécurité, la compatibilité électro-mécanique, l'environnement…. Les changements de normes font partie des contraintes habituelles de Manitou et de ses concurrents. Les échéanciers correspondants sont connus plusieurs années à l'avance.

Les principales évolutions réglementaires sont :

- la directive européenne « Tracteur », qui autorise notamment les véhicules agricoles à rouler à 40 Km/h sur route. Cette directive impose des évolutions techniques sur les machines agricoles (freinage, direction, visibilité….),
- la norme européenne Stage V qui succédera à la norme Stage IV à partir de 2019 et 2020 en fonction de la puissance des moteurs. Cette norme impose une nouvelle diminution des émissions polluantes et instaure la surveillance du nombre de particules émises. Cette évolution aura pour conséquence le développement de la mise en place de filtres à particules et une hausse du prix des moteurs.

Le passage à la norme Stage V est assoupli par la possibilité de faire du pré-stockage de moteurs. En effet, les constructeurs seront autorisés à écouler leur stock de moteurs d'ancienne génération postérieurement à la date d'entrée en vigueur de la norme. Ils pourront être utilisés à la fabrication des machines dans un délai de 18 mois suivant la date d'application de Stage V. Les constructeurs auront un délai supplémentaire de six mois pour écouler les stocks de machines fabriquées avec ces moteurs d'ancienne génération.

ÉVOLUTION DES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

	2015		2016	
en millions d'euros et % du chiffre d'affaires de l'exercice	**Montant**	**% du CA**	**Montant**	**% du CA**
Frais capitalisés	7,1	0,6%	10,3	0,8%
Frais non capitalisés et dotations aux amortissements	20,6	1,6%	18,3	1,4%
Total	27,7	2,2%	28,6	2,2%

Le groupe a maintenu ses dépenses de recherche et développement afin de poursuivre le plan produits défini et satisfaire aux évolutions normatives de ses produits.

NOUVEAUX PRODUITS

Le groupe poursuit le renouvellement de ses gammes de produits afin d'y intégrer les évolutions normatives requises ainsi que des améliorations substantielles pour ses utilisateurs.

L'innovation au sein de Manitou vise à offrir de nouvelles solutions pour les machines, les accessoires et les services associés et à réduire le coût de fonctionnement des machines, tout en améliorant la performance.

Elle est conduite à partir :

- d'études permettant de mieux comprendre et maîtriser les évolutions technologiques qui touchent les métiers du groupe,
- d'une veille permanente sur les évolutions technologiques réalisées dans des secteurs d'activité périphériques (automobile, etc.),
- de collaborations étroites établies avec des fournisseurs ou des institutions qui développent des solutions technologiques innovantes.

Elle s'attache par ailleurs à répondre aux besoins des trois types de clients que peut servir une machine :

- le propriétaire qui en attend de la performance et un retour sur investissement,
- l'utilisateur, le conducteur, qui en attend de la sécurité, de l'ergonomie et une facilité d'utilisation,
- la personne en charge de sa maintenance qui en attend de la fiabilité et un niveau de service associé élevé.

INFORMATION SUR LES BREVETS ET LICENCES

Le groupe dispose d'un ensemble de brevets protégeant les innovations mises en œuvre dans ses différents bureaux d'études.

Le nombre total de brevets actifs à la fin de l'exercice 2016 s'élève à 55. Par ailleurs 9 demandes de brevets ont été déposées en 2016.

Aucun brevet n'est individuellement stratégique pour le groupe. Ceci n'entraîne donc pas de dépendance notoire.

2.4 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le groupe Manitou a annoncé le 27 mars 2017 l'acquisition de la société Terex Equipment Private Limited (TEPL) basée à Greater Noïda en Inde. Cette acquisition, réalisée auprès de Terex Corporation, sera finalisée au cours du premier semestre 2017. TEPL est spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de matériels de construction, principalement des tractopelles et des mini-chargeurs.

TEPL a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros essentiellement dans le sous-continent indien.

Fort de ce rachat, le groupe Manitou confirme ses ambitions sur le marché de la manutention en Inde, et de manière plus large en Asie et dans les pays émergents.

3. FACTEURS ET GESTION DE RISQUES

3.1 RISQUES FINANCIERS 24

3.2 RISQUES OPÉRATIONNELS 28

3.3 AUTRES RISQUES 31

3.4 LA COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES 31

Le chapitre « Facteurs et gestion de risques » est une partie intégrante de la note 9.10 des comptes consolidés.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés.

3.1 RISQUES FINANCIERS

La gestion des risques financiers est sous la responsabilité de la direction financière de la société mère et de chaque filiale. Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers du groupe sont gérées par la direction financière dans le cadre d'un comité de gestion des couvertures financières.

L'annexe 9.10 des comptes consolidés se réfère au présent paragraphe sur les risques financiers.

3.1.1 RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

RISQUE DE FINANCEMENT

Difficulté ou impossibilité partielle ou totale de renouveler des financements existants ou de mettre en place de nouveaux financements. Le risque de financement pourrait avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses engagements de paiements, sur son coût de financement ou sur les contraintes restrictives assorties au financement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Impossibilité de respecter une obligation de paiement à sa date d'échéance.

GESTION DES RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût et dans les meilleures conditions.

La gestion de la trésorerie du groupe est centralisée au sein de la société mère, dès lors que la législation locale et l'absence de contraintes opérationnelles le permettent. Les excédents de trésorerie sont ainsi placés par les filiales auprès de la société mère ou les besoins de financement du groupe sont financés.

Les besoins en financement du groupe sont assurés d'une part au travers de financements bancaires (convention de crédit ou lignes de découverts bancaires) et d'autre part au travers d'émission d'emprunts obligataires, par souci de diversification.

Les moyens de financement à long terme sont principalement concentrés au sein de la société mère.

Au 31 décembre 2016, le montant des lignes de crédit bancaire autorisées s'élève à 186 M€ auquel s'ajoutent des découverts ordinaires autorisés pour 59 M€.

La dette nette* s'élève à 59 M€ au 31 décembre 2016.

– Convention de crédit de décembre 2016

En 2016, la société Manitou BF a aménagé et étendu son principal contrat de financement pour une période de 5 ans, auxquels s'ajoutent deux possibilités d'extension d'un an. Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default*» pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Au 31 décembre 2016, les covenants de l'ensemble des financements sont respectés et les lignes existantes couvrent les besoins pour les 12 prochains mois.

– Lignes de découverts bancaires

Le groupe dispose de lignes de découverts bancaires qui lui permettent de garantir une liquidité adaptée à ses besoins.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère à la date de l'enregistrement de ce document être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

** termes définis au paragraphe 2.2.9 du présent document*

ÉCHÉANCIER DES PASSIFS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Lignes *en millions d'euros*	Bénéficiaires	Maturité	Montant en devise locale	Montant en euros	Utilisation au 31.12.16	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Convention de crédit (Déc 16)								
Revolving Facility *multidevise ($/€)*	Manitou BF ou Manitou Americas	déc. 21	180	180	44	0	44	0
Autres passifs financiers								
Obligataire 1	Manitou BF	oct. 18	7	7	7	0	7	0
Obligataire 2	Manitou BF	déc. 19	12	12	12	0	12	0
Obligataire 3	Manitou BF	juin 22	25	25	25	0	25	0
Autres*	Divers		62	62	10	4	6	0
Dettes financement ventes**	Manitou Americas		0	0	0	0	0	0
Total goupe				**286**	**99**	**4**	**95**	**0**
Emprunts de location financement					4			
Instruments dérivés					5			
Pacte d'actionnaires (engagement rachat de titres de minoritaires) et autres					8			
Total dette financiere					**116**			
Trésorerie et actifs financiers					57			
Total dette nette					**59**			

** Lignes ordinaires de découvert bancaire + emprunts BPI. ** Voir paragraphe 2.2.3 « Struture financière » pour plus de précisions.*

La marge bancaire appliquée fluctue de 75 à 175 points de base pour la ligne Revolving Facility en fonction d'une fourchette de ratio de leverage* allant jusqu'à 3,5. Au 31 décembre 2016, le leverage s'établit à 0,6.

Les différentes lignes mentionnées ci-dessus sont destinées à financer l'ensemble des opérations du groupe (general purpose).

Au 31 décembre 2016, l'échéancier des actifs et passifs liés aux financements présente un montant total de 286 M€ dont 99 M€ sont utilisés à cette date. Il est par ailleurs précisé que le groupe dispose de lignes ordinaires de découvert bancaire d'un montant de 62 M€ à la date de la publication (en dehors de la Revolving Facility et des dettes liées à l'activité financement des ventes). Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 9.7 des annexes aux comptes consolidés du présent document de référence.

RÉCAPITULATIF DES CONDITIONS ATTACHÉES AUX LIGNES DE CRÉDIT

Lignes	Signataire	Principales clauses contractuelles S2 2016 à S1 2021
Revolving Facility	Manitou BF	Gearing* < 1 Leverage* < 3,5 sauf quelques exceptions Limitation des investissements Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 100% du résultat net

La Note 9 « Passifs financiers courants et non courants » de l'annexe aux comptes consolidés présente en détail l'ensemble des dettes du groupe.

Toutes les clauses de ratios ou covenants, de « material adverse change »* et de « cross default »* sont respectées à la date d'enregistrement du présent document de référence.

** Termes définis au paragraphe 2.2.9 du présent document*

3.1.2 RISQUE DE TAUX

RISQUE DE TAUX

L'endettement brut correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Le risque porte sur l'impact de la variation des taux d'intérêts sur la charge financière du groupe.

GESTION DU RISQUE DE TAUX

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la direction financière de la société mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs, l'optimisation et la réduction de la volatilité et de la charge financière.

Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'échange de taux.

LIGNES DE CRÉDIT

Le groupe dispose de dettes financières mises en œuvre pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont partiellement basés sur un taux d'intérêt variable. Le risque de variation de taux d'intérêt a fait l'objet d'une couverture partielle par divers instruments financiers (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.).

Il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant la partie non couverte des emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur le résultat net et la position financière du groupe. La sensibilité aux taux et le taux de couverture sont présentés dans le tableau suivant. Les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été identifié.

COUVERTURE DE TAUX ET DE SENSIBILITÉ DE LA DETTE

Couverture de la dette bancaire confirmée à taux variable	Taux de couverture			Impact d'une variation de +0,5% des taux d'intérêt**
	Couverture Fixe	Cap	Total*	
31.12.2016	50%	50%	100%	
31.12.2017	50%	50%	100%	0,062 M€
31.12.2018	0%	56%	56%	0,083 M€
31.12.2019	0%	56%	56%	0,083 M€

** Sur la base de la dette bancaire à taux variable au 31 décembre 2016*

*** Sur la base du taux Euribor 3 mois de -0,319% appliqué au 31 décembre 2016 (impact résultat avant impôt) et sans prise en compte de l'impact des couvertures.*

Pour toute précision complémentaire, il convient de se reporter aux Notes 9.8 et 9.9 des comptes consolidés.

3.1.3 RISQUE DE CHANGE

Risque de change : correspond à l'impact qu'engendre la fluctuation des cours des devises sur le compte de résultat, le bilan et/ou la génération de trésorerie. Le risque de change apparaît soit lors de la réalisation de transactions soit à travers une exposition de conversion.

Chaque entrepreneur principal, au sens de la directive de l'OCDE, supporte le risque de change relatif à la vente de ses produits. Eu égard aux tailles respectives des organisations et à la répartition géographique de la distribution des produits, Manitou BF est la société du groupe la plus sensible et la plus impactée en 2016 par les pertes de change.

Risque de change sur transactions : apparaît lorsque des achats ou des ventes sont réalisés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité au sein de laquelle l'opération est réalisée.

Le groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les directions financières de la société mère ou plus rarement des filiales procèdent à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2016, le groupe a facturé environ 34% de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (18%), en livres sterling (8%), en rands sud africains (2%), en dollars australiens (3%) et en rouble russe (2%), les autres devises étant le dollar Singapour, le zloty polonais, le real brésilien et le yuan chinois. En 2016, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes à terme ou option de ventes à terme de livres sterling, de dollars australiens et de rands sud africains.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle génèrerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2016 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

31.12.2016

en milliers d'euros

Créances et dettes libellées en monnaie étrangère Détail par monnaie de fonctionnement	AUD/ EUR +5%	GBP/ EUR +5%	USD/ EUR +5%	ZAR/ EUR +5%	SGD/ EUR +5%	RUB/ EUR +5%	BRL/ EUR +5%	INR/ EUR +5%
EUR								
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR, RUB, BRL)	557	444	466	584	0	129	26	52
Dettes (AUD, GBP, USD)	-3	-121	-154	0	0	0	0	0
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, SGD, RUB)	166	601	395	0	58	1	0	0
S/ Total	**720**	**924**	**707**	**584**	**58**	**130**	**26**	**52**
AUD								
Créances (EUR)	-20							
Dettes (EUR)	0							
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	0							
S/ Total	**-20**							
GBP								
Créances (EUR)		-138						
Dettes (EUR)		0						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)		-41						
S/ Total		**-179**						
USD								
Créances (EUR)			-346					
Dettes (EUR)			32					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)			-1					
S/ Total			**-316**					
ZAR								
Créances (EUR)				0				
Dettes (EUR)				17				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)				0				
S/ Total				**17**				
SGD								
Créances (EUR)					-234			
Dettes (EUR)					76			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)					-62			
S/ Total					**-219**			
RUB								
Créances (EUR)						-4		
Dettes (EUR)						0		
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)						-13		
S/ Total						**-17**		
BRL								
Créances (EUR)							-1	
Dettes (EUR)							26	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)							-183	
S/ Total							**-158**	
INR								
Créances (EUR)								0
Dettes (EUR)								6
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								0
S/ Total								**6**
TOTAL	**700**	**745**	**392**	**601**	**-161**	**113**	**-133**	**58**

La position nette des activités opérationnelles dans les principales devises étrangères par rapport à l'euro est la suivante :

Vs EUR

en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
AUD	15 171	-53	15 118	-13 719	1 399
GBP	21 945	-2 541	19 404	-120 273	-100 869
USD	18 081	-3 229	14 852		14 852
ZAR	12 270	0	12 270	-9 632	2 638
Autres monnaies	5 568	0	5 568	-11 631	-6 063
Total	73 035	-5 823	67 212	-155 256	-88 044

Vs USD

en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	6 604	-609	5 995		5 995
Autres monnaies	25	0	0		0
Total	6 628	-609	5 995	0	5 995

Vs GBP

en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	3 414	-9	3 405		3 405
Autres monnaies					
Total	3 414	-9	3 405	0	3 405

* Outre les positions ouvertes au 31 décembre 2016, le groupe a couvert une partie de ses transactions opérationnelles futures en devises. Les instruments dérivés contractés au titre de ces transactions futures sont qualifiés de cash flow hedge, lorsqu'il existe une relation de couverture au sens de la norme IAS 39. Nous avons également précisé que les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été constaté. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 9.9 figurant dans les notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2016, chapitre 8.1.5

RISQUE DE CONVERSION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les fluctuations de change impactent les résultats consolidés à travers la conversion en euro des comptes de résultats des filiales en devises étrangères.

Le groupe ne couvre pas ce type de risque. Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net par monnaie de fonctionnement.

EXPOSITION AUX DEVISES — **31.12.2016**

Devise (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat net
USD	249	-2	-1
GBP	116	4	3
ZAR	23	0	0
AUD	37	2	1
SGD	21	1	1
Autres (hors EUR)	36	2	2
Total	**482**	**8**	**6**

RISQUE DE CONVERSION SUR LE BILAN

La sensibilité correspond à une variation de plus 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ — **31.12.2016**

Devise (en millions d'euros)	Investis-sement net	Couverture %	Impact sur les capitaux propres avec fluctuation 5% de l'euro
USD	189	0%	-9
GBP	16	0%	-1
ZAR	16	0%	-1
AUD	6	0%	0
SGD	8	0%	0
Autres (hors EUR)	10	0%	0
Total	**246**	**0%**	**-12**

3.1.4 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci-après.

en millions d'euros	2015	2016
Créances de financement des ventes	4	4
Clients et comptes rattachés	266	279
Autres créances	21	28
Trésorerie et équivalent de trésorerie	57	54
Total	**348**	**365**

LA GESTION DU RISQUE CRÉDIT

La gestion du risque client est assurée par les directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées au crédit management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son encours clients. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service crédit management de la société mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du groupe est très fractionnée et qu'aucun client ne représente plus de 3% du chiffre d'affaires consolidé.

La direction financière veille également à répartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 11 figurant dans les annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2016.

3.1.5 RISQUE SUR ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Néant

3.1.6 RISQUE SUR LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe offre à certains de ses salariés des régimes à prestations définies : indemnités de départ à la retraite, médailles du travail, régime de pension et régime de retraite pour certains employés, retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis, régime d'assistance médicale et d'assurance vie postérieure à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent partiellement couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance qui les investissent sur des supports de type actions, obligations, immobilier ou autres. Une évolution défavorable de la valorisation des actifs de couverture expose le groupe à devoir procéder à des versements de couverture complémentaires pour respecter les obligations de couverture minimum exigées par certains régimes ou honorer ses engagements.

Pour plus de précisions, il convient de se reporter aux notes 1.19 et 17 figurant dans les notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2016, chapitre 8.1.5.

3.2 RISQUES OPÉRATIONNELS

Le groupe est exposé aux risques liés à l'existence de cycles économiques de ses différents marchés, aux risques relatifs au renchérissement du coût des matières premières, des composants et de l'énergie et aux risques relatifs aux clients pour la part de ses créances éventuellement non couverte par des assurances crédit.

Concernant la cyclicité des marchés suivant les secteurs d'activité, il conviendra de se reporter aux sections 2.1.2 (répartition des ventes par secteur d'activité) et 3.2.4 (risque pays).

3.2.1 RISQUES FOURNISSEURS

Le groupe est spécialisé dans la conception et l'assemblage de matériels de manutention. Représentant environ 70% de son chiffre d'affaires, les achats de matières premières et de composants tiennent une place prépondérante dans son savoir-faire industriel et dans sa rentabilité.

Les limites capacitaires des outils de production de certains fournisseurs ou l'insuffisance de leurs moyens disponibles pour financer leur développement ou résister à la volatilité de l'activité économique représentent des risques pour la société mère et ses filiales.

Certaines défaillances de fournisseurs ont pu conduire à des arrêts partiels de production des usines ainsi qu'à des retards dans la fabrication ou le développement des produits Manitou.

Manitou n'est en situation de dépendance absolue envers aucun fournisseur mais la substitution d'un fournisseur peut nécessiter un processus long de sélection et de qualification. La substitution sera d'autant plus compliquée que l'organe concerné est complexe (moteurs, ponts, cabines, etc).

La maîtrise du risque fournisseurs s'organise autour des principales actions suivantes :

- une cartographie des fournisseurs permettant d'en mesurer la criticité,
- une classification de leur performance afin d'identifier les plus critiques et de définir des plans d'action pour chacun d'eux,
- une cotation financière des principaux fournisseurs basée sur l'analyse des éléments financiers,
- des audits de suivi réalisés par les services achats et qualité afin de vérifier les disponibilités capacitaires et la capacité des fournisseurs à répondre aux besoins du groupe en matière de qualité, coûts et délais,
- la mise en place d'équipes résidant chez les fournisseurs pour les aider dans l'amélioration continue de leur process,
- un plan de substitution ou dédoublonnement des approvisionnements les plus sensibles.

Au sein des divisions, les axes d'amélioration retenus pour fiabiliser la performance fournisseurs sont :

- le renforcement de la contractualisation avec les fournisseurs clés,
- la mise en place d'un système de cotation fournisseurs au sein duquel des niveaux de qualification et de certification seront délivrés,
- le renforcement des outils de mesure de la performance et de suivi des plans d'actions,
- la refonte du panel fournisseurs défini pour chaque famille d'achats en fonction de cahiers des charges précis et mesurables. Ce projet ambitionne de rationaliser progressivement le nombre de fournisseurs tout en élargissant le bassin géographique sur lequel il s'adosse.

Part des 10 principaux fournisseurs dans les achats matières en 2016 (%)	
1er	6%
5 premiers	17%
10 premiers	27%

Le principal fournisseur ne représente que 6% des achats matières et composants.

Les évolutions normatives nécessitent de respecter des évolutions techniques selon un calendrier précisé par la loi (exemple : nouvelles motorisations moins polluantes). Des retards de mise à disposition par les fournisseurs de certains composants conformes aux nouvelles réglementations pourraient conduire Manitou à une situation de rupture d'offre de produits concernés par les nouvelles normes sur les territoires les requérant.

3.2.2 RISQUES RELATIFS AUX PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES ET COMPOSANTS

Le groupe est exposé au risque sur les matières premières, soit directement au travers de ses achats de matières, soit indirectement au travers des composants achetés à ses fournisseurs.

Les coûts des matières premières et composants représentant une part prépondérante dans le prix de revient des matériels fabriqués, le groupe est exposé d'une manière importante aux fluctuations de ses coûts d'achat. Un renchérissement fort et durable du coût d'approvisionnement des matières et des composants pourrait obérer la profitabilité de l'entreprise, dans la mesure où la répercution intégrale des hausses vers nos clients n'est pas toujours possible.

Le groupe n'a pas recours à des instruments de couverture de matières premières pour les raisons qui suivent.

Un produit fini est constitué de 1 500 à 2 000 composants élémentaires. La part de valeur ajoutée intégrée par les fournisseurs dans la valeur unitaire de chacun des composants diffère fortement en fonction du niveau de transformation intégré dans chacun des articles.

Ce spectre très diffus, associé à des clauses de révision ou de renégociation de prix d'achat par fournisseur altère la corrélation de l'évolution des prix d'achat par rapport à l'évolution des cours des matières premières.

Les principaux composants intégrés dans la fabrication des machines sont :

- les pièces en acier ou en tôle, brutes ou découpées,
- les systèmes hydrauliques (moteurs, pompes, flexibles, vérins),
- les moteurs thermiques ou électriques,
- les autres éléments mécaniques (transmissions, boîtes de vitesse),
- les cabines.

3.2.3 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les principaux risques industriels se limitent essentiellement à ceux qui pourraient résulter d'incendie ou d'explosion d'un site particulier. Le groupe dispose de dix sites de production ou d'assemblage dans le monde spécialisés par gamme de produits et de deux plateformes centrales de distribution de pièces de rechange. Les sites d'Ancenis en France, de Castelfranco en Italie, de Yankton, de Waco et de Madison aux Etats-Unis constituent les principales unités de production. Le centre d'Ancenis est implanté sur de multiples bâtiments parfois distants de près d'un kilomètre.

D'importants moyens ont été déployés sur les principaux sites de fabrication ainsi que sur le Centre Logistique de Pièces de Rechange pour prévenir ces risques et en contenir les effets immédiats.

RISQUE DE QUALITÉ DES PRODUITS

Les matériels fabriqués par le groupe mettent en œuvre des technologies complexes telles que l'hydraulique ou l'électronique embarquée. Pour contrôler la qualité et la fiabilité de ces fabrications, les principales usines du groupe sont dotées d'un système qualité certifié ISO 9001, qui permet d'assurer la qualité et la fiabilité des matériels fabriqués.

Pour les nouveaux produits, un plan de validation produits a été mis en place pour contrôler la qualité des composants et le respect du cahier des charges en matière de fiabilité et de sécurité.

Malgré les moyens importants mis en œuvre, la société mère et ses filiales ne peuvent garantir que des retards ou des erreurs de conception, de développement industriel ou de défaut d'assemblage n'interviendront pas sur les gammes existantes ou futures. Si de tels cas devaient se révéler, ils impacteraient le résultat net et la position financière du groupe.

Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la section 2.3.

DÉPENDANCE PAR RAPPORT AU BON FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La plupart des fonctions et processus organisationnels s'appuient sur des outils, des logiciels et des infrastructures techniques interconnectés entre les différents sites. Les principaux risques de dysfonctionnement sont l'interruption des services informatiques, l'atteinte à la confidentialité et l'intégrité des données et la capacité du groupe à gérer la mise en œuvre de ses nouveaux outils informatiques.

Un dysfonctionnement majeur pourrait avoir un impact sur les opérations et la rentabilité du groupe.

3.2.4 RISQUES COMMERCIAUX

RISQUE DE NON-RENOUVELLEMENT DE CONTRATS IMPORTANTS

PARTENARIAT AVEC YANMAR

En 2012, le groupe Manitou a signé un partenariat avec le groupe Yanmar pour une durée de 5 ans. Ce groupe motoriste japonais qui intervient dans la fabrication d'équipements de construction est actionnaire de Manitou BF.

Aux termes d'un accord croisé visant les États-Unis, Manitou Americas distribue des mini-pelles Yanmar sous marque Gehl et Mustang, tandis que Yanmar Americas distribue des mini-chargeurs Compact Equipment Products sous sa marque. Ce partenariat renforce par ailleurs la collaboration technique existante entre les deux organisations en termes de motorisation.

PARTENARIAT AVEC HANGCHA

Manitou sous-traite depuis 2012 auprès de Hangcha la fabrication des chariots industriels thermiques de faible tonnage, dont la conception et le développement sont assurés par les équipes Manitou, ainsi que la fabrication de chariots électriques et de chariots thermiques gros tonnage.

AUTRE PARTENARIAT

Par ailleurs le groupe Manitou distribue à travers une concession en France des chariots industriels.

RISQUE PAYS

Le groupe distribue ses produits dans plus de 140 pays soit directement pour des grands comptes, soit à travers un réseau de concessionnaires indépendants. L'émergence d'une crise économique, financière, bancaire ou politique pourrait avoir un impact sur la position financière du groupe et sur son résultat opérationnel.

Un mauvais environnement économique est susceptible d'influencer les activités du groupe et donc ses résultats financiers. Ainsi, les périodes d'activité économique réduite et a fortiori les périodes de crise peuvent contribuer à une baisse importante de la demande sur un ou plusieurs marchés géographiques.

Les activités du groupe dans certains pays comportent des risques, notamment : une volatilité du PIB, une instabilité économique et politique, de possibles troubles sociaux, des changements réglementaires, des difficultés de recouvrement, d'importantes fluctuations des taux d'intérêts et des taux de change, des manques de liquidité en devises et des mesures de contrôle des changes. Pour plus de précisions concernant la gestion du risque concernant les distributeurs, il convient de se reporter à la section 3.1.4 Risque de Crédit. Il est important de préciser que le distributeur ou client direct le plus important représente moins de 3% du chiffre d'affaires du groupe.

3.2.5 RISQUES RELATIFS AUX CLIENTS POUR LA PART DES CRÉANCES NON COUVERTES PAR DES ASSURANCES

Dans le cadre de ses activités commerciales, le groupe est confronté au risque d'insolvabilité de ses clients pour la part des créances non couverte par les assurances.

Une fonction centrale de crédit management a pour mission de supporter de façon ad-hoc les besoins des filiales commerciales pour le traitement des dossiers les plus techniques ou sensibles.

3.2.6 RISQUES JURIDIQUES

RÉGLEMENTATIONS ET ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux ou nationaux.

L'évolution des normes et réglementations remet en cause de façon permanente la conception des matériels et engendre la mise en œuvre d'investissements importants en matière de développement des produits.

Les organismes de réglementation dans l'Union Européenne, au Japon, aux USA (EPA – Environmental Protection Agency) et au Canada se sont accordés sur des réglementations pour les équipements diesel non routiers qui limitent les émissions polluantes :

- •monoxyde de carbone (CO),
- hydrocarbures (HC),
- particules (PM),
- oxydes d'azote (NOx).

Cette démarche a abouti à l'introduction des réglementations Stage III et IV en Europe et Final Tier 4 aux Etats-Unis. Ces normes ont imposé une nouvelle réduction des niveaux de PM et NOx. Elles se sont accompagnées du développement de nouveaux carburants (GNR - gazoles non routiers) et de nouveaux types de motorisation avec notamment l'usage de filtres à particules et de systèmes de réduction des NOx.

L'Europe poursuit l'évolution de sa réglementation avec le Stage V. Cette norme impose une nouvelle diminution des émissions de particules et instaure la surveillance du nombre de particules émises à compter de 2019 ou 2020 en fonction des motorisations. Cette évolution devrait avoir pour conséquence la poursuite de la mise en place de filtres à particules et une hausse du prix des moteurs.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier du passage des phases IIIA à IIIB, IV et V en fonction de la puissance des moteurs.

Exhaust Emission Regulations

OUTPUT	OUTPUT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
EC NRMM	0-19 kW	NO REGULATION									Stage V		
	19-37 kW	Stage IIIA									Stage V		
	37-56 kW	Stage IIIA			Stage IIIB						Stage V		
	56-130 kW	Stage IIIA		Stage IIIB			Stage IV					Stage V	
	> 130 kW	Stage IIIA	Stage IIIB			Stage IV					Stage V		

Les moteurs de nouvelle génération nécessitent de disposer d'une qualité de gasoil spécifique rendant la commercialisation en l'état de machines conformes aux nouvelles normes impossible dans les pays à bas niveau de régulation.

Le groupe Manitou s'est attaché depuis plusieurs années à rechercher les meilleures technologies en termes de motorisation pour satisfaire au respect de la réglementation, tout en optimisant la performance de ses machines et à mobiliser une part significative de ses ressources de recherche et développement sur ces évolutions. Il a été amené à définir des offres produits commercialisables par région pour répondre aux obligations des zones géographiques où s'appliquent ces réglementations tout en conservant des machines adaptées pour les autres zones.

Le passage d'une norme à l'autre intègre des clauses de flexibilité qui peuvent varier d'un continent, d'un pays ou d'une région à l'autre.

L'évolution normative génère une complexité très importante pour les constructeurs en entraînant :

- des efforts importants de recherche et développement afin de redimensionner l'ensemble des machines aux caractéristiques des nouveaux moteur
- un risque de rupture d'offre commerciale en cas d'échec de développement dans les temps impartis d'une machine compatible avec la nouvelle réglementation (retard pouvant provenir de Manitou ou de ses fournisseurs),
- un risque bilanciel lié à l'acquisition par avance de quantités de moteurs destinées à couvrir les phases de transition,
- un risque qualité portant sur le stockage des moteurs qui doivent être conditionnés dans le respect de taux d'hygrométrie et de température constants. Des contrôles sont mis en place pour vérifier l'état des moteurs avant tout assemblage,
- un risque de limite capacitaire des motoristes à fournir en amont les quantités de moteurs souhaitées pour passer la phase de transition (pour mémoire situation rencontrée en 2011),
- un rencherissement important du prix de revient des nouvelles machines, sans pouvoir nécessairement le répercuter instantanément sur le client et sans avantage particulier pour l'utilisateur final, qui pèse sur les marges,
- une pression concurrentielle accrue et peu lisible pendant la période de lancement des nouveaux produits qui entraîne des pressions importantes sur les marges.

Les changements de normes et le calendrier définis par les instances réglementaires sont en principe suivis par les États.

Il existe toutefois un risque que certains États ou certaines régions puissent décider d'une application plus restrictive des normes, empêchant l'utilisation de moteurs pre-buy afin de privilégier l'entrée en vigueur de moteurs moins polluants.

Tout changement du calendrier d'application dans une ou des zones représentant un volume d'activité significatif pour le groupe pourrait générer un risque d'obsolescence des stocks réalisés en moteurs pre-buy.

Le groupe Manitou, dans le cadre du passage à la norme stage IV, a démontré sa capacité à gérer des opérations de pré-stockage.

RISQUE DE LITIGE

Plusieurs sociétés du groupe sont actuellement impliquées dans des contentieux ou des procédures judiciaires.

Les litiges se composent des litiges juridiques liés aux produits, des litiges commerciaux et des litiges envers le personnel. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture, par le groupe et ses conseils, des risques encourus concernant les litiges en cours.

Pour plus de précisions, on pourra se référer au paragraphe 6.2.10 sur les procédures judiciaires et d'arbitrage ainsi qu'à la note 16 figurant dans les annexes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2016, chapitre 8.1.5.

3.3 AUTRES RISQUES

RISQUE FISCAL

Manitou BF et ses filiales établissent leurs déclarations fiscales avec l'aide d'experts-comptables ou fiscalistes. Ces moyens n'offrent toutefois pas une garantie absolue contre un éventuel risque de redressement fiscal, notamment quant à l'interprétation technique de certains critères ou règles de défiscalisation.

IMPACT COMPTABLE DE LA SITUATION FISCALE DE CERTAINES ENTITÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'activation comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes comptables est matérialisée dans les comptes lorsque la possibilité d'utilisation des pertes reportables sur les années futures est jugée plus probable qu'improbable, dans un horizon relativement court.

En conséquence, si elle devait se produire, la non-activation récurrente des pertes reportables de certaines entités déficitaires pourrait générer, dans les comptes consolidés, une charge nette d'impôt supérieure ou égale au résultat avant impôt.

DÉPENDANCE PAR RAPPORT À DES PERSONNES OCCUPANT DES POSITIONS CLÉS ET AU PERSONNEL QUALIFIÉ

La réussite du groupe dépend en grande partie de la contribution permanente de son Conseil d'administration, de son Comité Exécutif et des équipes d'experts de la société.

Le départ d'un ou plusieurs membres du Conseil d'administration, du Comité Exécutif ou de personnes hautement qualifiées pourrait avoir un impact négatif sur les activités du groupe. Afin de limiter ce risque, le groupe met en œuvre une politique sociale destinée à garder, développer et promouvoir ses collaborateurs qualifiés (voir section 4.5 du présent document de référence). Par ailleurs, il est également précisé qu'au sein du Conseil d'administration Jacqueline Himsworth, Marcel Braud, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud et Christopher Himsworth sont apparentés par des liens familiaux. Les actionnaires familiaux ont signé le 9 juin 2011 un pacte d'actionnaires pour une durée de 6 ans.

Pour plus de précisions concernant la composition des organes d'administration, il convient de se reporter aux sections 5.1 et 5.2 du présent document de référence.

RISQUES DE DÉFAILLANCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le groupe dépend d'infrastructures et d'applications informatiques pour gérer l'ensemble de ses processus opérationnels (approvisionnement, fabrication, distribution) et financiers (consolidation).

Un dysfonctionnement majeur du système d'information qu'il soit d'origine naturelle (inondation, tremblement de terre…), accidentelle (incendie, court-circuit…) ou malveillante (virus, vol de données…) pourrait impacter la performance opérationnelle du groupe et nuire à sa rentabilité.

Pour se prémunir de ces risques, le groupe externalise, depuis 2015, les équipements informatiques les plus critiques sur des sites protégés et équipés des dernières technologies afin d'en limiter l'accès et d'assurer la continuité des systèmes d'exploitation en cas de dysfonctionnement mineur (coupure) et afin de pourvoir récupérer les informations en cas de dysfonctionnement majeur (incendie…). De plus des sauvegardes de données régulières sont réalisées sur l'ensemble des sites du groupe afin de garantir la récupération des informations.

Enfin, les systèmes de protection sont mis à jour de manière permanente (firewall, antivirus…) et les droits d'accès modifiés et contrôlés à fréquence régulière.

RISQUES GÉOPOLITIQUES

Les activités du groupe dans certains pays peuvent être affectées par des risques géopolitiques tels que les guerres, les actes de terrorisme, les conflits qui pourraient avoir un impact sur la rentabilité du groupe mais aussi sur la sécurité des personnes travaillant pour le groupe.

Une veille permanente est réalisée sur les pays identifiés comme à risque par les différents ministères des affaires étrangères des pays dans lequel le groupe est présent. Les déplacements y sont limités au maximum.

RISQUES DE FRAUDE

Différentes procédures ont été instaurées par la direction générale du groupe afin de se prémunir contre le risque de fraude. Ont été notamment mis en place un manuel de délégation pour limiter les droits et les accès des collaborateurs du groupe, un questionnaire d'évaluation sur les contrôles clés déployé dans chacune des entités du groupe ainsi que des missions d'audit interne (ces éléments sont détaillés dans le chapitre 7 du présent document).

RISQUES A LA SUITE DU BREXIT

Les conséquences du vote du «Brexit» le 23 juin 2016 sont à ce stade incertaines et dépendront de nombreux facteurs, notamment des modalités de mise en œuvre. Le Brexit pourrait avoir des conséquences sur la conjoncture européenne et sur l'activité du marché britannique. L'affaiblissement marqué de la livre sterling se matérialise déjà dans les comptes. La sensibilité du groupe au risque de change sur la livre sterling est précisée en note 3.1.3.

3.4 LA COUVERTURE DES RISQUES PAR DES ASSURANCES

Le groupe souscrit auprès d'assureurs de premier rang des polices d'assurance couvrant ses risques de responsabilité civile et de dommages aux biens y compris la perte d'exploitation. Le groupe a renforcé la coordination de ses polices d'assurance par la société mère afin d'optimiser le montant des primes et d'améliorer les garanties. Le groupe a notamment mis en place une police responsabilité civile « Master » qui intègre quasiment toutes les filiales, y compris Manitou Americas. Cette police Master intervient en relais des garanties offertes par les polices souscrites localement.

A la date de signature de ce rapport le montant assuré au titre de la responsabilité civile est de 50 M€ par sinistre et par année d'assurance. Les polices de dommages aux biens sont en général du type « tous risques sauf » pour des montants conformes aux risques identifiés.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le groupe pour couvrir, notamment, le risque crédit, la flotte automobile et les personnes ainsi que les atteintes à l'environnement.

4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE : NOTRE PLAN ELEVATION

4.1 NOTRE VISION ET NOS ENGAGEMENTS 34

4.2 AXE 1 : UN GROUPE CRÉATEUR DE SOLUTIONS DURABLES 37

4.3 AXE 2 : DES SOLUTIONS PORTÉES PAR LES HOMMES ET LES FEMMES DU GROUPE MANITOU 40

4.4 AXE 3 : DES SOLUTIONS EN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC NOTRE SUPPLY CHAIN 47

4.5 MESURER ET ÉVALUER LA PERFORMANCE 49

4.6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION 54

La manutention de charges se trouve à la croisée de nombreux **défis agricoles, industriels, humains et environnementaux**. La croissance démographique, l'urbanisation et le développement économique requièrent un accroissement de la production agricole, la construction et la rénovation de logements et d'infrastructures de communication, tout en optimisant l'accès aux ressources de la planète.

Les savoir-faire du groupe Manitou visent à simplifier, optimiser et rendre plus sûrs les métiers qui sont au cœur de ces transformations :

- aux **besoins de port de charges toujours plus lourdes** répondent des machines innovantes et adaptées qui soulagent les efforts humains,
- aux **besoins croissants de productivité** répondent des produits et des offres de services dédiés à chaque application avec un coût total de possession et une empreinte environnementale les plus faibles possible,
- **aux besoins d'intégration dans un monde digital** répondent des machines connectées,
- aux **besoins d'approches innovantes de nos clients** répondent de nouveaux services, envisageant différemment le cycle de vie et les conditions d'accessibilité des machines : la location et les machines de seconde main deviennent des solutions pertinentes pour maîtriser le coût total de possession et limiter l'empreinte environnementale,
- aux besoins d'**améliorations des conditions de travail** répondent des machines adaptées à chaque usage et tournées vers le respect de la santé et la sécurité des personnes et des biens.

La valeur des machines et services du groupe Manitou réside dans la fonctionnalité apportée par leur utilisation : ils facilitent, sécurisent, rendent plus productifs et transforment les usages.

Le groupe Manitou s'engage par l'intermédiaire de sa démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) à construire le monde de la manutention de demain, innovant et durable. Le nom de notre démarche RSE, le plan Elevation, est ainsi porteur de sens à plusieurs titres :

- l'élévation, **c'est notre cœur de métier** et notre raison d'être, une manière d'accompagner nos utilisateurs dans un travail facilité et plus sûr,
- l'élévation, c'est une prise de hauteur sur les enjeux sociétaux liés à nos activités. Nous voulons prendre **conscience de nos responsabilités**, de celles de nos parties prenantes et travailler avec **l'ensemble de notre chaîne de valeur** pour mieux les anticiper et y répondre,
- l'élévation, c'est **mobiliser l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise** autour du développement durable, accompagner les **talents** dans le respect de la **diversité** et des envies **entrepreneuriales**, récompenser les réussites, dans le respect d'une **qualité de vie au travail** optimale,
- l'élévation, c'est enfin l'ambition de porter le groupe vers une **gouvernance intégrant les enjeux du Développement Durable**.

Cette démarche RSE est portée directement par le Comité Exécutif, avec le plein soutien du Conseil d'administration.

Depuis 2015, le groupe Manitou adhère aux **10 principes du Pacte Mondial de l'ONU**. Cette adhésion renouvelée en 2016 nous engage à intégrer chacun de ces principes dans notre stratégie, notre culture, nos opérations et les interactions avec nos parties prenantes.

4.1 NOTRE VISION ET NOS ENGAGEMENTS

Le groupe a défini **3 axes majeurs d'actions pour la période 2015-2018**, à travers son plan Elevation :

- Créateur de solutions durables,
- Portées par les Femmes et les Hommes du groupe,
- En partenariat avec notre supply chain.

Cette stratégie se base sur la compréhension de nos enjeux majeurs, l'écoute de nos parties prenantes, et une dynamique d'amélioration continue depuis 2009 :

UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

2007
- Certification ISO 14001 du site de production Aubinière

2009 2010
- Projet Synapse en partenariat avec nos fournisseurs
- Signature d'une charte éthique

2011
- 1er Bilan Carbone du Groupe
- Adhésion à la Charte pour l'Emploi de la Région Pays de la Loire

2012
- Lancement du Plan Elevation
- Dans le Top 5 de l'index Gaïa

2013
- Lancement du programme REDUCE Fuel Eco-Program
- Certification ISO 14001 Castelfranco

2014
- 1ère édition des Elevation Days
- Grand Prix Entreprises & Environnement
- Lancement du programme REDUCE TCO
- Création de la division Services & Solutions
- Adoption d'une politique HSE Groupe

2015
- 1ère signature du Pacte Mondial des Nations Unies
- Création du réseau Women by Manitou Group
- Adhésion au Comité 21 Pays de la Loire

2016
- 87% de participation à la première enquête d'opinion interne
- Signature de la convention de l'Agefiph
- Partenariat avec la MLDS
- Construction du programme REDUCE Risks
- Lancement de la cotation RSE Fournisseurs

NOS ENJEUX MAJEURS

Plusieurs enjeux majeurs constituent les bases de la construction de la stratégie RSE de l'entreprise :

ENJEUX	L'empreinte environnementale des produits sur tout leur cycle de vie	La santé et la sécurité
OBJECTIFS	- Protection de l'environnement et des ressources - Réduction du coût total de possession pour les utilisateurs - Limitation des nuisances sur nos sites de production - Optimisation de la durée de vie de nos machines et de leur recyclabilité - Adaptation de notre offre pour répondre aux enjeux de l'économie de la fonctionnalité	- Réduction des risques associés à la santé (troubles musculo-squelettiques, nuisances auditives, vibrations, ergonomie, etc.) et à la sécurité pour les utilisateurs - Prévention des risques pour nos collaborateurs, notamment sur les sites de production

ENJEUX	La solidité de la filière et des partenariats	Le développement personnel et collectif de nos collaborateurs
OBJECTIFS	- Favoriser la proximité - Suivre la santé financière de nos partenaires - Impliquer nos partenaires dans notre démarche RSE	- Attirer, développer et fidéliser les compétences - Traduire au sein de nos équipes la diversité de nos clients et de nos marchés - Motiver et fédérer - Améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail

LES PRÉOCCUPATIONS DE NOS PARTIES PRENANTES

Pour poser les bases de la démarche RSE, Manitou Group a identifié ses enjeux en matière de développement durable **en collaboration avec 35 de ses parties prenantes internes et externes**. Il s'agissait de prendre en compte l'ensemble des impacts environnementaux, sociaux et économiques majeurs et lorsque nécessaire, d'élargir le champ d'action en identifiant des **thèmes d'action nouveaux, des signaux émergents** et d'amorcer la réflexion ou le lancement de projets pilotes.

Le tableau ci-dessous précise les modes de dialogue actuels par partie prenante.

L'analyse des attentes internes et externes, complétée par un **benchmark**, a permis d'identifier et de **hiérarchiser les enjeux selon leur importance** au regard des parties prenantes et du niveau de maturité du groupe. De cette analyse a découlé le plan Elevation développé p.36.

Parties prenantes	Attentes	Réponses du groupe	Modalités de dialogue		Faits marquants 2016
Clients & Concessionnaires	Qualité des produits	Suivi réglementaire et anticipation	Réseau de concessionnaires Service clients Enquêtes de satisfaction Communication externe (site corporate, site marques, salons) Formation et e-learning		Voir paragraphe « Créateur de solutions durables », p.37
	Sécurité des produits	Programme REDUCE Risks			
	Coût Total de Possession réduit	Programme REDUCE TCO			
	Adaptation aux nouveaux usages	Division S&S (Services et Solutions)			
	Faible impact environnemental des produits	Programme REDUCE Fuel			
	Relation clients	Mesure de la satisfaction clients			
	Pratiques éthiques	Groupe de travail interne sur la loyauté des pratiques			
	Innovation	Programmes de R&D			
Collaborateurs (Divisions, Sales & Marketing, Fonctions supports)	Développement professionnel des collaborateurs	Politique de Gestion Prévisionnelle des Compétences	Entretiens annuels Galileo	Direction RH Communication interne (intranet, TOTEM, Manitou Life, forums) Médecine du travail & Assistante sociale Journées Portes Ouverts	Voir paragraphe « Porté par les hommes et les femmes du groupe Manitou », p.40
		Politique de formation			
		Politique de mobilité			
		Accueil d'étudiants stagiaires et alternants			
	Bien-être au travail	Mesure de la satisfaction & de l'engagement et plans d'action	Enquête d'opinion interne		
		Solutions de qualité de vie au travail (télétravail, etc.)			
		Accompagnement des actions sportives			
	Valorisation des succès d'équipes et individuels	Récompenses et médailles du travail			
	Renforcement de la diversité	Egalité professionnelle femmes/hommes	Réseau Women by Manitou Group		
		Coopération intergénérationnelle			
		Politique en faveur des personnes en situation de handicap	Référent handicap et infirmière		
	Droits sociaux et syndicaux	Dialogue social	Instances représentatives du personnel et syndicales		
	Mobilisation autour de la RSE	Communication interne RSE	Challenge Elevation annuel, Elevation Days, et supports de communication		
	Santé/Sécurité au travail	Politique HSE	Corporation HSE		

Parties prenantes	Attentes	Réponses du groupe	Modalités de dialogue	Faits marquants 2016
Fournisseurs et sous-traitants	Compétitivité économique	Approche Coût Total de Possession	Charte Achats responsables Extranet Fournisseurs Cotation RSE des fournisseurs Convention Fournisseurs et journées techniques	Voir paragraphe « En partenariat étroit avec notre supply chain », p.47
	Compétitivité technologique	Chantiers de productivité		
	Pérennité de la relation fournisseurs	Service Développement Fournisseurs		
Communautés locales	Partenariats académiques	Proximité avec le monde pédagogique et projets collaboratifs	Partenariats avec des écoles Visites de sites Challenge Handling the Future Accompagnement vers l'emploi	Voir paragraphe « En partenariat étroit avec notre supply chain », p.47
	Ancrage territorial	Participation à des réseaux	Adhésion au Comité 21 Pays de la Loire Engagement dans les réseaux d'acteurs locaux	
	Engagement solidaire	Dons, soutiens ponctuels et/ou dans la durée	Mécénat au fil de l'eau Soutien aux associations locales	
		Partenariats locaux et actions des filiales du groupe		
Actionnariat et communauté financière	Bonne gouvernance	Communication détaillée régulière	Document de référence - Chapitre RSE Communication on Progress du Pacte Mondial de l'ONU Réponses aux questionnaires des agences de notation extra-financière Réponse annuelle au Gaïa Index Sites Internet	COP Pacte Mondial juin 2016 Réponse au CDP (sept. 2016) Note Gaïa Index : 91/100 Site corporate en refonte en 2017
	Relation de confiance et considération			
	Transparence de la performance RSE			

DES ENGAGEMENTS PORTÉS PAR LE PLAN ELEVATION

Ce travail d'analyse de nos enjeux et de nos parties prenantes a permis au groupe d'identifier **3 axes majeurs d'actions, formalisés dans le plan «Elevation».**

Cette feuille de route s'étale sur la période 2015-2018. Elle sera actualisée au rythme de la feuille de route du groupe.

Axe 1 — Créateur de solutions durables...

Principes

Notre activité a des impacts positifs comme négatifs, à nous d'optimiser nos performances (santé, sécurité, environnement, efficacité) avec nos partenaires

Priorités

- Intégration du TCO (Coût total de possession) dès la conception
- Proximité & Solutions clients

Axe 2 — … portées par les femmes et les hommes du groupe Manitou…

Principes

Ce sont eux qui portent notre réussite, à nous de leur offrir les meilleures conditions de développement professionnel et personnel

Priorités

- Engagement des collaborateurs
- Santé, sécurité, environnement : Efficacité & Performance

Axe 3 — … en partenariat étroit avec notre supply chain.

Principes

Nos fournisseurs jouent un rôle sur notre performance développement durable, à nous de les accompagner et d'innover en cohérence avec notre stratégie

Priorités

- Achats responsables
- Empreinte économique locale & Mécénat

Ces engagements visent à terme un **modèle de RSE intégré dans les métiers, dans les process et dans les relations avec nos parties prenantes.** Outre les indicateurs environnementaux et sociaux du document de référence, le groupe a choisi de suivre des **indicateurs stratégiques** représentatifs des priorités du plan Elevation. La fixation d'objectifs chiffrés est en cours de réalisation. Cette **démarche, porteuse de sens**, reste complexe, et nécessite des efforts réguliers d'adaptation.

LA GOUVERNANCE DE LA RSE

La politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise du groupe est le fruit d'une collaboration de tous les acteurs des secteurs de l'entreprise. La **Direction RSE** (une personne à temps plein) coordonne les différentes activités, tandis que **des relais dans les métiers et les filiales** permettent le partage d'actions et d'informations. Ces acteurs se réunissent au sein d'un **réseau en cours de structuration.**

La direction RSE est rattachée directement au **Secrétaire Général**, membre du Comité Exécutif ; elle peut être contactée à l'adresse elevation@manitou-group.com.

Deux fois par an, **le Comité Exécutif du groupe** revoit les orientations et l'avancement de la feuille de route. Le **Conseil d'administration** est par ailleurs sollicité lors de la définition et la validation du plan d'actions triennal et l'est à chaque réorientation stratégique.

Enfin, les données sociales, sociétales et environnementales nécessaires au reporting extra-financier sont collectées par des **contributeurs locaux**. Elles sont consolidées par des pilotes du réseau RSE. Des **vérificateurs internes** valident les données remontées et les indicateurs consolidés. Les indicateurs publiés sont également audités par un **vérificateur externe indépendant**.

4.2 AXE 1 : UN GROUPE CRÉATEUR DE SOLUTIONS DURABLES

De par nos produits et nos activités, **nous portons une responsabilité liée à notre empreinte environnementale, économique et sociale.**

Il nous faut déployer en interne et sur notre chaîne de valeur les efforts adéquats, au moins autant que ceux de nos clients sur leurs propres périmètres d'activité.

LA PRISE EN COMPTE DU CYCLE DE VIE

NOTRE ENJEU :
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE SUR LE CYCLE DE VIE

Pour mieux comprendre où se situaient les points chauds de notre activité, nous avons réalisé plusieurs études spécifiques :

- Une analyse du cycle de vie multicritère, en 2012-2013, portant sur le cycle de vie d'une machine agricole de référence de notre gamme de produits, la MLT 735,
- L'évaluation de l'empreinte carbone de l'entreprise sur la totalité de son périmètre(1) en 2013,
- Chaque année, l'évaluation de notre empreinte carbone selon le périmètre réglementaire(2).

Coût total de possession d'une machine (2015)

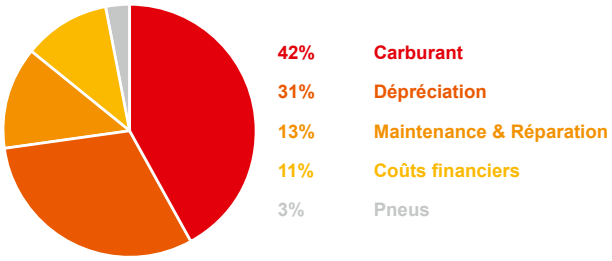

Impact environnemental d'une machine sur son cycle de vie (2013)

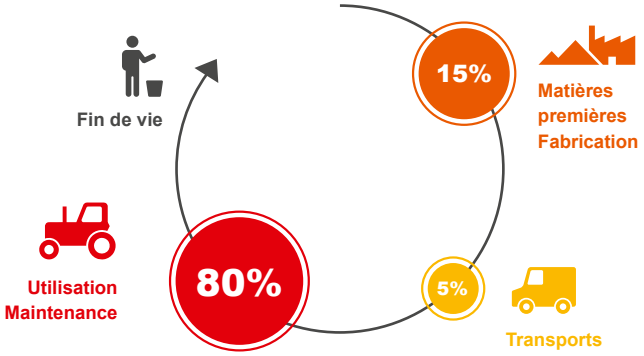

Pour tous ces sujets, la prise en compte de l'éco-conception à toutes les étapes du cycle de vie est un point clé d'étude. Ces études ont démontré que **notre impact environnemental est issu à environ 80% de l'utilisation de nos machines** par nos clients (en fonction des catégories d'impacts évaluées) et notamment de leur consommation de carburants. La **réduction de la consommation des machines** revêt donc un caractère stratégique prioritaire dans notre plan d'actions et c'est dans ce cadre que le programme REDUCE a été créé (voir p.38).

CRÉATION ET ACTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL ÉCO-CONCEPTION

Courant 2016, un **groupe de travail** éco-conception a été formellement créé. Il regroupe des interlocuteurs des bureaux d'études, du design, des achats, de la HSE, de la division S&S qui porte l'expertise TCO et de la RSE. Deux actions sont en cours :

- la définition d'une **checklist éco-conception** à destination des bureaux d'études et des achats, pour prendre en compte l'environnement et le cycle de vie des machines dès l'étape de conception,
- une **bibliothèque des bonnes pratiques et des réalisations existantes** au sein du Groupe, pouvant se rapporter à de l'éco-conception.

Au second semestre 2017, un premier retour d'expérience permettra d'envisager la réalisation d'un pilote éco-conception sur un nouveau projet.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE CHEZ MANITOU

Les enjeux RSE sont progressivement pris en compte à chaque étape du cycle de vie de la machine et de nos activités. Les initiatives RSE déjà mises en place au sein de la chaîne de valeur démontrent la rentabilité que celles-ci peuvent apporter.

APPROVISIONNEMENT ET DISTRIBUTION OPTIMISÉS :

En partant du constat que le volume des camions n'était pas optimisé et engendrait des coûts et des impacts environnementaux supplémentaires, les services logistiques ont développé et déployé auprès de nos transporteurs un outil d'optimisation des flux logistiques européens reposant sur des paramètres de volume, dimension et poids des produits transportés.

Des optimisations sont en réflexion autour d'une plateforme de groupage, qui permettrait de réduire les distances parcourues en favorisant les départs maritimes locaux.

Par ailleurs, l'auto-évaluation de la performance RSE des transporteurs mise en place en 2015 permet de rapporter 10% de la performance globale du fournisseur à des critères RSE. L'analyse de ces notes est prévue pour 2017 et permettra de mettre en place des actions correctives conjointement avec les fournisseurs qui ont la possibilité de s'améliorer.

VERS DES SERVICES SUPPORT PLUS ENGAGÉS :

Il est aussi de la responsabilité de ceux qui portent les fonctions supports d'accompagner les engagements RSE de l'entreprise. A titre d'exemples, différentes actions ont été ou sont en cours de mise en place :

– Dématérialisation des supports RH :

Au premier semestre 2017, le groupe Manitou finalisera la mise en œuvre d'un coffre-fort salarié sur le périmètre France, qui permettra d'éviter les flux papiers et les envois postaux.

(1) Le périmètre complet comprend les 3 Scopes tels que définis par GHG Protocol : Scope 1 (émissions directes), Scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'électricité), et Scope 3 (autres émissions indirectes, sur toute la chaine de valeur).

(2) Le périmètre réglementaire porte sur les Scopes 1 et 2 uniquement ; la mesure n'est obligatoire que tous les 4 ans, mais nous nous y conformons chaque année. En 2016, les calculs n'ont toutefois pas été audités.

Actions au sein de la Direction des Systèmes Informatiques :

Un projet de modernisation et d'amplification des outils de visioconférence a été lancé, permettant de faciliter leurs utilisations et de limiter certains déplacements professionnels.

La consolidation des infrastructures informatiques de certaines filiales au sein de notre datacenter va permettre de rationaliser les consommations énergétiques en optimisant les surfaces des installations de traitement et de stockage.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA FIN DE VIE DE NOS MACHINES DÈS LA CONCEPTION :

En ligne avec la démarche des 3R (réduire la quantité de déchets générés, réemployer les machines, les pièces et les accessoires et recycler les matières), le groupe Manitou travaille à :

- **Optimiser la durée de vie de ses machines :** mise en place d'actions favorisant les maintenances préventives et correctives, choix de composants d'une durée de vie maximale dès la conception, travail à l'amélioration de la fiabilité des composants via l'utilisation de statistiques de maintenances correctives par les services Qualité, etc. ;
- **Favoriser l'emploi de pièces de rechange neuves ou d'occasion :** par l'intermédiaire de nos centres logistiques de pièces de rechange basés à Ancenis (France) et Belvidere (US), près de 2.000 commandes journalières sont traitées, avec un taux de service de près de 95%. Elles permettent de maintenir le parc machine en état de fonctionnement optimum et d'en prolonger la durée de vie.
- **Déployer un réseau de machines d'occasion :** un centre de reconditionnement a été créé en 2015 et continue de monter progressivement en puissance, dans un objectif de récupération, réparation et remise en état des machines, majoritairement Manitou. Près de 160 machines ont ainsi été reconditionnées en 2016.

C'est également un lieu central pour accompagner le déploiement des **offres de location longue durée avec du financement et des services, les "ALL-IN"** (voir ci-dessous), qui nécessiteront dans un futur proche de disposer d'infrastructures pour gérer le retour de ces machines.

Par ailleurs, le groupe continue de promouvoir le marché de l'occasion de qualité avec 900 machines reconditionnées disponibles sur notre site internet used.manitou.com.

- **Proposer des solutions de simplification du démontage en vue de la fin de vie et favoriser le recyclage des matériaux :** le rôle de Manitou dans cette partie du processus est aujourd'hui restreint, du fait que nous sommes rarement amenés à gérer matériellement la fin de vie des machines. Toutefois, le groupe se sent impliqué et propose des aménagements dès la conception pour faciliter les étapes de gestion de la fin de vie de son matériel.

NOTRE ENJEU :
L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

Le groupe Manitou évolue dans une société où la consommation de biens, après avoir été une norme, évolue vers une économie de l'usage.

Le marché de l'occasion, de la location ou les services intégrés permettent de découpler la création de valeur de l'usage de ressources non renouvelables et de la consommation d'énergie.

Ce changement de paradigme sur la propriété des machines doit favoriser la durabilité et l'utilisation mutualisée de nos machines. Cela nécessite d'innover pour accompagner les clients finaux, car la valeur de nos produits ne réside plus seulement dans la qualité de nos machines, mais aussi dans la valeur économique que nos services peuvent apporter.

En partenariat avec notre réseau de concessionnaires, la division Services & Solutions développe des solutions répondant à ces nouveaux besoins afin d'accompagner chaque client dans l'utilisation de son équipement :

- Le **réseau de 1400 concessionnaires** Manitou répartis dans 140 pays et les 2000 techniciens experts régulièrement formés propose un accompagnement des utilisateurs, de l'achat au Service après-vente de l'équipement.
- Les **contrats d'entretien** permettent le maintien d'un fonctionnement optimal et un meilleur rapport qualité-prix de la machine.
- Les **offres de financement** et la location long-terme tout compris, les « **ALL-IN** » facilitent les investissements, quelle que soit l'activité du client.
- Les **extensions de garantie** apportent une valeur ajoutée permettant de protéger l'équipement au-delà de la garantie contractuelle.
- La solution connectée **Easy Manager** est un outil simple et flexible pour gérer, optimiser et sécuriser le suivi opérationnel des machines.
- Le site internet de machines d'occasion du réseau Manitou, **used.manitou.com**, offre un accompagnement dans la recherche du bon équipement.
- Les **pièces d'origine Manitou** garantissent le maintien des performances ainsi qu'une plus longue durée de vie du matériel.

ANIMER LA DÉMARCHE REDUCE

NOTRE ENJEU :
L'AMBITION DU PROGRAMME REDUCE

La démarche REDUCE vise à améliorer la qualité de vie au travail des utilisateurs de nos machines, pour une meilleure productivité et une meilleure protection de l'environnement. Pour atteindre cet objectif, 3 axes de la démarche REDUCE ont été développés :

- **REDUCE Fuel**, depuis 2013, qui vise à mesurer et à communiquer en toute transparence sur les consommations de carburant et les émissions de CO_2 de nos machines. L'objectif est d'accompagner nos clients dans la réduction de leur empreinte environnementale et de réduire l'impact environnemental de nos produits,
- **REDUCE TCO**, depuis 2015, qui vise à informer nos clients en toute transparence sur la répartition des postes de coûts des machines et à optimiser la rentabilité de leur outil productif,
- **REDUCE Risks**, en cours de construction, dont l'objectif est d'accompagner les clients dans la réduction des risques associés à la santé et la sécurité pour les utilisateurs des machines.

Les axes stratégiques du plan d'innovation s'appuient donc sur 3 bénéfices client : l'énergie, le confort et l'efficacité du travail, et la sécurité. Un site web dédié à l'ensemble de la démarche est en cours de construction et sera disponible à l'adresse http://reduce.manitou-group.com.

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE CARBURANT : REDUCE FUEL

LE PROGRAMME REDUCE FUEL S'ARTICULE AUTOUR DE 5 RÉALISATIONS CLÉS :

1. Mesurer la consommation de carburant et des émissions de CO_2 associées, par l'intermédiaire d'un protocole interne, élaboré sur les 4 activités représentatives de la machine : ralenti, roulage, chargement et route. Les mesures sont effectuées sur les gammes agricoles, construction et nacelles (depuis 2016). 11 nouvelles machines ont été intégrées cette année ; suivront en 2017 certaines machines Gehl et Mustang.

2. Fiabiliser les données, la procédure et les conduites des tests, par l'audit annuel du protocole par l'UTAC-CERAM, organisme externe reconnu et indépendant. Par ailleurs, le groupe accompagne depuis 2016 un projet de normalisation. L'objectif sera de capitaliser sur le protocole produit pour en créer un standard européen de référence. En 2017, le groupe portera ce projet de norme à l'ISO (organisation internationale de normalisation) afin d'en faire une référence mondiale.

3. Informer les utilisateurs finaux, notamment par des stickers cabines collés en sortie d'usine, par les concessionnaires et durant les salons. Par ailleurs, une application web (http://reduce.manitou.com/) a été conçue. Accessible par tous et régulièrement mise à jour, elle permet aux utilisateurs d'afficher les consommations des machines Manitou et machines concurrentes en fonction de l'utilisation faite et d'en évaluer le coût et les émissions de GES associées.

4. Accompagner les utilisateurs et les concessionnaires, à travers des services et des solutions visant à sensibiliser et former : outre des conseils d'éco-conduite, un simulateur d'éco-conduite utilisé dans des salons ou en sessions dédiées reprend à taille réelle l'ergonomie de la cabine et met en situation réelle un utilisateur. Par ailleurs, un stage d'éco-conduite a été expérimenté auprès d'utilisateurs finaux. Une réduction de 12% de la consommation de carburant a été constatée en moyenne à l'issue de la formation. De prochaines sessions sont en réflexion pour 2017.

5. Améliorer les performances des machines par l'apport de solutions technologiques issues de la R&D, telles que, en 2016, les valves pilotées et la régénération hydraulique ou deux nouvelles transmissions avec éco-mode installées en série sur les nouvelles gammes de machines agricoles NewAg et NewAg compact. Les gains en termes de consommation de carburant et de réduction d'émissions de GES seront mesurés courant 2017.

RÉDUCTION DU COÛT TOTAL DE POSSESSION DE NOS MACHINES : REDUCE TCO

Le coût total de possession d'un bien (en anglais, Total Cost of Ownership - TCO) est une méthode de calcul du coût prenant en compte à la fois les **coûts directs et fixes** (acquisition, intérêt, valeur résiduelle, etc.), mais également tous les **coûts indirects et variables** (maintenance, carburant, formation, etc.) liés à l'utilisation de la machine.

REDUCE TCO est un programme qui permet de mettre en évidence les centres de coûts les plus importants en amont d'une démarche d'achat et de **sensibiliser à la réduction de ces coûts**. Pour ce faire, **un calculateur a été créé** et est accessible en ligne sur http://tco.manitou.com. Puisque près d'un tiers du TCO de nos produits est lié aux consommations de carburants des clients, le lien avec le programme REDUCE Fuel est fort.

Le travail mené pour réduire le TCO sur toutes les étapes du cycle de vie de nos machines se concrétise par :

- Des objectifs de réduction du TCO intégrés **dès la conception** pour les nouveaux produits ou les nouvelles technologies ;
- La prise en compte des **coûts de maintenances préventives et correctives**, en optimisant par exemple les fréquences d'intervention, les volumes d'huile utilisée, le nombre de filtres, ou la fiabilité des composants pour une meilleure durée de vie de la machine ;
- Un passage au **modèle de service**, comme expliqué p.38.
- Cette démarche s'est construite et structurée en 2015. En 2016, les améliorations suivantes ont été apportées :
- L'application a été optimisée et une **refonte de l'ensemble du design est en cours** (sortie de la nouvelle version prévue pour T1 2017). Par ailleurs, le site a été dupliqué spécifiquement sur les marques Gehl et Mustang (http://tco.gehl.com et http://tco.mustangmfg.com) ;
- **La méthodologie et les modèles** ont été améliorés, particulièrement sur les coûts de maintenance ;
- Un travail a été mené pour prendre en compte le TCO **dans le développement des nouvelles machines** : des objectifs TCO sont désormais donnés lors du lancement des nouveaux produits et sont suivis tout au long du projet ;
- Enfin, des statistiques de **données de maintenance corrective** (pannes, casses, usures, etc.) ont été **collectées auprès de nos concessionnaires** pour affiner les modèles associés dans l'application.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DE NOS UTILISATEURS : REDUCE RISKS

Le programme REDUCE Risks, créé en 2016 et en déploiement en 2017, a pour ambition de parvenir à **mieux faire connaître les expertises du groupe autour de la sécurité** de nos machines et à proposer un **accompagnement des utilisateurs** vers la réduction des risques.

FAIRE CONNAÎTRE NOS EXPERTISES AUTOUR DE LA SÉCURITÉ DE NOS MACHINES.

Proposer des machines plus sûres à nos utilisateurs passe par un engagement à différents niveaux :

- **Nos tests** de visibilité, d'endurance, de stabilité, d'acoustique, notamment sur bancs d'essais.
- **Nos technologies et expertises dédiées** grâce à cinq bureaux d'études. Des développements spécifiques sont faits pour adapter à chaque gamme de machines des technologies spécifiques pour la sécurité : contrôleur état de charge, reconnaissance d'accessoires, stabilisateurs brevetés, valves de sécurité sur vérins, etc.
- **Nos équipements** proposés qui permettent une sécurisation supplémentaire des utilisateurs (détecteurs de présence, planchers antidérapant, grilles pare-brise, etc.), de la charge (caméras sur mâts, modes charge suspendue, etc.), de l'environnement machine (caméras 360°, détecteurs d'obstacles, capteurs laser, etc.), et des machines (réflecteurs, rétroviseurs panoramiques, etc.).
- **Nos accessoires,** car chaque couple machine-accessoire suit un processus de validation précis.
- **Nos services adaptés**, conçus et fabriqués spécialement pour des affaires spéciales, plus particulièrement exposées aux risques : marchés minier, de la défense, de l'environnement, de l'aérospatial, etc.

ACCOMPAGNER LES UTILISATEURS VERS LA RÉDUCTION DES RISQUES :

Le groupe souhaite sensibiliser sur les bonnes pratiques d'utilisation en toute sécurité des matériels, et faciliter la prise en main de nos machines. Pour cela, **de courtes vidéos** seront disponibles sur le site http://reduce.manitou-group.com. Elles reprendront les **consignes et les bonnes pratiques de prise en main sur de très nombreux thèmes adaptés à l'ensemble de notre gamme machines.** En parallèle, un travail sera effectué pour simplifier la compréhension des **Fiches d'Instruction de Bases** (FIB), insérées dans les carnets machines. Enfin, des affiches permettant de regrouper des conseils pour une utilisation plus sûre des machines accompagneront le lancement de REDUCE Risks.

En outre, il est prévu de développer, à l'aide des parties prenantes concernées, des **offres et des options sur mesure**, qui permettront de répondre à des besoins de sécurité spécifiques sur nos machines.

LE CONFORT DE NOS MACHINES : ERGONOMIE, VIBRATIONS ET ACOUSTIQUE

Les enjeux majeurs pour les questions **d'ergonomie** sont d'améliorer la **visibilité** des cabines, l'accès au poste, et le **confort du poste de conduite**, d'homogénéiser la **position des commandes** sur nos gammes et d'organiser les **interfaces homme-machine**.

Par ailleurs, c'est également par l'amélioration du confort **acoustique et vibratoire** en cabine qu'il est possible de réduire significativement le niveau global des émissions de bruits et de vibrations.

L'ERGONOMIE

Des exemples de développements ergonomiques sont par exemple :

- le **JSM**, un joystick conçu et développé par les services Design et R&D, installé sur une grande partie de nos chariots. Sa forme évite la tension musculaire et dispose les fonctions de la façon la plus naturelle possible,
- l'adaptation de l'espace cabine en fonction de la **taille grandissante des populations d'utilisateurs**,
- le **Confort Steering System**, un seul tour de volant est maintenant nécessaire pour effectuer une rotation complète des quatre roues, au lieu de 4 tours auparavant.

LE CONFORT ACOUSTIQUE INTERNE ET EXTERNE, ET CONFORT VIBRATOIRE EN CABINE

Depuis 2015, la R&D dispose de compétences spécifiques dans le domaine de la perception acoustique. En 2016, le service a créé une nouvelle génération **« Silent Force »** des modèles de chariots télescopiques agricoles MLT 840 et MLT 1040 : l'insonorisation de la cabine a été optimisée grâce à une **baisse de 6 décibels**, en comparaison aux versions précédentes de ces mêmes machines.

4.3 AXE 2 : DES SOLUTIONS PORTÉES PAR LES HOMMES ET LES FEMMES DU GROUPE MANITOU

Les femmes et les hommes du groupe Manitou portent les **conditions de notre réussite économique et durable**. Nous nous engageons à leur offrir des **conditions de travail propices à leur développement** professionnel et personnel, et à les **impliquer pleinement** dans notre démarche RSE.

Par ailleurs, notre politique en termes de santé et de sécurité est de **prévenir les accidents et maladies professionnelles** en prenant en compte tous les risques, avec l'implication de l'ensemble des acteurs.

Enfin, nous travaillons ensemble avec les collaborateurs, pour réduire les **impacts environnementaux sur nos sites de production,** par l'intermédiaire de notre système de management environnemental.

EMPLOYEUR ENGAGÉ

NOTRE ENJEU :
NOTRE ENGAGEMENT EN TANT QU'EMPLOYEUR

Les hommes et les femmes du groupe sont au cœur de notre responsabilité sociétale et les défis sont nombreux :

- **attirer, développer et fidéliser** les compétences dont nous aurons besoin pour concevoir, fabriquer et vendre les machines et les services de demain,
- refléter au sein de nos **équipes la diversité** de nos clients et de nos marchés,
- continuer à **motiver et fédérer** l'ensemble de nos collaborateurs dans le monde.

Les équipes RH s'engagent à délivrer une **croissance durable et profitable** grâce à la performance de nos collaborateurs, de nos processus et à la culture de notre groupe.

Entre 2015 et 2018, période sur laquelle portent les engagements actuels du groupe, cinq priorités ont été fixées : renforcer le partenariat business, accompagner la transformation du groupe, valoriser notre capital humain, engager nos collaborateurs et moderniser la fonction RH.

Notre engagement d'employeur est donc guidé sur la valorisation de nos collaborateurs, notamment par la priorité accordée à :

- leur développement professionnel,
- leur santé et leur sécurité,
- leur bien-être,
- le renforcement de la diversité,
- un dialogue social de qualité.

LES EFFECTIFS DU GROUPE

Les effectifs du groupe sont répartis de la façon suivante :

			2014	2015	2016
Effectifs au 31/12	Effectif inscrit	Nb	3307	3214	3301
	Effectif en CDI	%	98,46%	97,88%	97,76%
	Effectif en CDD	%	1,54%	2,12%	2,24%
	Intérimaires	Nb	105	302	277
	VIE	Nb	6	2	3
	Salariés en mobilité internationale	Nb	17	18	13
Répartition par zone géographique	France	%	56,4%	58,0%	58,0%
	Europe du Sud (hors France)	%	9,2%	9,6%	9,5%
	Europe du Nord	%	4,1%	4,5%	4,5%
	Americas	%	25,5%	22,6%	22,2%
	APAM	%	4,9%	5,2%	5,8%
Répartition de l'effectif par âge	24 ans et moins	%	3,4%	2,6%	3,0%
	25-34 ans	%	22,8%	20,4%	19,7%
	35-44 ans	%	36,3%	37,9%	37,5%
	45-54 ans	%	24,6%	25,6%	26,5%
	55-64 ans	%	12,2%	12,6%	12,2%
	Plus de 65 ans	%	0,8%	0,9%	1,0%
Répartition de l'effectif par ancienneté	Moins d'un an	%	6,4%	5,8%	10,0%
	1-4 ans	%	29,5%	26,1%	21,4%
	5-10 ans	%	22,5%	24,4%	24,8%
	11-20 ans	%	26,7%	28,7%	28,6%
	21-30 ans	%	9,1%	9,9%	10,9%
	Plus de 31 ans	%	5,7%	5,2%	4,3%
Mouvements de l'effectif permanent	Embauches en CDI	Nb	408	265	340
	Démissions	Nb	194	212	138
	Licenciements	Nb	61	86	62
	Autres motifs (commun accord, retraite, décès…)	Nb	73	77	59
	Taux de départ volontaire (démissions/eff perm. moyen)	%	6,01%	6,61%	4,32%
Répartition de l'effectif par statut	Cadres	%	19,1%	20,1%	20,8%
	Agents de maîtrise	%	2,1%	2,1%	1,9%
	ETD	%	28,7%	30,3%	30,4%
	Ouvriers	%	50,1%	47,5%	46,9%

			2014	2015	2016
Répartition de l'effectif féminin par statut	Cadres	%	20,5%	21,1%	22,4%
	Agents de maîtrise	%	5,9%	4,4%	1,6%
	ETD	%	32,6%	31,3%	31,2%
	Ouvriers	%	8,1%	8,1%	7,7%
	Total	%	17,4%	17,7%	17,8%
Part de l'effectif opérant dans des pays sensibles en matière de droits fondamentaux au travail et de corruption		Nb	149	156	178
		%	4,51%	4,85%	5,39%
Masse salariale (Périmètre : France*, Italie, USA)	Masse salariale totale	€	129 911 267	130 426 826	133 050 950
	Evolution	%		0,4%	2,0%
	Evolution des effectifs	%		-4,9%	1,6%

**Le périmètre France s'entend hors LMH*

Le groupe Manitou a recruté 340 collaborateurs en CDI en 2016. Au total, 98% de l'effectif est en CDI. 58% de notre effectif se situe en France.

Répartition des effectifs au 31/12/2016 par zone géographique

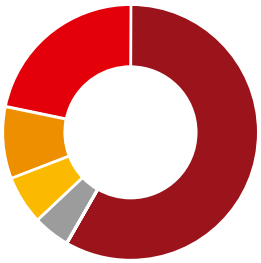

58% **France**

22,2% **Americas**

9,5% **Europe du Sud (hors France)**

5,8% **APAM (Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient)**

4,5% **Europe**

LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DE NOS COLLABORATEURS

Les initiatives suivantes structurent les engagements pris au cours de l'année 2016 :

UN CYCLE DE DÉVELOPPEMENT ANNUEL

Chaque collaborateur est considéré au sein du groupe comme un Talent que l'entreprise doit permettre de développer. Pour aller dans ce sens, 4 piliers managériaux ont été mis en place par la Direction des Ressources Humaines :

La revue de la performance de nos Talents au travers d'un échange annuel formalisé au service du développement des collaborateurs.

La fixation des objectifs annuels de nos Talents alignés avec les objectifs stratégiques du groupe. Chaque collaborateur, acteur de son évolution professionnelle, fixe en collaboration avec son manager des objectifs challengeants et stimulants. La fixation conjointe des objectifs donne du sens aux missions des collaborateurs et favorise leur engagement.

La revue des Talents et des organisations qui ouvre un partage sur la performance collective et individuelle au sein de chaque organisation. Cet échange permet aussi de préparer les évolutions futures de compétences et les plans de succession.

Le développement des Talents qui s'inscrit tout au long de l'année par un feedback régulier, des missions challengeantes, des nouveaux projets, un accompagnement par son manager et les autres collègues et toute autre action permettant une formation régulière à tous les niveaux de l'organisation.

UNE POLITIQUE DE FORMATION AMBITIEUSE

La volonté d'accompagner l'évolution des compétences de nos collaborateurs s'accompagne d'un effort de formation notamment en France, qui représente 2,22% de la masse salariale, et par une moyenne annuelle de 15,3 h de formation pour chaque collaborateur.

			2014	2015	2016	Périmètre
Formation	Dépenses de formation	€	2 076 180	1 925 676	2 217 319	France*, Italie
	Masse salariale totale	€	85 829 961	86 845 097	89 766 021	France*, Italie
	Masse salariale dévolue à la formation	%	2,42%	2,22%	2,47%	France*, Italie
	Salariés ayant reçu au moins une formation	Nb		1 340	1 357	France*, Italie
	Taux d'accès à la formation	%		64,02%	63,50%	France*, Italie
	Nombre total d'heures de formation	Nb	29 206	28 351	32 672	France*, Italie
	Nombre moyen d'heures de formation par salarié	Nb	13,78	13,55	15,29	France*, Italie
Formation sécurité	Nombre d'heures consacrées à la sécurité	Nb		4 286	6 245	France*, Italie
	Part des heures de formation consacrées à la sécurité dans les heures totales de formation	%		15,1%	19,11%	France*, Italie
	Nombre d'heures consacrées à la sécurité	Nb		6 835	7 966	France*, Italie, USA

**Le périmètre France s'entend hors LMH*

Nous accompagnons nos collaborateurs dans leurs missions, dans le développement de leurs savoirs et savoir-faire et dans l'amélioration éventuelle du savoir-être. Notre offre de formation combine pour cela des mises en situation, des retours continus des managers et des formations internes et externes.

La politique de formation est guidée par les priorités stratégiques du groupe et les priorités de chaque département, validées au cours du processus managérial d'OPR (Organization & People Review).

En 2016, plusieurs actions ont été enclenchées :

– Le développement des capacités managériales

Afin de renforcer la dimension entrepreneuriale et responsable de notre management, un nouveau Parcours Manager a été créé. Ce programme progressif et modulaire est proposé systématiquement dans les six premiers mois de la prise de fonction d'un manager, pour mieux accompagner ses équipes dans leurs missions.

– Le renforcement de nos métiers stratégiques

Nous souhaitons renforcer les compétences et la formation de nos collaborateurs pour accompagner leur mobilité sur des métiers stratégiques.

Ainsi, la 5ème promotion Tech SAV, lancée en 2015, a accueilli cette année quatre collaborateurs. Pendant 18 mois, ils acquièrent les compétences nécessaires pour intégrer un métier du Service Après-Vente, par des enseignements techniques, des cours d'anglais, de l'immersion au sein de différents services, filiales et réseau, et grâce au support de leur parrain de la promotion précédente. Au total, sur les quatre précédentes promotions, 19 salariés ont été « diplômés ».

De la même façon, quatre candidats ayant intégré la 1ère promotion interne du parcours Technicien Supply Chain, ont été certifiés CQPM (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie Technicien Logistique) en 2016.

– Manitou Americas se forme au français

Une trentaine d'employés américains a participé à des sessions « Langue et culture française », visant à renforcer les liens culturels et la coopération au sein du Groupe entre les équipes.

– L'immersion dans le Groupe et la coopération interne

Les nouveaux salariés cadres en France bénéficient depuis mi-2016 d'une semaine d'immersion en production, qui leur permet de découvrir les métiers, savoir-faire et produits du groupe ainsi que de s'intégrer rapidement et facilement dans l'entreprise. Près de 30 personnes ont déjà été formées.

De plus, des demi-journées d'information à destination des collaborateurs administratifs basés en France ont été mises en place. L'objectif est de développer et d'actualiser la connaissance des collaborateurs de l'environnement industriel et des produits du groupe afin de fédérer les équipes autour d'une ambition commune.

LA POLITIQUE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE

L'activité de Manitou est réalisée à 80% à l'international. De plus, 42% de l'effectif du groupe est situé hors de France et 35% du Top Management est de nationalité étrangère. Afin de développer notre exposition internationale et favoriser la mobilité internationale, le groupe a mis en place en 2016 une nouvelle politique d'accompagnement. 13 collaborateurs sont en mobilité internationale en 2016.

L'ACCUEIL DE STAGIAIRES ET D'ALTERNANTS

Le groupe Manitou accueille et forme chaque année des stagiaires à différents stades de leurs études. A ce titre, le groupe s'est vu décerner le label HappyTrainees 2016-2017, récompense obtenue parmi plus de 4000 organisations. Six dimensions ont été évaluées par les stagiaires et alternants ayant fréquenté l'entreprise : Progression professionnelle, Environnement de travail, Management, Motivation, Fierté, Fun & Plaisir. Manitou Group a obtenu une note globale de 4,15/5, et un taux de recommandation de 93,5%.

Par ailleurs, le groupe a poursuivi son effort en terme de formation en alternance, en accueillant 73 alternants sur l'année 2016.

LE BIEN-ÊTRE DE NOS COLLABORATEURS

Le groupe Manitou veille au bien-être de ses collaborateurs en améliorant l'environnement de travail pour leur offrir les meilleures conditions d'activités.

ÉCOUTE DES COLLABORATEURS

En 2016, le groupe Manitou a mesuré la satisfaction et l'engagement de l'ensemble des collaborateurs du groupe grâce à sa première enquête globale d'opinion interne. Le taux de participation a été de 87%.

Cette enquête anonyme a été l'occasion de souligner nos points forts et de déterminer nos axes de développement, pour améliorer l'expérience et la qualité de vie au travail de chaque collaborateur.

Les deux grands enseignements de cette enquête au niveau du groupe sont le fort engagement de nos collaborateurs et l'opportunité de leur donner de meilleures conditions de réussite dans leurs missions.

Suite à cette enquête, de nombreux échanges ont eu lieu avec des collaborateurs volontaires afin de trouver des pistes d'amélioration. Fin décembre 2016, plus de 100 plans d'actions dans toutes les régions du groupe et au sein de chaque Direction ont été établis.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Dans un objectif d'amélioration de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée de nos collaborateurs, 8% des cadres de l'entreprise bénéficient fin 2016 d'une solution de télétravail. De même, des aménagements individualisés du temps de travail sont régulièrement acceptés pour les collaborateurs qui le souhaitent et dès que l'organisation des activités le permet.

En 2016, nous avons organisé la présence régulière sur nos sites français d'une assistante sociale. Elle rencontre les salariés, sous secret professionnel, les conseille et les accompagne dans leurs démarches.

Enfin, indicateur clé de la performance sociale, le taux d'absentéisme est lui suivi de manière régulière, notamment celui lié aux accidents de travail et maladies professionnelles. Le taux moyen en 2016 est de 3,79%.

FIERTÉ DES COLLABORATEURS

L'enquête d'opinion interne réalisée en 2016 a révélé que 72% des collaborateurs du groupe se déclarent "engagés".

Le groupe est attentif à cet engagement, et l'illustre par l'ouverture du lieu de travail de nos collaborateurs à leurs familles : en octobre 2016, les journées portes ouvertes du principal site industriel français à Ancenis ont ainsi accueilli, avec l'aide de près de 300 collaborateurs bénévoles, plus de 4200 visiteurs. Les familles ont pu visiter l'usine et les bureaux, découvrir les gammes de machines et se divertir grâce à des ateliers ludiques. En Italie à Castelfranco, la journée "Family Day" organisée en septembre 2016 a accueilli plus de 750 personnes, parmi lesquelles les familles des collaborateurs, mais aussi des partenaires locaux.

VALORISATION DES SUCCÈS D'ÉQUIPE ET INDIVIDUELS

La reconnaissance des collaborateurs est un élément essentiel de l'engagement et de la motivation. Nous avons mis en place plusieurs pratiques afin de reconnaitre régulièrement l'engagement de nos collaborateurs :

Encourager : les « Spot Awards » chez Manitou Americas sont un programme de reconnaissance par les pairs pour les collaborateurs qui ont démontré une forte implication au travail.

Valoriser : les médailles du travail en France valorisent l'ancienneté, l'expérience et l'implication des salariés. La remise des médailles est accompagnée d'une cérémonie sur chaque site.

Récompenser : les réalisations phares de l'année sont récompensées chaque année, à travers sept thèmes, dont par exemple la meilleure progression des parts de marché, initiative service, ou innovation.

COMMUNICATION INTERNE

Les collaborateurs du groupe sont informés régulièrement des nouveautés, initiatives et changements opérés au sein de l'organisation, ce qui favorise une meilleure cohésion et une meilleure implication, tout en aidant à donner du sens aux missions confiées.

Nous disposons pour cela de plusieurs supports et moyens de communication : le journal interne TOTEM en France, le Manitou Life au niveau international, l'intranet au niveau du groupe et les forums de management.

ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS SPORTIVES

Le sport contribue à véhiculer la culture de notre groupe et à fédérer les équipes. C'est pourquoi nous soutenons chaque année la participation de nos collaborateurs, individuellement ou en équipe. Le Triathlon de La Baule a par exemple rassemblé cette année près de 140 participants de l'entreprise, issus de 5 nationalités différentes. La course en relais Team & Run, organisée sur le territoire du siège social, a réuni plus de 100 collaborateurs.

Ces événements s'inscrivent sous le signe de la convivialité, du dépassement de soi et de la persévérance; ils permettent aux collaborateurs de porter collectivement les couleurs de l'entreprise.

LE RENFORCEMENT DE LA DIVERSITÉ AU SEIN DES ORGANISATIONS

La diversité du groupe Manitou se reflète à travers ces chiffres clés :

- 13,2% des salariés du groupe ont 55 ans et plus,
- 23% des salariés du groupe ont moins de 35 ans,
- 17,8% de femmes dans les effectifs mondiaux du groupe (22,5% parmi les effectifs cadres),
- 28 nationalités sont représentées,
- 77 personnes sont en situation de handicap en France.

Aussi, le groupe renforce régulièrement ses actions favorisant la promotion de la diversité.

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

Nous avons mis en place des actions volontaires pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en augmentant la représentation féminine dans les métiers techniques et industriels.

Une charte pour la promotion de l'égalité professionnelle a été signée en 2015 et vise à garantir l'égalité de traitement et la non-discrimination au sein du groupe. Elle est aussi gage d'égalité des chances, indépendamment des différences ethniques, culturelles et sociales. Enfin, elle facilite une représentation diversifiée de tous les groupes démographiques au sein de nos populations, à travers nos processus d'embauche, de fidélisation et de développement des collaborateurs.

Deux ans après la signature de notre accord visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, élément clé de la culture d'entreprise du groupe Manitou, 80% des 10 objectifs contenus dans l'accord ont été remplis.

Les deux objectifs clés fixés dans cet accord (faciliter l'exercice du rôle d'encadrement par la population féminine, et favoriser l'accès des femmes à des postes d'encadrement à compétences et performances égales) ont été repris comme objectifs prioritaires du réseau interne **Women by Manitou Group.**

Ce réseau, constitué en avril 2015, regroupe aujourd'hui plus de 40 membres, hommes et femmes, toutes catégories socio-professionnelles confondues. Les membres œuvrent de manière concrète en faveur de l'égalité professionnelle par l'organisation d'actions de différentes natures :

- **sensibilisation** à la mixité par des actions de communication interne et externe, organisation de conférences-débats avec des intervenants extérieurs, participation à des événements externes, ou encore partage avec des étudiant(e)s lors de visites d'usine ou de salons,
- **accompagnement des femmes** désireuses d'évoluer via la mise en place de programmes de mentoring et encouragement des femmes de la production à faire valoir leurs compétences pour acquérir davantage de responsabilités au sein des équipes,
- **réalisation d'études spécifiques**, notamment sur la perception des collaborateurs du groupe sur l'égalité professionnelle et l'avancement de leur carrière.

Par cette démarche, le réseau contribue progressivement à faire évoluer les mentalités et améliorer l'égalité réelle entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'organisation.

LA COOPÉRATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

Depuis fin 2014, la Direction des Ressources Humaines a engagé une démarche visant à améliorer la transmission et l'anticipation de l'acquisition des nouvelles compétences et la coopération intergénérationnelle.

7 métiers clés ont été identifiés (Achat, Recherche & Développement, Marketing Produits, Essai, Soudure, Services Après-vente, Informatique) et bénéficient d'une attention particulière du management et de la Direction des Ressources Humaines.

Parmi les objectifs de cette démarche, l'anticipation progressive des départs en retraite et la mise à disposition de dispositifs de transmission des compétences garantissent la pérennité des connaissances au sein de l'organisation. Les salariés de 50 ans et plus dans ces métiers peuvent ainsi intervenir lors de formations internes en qualité d'experts et former de jeunes salariés à leurs métiers. Nous encourageons également le recrutement d'alternants et continuons pour cela de mettre en place des partenariats avec des écoles techniques, d'ingénieurs, ou des universités généralistes.

LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Après la Charte d'engagement en faveur des personnes en situation de handicap en 2015, notre Groupe inscrit dans sa culture la stratégie d'emploi durable des personnes en situation de handicap. En 2016, la part des personnes en situation de handicap est passée de 3,39% à 3,60%.

		2014	2015	2016	Périmètre
Personnes en situation de handicap	Nb	68	71	77	France*, Italie
	%	3,21%	3,39%	3,60%	France*, Italie

**Le périmètre France s'entend hors LMH*

En France, une convention avec l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fond pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées) a été signée en 2016 afin de renforcer l'emploi des personnes en situation de handicap.

La convention de partenariat entre l'AGEFIPH et le groupe Manitou s'est articulée en 2016 autour de différentes actions : maintien dans l'emploi et accompagnement des parcours professionnels des salariés en situation de handicap du groupe, formation de l'encadrement pour l'associer à cette démarche, communication interne, recrutement de personnes en situation de handicap avec le label « Entreprise Handi-accueillante » et renforcement des partenariats avec les ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) locaux en lien avec la Direction des Achats du groupe.

De plus, à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, le groupe a choisi de mettre en avant les déficiences visuelles et auditives pour les sites français. Des actions concrètes de sensibilisation et d'information ont été proposées : temps d'écoute, animations sportives et non sportives et communication interne. Au total, plus de 550 personnes ont participé à ces activités en 2016.

LE DIALOGUE SOCIAL POUR PARTAGER LES ENJEUX DE L'ENTREPRISE

En 2016, nous avons engagé un dialogue social approfondi avec les organisations syndicales et les différents acteurs de l'entreprise notamment opérationnels.

L'axe prioritaire des négociations a consisté à partager avec les organisations syndicales **l'exigence du développement économique de l'entreprise tout en conservant le modèle social** du groupe. Ainsi, un nouvel accord d'intéressement, signé à l'unanimité des organisations syndicales, a intégré de nouveaux critères économiques.

Durant les négociations annuelles obligatoires de 2016, les organisations syndicales ont pris note que le groupe devait poursuivre son amélioration de rentabilité, ce qui a permis un **dialogue serein et des échanges constructifs**, se concluant par un accord unanime.

Les élections des représentants du personnel ont permis à tous les sites d'obtenir leur autonomie sociale et donc de pouvoir **négocier leurs propres accords**. Des accords spécifiques sur les organisations du travail correspondant aux besoins de chaque activité ont ensuite été signés.

MOBILISER ET RECONNAÎTRE LES ÉQUIPES : LA RSE, LEVIER D'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS

La RSE peut constituer un levier important pour la fidélisation et l'engagement des collaborateurs.

Nous avons fait le choix de laisser à nos filiales la **liberté de s'approprier les engagements** du groupe afin d'en décliner leurs actions en fonction des cultures et enjeux locaux.

Cette démarche permet un **ancrage local** des initiatives grâce à une meilleure appropriation par les équipes et un alignement sur les pratiques locales. Certaines de nos filiales ont d'ailleurs pris le tournant de s'impliquer davantage dans les réseaux locaux.

Pour créer un sentiment de co-responsabilité et une émulation autour du plan Elevation, nous mettons en place chaque année les **Elevation Days**, une semaine d'animations sur l'ensemble des sites. Des activités informatives ou ludiques sont proposées en lien avec les différents thèmes de la RSE : expositions, conférences, soirées débat, animations etc. Ces actions tendent à se dérouler progressivement autant sur les sites de production, que dans les filiales.

Cette semaine se clôture par la remise des prix du **challenge Elevation**, mettant en avant les **projets structurants ou les innovations du quotidien**, en cours de déploiement ou déjà mis en place. Cette démarche favorise par ailleurs la **dimension intrapreunariale de nos activités**.

En 2016, ce challenge a par exemple valorisé le projet d'amélioration du confort sonore en cabine, la création avec nos fournisseurs d'un pneu à plus faible impact (Manitou Americas), la mise en place de cours de Pilates (Aubinière) ou le don de vêtements à des associations (Manitou Australia).

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ SUR NOS SITES DE PRODUCTION

NOTRE ENJEU :
LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS COLLABORATEURS

Chaque jour, plus de 1500 opérateurs travaillent dans nos usines sur la fabrication d'ensembles de structures par mécano-soudure (châssis, flèches et mâts), à l'assemblage ou dans les cabines de peinture. Ces différents postes de travail présentent des **risques pour les opérateurs** : le port de charges, les postures de travail inadaptées, la dangerosité des engins utilisés, etc.

Les autres principaux risques proviennent :

- du poste de travail : outils mécaniques ou à main, appareils de soudage et de meulage, etc.
- de l'environnement du poste : circulation, déplacement des ponts roulants, risques oculaires, bruits et vibrations, etc.
- de l'usage des produits chimiques.

Nous faisons donc de la **prévention et de la formation** une nos actions prioritaires.

Notre politique en termes de santé et de sécurité est de **prévenir les accidents et maladies professionnelles** en prenant en compte tous les risques. Pour cela, l'implication de l'ensemble des acteurs est cruciale.

Nos **collaborateurs** sont sensibilisés ; des **actions** sur des risques majeurs sont mises en place et les **résultats** en matière de taux de gravité et taux de fréquence sont intégrés dans l'appréciation de la performance des managers de production et des équipes HSE.

			2014	2015	2016	Périmètre
Taux d'absentéisme pour accidents et maladies (dont maladies professionnelles)	Taux d'absentéisme pour maladies	%	2,63%	2,89%	3,29%	France*, Italie
	Taux d'absentéisme pour accidents et maladies professionnelles	%	0,61%	0,66%	0,50%	France*, Italie
	Taux d'absentéisme pour accidents et maladies (dont maladies professionnelles)	%	3,24%	3,55%	3,79%	France*, Italie
Taux de fréquence et de gravité des salariés MANITOU	Taux de fréquence	%	15,30%	12,36%	15,45%	France*, Italie, USA
	Taux de gravité	%	0,35%	0,32%	0,34%	France*, Italie, USA
Taux de fréquence et de gravité des salariés intérimaires	Taux de fréquence	%	46,5%	18,5%	19,03%	France*, Italie
	Taux de gravité	%	0,36%	0,15%	0,18%	France*, Italie
Nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année		Nb	16	8	3	France*, Italie

**Le périmètre France s'entend hors LMH*

2016 a été pour le site de l'Aubinière une année de baisse des accidents et de leur gravité. Ces résultats s'expliquent par les différents projets menés entre le service HSE et les différents secteurs du site.

DÉMARCHE DANTOTSU

La démarche DANTOTSU pour l'analyse des accidents du travail a été déployée au sein des centres de production de mécano-soudure et de montage. Cette démarche a permis d'analyser plus en profondeur les différents accidents. C'est également un très bon outil pour la participation active et hebdomadaire sur le terrain des différents interlocuteurs. La démarche sera déployée en 2017 dans les autres secteurs du site.

AIDES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

L'entreprise a formalisé ses processus en mettant en place des outils concrets de pilotage de la sécurité. Les résultats sont encourageants en France : le taux de fréquence des accidents a diminué de 4% en 2016. Cette méthodologie a pour objectif d'être déployée sur les autres entités du groupe.

La loi sur la pénibilité nous a amenés à continuer d'auditer la totalité de nos postes de travail opérateurs et de logisticiens afin d'identifier les postes à risques pour la santé de nos collaborateurs.

Des mesures d'amélioration sont régulièrement mises en œuvre ; en particulier, en 2016, nous avons permis l'accès à plus de 1000 opérateurs à des protections auditives adaptées afin de nous situer en dessous des normes de décibels en vigueur.

Enfin, de nombreux investissements ont été réalisés pour améliorer les conditions de travail : matériel de manutention, visseuses asservies, bras d'aide à la manutention, équipements de protection individuelle, etc.

TMS PROS (TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES)

Dans un objectif de prévention, nous avons été ciblés par la CARSAT pour engager avec eux et le CHSCT de l'entreprise une démarche « TMS Pros » depuis fin 2013.

Au sein du CLPR, un plan d'actions sur 4 ans a été suivi :

- Après une phase d'étude du contexte et de remise en historique, un diagnostic des postes de travail a été réalisé au CLPR ; sur l'ensemble des postes concernés par une problématique TMS et en travail collaboratif entre le responsable sécurité, un élu CHSCT, 1 ou 2 salariés du poste, et l'encadrement du secteur, une étude détaillée des situations de travail (efforts physiques, spécificités temporelles, etc.) a été réalisée. Cette étape a permis de faire ressortir les situations critiques éventuelles.
- Un plan d'actions a ensuite été mis en place pour identifier les plans correctifs ou d'amélioration continue. Dans ce cadre, une personne de la Direction du site industriel a été formée sur le « pilotage d'une démarche TMS » et deux préventeurs formés pour l'acquisition du diplôme de Moniteur PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) pour les deux sites.
- Entre 2012 et 2016, aucun nouveau cas de TMS professionnel n'a été détecté au CLPR ; un certain nombre d'investissements d'outils d'aide à la manutention a été fait ; des sensibilisations PRAP auprès du CLPR ont débuté fin 2016, avec un objectif d'avoir formé 100% des salariés des activités logistiques en 2017.
- Ce parcours ayant été validé en juillet 2016 par la CARSAT, il s'agit maintenant de continuer une veille, en collaboration avec le CHSCT, afin d'agir en anticipation des risques.

Sur le site de l'Aubinière, une démarche similaire est engagée. A l'échéance 2018, l'ensemble de ces actions sera mené. Un diagnostic, à l'aide de grilles de cotation ergonomiques, a été appliqué à une soixantaine de postes estimés les plus critiques par le poste de travail. Un plan d'actions a également été construit, intégrant parmi les acteurs les services méthodes, ce qui permettra de modifier au mieux les postes et les outillages.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ & PRÉVOYANCE

En France, un accord collectif en matière de Complémentaire Santé et de Prévoyance a été signé dès 2012 afin de mettre en place des dispositifs de couverture pour l'ensemble des collaborateurs. Ainsi, les salariés bénéficient d'une même couverture Santé quel que soit leur statut avec un taux de couverture moyen de 94%.

En matière de prévoyance, les couvertures en cas d'accident du Travail, Maladie Professionnelle ainsi que la rente éducation en cas de décès sont, depuis 2016, communes à l'ensemble des salariés.

Cette dynamique responsable est également mise en œuvre dans nos filiales au travers des différentes politiques locales.

L'ENVIRONNEMENT SUR NOS SITES DE PRODUCTION

NOTRE ENJEU :
NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE SUR LE SITE

Seul 1% de notre empreinte environnementale globale est dû à nos sites de production. Malgré cette contribution très restreinte, nous travaillons à la réduction de nos impacts environnementaux, dont les plus significatifs sont :

- l'énergie et les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) associées,
- les émissions de COV (Composés Organiques Volatiles) liées à nos activités de peinture,
- les déchets générés sur site.

A l'échelle des sites, nous souhaitons la mobilisation des équipes afin de réduire nos impacts majeurs.

En cohérence avec notre stratégie RSE, nous avons déployé une **politique HSE** (Hygiène, Sécurité, Environnement) dans une volonté de :

- Respecter les **dispositions réglementaires** et les attentes de nos partenaires,
- **Impliquer chaque collaborateur et partie prenante** dans nos démarches de respect et d'amélioration des conditions de travail et de l'environnement,
- Accroître la **sécurité de nos collaborateurs et de nos clients** par une prévention efficace grâce aux formations et à la prise en compte de l'ergonomie des postes et des produits,
- Maîtriser et **réduire l'impact environnemental** (énergie, air, eau, déchets, etc.) de nos sites et de nos produits par le Management Environnemental ISO 14001 et le programme REDUCE.

Dans la poursuite d'une amélioration continue et harmonisée de nos performances HSE, le groupe a par ailleurs mis en place une **corporation inter-sites** français dédiée aux problématiques HSE afin de permettre l'échange sur les bonnes pratiques.

LES CHIFFRES MARQUANTS DE 2016

Indicateur	Unité	2014	2015	2016	Variation 2015-2016
Conformité des rejets industriels aqueux	%	94,6%	95,3%	99%	+4 pts
Volume de déchets industriels	kg/chariot équivalent	269	257	239	-7%
Consommation d'eau	m3/chariot équivalent	1,49	1,48	1,30	-12%
Consommation de peintures	kg/chariot équivalent	7,8	8,1	7,1	-12%
Consommation d'huiles	kg/chariot équivalent	111	125	111	-11%
Consomation d'énergies	kWh/chariot équivalent	2087	2130	1931	-9%
Emissions de COV	kg COV/chariot équivalent	4,67	3,90	3,82	-2%
Chariots équivalents produits	Nb chariots éq MLT735 produits	16 809	16 312	19 592	+20%
Emissions de GES	$kgCO_2eq$/chariot équivalent	443	417	NC	

NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Nos sites de production sont déclarés au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Plus particulièrement, le site principal situé à Ancenis a renouvelé en 2015 son autorisation d'exploiter.

Le Management de l'environnement est intégré dans l'organisation globale des divisions MHA et S&S à travers un **processus HSE** et par l'intégration des **revues de Direction QSE**.

Notre démarche de certification ISO 14001 est engagée depuis 2007 et se déploie progressivement sur nos sites **70% de nos sites sont certifiés** ou en démarche ISO 14001 (en volume du Chiffre d'affaires 2016).

Indicateur	2014	2015	2016
Proportion de sites certifiés ISO14001 ou en démarche (en % du CA généré)	57%	66%	70%

En 2017, la certification Environnement se fera, à périmètre constant, sur la nouvelle **version 2015 de la norme ISO 14001**, après l'audit de cette année réalisé sur la version 2004.

PROJET D'ÉVOLUTION VERS UNE CERTIFICATION QHSE

Dans une volonté de simplifier et d'optimiser nos processus, pour gagner en robustesse et pour se conformer à l'évolution des normes Qualité (ISO 9001) et Environnement (ISO 14001) vers leur version 2015, le groupe a mis en action un **projet de rapprochement des systèmes de management Qualité et HSE**. L'ambition est de parvenir à l'horizon 2020 à une certification commune QHSE sur l'ensemble des sites français incluant également une certification Santé-Sécurité (ISO 45001).

Outre les gains en temps et en efficacité des process cette évolution permettra de simplifier et d'apporter plus de cohérence au système, de créer **une meilleure performance QHSE**, d'homogénéiser les fonctionnements entre sites et d'inciter à l'amélioration continue.

SENSIBILISATION ET FORMATION

La démarche HSE est présentée lors de l'accueil de tout nouvel arrivant ; des **communications mensuelles** HSE (réunions, articles intranet et affichages) permettent ensuite d'informer les salariés de la réalisation des actions et du suivi des indicateurs environnementaux. De plus, une partie des employés est formée à l'utilisation des kits de dépollution, au travail en atmosphères explosives, à l'utilisation des fluides frigorigènes et au risque chimique, pour un total de 192 heures en 2016. Nous invitons également nos **prestataires et nos visiteurs** à rejoindre notre démarche de protection de l'environnement à travers les plans de prévention et les consignes générales d'accueil Sécurité Environnement.

GESTION DES ÉNERGIES

Sur l'ensemble du périmètre suivi par le reporting environnemental, une réduction de 9% des consommations d'énergies (électricité et gaz) a été atteinte en 2016 :

Consommation d'énergies (kWh/chariot équivalent)

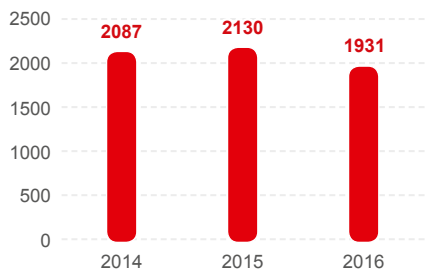

Dans le cadre de la participation à un projet européen STEEEP de réduction des énergies, le Groupe s'est engagé sur une période de 3 ans (2015-2018), à **réduire de 15% les consommations d'énergie du site de l'Aubinière. L'objectif cible défini** pour 2016 de 5% (soit l'équivalent de la consommation annuelle électrique de 550 foyers) **a été presque atteint** (4,8%).

Pour obtenir ces résultats, différentes actions ont été mises en place :

- introduction de **référents Énergie** sur les sites, formés spécifiquement à la thématique,
- **suivi des bâtiments** et analyse des consommations, dans le cadre du système de Management de l'Énergie,
- mise en place d'un défi inter-bâtiments, nommé **"Défi Eco-Watt"**, qui s'est déroulé sur tout le second semestre 2016. Une moyenne de **16,3% de réduction** de la consommation énergétique des bâtiments a été atteinte, avec même près de 18% sur le bâtiment gagnant,
- rédaction et diffusion d'une **Charte Energie** reprenant les engagements du Comité Exécutif et d'un **Guide Énergie**. Ce guide fournit les bases essentielles du management de l'énergie pour les investissements futurs, tant en termes d'équipements que de bâtiments. L'ensemble des thématiques (chauffage, électricité, gaz, équipements tertiaires, process) est abordé et les différentes options de gestion traitées pour éclairer au mieux les prises de décisions,
- le **calendrier GTCB** (Gestion Technique Centralisée des Bâtiments) a été changé pour mieux travailler sur la gestion des énergies d'avant, par exemple via l'insertion de seuils d'alerte et de détections de dysfonctionnements. Le pilotage de ce système est à initier dès début 2017.

Parmi les améliorations prévues pour 2017 sur le site principal de production pour poursuivre nos engagements, on peut noter un passage en éclairage basse consommation d'énergie dans le nouveau bâtiment logistique, suivi par un **relamping** d'autres bâtiments de production d'Aubinière au cours de l'année. Sur les autres sites, un **changement de toitures** est prévu à Beaupreau, et de **nouvelles cabines peintures** seront installées à Laillé ; Ces deux améliorations devraient apporter des gains sur le chauffage et la consommation électrique.

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX LOCAUX

Les émissions de **composés organiques volatiles (COV)** sont dues à l'utilisation de solvants organiques dans nos activités d'application de peintures. Elles contribuent à l'acidification, à l'eutrophisation et aux concentrations importantes en ozone troposphérique. En 2015, sur le site d'Ancenis, la cabine d'application de finition, qui représente à elle seule 45% des **émissions de solvants** du site, a été équipée de pistolets électrostatiques qui permettent un meilleur taux de transfert sur les pièces. Cela se traduit par une diminution des consommations de peintures (24% en 2016) et par conséquent, par une baisse des émissions de COV.

En 2016, une **zone d'usinage** de près de 200m^2 sur le site de production de l'Aubinière a été **démantelée** pour permettre la mise en place de machines plus modernes. Compte tenu des souillures possibles du béton et des sols liés à la lubrification, une procédure poussée (carottages, excavage spécifique, valorisation dédiée) a été mise en œuvre, pour s'assurer de l'état du sol dès l'arrêt des machines ; cette opération a permis de limiter au mieux les nuisances locales, plutôt que de recouvrir la zone avec un simple béton de réagréage. Une opération similaire est en cours en 2017, à une échelle moindre, sous une autre machine en cours de remplacement.

Enfin, 99% de nos **rejets industriels aqueux** sur les sites disposant d'une station d'épuration sont conformes.

Indicateur	2014	2015	2016
Conformité des rejets industriels aqueux (en %)	94,6%	95,3%	99,0%

Depuis 2012, le groupe Manitou engage des actions de réduction des effluents industriels permettant de réduire de plus de moitié (-55,4%) les rejets aqueux :

- lors des nettoyages des fosses des cabines de peinture, les eaux sont évacuées et stockées provisoirement dans un déversoir, puis sont réintroduites ; cela permet d'économiser par an 260m^3 d'eau de ville, de réduire d'autant les effluents traités dans la station d'épuration et enfin de conserver les produits de traitement de la fosse.
- certains rejets d'eaux (effluents du déminéralisateur et eaux perdues de rinçage) ont été dirigés dans les fosses de peinture, évitant ainsi les appoints d'eau de ville.

Ces résultats s'améliorent encore puisqu'en 2016 il a été observé une réduction des rejets de 18% par rapport à 2015.

GESTION DES DÉCHETS

Nos leviers d'actions principaux au niveau de la gestion des déchets se situent sur la qualité du tri à la source, la quantité des déchets générés étant liée à nos volumes d'activité et aux emballages reçus de nos fournisseurs. Par ailleurs, les déchets non dangereux sont quasiment tous réutilisés, recyclés ou valorisés. Seul le site de Beaupréau envoie ces déchets dans un centre d'enfouissement technique local, un bilan global environnemental nous ayant amené à privilégier exceptionnellement la proximité à la valorisation.

En 2016, une réduction de 7% du volume de déchets industriels généré a été observée :

Volume de déchets industriels (kg/chariot équivalent)

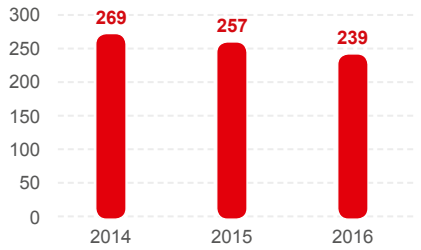

A noter la mise en place ou la continuation des bonnes pratiques suivantes en 2016 :

- Un stock important de rehausses pour palettes, autrefois stocké sur le site, est maintenant valorisé.
- L'utilisation du broyeur/compacteur de déchets bois faite en 2015 a été étendue à d'autres sites de production, permettant de diminuer les fréquences de rotation.
- Le polystyrène des emballages et la glassine des stickers ont trouvé de nouvelles voies de valorisation grâce à notre action avec nos prestataires déchets.
- Un partenariat avec l'association Les Bouchons d'Amour a permis de collecter, en 2016, près de 1,3 tonne de bouchons.
- Un projet lancé en 2016, lauréat du Challenge Elevation en 2016, vise à mettre en place des espaces collectifs et participatifs de tri des déchets dans un des bâtiments du site de l'Aubinière, pour sensibiliser les collaborateurs à la réduction des déchets. Le déploiement est prévu courant 2017, d'abord sur ce bâtiment pilote et progressivement sur les autres bâtiments du site de l'Aubinière. L'ambition finale est de pouvoir les intégrer dès la conception des futurs bâtiments.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

En 2016, **5 piézomètres** ont été mis en place sur le site de l'Aubinière. Ce projet nous a permis de répondre à l'exigence de notre arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 09/10/2015, concernant le programme de surveillance des eaux souterraines. Le choix de l'emplacement des piézomètres a été fait suite à la réalisation d'une **étude hydrogéologique** qui nous a permis de connaître le sens d'écoulement de nos eaux souterraines.

Ces piézomètres ont pour rôle de **surveiller la qualité de nos eaux souterraines** à différents endroits du site. Cela permet donc de s'assurer qu'aucune pollution impactant le milieu aquatique n'a lieu. Ces indicateurs sont surveillés deux fois par an.

4.4 AXE 3 : DES SOLUTIONS EN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC NOTRE SUPPLY CHAIN

Manitou Group accorde une importance particulière au **dialogue qu'il entretient avec ses parties prenantes, sur l'ensemble de son territoire**. La démarche RSE s'appuie sur la **création de valeur partagée** avec l'ensemble de ces acteurs clés, ici développés via :

- **les fournisseurs**, par une politique d'Achats responsables,
- **les acteurs des territoires**, avec lesquels des interactions permettent de garantir un ancrage local fort,
- **la société civile**, en participant à des actions solidaires et en conduisant ses affaires de la manière la plus éthique possible.

NOTRE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

NOTRE ENJEU :
RENFORCER LA FILIERE ET LES PARTENARIATS

La durabilité du groupe repose sur la solidité de notre tissu de fournisseurs. Travailler dans la durée avec eux, mener des démarches participatives innovantes, construire des partenariats gagnants-gagnants et des relations équitables permet de renforcer notre filière.

Le groupe doit également s'adapter en permanence à la volatilité de ses marchés. Leur proximité par rapport aux sites de production et leur ancrage territorial constituent des réponses à nos besoins de réactivité et de flexibilité et permet aussi de réduire notre empreinte environnementale en limitant les transports.

Par ailleurs, le suivi de la santé financière de nos clients et fournisseurs (risques de dépendance ou de défaillance) est une composante majeure de la réduction des risques pour le groupe.

Enfin, en impliquant tous les partenaires de notre chaîne de valeur, notre plan Elevation gagne en pertinence car il devient partagé. Nous avons donc à cœur de partager nos ambitions avec nos fournisseurs et nos clients présents dans 140 pays.

Nous déployons depuis 2012 une politique d'achats responsables qui ambitionne de créer avec nos fournisseurs une relation durable, équilibrée et créatrice de valeur pour l'ensemble des parties prenantes. Cette démarche s'engage **avec tous les collaborateurs de la Direction des Achats**.

A ce titre, le groupe a reçu plusieurs récompenses lors de la 10ème édition des Trophées des Achats le 20 juin 2016 à Paris : le **prix de l'Innovation pour le Business, le prix Relation Fournisseurs et le prix Direction et Équipe Achats de l'année**.

Depuis les débuts de cette politique, l'accent a été mis sur les domaines suivants.

FAVORISER L'ADHÉSION À UNE CHARTE ACHATS RESPONSABLES

L'amélioration de la performance de nos fournisseurs a un impact direct sur la performance de nos machines et la satisfaction de nos clients, tout en renforçant la rentabilité de nos fournisseurs. C'est pourquoi le groupe a construit et **déployé en 2014 auprès de tous ses fournisseurs** (périmètre production) une charte Achats responsables. Son objectif est de **partager ses attentes** en matière de responsabilité environnementale, sociale, éthique et économique et de détailler les engagements attendus des fournisseurs et sous-traitants en retour.

En 2016, **plus de 180 fournisseurs** ont signé cette charte.

COTATION RSE DES FOURNISSEURS

Les critères **d'évaluation de la performance** des fournisseurs d'articles de production se sont améliorés en 2016, en s'enrichissant de 5 critères RSE : **Offre responsable, Santé et Sécurité, Approvisionnement et fournisseurs, Environnement et Développement RH et politiques sociales**. Cette notation, intégrée à l'évaluation globale des fournisseurs (à un poids de 10% de la note globale) permet de mesurer le niveau d'engagement du fournisseur vis-à-vis du développement durable. Cette auto-évaluation RSE a été envoyée à 240 fournisseurs du panel soit plus de 80% du volume d'achats. Le taux de réponse est de plus de 60% à fin 2016 et plus de 80% des fournisseurs obtiennent une note qualifiante d'au moins 60 sur 100.

Par ailleurs, cet outil d'échange avec les fournisseurs a permis de collecter de nombreuses bonnes pratiques sur les différents thèmes évalués, dont près de 40 particulièrement pertinentes.

Celles-ci sont susceptibles de rapporter un bonus de points sur les résultats de cotation globale, mais permettent également de constituer un panel de bonnes pratiques RSE des fournisseurs pouvant être déployées au sein du réseau. Un événement lors de la **convention fournisseurs** en 2017 permettra de récompenser des bonnes pratiques lauréates, qui figureront par ailleurs dans un **guide spécifique, sensibilisant l'ensemble des fournisseurs à la démarche**.

Une cotation inversée a également été lancée afin que les fournisseurs évaluent à leur tour la performance RSE du groupe. Ce processus permet d'équilibrer notre relation de confiance avec notre chaîne d'approvisionnement.

MISE EN PLACE DE CHANTIERS DE PRODUCTIVITÉ AVEC LES FOURNISSEURS

En participant avec nos fournisseurs à des « chantiers de productivité », nous nous impliquons dans **l'amélioration continue de l'offre** de nos parties prenantes. Lors de ces chantiers, nous mettons à disposition de nos fournisseurs un collaborateur Manitou afin que celui-ci établisse conjointement avec le fournisseur un diagnostic, réalise une analyse terrain puis mette en place un plan d'actions dans le but d'améliorer les processus ou les produits. Un engagement préalable sur un partage des économies est réalisé avec ces fournisseurs. Ce système permet de créer une **relation de confiance et de transparence avec nos parties prenantes**.

PARTICIPATION SUR UN PROJET DE L'ADEME SUR LES ACHATS RESPONSABLES

Un appel à projet de l'ADEME auprès de 19 entreprises volontaires a porté sur la mesure des impacts des politiques d'achats de chacune d'entre elles. Pour le groupe Manitou, cette initiative était un moyen de **valoriser les actions menées et les bénéfices observés** et également de profiter du **réseau d'acteurs** pour partager sur les bonnes pratiques.

PARTENARIAT AVEC LE PRESTATAIRE RESTAURATION DES SITES FRANÇAIS

Une illustration des actions menées sur les achats responsables peut se trouver également dans notre interaction avec notre partenaire restauration, Elior, qui propose des prestations pour les restaurants d'entreprise français du groupe. Chaque début d'année, nous travaillons ensemble pour définir des animations dédiées aux salariés : lutte contre le gaspillage alimentaire, approvisionnement local, dégustations de produits de saison, interventions de nutritionnistes, etc. Ce partenariat permet de créer une **relation privilégiée et d'amener les sujets RSE** jusque dans les habitudes de nutrition des collaborateurs.

ANCRAGE TERRITORIAL ET RÉSEAU DE PARTENAIRES

NOTRE ENJEU :
CONSTRUIRE AVEC NOTRE RÉSEAU DE PARTIES PRENANTES

Nous avons conscience de l'importance du réseau et du territoire dans la réussite de nos activités. C'est pourquoi nous valorisons et favorisons le dialogue entretenu avec nos concessionnaires, nos clients finaux et les acteurs régionaux (écoles, communautés et organisations locales, associations, etc).

A travers nos métiers, nous sommes présents sur des territoires variés et étendus, en capacité de toucher une grande diversité d'acteurs et de parties prenantes. Les actions doivent donc contribuer à une économie responsable par l'emploi et le développement local, à la co-construction de solutions et au dialogue et à la diffusion et au partage de nos savoir-faire.

PARTENARIATS AVEC LE MONDE ACADÉMIQUE

Nous cherchons à stimuler la recherche et la formation à travers de nombreux partenariats avec des écoles et des universités, sélectionnées par la qualité de leur programme de formation (Audencia Group, ESSCA, ICAM, IUT – Université de Nantes, Centrale Nantes, etc.). Ces partenariats prennent des formes différentes en fonction du profil de chaque école ou université : participation aux **forums de recrutement, actions pédagogiques**, offres de stages et d'alternances, proposition de **projets de consulting, projets de recherches**, visites d'entreprises etc.

D'autres actions se font également dans les filiales ou sur d'autres pays de production. A titre d'illustration, depuis fin 2014, **Manitou Americas** est entré en partenariat avec le **lycée de Madison**, permettant ainsi aux lycéens de la région de découvrir les métiers du groupe et de les aider ainsi à choisir une formation. Manitou Americas a par exemple subventionné l'un des programmes accessibles aux jeunes sur les méthodes de soudure.

En 2016, un partenariat avec la **MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)** du lycée professionnel d'Ancenis a vu le jour. L'objectif du projet était d'accompagner un groupe d'adolescents sortis du système scolaire pour leur donner accès au monde du travail. Plusieurs actions ont été réalisées sur différents sites de l'entreprise : visites d'usine, « speed-dating » salariés/étudiants, stages, etc. Suite à la réalisation d'un reportage vidéo, les étudiants ont participé au concours « Je Filme le Métier qui me Plaît » de l'Education Nationale. La récompense obtenue a été valorisée pendant les Elevation Days 2016 auprès de l'ensemble des salariés des sites concernés. Le partenariat se poursuit en 2017 avec l'accompagnement d'une nouvelle promotion de jeunes sur de nouvelles activités.

Un axe majeur de notre interaction avec les écoles en 2016, qui va se concrétiser en 2017, est un challenge créé spécifiquement pour les écoles, nommé "**Concours Handling the future**", du nom de notre stratégie groupe. Ce concours est destiné à promouvoir et à encourager l'innovation dans l'industrie tout en développant nos partenariats de proximité avec les écoles de la région. Destiné aux élèves de formation ingénieur ou designer, le principe est de concevoir une solution innovante de manutention permettant d'améliorer la praticité de l'utilisation de la machine ainsi que ses impacts sur le Développement Durable. Les résultats de ce challenge seront publiés au printemps 2017.

RÉSEAUX & ACTEURS LOCAUX

Le groupe Manitou fait partie **du Comité 21**, le premier réseau français des acteurs du développement durable. Membre depuis 2015 de l'antenne Pays de la Loire, nous participons activement à la dynamique du territoire. Nous partageons ainsi nos expériences, et facilitons les échanges entre les différents acteurs du territoire.

Le groupe s'engage par ailleurs localement en Région Pays de la Loire à travers ses interactions avec les acteurs locaux : la **COMPA** (Communauté de Commune du Pays d'Ancenis), **l'ADIRA** (Association pour le Développement Industriel et économique de la Région d'Ancenis) ou encore **Nantes Métropole ou la CCI de Nantes Saint-Nazaire**. Les actions visent autant la gestion des déchets ou des énergies en terme d'économie circulaire sur le territoire, que l'organisation d'événements sportifs ou festifs.

Enfin, depuis 2016, le groupe Manitou devient **sponsor officiel du FC Nantes**. Ce partenariat reflète notre attachement à la région et nous permet de promouvoir nos valeurs autour du « collectif », de l'esprit d'équipe ainsi que de la cohésion.

ENGAGEMENT SOLIDAIRE & LOYAUTÉ DES PRATIQUES

NOTRE ENJEU :
ÊTRE UNE ENTREPRISE CITOYENNE

Nous pensons avoir une responsabilité à partager nos engagements environnementaux, sociaux et sociétaux avec les communautés afin d'encourager les autres acteurs à créer des initiatives similaires. Nos actions doivent créer un impact positif aux endroits où nos initiatives ont contribué. L'intégration d'enjeux citoyens ne se limite pas aux actions de philanthropie, mais est un souhait de l'ensemble des collaborateurs et de l'équipe dirigeante à s'engager dans des projets citoyens : engagement dans les communautés, volontariat, mécénat, etc.

Être une entreprise citoyenne, c'est aussi mesurer le respect que nous devons porter à la loyauté de nos pratiques ; c'est tout autant une réponse aux nouvelles réglementations (notamment la loi Sapin 2 en France), qu'un souhait du Comité Exécutif et des instances dirigeantes.

ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Certaines actions initiées en 2016 dans le but **d'interagir à travers les territoires** ont permis non seulement d'améliorer de manière significative le quotidien des populations des communautés mais aussi d'avoir un impact direct sur l'environnement.

A titre d'illustration, les collaborateurs de Manitou Group au Brésil ont collecté des vêtements auprès des employés, puis les ont redistribués aux structures sociales de la ville de Vinhedo. En Australie, un projet a permis de rassembler l'équivalent d'un godet de Manitou de vêtements pour la collecte St Vincent de Paul lancée en 2015, à destination de sans-abris, tout en encourageant les concessionnaires du réseau australien à faire de même. En sponsorisant United Way, Manitou Americas organise de nombreux événements : déjeuners ou journées à thème, opérations de recyclage de produits, récolte de fonds etc. La France a soutenu la Croix-Rouge, une association locale de dons d'organes (AVAV) et a organisé des sessions de dons de sang au sein de l'entreprise.

Les **actions de mécénat ou les soutiens aux associations** sont pour le moment mis en œuvre au fil de l'eau ; une stratégie plus construite autour de notre empreinte locale et notre engagement solidaire devrait se structurer plutôt au second semestre 2017.

LOYAUTÉ DES PRATIQUES

En 2010, le groupe a décidé d'adopter une **charte éthique valorisant** les valeurs d'intégrité et de responsabilité, qui est appliquée tant à la personne morale de l'entreprise qu'à tous ses salariés :

- **respect** des lois et textes fondamentaux (Charte des droits de l'homme, convention OIT, principes directeurs de l'OCDE),
- principes **d'intégrité** vis-à-vis de l'intégralité des parties prenantes. **Préservation de la santé et de la sécurité** des salariés, des clients et autres parties prenantes,
- **respect des droits** des collaborateurs en matière de respect mutuel, d'équité, de confidentialité, de liberté d'expression et de développement de compétences,
- **respect de l'environnement** à travers une politique de gestion et d'amélioration des installations.

En 2015, la signature du Pacte mondial **des Nations Unies** se substitue à cette charte éthique, ce qui signifie un engagement plus lisible et accessible à tous.

En 2016, **plusieurs actions structurantes ont été lancées** :

- L'axe contrôle et **gouvernance de l'entreprise** s'est renforcé, avec la rédaction d'un manuel de contrôle interne et d'un manuel de gouvernance des filiales. Le rapport du Président (en chapitre 7.1) donne plus de détails à ce sujet.
- **L'ensemble des membres du comité exécutif a été formé fin 2016** sur les thématiques liées à l'éthique des affaires et la loyauté des pratiques. Une réflexion sur un **diagnostic** a été lancée, à partir duquel un plan d'actions sera construit. Cette formation sera étendue en 2017 à l'ensemble des personnes les plus exposées.
- Un travail conjoint entre les directions financière, RH, juridique et audit interne est lancé ; il aboutira à une **cartographie des risques de corruption**, ainsi qu'à un code de conduite dans lequel le service RSE sera intégré dans un second temps.

4.5 MESURER ET ÉVALUER LA PERFORMANCE

Fort de son engagement RSE, le groupe Manitou est régulièrement reconnu en externe pour sa performance. Dans ce chapitre, se trouvent également des informations méthodologiques sur les calculs des indicateurs et les tableaux de concordance avec les standards majeurs.

PRIX ET RÉCOMPENSES

La performance du groupe en matière de RSE est reconnue et récompensée par la présence du groupe dans les indices les plus significatifs en matière de RSE et par l'intermédiaire de plusieurs prix, notamment :

Le groupe Manitou, qui répondait pour la quatrième année consécutive, au questionnaire du **Gaïa-Index**, a cette fois encore amélioré sa note, en progression constante depuis 2012. De 70/100 en 2012, notre notation atteint maintenant 91/100. Nous nous positionnons à la 11ème place ex-aequo du classement général et à la 10ème place ex-aequo du classement « CA > 500 millions € ».

Suite au Grand Prix Entreprises et Environnement décerné par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie en 2014, Le groupe Manitou a figuré en 2016 parmi les finalistes du **prix Européen 2016 de l'Environnement (EBAE Award)**, pour son programme REDUCE et sa performance RSE dans son ensemble.

Le groupe Manitou a reçu en septembre 2016, le **prix de la Gouvernance d'or** du Gouvernement d'Entreprise Valeurs Moyennes, dans le cadre des Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise décernés par l'AGEFI. Cette récompense était liée pour partie à la performance du Groupe dans le Gaïa Index.

Le groupe Manitou a été récompensé par la profession achats et à plusieurs reprises lors de la 10ème édition des Trophées des Achats le 20 juin 2016 à Paris : **prix de l'Innovation pour le Business, prix Relation Fournisseurs et prix Direction et Équipe Achats de l'année**.

Le groupe a, pour la première fois en 2016, répondu au **questionnaire du CDP Climate Change** (questionnaire lié à la performance du Groupe en termes de gestion des Gaz à Effet de Serre), sans que cette réponse n'amène une note (catégorie not scored).

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

La mise en place d'un système de reporting extra-financier annuel au sein du groupe Manitou répond à plusieurs objectifs :

- piloter la performance sociale, environnementale et sociétale du groupe,
- communiquer de manière transparente sur les grands enjeux RSE du groupe,
- respecter la conformité réglementaire avec l'article 225 de la loi Grenelle 2.

A ce titre, Manitou s'est inspiré des lignes directrices GRI (Global Reporting Initiative) et respecte les principes du Global Compact.

PÉRIMÈTRE

Depuis le premier exercice de reporting en 2012, le groupe s'est doté de procédures de reporting et a mis en place une organisation adaptée pour la collecte des informations à publier. Le périmètre des informations, initialement restreint à la France (Manitou BF), est progressivement étendu. Les évolutions 2016 ont concerné :

- **Pour les indicateurs environnementaux** : intégration en 2015, puis périmètre audité en 2016, de Manitou Italie (site de production). Ce périmètre de reporting inclue donc 5 des 8 sites de production du groupe (dont le plus important site industriel du groupe) et le centre logistique des pièces de rechange. Par ailleurs, Manitou Americas, où se situent les 3 derniers sites de production, a testé en 2016 le reporting environnemental sur son périmètre. Un retour d'expériences est prévu pour 2017.
- **Pour les indicateurs sociaux** : Le périmètre du reporting social couvre l'ensemble des filiales du groupe Manitou pour les informations sociales relatives aux effectifs, et ce, depuis 2015. Seules les entreprises Manitou BF, CFM, pour la France, Manitou Americas pour les Etats-Unis et Manitou Italia (couvrant 87% des effectifs) ont inclus dans leur périmètre de reporting RSE les indicateurs liés à la rémunération et à la formation sécurité. Les indicateurs formation, accidents du travail et absentéisme ne couvrent que la France et l'Italie (65% des effectifs). Le périmètre France s'entend hors LMH (33 salariés). Le service d'audit interne réalise des audits (RH) sur l'ensemble des filiales.

Dans une perspective de pilotage globale de la démarche RSE, des indicateurs pourront être améliorés pour mieux rendre compte de l'avancée des plans d'actions et mieux refléter la réalité au sein du groupe sur les différentes thématiques.

PROCÉDURE

Les procédures de suivi se déploient à travers trois outils principaux :

- un guide méthodologique, qui permet de clarifier l'organisation du reporting (rôle et tâche) et d'uniformiser les procédures et définitions,
- deux tableaux de collecte des données pour chaque thématique (environnement, social), qui affichent automatiquement les incohérences ou erreurs de saisie,
- un tableau de contrôle interne qui permet de suivre la procédure de validation.

Afin d'intégrer progressivement l'ensemble des filiales, toutes les procédures et outils de collecte ont été traduits en anglais.

Chacun des indicateurs est suivi de manière semestrielle ou annuelle et est reporté par les responsables thématiques.

La cohérence (périmètre et définition de l'indicateur) est vérifiée par les pilotes thématiques, à qui sont envoyées les données. Enfin, un contrôleur interne, indépendant de la procédure, est nommé pour valider ou challenger les indicateurs, en les mettant en lien avec les plans d'actions déployés dans l'année ou en les confrontant à des données sources.

Afin de répondre à ses obligations réglementaires exigées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application du 24 avril 2012, le groupe Manitou a désigné le cabinet FINEXFI afin d'attester de la présence et de la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans son rapport de gestion.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES – INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Le reporting extra-financier couvre la période du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Pour faciliter le reporting, 2 indicateurs environnementaux ont été collectés en 2016 sur la période du 1er décembre au 30 novembre (Déchets industriels, Consommation d'énergies).

« Chariot équivalent MLT 735 » : le site produisant des gammes et des tailles différentes de machines, un facteur de conversion a été attribué à chaque produit en fonction du poids d'un chariot de référence : le MLT 735 de la gamme agricole dont le poids est de 7,1 tonnes. Cela permet de mieux rendre compte de la diversité des produits dans la restitution des indicateurs concernés.

Huiles : ensemble des huiles achetées dans l'année et distribuées dans les produits (huile hydraulique, huile de ponts et boîte de vitesse).

Conformité d'un rejet industriel aqueux : mesure dont le résultat est en dessous de la valeur limite de rejet imposée par la réglementation applicable au site de production. Les sites concernés par les rejets sont ceux qui disposent d'une station d'épuration (Ancenis, Laillé, en France, Castelfranco en Italie).

Déchets :

- La classification européenne des déchets est utilisée pour définir l'appartenance des déchets aux différentes catégories déchets dangereux, non dangereux recyclables et non recyclables.
- Recyclage ou valorisation matière : retraitement des matériaux ou substances contenus dans les déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas la valorisation énergétique.
- Réutilisation : utilisation directe du déchet, sans effectuer de procédé pour le transformer.
- Valorisation énergétique : utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.
- Enfouissement : mise en décharge ou stockage sous-terrain.

Emissions de Composés Organiques Volatiles (COV) :

- Les émissions sont évaluées par calcul d'un bilan matière.
- Les coefficients de teneur en solvant ont été appliqués pour l'évaluation des émissions de COV des peintures et solvants. Peinture en phase aqueuse : 0,09 / Peinture en phase solvant (Polyuréthane) : 0,52 / Peinture en phase solvant (Glycérophtalique) : 0,65 / Diluant de nettoyage, solvant : 1.

Eau : la consommation totale distribuée par le réseau d'eau est calculée à partir des factures d'eau.

La consommation d'eau industrielle correspond à l'eau industrielle qui est utilisée dans le process de fabrication, elle est calculée à partir de relevés des compteurs d'eau.

Peintures : la consommation est évaluée sur la base des quantités utilisées dans l'année (quantités achetées – variation de stock).

Energies : la consommation d'énergie considérée est la consommation achetée d'électricité et de gaz.

GES : les émissions de gaz à effet de serre des sites de production (Scopes 1 et 2) ont été calculées pour la plupart des sites, mais n'ont pas été reportées, ni auditées cette année.

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES – INDICATEURS SOCIAUX

Le reporting extra-financier couvre la période du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Salariés : collaborateurs liés par un contrat de travail avec la société Manitou ou l'une de ses sociétés - hors les sociétés non consolidées. Il s'agit des CDI & CDD (incluant les VIE) présents au 31 décembre 2016, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel. Les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, les personnes en congé sabbatique, maternité, parental ou maladie sont comptabilisés dans l'effectif. Les stagiaires ne sont pas comptabilisés dans les salariés. Les expatriations et les détachés sont comptabilisés par le pays d'accueil.

Effectifs :

Effectif France : salariés employés par Manitou BF ou CFM.

Effectif Italie : salariés employés par Manitou Italia.

Effectif USA : salariés employés par Manitou Americas.

Cadres : tout collaborateur dont le poste a été évalué en tant que tel par l'outil Global Grading System (méthodologie Towers Watson).

Cadre USA : tout collaborateur ayant un IC (Incentive Compensation).

Employé : tout collaborateur qui est en support des processus de production ou en support d'autres processus comme la conception ou la distribution.

Opérateur : tout collaborateur dont l'activité essentielle est de contribuer directement au processus de production.

Embauche : toute conclusion d'un contrat de travail qu'il soit d'une durée définie ou indéterminée, dans l'année considérée. Une embauche n'est pas comptée lorsqu'un CDD est renouvelé pour le même motif. Deux embauches sont comptabilisées lorsque deux CDD s'enchaînent après une période de carence, lorsque le motif du contrat change, ou lorsqu'un CDD est ensuite embauché en CDI. Les mobilités ne sont pas considérées comme des embauches. Les expatriations et les détachements de salariés ne sont pas considérés comme des embauches.

Absentéisme pour maladie : les arrêts maladie considérés sont les arrêts validés par l'organisme référent du pays (CPAM en France). Le nombre d'heures travaillées théoriques correspond au nombre d'heures théoriques, moins les jours de congés collectifs. L'absentéisme pour maladie concerne : pour les années 2014 et 2015 Manitou BF et Manitou Italie, pour l'année 2016 Manitou France (Manitou BF + CFM) et Manitou Italie.

Accidents du travail : les accidents de trajet sont comptabilisés dans les accidents du travail. Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt * 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réel. Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts * 1 000 / nombre d'heures travaillées réel. Nous comptons les maladies professionnelles distinctes : lorsqu'un même salarié est atteint de deux maladies professionnelles distinctes, nous comptons deux maladies. En 2014, l'indicateur comptabilisait les maladies professionnelles déclarées. Depuis 2015, l'indicateur comptabilise les maladies professionnelles acceptées.

Formation : le volume d'heures de formation entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année est pris en compte pour les salariés (CDI et CDD), que la formation soit dispensée en interne ou en externe, que l'intervenant soit agréé ou non. Le CPF est inclus dans les heures de formation. Seules les formations avec feuille d'émargement ou attestation de présence sont prises en compte pour cet indicateur. Les heures réelles de formation sont comptabilisées. Les heures de formation sont comptabilisées dans l'année du plan de formation auquel elles sont rattachées. La formation à la santé et la sécurité regroupe par exemple les formations CACES, transport de matières dangereuses, ATEX… Elle inclut les formations en interne.

Effort de formation : les coûts de formation concernent les coûts de salaires des personnes formées, les frais pédagogiques, les coûts potentiels de matériel/d'organisation, les coûts de transport et de logistique, les coûts de salaires des formateurs internes, les contributions obligatoires (ex. OPCAIM, Fongecif) déduites des subventions.

Handicap : une personne est considérée en situation de handicap lorsqu'elle est reconnue par un organisme ou une institution dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

TABLE DE CONCORDANCE

	GRENELLE 2 Article 225 et décret du 19/08/2016	GRI version 4	ISO 26000	Pacte Mondial	Dans ce document, se référer à…	Indicateur et/ou Commentaires
INFORMATIONS SOCIALES						
EMPLOI						
Effectif total et répartition des salariés (par sexe, âge, zone géographique)	I.a) 1.1 à 1.4	G4-9 G4-10 LA1 LA12	6.4.4	-	p.40	- Effectifs - Répartition par sexe, âge, ancienneté, contrat, statut et zone géographique
Mouvements de l'effectif (Embauches et départs)	I.a) 2.1 et 2.2	EC6 LA1			p.40	- Nombre d'embauches et départs (démissions, licenciements, autres motifs) - Taux de départ volontaire - Nombre de salariés en mobilité internationale
Rémunérations	I.a) 3.1	G4-51* G4-52* G4-53* G4-54* EC1 EC5			p.40	- Masse salariale totale
Evolution des rémunérations	I.a) 3.2	G4-55*			p.40	Evolution de la masse salariale comparée à l'évolution des effectifs
ORGANISATION DU TRAVAIL						
Organisation du temps de travail	I.b) 1	-	6.4.4	-	p.42	
Absentéisme	I.b) 2				p.44	Taux d'absentéisme pour accidents et maladies (dont maladies professionnelles)
RELATIONS SOCIALES						
Organisation du dialogue social	I.c) 1	LA4	6.4.3 & 6.4.5	# 3	p.43	-
Bilan des accords collectifs conclus dans l'entreprise	I.c) 2				p.43	
SANTE ET SECURITE						
Conditions de santé et de sécurité au travail	I.d) 1	LA5	6.4.6	# 4 - 5	p.44	Nombre d'heures de formation consacrées à la sécurité
Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	I.d) 2	LA8			p.44	-
Fréquence et gravité des accidents du travail	I.d) 3	LA6 LA7			p.44	- Taux de fréquence et de gravité des accidents des salariés du groupe - Taux de fréquence et de gravité des accidents des intérimaires
Maladies professionnelles	I.d) 4	LA6			p.44	Nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année
FORMATION						
Politiques mises en œuvre en matière de formation	I.e) 1	LA10 LA11	6.4.7	-	p.41	Pourcentage de la masse salariale dévolue à la formation
Nombre d'heures de formation	I.e) 2	LA9 HR2			p.41	- Nombre de salariés ayant reçu au moins une formation - Taux d'accès à la formation - Nombre moyen d'heures de formation par salarié
EGALITE DE TRAITEMENT						
Mesures prises en faveur de l'égalité hommes/femmes	I.f) 1	LA3 LA12 LA13	6.3 & 6.3.7	# 6	p.42	Proportion de l'effectif feminin par statut
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	I.f) 2.1	LA12			p.42	Nombre de personnes et proportion de l'effectif en situation de handicap
Politique de lutte contre les discriminations	I.f) 3	LA12 HR3			p.42	
PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)						
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	I.g) 1	HR4	6.3.3-6.3.5 6.3.8 6.3.10 6.4.5 6.6.6	# 3	p.42 - 48	- Part de l'effectif opérant dans des pays sensibles en matière de droits fondamentaux au travail et de corruption - Signature du Pacte Mondial de l'ONU
Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	I.g) 2	HR3	6.3.6 & 6.3.7 6.3.10 6.4.3	# 6	p.42	- Proportion de l'effectif feminin par statut - Proportion de l'effectif en situation de handicap
Elimination du travail forcé ou obligatoire	I.g) 3	HR6	6.3.3-6.3.5 6.3.10 6.6.6	# 4	-	Signature du Pacte Mondial de l'ONU
Abolition effective du travail des enfants	I.g) 4	HR5	6.3.3-6.3.5 6.3.7 6.3.10 6.4.5 6.6.6 6.8.4	# 5	p.48	

	GRENELLE 2 Article 225 et décret du 19/08/2016	GRI version 4	ISO 26000	Pacte Mondial	Dans ce document, se référer à…	Indicateur et/ou Commentaires
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES						
POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE						
Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales	II.a) 1.1	G4-1	6.5.1 & 6.5.2	# 7 - 8 - 9	p.45	-
Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	II.a) 1.2	-			p.45	Proportion du CA généré par les sites certifiés ISO 14001
Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	II.a) 2	G4-43*			p.45	-
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	II.a) 3	EN30 EN31			p.46	-
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	II.a) 4	EC2			-	Depuis 2013, l'entreprise souscrit une police spécifique «atteintes à l'environnement» ayant pour objet de garantir les cas d'atteintes à l'environnement du fait de ses activités (France et Italie)
POLLUTION						
Mesures de prévention, réduction, réparation : air	II.b) 1.1	EN20 EN21 EN24	6.5.3	# 7 - 8 - 9	p.46	Emissions de COV par chariot équivalent produit
Mesures de prévention, réduction, réparation : eau	II.b) 1.2	EN10 EN22 EN24 EN26	6.5.3	# 7 - 8 - 9	p.46	Taux de conformité des rejets industriels aqueux
Mesures de prévention, réduction, réparation : sol	II.b) 1.3	EN24	6.5.3	# 7 - 8 - 9	p.46	-
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	II.b) 2	EN24	-	-	p.39	-
ECONOMIE CIRCULAIRE						
Prévention et gestion des déchets	II.c).i)	-	-	-	-	-
Les mesure de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	II.c).i) 1	EN23 EN24 EN25 EN28	6.5.3	# 7 - 8 - 9	p.46	- Volume de déchets industriels générés par chariot équivalent produit - Taux de recyclage par type de déchets industriels (déchets dangereux et non dangereux), et par fin de vie (réutilisation, valorisation matière, valorisation énetgétique, enfouissement)
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	II.c).i) 2	-	-	-	p.47	-
Utilisation durable des ressources	II.c).ii)	-	-	-	-	-
Consommation d'eau	II.c).ii) 1.1	EN8	6.5.4	# 7 - 8 - 9	p.46	- Consommation d'eau par chariot équivalent - Consommation d'eau à usage industriel par chariot équivalent
Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	II.c).ii) 1.2	EN8 EN9				Nous ne sommes pas soumis à des contraintes locales en matières d'approvisionnement
Consommation de matières premières	II.c).ii) 2.1	EN1 EN2			p.45	- Consommation de peinture par chariot équivalent - Consommation d'huiles par chariot équivalent
Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	II.c).ii) 2.2	-				
Consommation d'énergie	II.c).ii) 3.1	EN3 EN4			p.45 - 46	- Répartition des consommations directes par sources d'énergie primaire (électricité, gaz) - Consommation d'énergies par chariot équivalent
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	II.c).ii) 3.2	EN6 EN7				
Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables	II.c).ii) 3.3	-			-	Installation de panneaux solaires au Benelux (360 m2) et plusieurs panneaux sur le site de Castelfranco en Italie. Pas d'autres recours aux énergies renouvelables
Utilisation des sols	II.c).ii) 4	EN11			p.46	-
CHANGEMENT CLIMATIQUE						
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	II.d) 1	EN15 EN16 EN17 EN18 EN19	6.5.5	# 7 - 8 - 9	p.37	Emissions de GES par chariot équivalent (non audité en 2016)
Adaptation aux conséquences du changement climatique	II.d) 2	-			-	Nous n'avons pas identifié de risques majeurs liés aux risques générés par le changement climatique sur notre activité et le périmètre considéré. Lors de l'identification des enjeux RSE prioritaires, ce thème n'a pas été identifié comme prioritaire au regard de notre activité.
PROTECTION DE LA BIODIVERSITE						
Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	II.e) 1	EN11 EN12 EN13 EN14 EN26	6.5.6	# 7 - 8 - 9	p.46	-

	GRENELLE 2 Article 225 et décret du 19/08/2016	GRI version 4	ISO 26000	Pacte Mondial	Dans ce document, se référer à…	Indicateur et/ou Commentaires
INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE						
IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE						
En matière d'emploi et de développement régional	III.a) 1	EC6 EC7 EC8 EC9 SO1	6.8.5	-	p.48	-
Sur les populations riveraines ou locales	III.a) 2	EC6 EC7 EC8 EC9 HR8 SO1 SO2	6.8	-	p.48	-
RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE						
Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	III.b) 1	G4 26 G4-37	5.3.3	-	p.48	-
Actions de partenariat ou de mécénat	III.b) 2	EC 7	6.8.9	-	p.48	-
SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS				-		-
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	III.c) 1	LA14 LA15 EN33 HR5 HR9 HR11	6.6.6	# 1 - 2	p.47	-
Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	III.c) 2	LA14 LA15 G4-12 EN32 EN33 HR5 HR9 HR11 S09 S010	6.6	# 1 - 2	p.47	-
LOYAUTE DES PRATIQUES						
Actions engagées pour prévenir la corruption	III.d) 1	G4-56 - G4-58 SO3 SO4 SO5	6.6.3	# 10	p.48	-
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	III.d) 2	EN27 PR1 PR2 PR3 PR4 PR6 PR7 PR8 PR9	6.7.4	# 10	p.39	-
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	III.e)	HR1 HR2 HR7 HR8 HR9 HR10 HR11 HR 12	6.3-6.8 6.6.6 & 6.6.7 6.8.3	# 1 - 2	-	Signature du Pacte Mondial de l'ONU

Légende : * Indicateurs répondant partiellement à la thématique
Source : Adapté de [Utopies, 2017](1), [Institut RSE, 2011] (2) [GRI-ISO, 2014] (3)

(1) Tableau de correspondance des référentiels de reporting extra-financier Grenelle 2 (article 225 et décret du 19/08/2016) - GRI G4. Utopies. 4p. Février 2017.

(2) Tableau de correspondance Grenelle 2 art 225 – GRI 3.1 – ISO 26000 – Pacte Mondial, Institut RSE. 2p. Août 2011.

(3) GRI G4 Guidelines and ISO 26000:2010 How to use the GRI G4 Guidelines and ISO 26000 in conjunction. GRI & ISO. 42p. Janvier 2014.

4.6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société MANITOU BF et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société MANITOU BF.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence)
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée)

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont été effectués entre le 05 janvier 2017 et le 22 février 2017 pour une durée d'environ 14 jours.

Nous avons conduit onze entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
- Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
  - au niveau de la société mère MANITOU BF et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
  - au niveau des sites ou des filiales que nous avons sélectionnés(1) en fonction de leur contribution aux indicateurs consolidés, et d'une analyse de risque, nous avons :
    - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions ;
    - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne plus de 40% des contributions aux données sociales et environ 40 % des contributions aux données environnementales.

Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et pour apprécier leur sincérité.

Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

COMMENTAIRES SUR LES INFORMATIONS

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 4.5 intitulé « Mesurer et évaluer la performance » du rapport de gestion.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre exposé ci-dessus, n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 14 avril 2017

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

(1) Sociétés sélectionnées pour les tests : Manitou BF (sites d'Aubinière, de Beaupreau, de Laillé, de Candé, de CLPR et d'OEM), Manitou Italia

5. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

5.1 LA GOUVERNANCE EN 2016 **56**

5.2 LES ORGANES DE DIRECTION **60**

5.3 RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION **60**

5.4 LE CONTRÔLE DES COMPTES **63**

5.5 AUTRES INFORMATIONS **63**

5.1 LA GOUVERNANCE EN 2016

Dans sa réunion du 31 août 2010, le Conseil d'administration de Manitou a décidé d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes « MiddleNext ».

– Une organisation précise du Conseil d'administration

L'ensemble des règles de fonctionnement du Conseil d'administration est précisé dans un règlement intérieur instituant 4 comités spécifiques :

- le Comité stratégique,
- le Comité des rémunérations,
- le Comité d'audit,
- le Comité de développement.

– Depuis le 1er juillet 2014, le groupe est organisé autour de 3 divisions, deux divisions produits et une division services :

- la division « MHA - Material Handling & Access » spécialisée dans le matériel de manutention et nacelles,
- la division « CEP – Compact Equipment Products » spécialisée dans le matériel compact,
- la division « S&S – Services & Solutions » regroupe l'ensemble des activités de services à la vente, de services après-vente et de service aux utilisateurs finaux.

– Les évolutions de la gouvernance en 2016

Laurent Bonnaure est nommé Executive Vice President, Global Sales & Marketing à compter du mois de décembre 2016, en remplacement de François F. Piffard, parti en retraite.

5.1.1 ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Les activités du Conseil et des Comités sont détaillées dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

Pour plus de précisions, il conviendra de se reporter au rapport du Président sur le contrôle interne en section 7.1

5.1.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MANITOU BF

A la date de publication, la société est administrée par un Conseil d'administration composé de 9 membres. La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président du Conseil d'administration qui doit être une personne physique.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	
Branche familiale Braud	Marcel Braud
	Sébastien Braud
	Marcel-Claude Braud
Branche familiale Himsworth	Jacqueline Himsworth
	Gordon Himsworth
	Christopher Himsworth
Indépendants	Dominique Bamas, coopté depuis le 23.04.2014 en remplacement de Joël Goulet, démissionnaire
	Pierre-Henri Ricaud
	Agnès Michel-Ségalen

COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Membres	Suppléants
Comité stratégique	Marcel Braud	Sébastien Braud
	Marcel-Claude Braud	Christopher Himsworth
	Gordon Himsworth	
	Dominique Bamas	
Comité d'audit	Jacqueline Himsworth	Sébastien Braud
	Pierre-Henri Ricaud	
	Agnès Michel-Ségalen	
Comité des rémunérations	Dominique Bamas	Pierre-Henri Ricaud
	Christopher Himsworth	
	Sébastien Braud	
Comité de développement*	Marcel Braud	Sébastien Braud
	Jacqueline Himsworth	Gordon Himsworth

** En 2016 ce comité ne s'est pas réuni.*

MARCEL BRAUD

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (NON EXÉCUTIF). RÉÉLU COMME ADMINISTRATEUR ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN JUIN 2013 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :
- Président Directeur général de Manitou puis Président du Conseil d'administration depuis plus de 40 ans

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :
- Président du Comité stratégique depuis juin 2013
- Président du Comité de développement depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :
- Président du Conseil d'administration de décembre 2009 à juin 2013
- Président du Comité stratégique jusqu'en juin 2013
- Président du Comité de développement jusqu'en juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :
- Co-gérant de HB-Holding Braud (France) depuis 1997

JACQUELINE HIMSWORTH

VICE PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADMINISTRATEUR DEPUIS 1970. RÉÉLUE EN JUIN 2013 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS COMME ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :
- Diplômée de l'ESSCA, Présidente des Ets Marcel Braud de 1986 à 2000, Directeur général de la SFERT de 1984 à 2009 et Présidente Directeur général de la SFERT de 2009 à 2011

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :
- Présidente du Comité d'audit depuis juin 2013
- Membre du Comité de développement depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :
- Présidente du Comité d'audit jusqu'en juin 2013
- Membre du Comité de développement jusqu'en juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :
- Gérante de la société civile Ancemat depuis 2008

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :
- Présidente Directeur général de SFERT SA (France) de 2009 à 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe:
- Gérante de Tamecna depuis 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :
- Gérante de Coliphin jusqu'en 2011
- Gérante de H2O Capital jusqu'en 2011
- Gérante de Trinity Capital jusqu'en 2011
- Gérante de Sonafin jusqu'en 2011
- Gérante de la société civile Sekoleg jusqu'en 2011

GORDON HIMSWORTH

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADMINISTRATEUR DEPUIS 1998. RÉÉLU EN JUIN 2013 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS.

Nationalité : Britannique

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :
- Ex Directeur général de Braud SA, Administrateur de Manitou Finance Ltd (UK), Diplômé de l'Ecole de Management (UK)

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :
- Membre du Comité stratégique depuis juin 2013
- Administrateur de Manitou Finance Ltd. depuis juin 1999
- Suppléant du Comité de développement

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :
- Membre du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité de développement de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :
- Administrateur de SFERT SA, France jusqu'en 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :
- Gérant de Menskin SARL (France) depuis le 8 octobre 2012
- Président Directeur général de SAEMIA SA (France) de 1990 à 2014
- Gérant de SCI « 6 rue Poupard Davyl » Ancenis (France) depuis 2000

SÉBASTIEN BRAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADMINISTRATEUR DEPUIS JUIN 2009. RÉÉLU EN JUIN 2013 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 34, avenue de Larrieu – Centre de Gros 2 – 31094 Toulouse Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :
- Président de Actiman Equipements et Services SASU (concessionnaire Manitou), Président de Actiman Location SAS depuis 2005 (devenu loueur spécialisé de matériels de manutention et d'élévation de personnes), responsable produits Manitou pendant 10 ans.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :
- Membre du Comité des rémunérations depuis juin 2013
- Suppléant du Comité stratégique depuis juin 2013
- Suppléant du Comité d'audit depuis juin 2013
- Suppléant du Comité de développement

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :
- Membre du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité de développement de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :
- Président de la société Actiman Location SAS depuis 2005
- Président de la société Actiman Equipements et Services SASU depuis décembre 2015

CHRISTOPHER HIMSWORTH

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADMINISTRATEUR DEPUIS DÉCEMBRE 2009. RÉÉLU EN JUIN 2013 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : Avenue de Floréal 156, 1180 Uccle (Belgique)

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :
- Membre du Comité des rémunérations depuis juin 2013
- Suppléant du Comité stratégique depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :
- Membre du Comité des rémunérations de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité stratégique de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :
- Gérant de Trinity Group SPRL depuis 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :
- Gérant de Menskin SARL (France) jusqu'en octobre 2012
- Gérant SCI Alliantmar jusqu'en 2011
- Administrateur délégué de ChooZenWork S.A depuis décembre 2015

MARCEL-CLAUDE BRAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 28 JUIN 2013

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 430, rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis

Expérience et expertise en matière de gestion :
- Président du Directoire de Manitou BF de 1998 à juin 2009

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :
- Membre du Comité Stratégique depuis juin 2013

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe :
- Co-gérant de HB-Holding Braud (France) depuis 1997

Autres mandats dans des sociétés apparentées au groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :
- Représentant de HB-Holding Braud au Conseil d'administration de la SFERT SA (France) jusqu'en 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :
- Directeur de Ligérien's Yachting (France) jusqu'en 2015

DOMINIQUE BAMAS

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 23 AVRIL 2014

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 25 rue Michel Ange – 75016 Paris

Expérience et expertise en matière de gestion :
- Diplômé d'Audencia Nantes et expert comptable. Démarrant sa carrière chez le représentant de PriceWaterhouse en France, il devint associé du cabinet d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes Secovec Blin et Associés. Il rejoint ensuite le groupe Roullier où il occupe successivement les responsabilités de Directeur Financier au sein du Comité exécutif , Directeur général d'une filiale en Espagne puis Président de la division Agrochimie. Il devient ensuite Directeur général du groupe Axereal jusqu'en 2011. Depuis, il dirige Upsides Dirigeant Conseil, société d'expertise-comptable, de commissariat aux comptes, de conseil et de médiation corporate.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :
- Président du Comité des rémunérations depuis avril 2014
- Membre du Comité stratégique depuis avril 2014

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou)
- Directreur général de Manitou BF du 6 mars 2013 au 13 janvier 2014
- Membre du Conseil d'administration en qualité d'administrateur indépendant du groupe Manitou de décembre 2009 jusqu'au 6 mars 2013
- Suppléant du Comité d'audit de décembre 2009 à septembre 2011
- Membre du Comité d'audit de septembre 2011 jusqu'au 6 mars 2013
- Administrateur de Manitou Finance ltd. de mars 2013 jusqu'à janvier 2014
- Président de Manitou Americas de mars 2013 à janvier 2014
- Président du Conseil d'administration de Manitou Americas

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :
- Membre du Conseil d'administration du groupe Avril Pole Végétal depuis mai 2014
- Président de Upsides Dirigeant Conseil (SAS) depuis novembre 2011

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :
- Directeur général d'Axereal (coopératives) et de certaines de ses filiales jusqu'en 2011

PIERRE-HENRI RICAUD

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT ADMINISTRATEUR DEPUIS DÉCEMBRE 2009. RÉÉLU EN JUIN 2013 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 5 place des Ternes – 75017 Paris

Expérience et expertise en matière de gestion :
- Secrétaire général EADS (2000-2003), Directeur Fusions Acquisitions Fondateur, Gérant puis Président société de conseil Pragma (depuis 2007)

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :
- Membre du Comité d'audit depuis juin 2013
- Suppléant du Comité des rémunérations depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :
- Membre du Comité d'audit de décembre 2009 à juin 2013
- Suppléant du Comité des rémunérations de décembre 2009 à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :
- Président du cabinet de conseil financier et stratégique Pragma (SAS) depuis février 2013
- Membre du Comité de surveillance de Recaero SA depuis le 29 juin 2015

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :
- Administrateur de Segula Technologies jusqu'en 2012
- Gérant de Fortum France SNC depuis juin 2011 jusqu'à décembre 2013
- Administrateur de Recaero SA de mai 2011 à 2013 et Censeur de 2013 jusqu'au 29 novembre 2014

AGNÈS MICHEL-SÉGALEN

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT ADMINISTRATEUR DEPUIS AVRIL 2013. ÉLUE EN JUIN 2013 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS.

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 58, Bd de la République – 92210 St Cloud

Expérience et expertise en matière de gestion :
- Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris section économique et financière. A assumé des fonctions d'audit et de contrôle financiers chez Arthur Andersen et au sein du groupe Lagardère de 1987 à 2001. Directeur financier d'Astrium devenu Space System Division d'Airbus de 2011 à 2004. En charge de dossiers d'acquisition au sein du groupe Airbus puis Directeur des fusions-acquistions pour le groupe Sodexo de 2005 à 2010. Diplômée Notaire en 2013.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :
- Membre du Comité d'audit depuis juin 2013

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :
- Membre du Comité d'audit d'avril à juin 2013

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :
- Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :
– Néant

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :
– n'a fait l'objet de condamnation pour fraude,
– n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou d'administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
– n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer,
– n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est précisé que Jacqueline Himsworth, Marcel Braud, Gordon Himsworth, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud et Christopher Himsworth sont apparentés par des liens familiaux.

Il est en outre mentionné que Sébastien Braud exerce la Présidence de Actiman SAS, concessionnaire de Manitou.

L'ensemble des conventions règlementées fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes qui figure en section 8.4.2 du présent document de référence.

Certains membres du Conseil d'administration non indépendants ont exercé depuis longtemps des fonctions de chef d'entreprise ou de cadre supérieur au sein de Manitou ainsi qu'au sein d'autres structures.

DATE D'EXPIRATION DES MANDATS

Les mandats des membres du Conseil d'administration prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

CONTRATS DE SERVICE ET OCTROI D'AVANTAGES

Néant.

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

La fonction de Secrétaire du Conseil est assurée par Hervé Rochet, Secrétaire général.

5.1.3 INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Le groupe a adhéré au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext. L'indépendance des administrateurs est appréciée conformément aux critères de ce code de gouvernance. Trois membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance.

Ceux-ci ont été évalués sur la base de l'article R8 du code MiddleNext et se caractérisent principalement par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

5.1.4 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil a procédé en 2016 à une évaluation interne de son fonctionnement. Chaque administrateur a présenté son évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le Code de gouvernance MiddleNext.

L'évaluation a porté sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi.

Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant, identifiant points forts et points faibles ainsi que les axes de progrès.

5.1.5 DIRECTION GÉNÉRALE

MICHEL DENIS

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE MANITOU DEPUIS LE 13 JANVIER 2014

Nationalité : Française

Adresse professionnelle : 430 rue de l'Aubinière – BP 10249 – 44158 Ancenis Cedex France

Expérience et expertise en matière de gestion :`
– Diplômé de l'ESSEC et de l'Ecole Centrale de Lyon, il débute sa carrière dans le conseil en stratégie. Il rejoint Dalkia en 1994 pour développer la cogénération. Il dirige par la suite les activités françaises du groupe MC International devenu Johnson Controls, spécialiste de la réfrigération industrielle et commerciale. En 2003, il rejoint le groupe Fraikin, leader européen de la location de camions, dont il fut le Directeur général jusqu'en août 2013. Au cours de ces 10 dernières années, il accompagne un fort développement international du groupe Fraikin qui a imposé son approche de la conception de véhicules industriels, des services associés et du financement européen de sa flotte de 60 000 véhicules comme un modèle.

Autres mandats en cours (groupe Manitou) :
– Administrateur de Manitou Americas (États-Unis)
– Administrateur de Manitou Finance Ltd. (Royaume-Uni)
– Président de Manitou Italia (Italie)
– Président de Cobra MS (France)
– Vice-Chairman de HMME (Chine)
– Administrateur de Manitou Brasil
– Représentant Manitou BF Président de LMH Solutions
– Représentant Manitou BF Président de Manitou Global Services (anciennement CFM)

Mandats ayant expiré au cours des 5 dernières années (groupe Manitou) :
– Néant

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe :
– Gérant de Gamagule SARL
– Gérant de GLGM Conseil EURL

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du groupe ayant expiré au cours des 5 dernières années :
– Membre du Directoire - Directeur Général de FTI jusqu'à fin avril 2013
– Président du Conseil d'administration et administrateur de Fraikin France jusqu'à fin juin 2013
– Membre du Board of Directors de Fraikin Ltd jusqu'à fin juin 2013
– Administrateur de Fraikin Alquiler de Vehiculos SA jusqu'à juin 2013
– Président et membre du Conseil d'administration de Fraikin Supply jusqu'à fin juin 2013
– Président de Frinvest jusqu'à fin juin 2013

5.2 LES ORGANES DE DIRECTION

LE COMITÉ EXÉCUTIF DU GROUPE (7 MEMBRES)

Il est composé de sept membres : Directeur général, Vice-Président exécutif Ressources Humaines, Secrétaire général, Vice-Président exécutif Sales & Marketing, Président de la Division Services & Solutions, Président de la Division Material Handling & Access et Président de la Division Compact Equipment Products. Le Comité Exécutif se réunit en général une fois par semaine et plusieurs fois par an dans le cadre de séminaires.

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 1ER MARS 2017

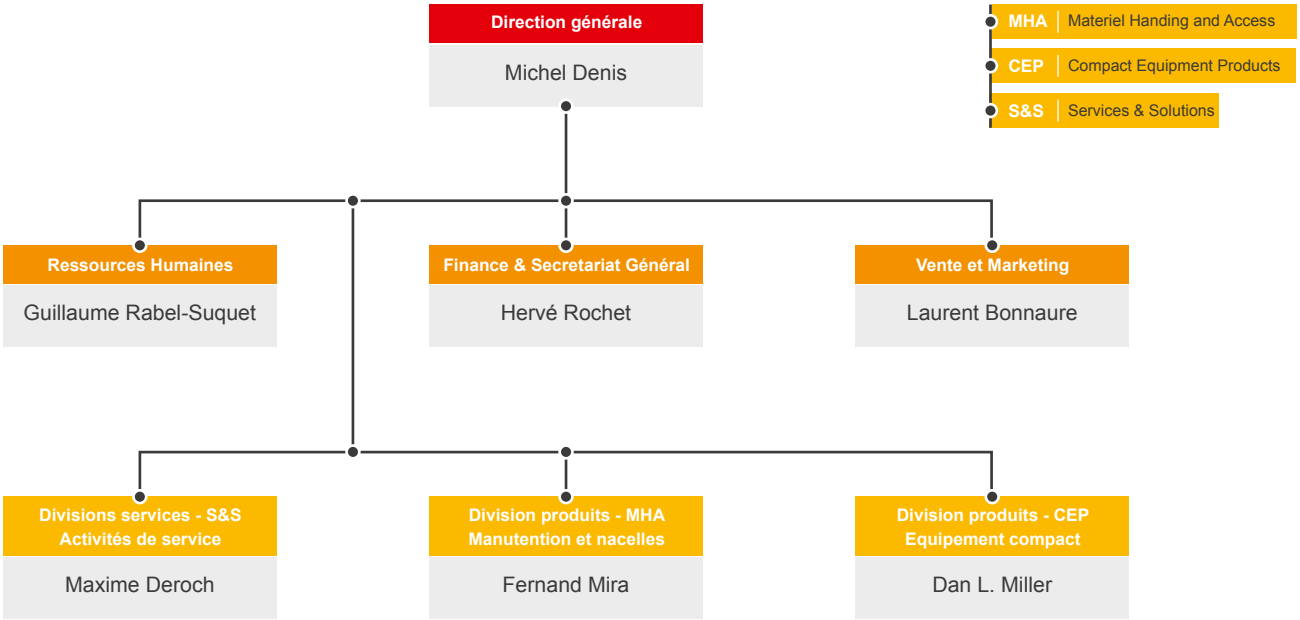

5.3 RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.3.1 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

INFORMATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions prévues par l'article L225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce, le montant total des rémunérations et des avantages sociaux versés à chaque mandataire social durant l'exercice est détaillé ci-dessous, conformément au code MiddleNext, le niveau de rémunération des dirigeants se fonde sur les sept principes suivants : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence.

TABLEAU 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

en euros

Marcel Braud Président du Conseil d'administration	Exercice 2015	Exercice 2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	173 664	176 664
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
Total	**173 664**	**176 664**

en euros

Michel Denis Directeur général	Exercice 2015	Exercice 2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	695 422	794 630
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)		
Total	**695 422**	**794 630**

TABLEAU 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

en euros		Exercice 2015		**Exercice 2016**
Marcel Braud Président du Conseil d'administration	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
- Rémunération de la Présidence du Conseil d'administration (au titre art. L 225-47)	143 664	143 664	143 664	143 664
- Jetons de présence	30 000	39 000	33 000	30 000
- Avantages en nature				
Total	**173 664**	**182 664**	**176 664**	**173 664**

en euros		Exercice 2015		**Exercice 2016**
Michel Denis Directeur général	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
- Mandat (rémunération fixe)	350 400	350 400	350 400	350 400
- Jetons de présence				
- Rémunération variable	326 480	286 001	413 472	352 760
- Avantages en nature	18 105	18 105	30 758	30 758
Réintégration sociale prévoyance	437	437		
Total	**695 422**	**654 943**	**794 630**	**733 918**

5.3.2 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

TABLEAU 3 : TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Conseil		**Versé en 2015 au titre de 2014**	**Versé en 2015 au titre de 2015**	**Versé en 2016 au titre de 2015**	**Versé en 2016 au titre de 2016**
Marcel Braud	Jetons de présence Manitou BF	21 000	18 000	12 000	18 000
	Rémunération Manitou BF		143 664		143 664
	Autres rémunérations				
Jacqueline Himsworth	Jetons de présence Manitou BF		105 000		105 000
	Rémunération Manitou BF				
	Autres rémunérations				
Gordon Himsworth	Jetons de présence Manitou BF	15 600	23 400	15 600	23 400
	Autres rémunérations				
Sébastien Braud	Jetons de présence Manitou BF	18 600	23 400	15 600	23 400
	Autres rémunérations				
Dominique Bamas	Jetons de présence Manitou BF	9 000	28 800	19 200	28 800
	Autres rémunérations				
Christopher Himsworth	Jetons de présence Manitou BF	15 600	23 400	15 600	23 400
	Autres rémunérations				
Pierre-Henri Ricaud	Jetons de présence Manitou BF	21 600	32 400	18 600	32 400
	Autres rémunérations				
Marcel-Claude Braud	Jetons de présence Manitou BF	13 800	23 400	15 600	23 400
	Autres rémunérations				
Agnès Michel-Ségalen	Jetons de présence Manitou BF	21 600	32 400	18 600	32 400
	Autres rémunérations				
Total		**136 800**	**453 864**	**130 800**	**453 864**
Total Manitou BF uniquement		*136 800*	*453 864*	*130 800*	*453 864*
dont jetons de présence		*136 800*	*310 200*	*130 800*	*310 200*
dont rémunération			*143 664*		*143 664*

Depuis 2010, le règlement des jetons de présence est passé d'un mode de paiement annuel à un mode de règlement trimestriel.

TABLEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les opérations réalisées sur le titre de la société Manitou BF par les membres des organes de gestion ou de surveillance au titre de l'exercice se décomposent de la sorte (en nombre d'actions) :

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS2)	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

TABLEAU 5 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Néant			

TABLEAU 6 : ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Néant					

TABLEAU 7 : ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

Dirigeants Mandataires Sociaux	**Contrat de travail**		**Régime de retraite supplémentaire**		**Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions**		**Indemnité relatives à une clause de non concurrence**	
	Oui	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**	**Oui**	**Non**
Marcel Braud Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : 28.06.2013 Date de fin de mandat : 2017	X			X		X		X
Michel Denis Directeur général Date de début de mandat : 13.01.2014 Date de fin de mandat : 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les résultats arrêtés au 31.12.2017		X		X	X		X	

RÉMUNÉRATION DE MICHEL DENIS

ÉLÉMENTS PARTICULIERS

- Le Conseil d'administration du 8 janvier 2014 a attribué à Michel Denis, une rémunération variable annuelle brute égale au maximum à 75% de la rémunération fixe brute annuelle. La rémunération variable est basée sur plusieurs critères quantitatifs et qualitatifs dont la nature, la pondération et les objectifs sont décidés par le Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration du 8 janvier 2014 a attribué à Michel Denis, une prime d'incitation long terme progressive basée sur l'évolution du résultat net par action dont l'objectif est déterminé par le Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration du 8 janvier 2014 a attribué une indemnité de départ due en cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat sauf faute grave ou lourde. Le montant de l'indemnité a été fixé à 100% de la rémunération fixe, variable et de la prime d'incitation long terme versée au cours de l'exercice précédent celui au cours duquel la révocation devient effective ou celui au cours duquel le renouvellement n'est pas intervenu sous réserve de la satisfaction de critères de bonus réalisés au cours de la période écoulée supérieure à 35%.
- Le Directeur général bénéficie d'une assurance prévoyant une garantie en cas de perte d'emploi involontaire d'une durée de 24 mois.
- Le Directeur général bénéficie du régime de retraite et de prévoyance dont bénéficient les cadres de la société.

CLAUSE DE NON-CONCURRENCE DE MICHEL DENIS

Le Conseil d'administration du 8 janvier 2014 a assorti la nomination de Michel Denis aux fonctions de Directeur général d'une obligation de non-concurrence pendant les 12 mois suivant sa fin de mandat.

5.4 LE CONTRÔLE DES COMPTES

5.4.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Emmanuel Gadret, associé,

1, rue Benjamin Franklin - 44801 Cedex Saint-Herblain

Nommé le 28.06.2013

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

RSM OUEST, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes, représenté par Jean-Michel Picaud, associé,

213, route de Rennes, BP 60277 – 44702 Orvault Cedex

Nommé le 28.06.2013

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018

5.4.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS, représenté par Monsieur Alain Pons, suppléant de Deloitte & Associés, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles,

195 avenue Charles de Gaulle – 92000 Neuilly sur Seine

Nommé le 28 juin 2013

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Jean-Michel Grimonprez, suppléant de RSM Ouest, membre inscrit à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Rennes,

Nommé le 28 juin 2013

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

5.4.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

Les honoraires comptabilisés en 2016 par Manitou BF et ses filiales intégrées globalement pour les missions confiées au collège des Commissaires aux comptes, à leur réseau respectif et à leurs confrères se trouvent dans la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

5.5 AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE

Les informations relatives au contrôle interne du groupe sont incluses dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne.

INFORMATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Les informations contenues dans ce rapport ainsi que les comptes sociaux et consolidés de la société Manitou BF ont été portés à la connaissance du Comité d'entreprise conformément aux dispositions prévues par la loi.

6. MANITOU ET SES ACTIONNAIRES

6.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL **66**

6.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL **67**

6.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC **71**

6.4 MARCHÉ DU TITRE DE MANITOU **71**

6.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

NOM

Manitou BF

SIÈGE SOCIAL

430, rue de l'Aubinière

BP 10 249

44158 Ancenis Cedex – France

Téléphone + 33 (0)2 40 09 10 11

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par les dispositions du Code de commerce.

LÉGISLATIONS RÉGISSANT SES ACTIVITÉS

Le groupe conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux et nationaux.

DURÉE D'EXISTENCE DE LA SOCIÉTÉ

La constitution de société a été publiée le 05.02.1954 et la société immatriculée au Registre du Commerce de Nantes le 23.09.1957. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (99) à compter du 03.06.1980.

OBJET SOCIAL

(ART. 3 DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ)

La société a pour objet en France et dans tous les pays :

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux visant la représentation, la concession, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériels de travaux publics et de levage, ainsi que tous matériels agricoles et industriels et les pièces détachées s'y rapportant directement ou indirectement
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales, industrielles, ou de financement pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandite, de fusion, d'alliance, ou d'association en participation, ou autrement,
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe.

LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

Numéro RCS et code APE :

857 802 508 RCS Nantes – Code APE 292 D – NAF 2822Z

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de douze mois ; il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Les produits nets de l'exercice constatés par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent des bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

DROITS DE VOTE

Extrait de l'article 9 des statuts « droits et obligations attachés aux actions » :

« Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'actionnaires. Conformément à la faculté offerte par l'alinéa 3 de l'article L. 225-123 du Code de commerce, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ne bénéficient pas d'un droit de vote double. »

6.2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

6.2.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2016, le capital social s'établit à 39 557 449 euros se décomposant en 39 557 449 actions d'une valeur nominale de 1 euro, toutes de même catégorie, intégralement libérées.

6.2.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Suite à une levée d'options de souscription en 2016, le capital social a augmenté de 5 500 euros et passe donc de 39 551 949 à 39 557 449 euros.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ÉVOLUTION DE CAPITAL

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
09.06.2015	Délégation de compétence	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société : acheter ou faire acheter des actions de la société dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2014, 3 954 894 actions et un montant global autorisé qui ne pourra être supérieur à 100 millions d'euros.	**18 mois**	**Non utilisée**
09.06.2015	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la société par annulation d'actions auto-détenues dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2014, un plafond de 3 954 894 actions.	**18 mois**	**Non utilisée**
09.06.2015	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	**26 mois**	**Non utilisée**
09.06.2015	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	**26 mois**	**Non utilisée**
09.06.2015	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital social par an et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	**26 mois**	**Non utilisée**
09.06.2015	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	**26 mois**	**Non utilisée**
09.06.2015	Délégation de compétence	Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital social, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2014, un plafond de 3 954 894 actions et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	**26 mois**	**Non utilisée**
09.06.2015	Délégation de compétence	Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux dans la limite de 2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.	**38 mois**	**Non utilisée**

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
09.06.2016	Délégation de compétence	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société : acheter ou faire acheter des actions de la société dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2015, 3.955.194 actions et un montant global autorisé qui ne pourra être supérieur à 100 millions d'euros.	**18 mois**	**Utilisée**
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la société par annulation d'actions auto-détenues dans la limite de 10% des actions composant le capital de la société, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2015, un plafond de 3.955.194 actions.	**18 mois**	**Non utilisée**
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission – avec maintien du droit préférentiel de souscription – d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	**26 mois**	**Non utilisée**
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	**26 mois**	**Non utilisée**
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital social par an et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	**26 mois**	**Non utilisée**
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	**26 mois**	**Non utilisée**
09.06.2016	Délégation de compétence	Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital social, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2015, un plafond de 3.955.194 actions et s'imputant sur un plafond nominal global de 8 millions d'euros.	**26 mois**	**Non utilisée**
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux dans la limite de 2% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.	**38 mois**	**Non utilisée**
09.06.2016	Délégation de compétence	Délégation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital reservée aux salariés sur le fondement de l'article L-225-129-6 du Code de commerce, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, dans la limite de 0,4% du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation et indépendement de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.	**26 mois**	**Non utilisée**

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2016

	% du capital			% des droits de vote		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Familles Braud et Himsworth	65,4%	65,4%	64,8%	65,9%	65,9%	67,2%
Branche familiale Braud (1)	32,2%	32,2%	32,2%	32,4%	32,4%	33,4%
HB Braud	22,1%	22,1%	22,1%	22,3%	22,3%	22,9%
Autres	10,1%	10,1%	10,1%	10,1%	10,1%	10,5%
Branche familiale Himsworth (2)	33,3%	33,3%	32,6%	33,5%	33,5%	33,9%
Ancemat (3)	6,2%	6,2%	6,5%	6,3%	6,3%	6,8%
Wecanrent (3)	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,4%
Coliphin Invest (3)	5,3%	5,3%	5,4%	5,4%	5,4%	5,6%
Trinity Group (3)	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,4%
Sonafina (3)	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,4%
Autres	6,1%	6,1%	5,2%	6,2%	6,2%	5,4%
Yanmar	6,3%	6,3%	6,3%	6,3%	6,3%	6,5%
Toyota	2,8%	2,8%		2,9%	2,9%	
Auto-détention	0,8%	0,8%	3,6%			
Actionnariat salarié	0,8%	0,8%	0,7%	0,8%	0,8%	0,7%
Autres	23,9%	23,9%	24,7%	24,1%	24,1%	25,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Flottant	34,6%	34,6%	35,2%	34,8%	34,8%	36,5%

(1) La branche familiale Braud est composée de : Marcel Braud, Liliane Braud-Orhon, Marcel-Claude Braud, Sébastien Braud, Emilie Braud-Fischel, Valérie Braud-Walsh et la société HB Holding Braud.
(2) La branche familiale Himsworth est composée de : Jacqueline Himsworth, Gordon Himsworth, Dominique Himsworth, Virginie Himsworth, Christopher Himsworth, David Himsworth et la société Ancemat.
(3) Sociétés détenues par des membres de la famille Himsworth.

6.2.3 DÉTENTION ET CONTRÔLE

Manitou est contrôlé par les Familles Braud et Himsworth qui détiennent de concert 65,4% du capital. Le Conseil d'administration de Manitou comprend trois administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext sur un total de neuf administrateurs et la fonction de Directeur général est dissociée de la fonction de Président du Conseil d'administration et est exercée par Monsieur Michel Denis depuis le 13 janvier 2014, indépendant des Familles Braud et Himsworth.

6.2.4 INFORMATION RELATIVE AUX PACTES D'ACTIONNAIRES ET ENGAGEMENTS COLLECTIFS DE CONSERVATION DES ACTIONS MANITOU

6.2.4.1 PACTE D'ACTIONNAIRES

Les actionnaires familiaux ont signé le 9 juin 2011 un pacte d'actionnaires pour une durée de 6 ans comportant notamment les stipulations suivantes :

- un engagement de conservation par chacune des branches familiales d'un nombre d'actions Manitou représentant au minimum 20% du capital de cette société (soit un total de 40% du capital pour le concert familial) ;
- un droit de premier refus au bénéfice des membres du pacte sur toute cession de titres ayant pour effet de faire passer la participation d'une branche familiale en dessous de 20% du capital de Manitou ou la participation totale des deux branches familiales en dessous de 40% du capital de cette société, étant précisé que les membres de la branche familiale du cédant sont prioritaires à l'achat des actions cédées ;
- la gouvernance de Manitou continue d'être assurée par 9 administrateurs ; trois administrateurs nommés discrétionnairement par chacune des branches familiales (soit un total de six administrateurs) et trois administrateurs indépendants proposés par Jacqueline Himsworth et Marcel Braud, à l'unanimité et nommés par l'Assemblée Générale ;
- la présidence non-exécutive de Manitou continue d'être assurée par Marcel Braud pendant toute la durée du pacte ;
- toute opération dilutive en capital et/ou en droits de vote sera soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration de Manitou statuant à la majorité des trois quarts.

6.2.4.2 ENGAGEMENTS COLLECTIFS

Date de signature	Type d'engagement	Nombre d'actions Pourcentage du capital et des droits de vote	Durée	Actionnaires signataires
28.11.2011	Engagement collectif de conservation conformément à l'article 787 B du Code général des impôts	12 719 721 actions représentant 32,2% du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement de l'engagement, celui-ci étant renouvelé par tacite reconduction par période de deux ans	Branche familiale Braud*
28.11.2011	Engagements collectifs de conservation conformément à l'article 885 I Bis du Code général des impôts	Un ensemble de 12 719 721 actions représentant 32,2% du capital et des droits de vote	Durée minimale de deux années à compter de l'enregistrement des engagements, ceux-ci étant renouvelés par tacite reconduction par période de 12 mois	Branche familiale Braud

** La branche familiale Braud est composée de : Marcel Braud, Lilianne Braud-Orhon, Marcel-Claude Braud, Sebastien Braud, Emilie Braud-Fischel, Valerie Braud-Walsh et la société HB Holding Braud.*

6.2.5 EXISTENCE D'ACCORDS DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant

6.2.6 SEUILS DE PARTICIPATION

Aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital et des droits de vote de la société, doit en informer la société et l'AMF par lettre en indiquant le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'AMF sont rendus publics par cette dernière. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils visés ci-dessus. A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

L'article 9 des statuts de Manitou prévoit en outre que toute personne physique ou morale qui vient à franchir (à la hausse comme à la baisse), directement ou indirectement, seule ou de concert, le seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote de la société (ou tout multiple de ce seuil), a l'obligation d'en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, en lui précisant son identité ainsi que celle des personnes agissant de concert avec elle. Cette obligation s'applique également au détenteur d'actions conformément au septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

En cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements de seuils statutaires, les sanctions prévues à l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliquent, sous réserve qu'une demande à cet effet, présentée par un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital ou des droits de vote, soit consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

6.2.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale arrêtant les comptes de l'exercice 2016 de distribuer un dividende de 0,43 € par action.

6.2.8 RENSEIGNEMENTS SUR LES DIVIDENDES HISTORIQUES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net par action
2013	39 548 949	0 €
2014	39 548 949	0,35 €
2015	39 551 949	0,36 €

6.2.9 OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

Les opérations réalisées entre le groupe et les sociétés mises en équivalence sont présentées en note 31.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations avec les personnes physiques et les rémunérations et autres avantages des dirigeants sont disponibles en notes 31.2 et 31.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations avec les apparentés sont également décrites dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et les engagements réglementés (note 8.4.2 du rapport financier annuel).

6.2.10 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Le groupe a par ailleurs engagé des procédures judiciaires et d'arbitrage contre des tiers qui pourraient avoir des effets significatifs favorables sur la situation financière ou la rentabilité du groupe dans l'hypothèse où les demandes du groupe seraient obtenues.

6.2.11 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION COMMERCIALE OU FINANCIÈRE

À la connaissance de la société il n'existe pas de changement significatif susceptible d'avoir ou ayant eu une incidence sensible sur la situation financière de la société, son résultat et ceux de son groupe.

6.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques relatifs à la société peuvent être consultés au siège social, 430 rue de l'Aubinière, 44150 Ancenis et sur le site internet de Manitou www.manitou-group.com, notamment :

- l'acte constitutif et les statuts de Manitou,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques,
- les informations financières historiques de Manitou et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document.

6.4 MARCHÉ DU TITRE DE MANITOU

COTATION DE L'ACTION

L'action Manitou est cotée depuis le 24 avril 1984. L'action Manitou est cotée sur le compartiment B du marché Euronext Paris.

CODE ET TICKERS DE L'ACTION

Code ISIN :	FR0000038606
MNO :	MTU
Code REUTERS :	MANP.PA
Code BLOOMBERG :	MTU.FP

Éligibilité de l'action Manitou aux OSRD (Ordres de Bourse avec Service de Règlement Différé) long seulement.

Éligibilité de l'action Manitou au PEA-PME.

Indices
CAC ALL SHARE
CAC ALL-TRADABLE
CAC IND. ENGIN.
CAC INDUSTRIALS
CAC MID & SMALL
CAC SMALL
ENTERNEXT PEA-PME 150
EURONEXT® FAMILY BUSINESS

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Période	Volume	+ Haut €	+ Bas €	Fin de mois	Capitalisation boursière (M€)
Janvier 2015	213 081	13,6	12,1	13,0	513
Février	157 602	13,6	12,6	13,5	534
Mars	613 164	15,9	13,5	15,5	612
Avril	727 483	18,2	15,1	17,3	683
Mai	154 187	18,0	16,6	16,8	662
Juin	184 312	18,2	15,5	17,0	673
Juillet	373 973	19,5	16,5	17,7	699
Août	174 941	17,8	15,2	17,2	680
Septembre	205 086	17,4	14,5	15,0	592
Octobre	380 295	15,9	12,6	12,6	498
Novembre	148 706	14,2	12,6	14,2	562
Décembre	140 297	14,8	13,4	14,1	558
Total/ + Haut/ + Bas	**3 473 127**	**19,5**	**12,1**		

Période	Volume	+ Haut €	+ Bas €	Fin de mois	Capitalisation boursière (M€)
Janvier 2016	888 558	16,5	13,2	16,5	652
Février	280 209	16,6	13,0	15,4	607
Mars	174 031	16,1	14,5	15,1	598
Avril	179 522	15,2	14,1	15,2	600
Mai	100 298	15,8	14,9	15,8	623
Juin	268 866	16,0	13,3	13,8	546
Juillet	1 504 973	15,2	13,6	14,6	575
Août	156 774	16,2	14,2	16,0	632
Septembre	190 950	16,0	14,8	15,5	613
Octobre	315 025	16,5	14,9	16,5	651
Novembre	352 257	17,0	15,2	16,5	653
Décembre	672 939	19,2	16,3	18,7	740
Total/ + Haut/ + Bas	**5 084 402**	**19,2**	**13,0**		

Source : Euronext

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EN APPLICATION DE L'ART. L.225-37 DU CODE DE COMMERCE **74**

7.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **78**

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EN APPLICATION DE L'ART. L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1er Août 2003 et en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, je vous rends compte par le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil d'administration, du gouvernement de l'entreprise et des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Le présent rapport a été élaboré avec l'aide du Responsable de l'audit et du contrôle internes, revu par le Comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration le 1er mars 2017.

En application de l'article R.225-105 du Code de commerce, loi dite « Grenelle 2 », je vous expose également les orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

"Elevation", notre démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) construite depuis 2012, continue sa consolidation et son déploiement à l'ensemble des collaborateurs du groupe et sur l'ensemble des filiales. Les actions RSE pragmatiques et collaboratives sont construites sur les 3 axes de développement alignés sur la feuille de route stratégique du groupe : la création de solutions durables, notre engagement en tant qu'employeur et nos partenariats avec notre chaîne de valeur, fournisseurs comme acteurs locaux.

Notre engagement auprès du Pacte Mondial des Nations Unies nous permet de poursuivre nos engagements dans une démarche de progrès continu et de renforcer la portée de nos messages. Le groupe continue en outre à être récompensé pour son engagement, notamment par le Gaïa Index, à travers le prix d'or de la gouvernance, ou en étant finaliste de l'EBAE (équivalent européen du prix Entreprises & Environnement).

L'année 2016 aura été rythmée par plusieurs faits marquants : outre le déploiement de la charte achats responsables, notre engagement avec nos fournisseurs s'est concrétisé par la mise en place d'une cotation RSE, comptant à hauteur de 10% sur la note globale de nos fournisseurs. Nous avons par ailleurs engagé de nombreuses actions en faveur de la diversité dans l'entreprise, qu'il s'agisse de l'égalité hommes-femmes, ou de l'intégration des personnes en situation de handicap, via la signature d'une convention avec l'Agefiph. L'année 2016 nous a également permis de recueillir les opinions de nos collaborateurs : 87% des employés ont répondu à une enquête interne, mettant en évidence l'engagement fort de l'ensemble de nos équipes. Enfin, la nouvelle édition des Elevation Days nous a permis de sensibiliser les collaborateurs et de récompenser des projets portés par les équipes, des fournisseurs et des acteurs du territoire. Ces reconnaissances confortent la pertinence de notre démarche RSE et récompensent l'engagement des collaborateurs qui la portent. Notre politique RSE constitue à la fois un engagement fort pour l'avenir et un levier de performance auquel nous souhaitons associer l'ensemble des parties prenantes à cette démarche.

7.1.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Depuis le mois d'Août 2010, la société se réfère au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes « MiddleNext ». Ce code peut être consulté sur le site internet www.middlenext.com.

Le gouvernement de l'entreprise se conforme à l'ensemble des recommandations du code MiddleNext. Par ailleurs, le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » qui sont des dispositions essentielles du code.

Le mode de gouvernance est organisé avec une dissociation de fonctions entre un Président du Conseil d'administration non exécutif et un Directeur général, seul mandataire social exécutif. Le présent rapport détaille les trois grands pouvoirs de la gouvernance, tels que définis dans le code MiddleNext.

7.1.1.1 LE POUVOIR EXÉCUTIF : « LE DIRECTEUR GÉNÉRAL »

Le pouvoir exécutif de la société est assuré par le Directeur général, fonction définie dans les statuts de la société et dont les pouvoirs sont précisés dans le règlement intérieur du Conseil.

Ainsi, le règlement intérieur du Conseil prévoit que le Directeur général est chargé de mettre en œuvre la stratégie du groupe, dont les orientations à moyen terme sont définies dans un plan stratégique validé par le Conseil. Le Directeur général propose un budget annuel, déclinaison du plan stratégique pour l'exercice à venir.

Par ailleurs, le règlement intérieur liste un certain nombre d'opérations pour lesquelles le Directeur général doit obtenir une autorisation préalable du Conseil.

Le Directeur général ne cumule pas de contrat de travail avec un mandat social et l'ensemble des éléments de sa rémunération fixe et variable, y compris indemnités de départ, régime de retraite et attribution de stock options, sont décrits dans le chapitre 5 du rapport de gestion sur le gouvernement d'entreprise. L'ensemble de ces éléments a été voté par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance conformément aux recommandations R13 à R19 du code MiddleNext.

Le Conseil d'administration a nommé M. Michel Denis Directeur général, pour un mandat de 4 années venant à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

7.1.1.2 LE POUVOIR DE SURVEILLANCE : « LE CONSEIL D'ADMINISTRATION »

▪ COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, nommé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2013, est composé de neuf membres. La durée du mandat, inscrite dans les statuts, est de quatre années.

La composition du Conseil d'administration est :

- Monsieur Marcel Braud, Président,
- Madame Jacqueline Himsworth, Vice-Présidente,
- Monsieur Gordon Himsworth,
- Monsieur Marcel-Claude Braud,
- Monsieur Sébastien Braud,
- Monsieur Christopher Himsworth,
- Monsieur Dominique Bamas, membre indépendant*,
- Madame Agnès Michel-Ségalen, membre indépendant,
- Monsieur Pierre-Henri Ricaud, membre indépendant.

Le Conseil d'administration comporte deux femmes parmi ses membres. La composition du Conseil respecte la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, dite loi Copé Zimmermann, relative à la représentation des femmes au sein des Conseils d'administration.

Par ailleurs, trois membres du Conseil d'administration sont indépendants comme il en ressort de l'évaluation faite selon la troisième recommandation du code MiddleNext. Cette indépendance se caractérise notamment par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

**Coopté en remplacement de Joël Goulet lors du Conseil d'adminsitration du 23 avril 2014.*

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le règlement intérieur, non-publié, définit les modalités de l'organisation et du fonctionnement du Conseil. Il précise notamment la mission et le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés, fixés en conformité avec les dispositions légales et statutaires. Le règlement explicite également les rôles et les pouvoirs du Président et de la Direction générale, ainsi que les obligations incombant à chacun. A ce titre, il inclut une charte de l'administrateur détaillant les droits et les obligations auxquels sont tenus les administrateurs de Manitou, dans un souci de bonne gouvernance de l'entreprise. Ces principes s'articulent autour des devoirs de diligence, d'indépendance, de transparence et de confidentialité.

Durant l'année 2016, les membres du Conseil d'administration se sont réunis 10 fois en Conseil. Au cours de ces réunions, l'activité du groupe, les orientations stratégiques et les projets en cours ont été revus. Une attention particulière a été portée, pendant l'année 2016, au respect de la feuille de route, au renforcement de l'innovation, au développement des offres de service et à la poursuite de notre engagement en terme de RSE.

Les réunions du Conseil se sont tenues, sur convocation du Président, au siège social ou, de manière exceptionnelle et pour une partie des membres, via une liaison téléphonique sécurisée.

Chaque membre du Conseil d'administration, ainsi que chaque représentant du personnel convoqué, a reçu préalablement à la tenue des réunions, l'ensemble des documents et des informations prescrits par la loi et nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Un procès-verbal de réunion du Conseil est systématiquement établi et remis à chaque membre, pour approbation. Le taux de présence moyen aux réunions du Conseil d'administration est de 99% pour l'année 2016.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels et annuels, conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce.

Les administrateurs sont rémunérés sous forme de jetons de présence dont la répartition est décidée par le Conseil, sur avis du Comité des rémunérations, selon l'assiduité des administrateurs et le temps qu'ils consacrent à leur activité, y compris la participation aux comités spécialisés. Le Président du Conseil bénéficie d'une rémunération spéciale au titre de l'article L.225-47 du Code de commerce, de jetons de présence et d'un contrat de travail. Le détail de l'ensemble de ces rémunérations est donné dans le chapitre 5 du rapport de gestion sur le gouvernement d'entreprise.

Conformément à son règlement intérieur et suivant la recommandation R15 du code MiddleNext, le Conseil a procédé à une auto-évaluation formalisée de son fonctionnement. Chaque administrateur a présenté son évaluation sur la base d'un questionnaire articulé sur le code de gouvernance MiddleNext. L'évaluation a porté sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités en ce qui concerne leur préparation, leur déroulement et leur suivi tout en ayant comme objet de suivre la mise en œuvre des points d'améliorations identifiés en 2014. Ces contributions ont été analysées et synthétisées par un administrateur indépendant. Différents échanges au cours des Conseils du 26 janvier 2017 ont abouti à un plan d'action qui recueille le consentement unanime du Conseil d'administration et de la Direction générale du groupe pour les points la concernant.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés, chargés d'instruire les affaires entrant dans leurs attributions et de soumettre au Conseil leurs avis et recommandations.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé de Madame Jacqueline Himsworth, Présidente, de Madame Agnès Michel-Segalen et de Monsieur. Pierre-Henri Ricaud, Monsieur Sébastien Braud étant membre suppléant.

Les trois membres du Comité détiennent des compétences particulières en matière financière ou comptable. Ces compétences s'apprécient au regard de leurs formations et de leurs expériences professionnelles.

Les principales attributions du Comité d'audit sont de veiller :

- à l'exactitude et la sincérité des comptes et de l'information financière,
- à la qualité des procédures de contrôle interne, à la revue des risques et à leur maîtrise,
- à l'analyse des impacts financiers des opérations d'investissement ou désinvestissement,
- à l'indépendance des Commissaires aux comptes notemment en veillant à ce que la nature des missions complémentaires réalisées par les Commissaires aux comptes ne soit pas en conflit d'intérêt avec leur mission de certification des comptes de la société.

Le Comité d'audit s'est réuni 8 fois. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et le Comité d'audit est régulièrement intervenu en Conseil d'administration pour faire part de ses recommandations et conclusions. Les interventions du Comité d'audit sont reprises dans les comptes-rendus du Conseil.

Au cours de l'année 2016, le Comité d'audit s'est réuni en présence des Commissaires aux comptes avant l'arrêté annuel et semestriel. Il a pris connaissance de l'ensemble des rapports d'audit interne, des outils et procédures de contrôle interne mis en place, présentés par le Responsable audit et contrôle internes. Au cours de ses réunions, il a régulièrement rencontré le Secrétaire général - CFO et le Directeur financier, principalement sur les sujets financiers, fiscaux et outils de financement.

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le Comité des rémunérations est composé de Monsieur Dominique Bamas Président du Comité des rémunérations, Monsieur Sébastien Braud et Monsieur Christopher Himsworth, Monsieur Pierre-Henri Ricaud étant membre suppléant.

Ses principales attributions sont de préparer les travaux du Conseil relatifs à la rémunération :

- des administrateurs, en formulant ses propositions sur la répartition des jetons de présence selon les critères du règlement intérieur, sur la rémunération du Président et sur la rémunération allouée à des administrateurs ayant éventuellement reçu certaines missions ad hoc,

- du Directeur général en se prononçant sur l'ensemble de ses rémunérations, régimes de retraite et de prévoyance, avantages en nature et droits divers, en proposant des règles de rémunération variable cohérentes avec la stratégie du groupe et les axes d'évaluation associés et en en contrôlant l'application en veillant au respect des obligations de transparence de la société sur ces rémunérations, reprises notamment dans le rapport annuel, en proposant une politique d'attribution d'instruments long terme tenant compte des formules autorisées par la loi et de leurs conséquences.

Plus largement, le Comité est informé sur une base annuelle de la politique de rémunération en vigueur au sein du groupe pour les différentes populations de salariés.

Le Comité des rémunérations s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2016 et ses travaux ont fait l'objet de restitutions au Conseil d'administration.

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Le Comité stratégique est composé de Messieurs Marcel Braud, Président, Marcel-Claude Braud, Gordon Himsworth et Dominique Bamas. Monsieur Christopher Himsworth et Monsieur Sébastien Braud étant membres suppléants.

Ses principales attributions sont d'assister le Conseil dans l'élaboration de la stratégie. Il prépare les travaux du Conseil relatifs au plan stratégique, à tout projet d'accord stratégique, de coopération technologique, de partenariat industriel, de diversification ou touchant au portefeuille d'activités et à toute opération majeure d'investissement ou désinvestissement.

Le Comité stratégique s'est réuni 4 fois en 2016.

LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Le Comité de développement est composé de Monsieur Marcel Braud et Madame Jacqueline Himsworth. Ils peuvent en convoquer la réunion, quand cela est estimé nécessaire, pour étudier des sujets spécifiques en préparation des réunions du Conseil.

Messieurs Sébastien Braud et Gordon Himsworth sont membres suppléants.

Ce Comité ne s'est pas réuni en 2016.

7.1.1.3 LE POUVOIR SOUVERAIN : « L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES »

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Elles ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, définies à l'article 20 des statuts, n'incluent aucune disposition particulière.

Les informations concernant le capital de la société sont détaillées dans le chapitre 6 du rapport de gestion intitulé « Manitou et ses actionnaires ».

7.1.2 DISPOSITIFS DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

Suite à la recommandation de l'AMF du 22 juillet 2010 sur « Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne », il est précisé que pour la rédaction de ce rapport, la société s'appuie sur les principes généraux du cadre de référence de l'AMF, complétés par son guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites.

Conformément à la recommandation de l'AMF n°2010-15 du 7 décembre 2010*, le plan du rapport correspond au plan du référentiel afin d'en assurer la lisibilité.

7.1.2.1 LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans les sociétés du groupe vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale,
- le bon fonctionnement des processus, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, le dispositif contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif ne saurait garantir de manière absolue que tous les risques sont maîtrisés. Il vise avant tout à réduire leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, via le déploiement d'actions appropriées.

Au-delà des objectifs ci-dessus énoncés, le groupe a signé en 2015 la charte Global Compact des Nations Unies.

Depuis 2007, le contrôle interne du groupe Manitou s'appuie sur une charte éthique. Cette charte, mise à jour en 2010, est un cadre de référence pour une conduite intègre et responsable des activités. Elle est fondée tant sur les principes collectifs que le groupe s'impose, en qualité de personne morale, que sur les comportements individuels à respecter par chacun.

7.1.2.2 ORGANISATION

Le dispositif de contrôle interne repose sur une organisation clairement définie. Deux divisions produits, MHA – Material Handling & Access (Manutention et Nacelles) et CEP – Compact Equipment Products (Equipements compacts), une division, Services & Solutions, une direction Vente & Marketing et des fonctions supports réparties entre le Secrétariat général et les ressources humaines. Le Comité Exécutif, dont la composition est détaillée dans le rapport de gestion, se réunit chaque semaine autour du Directeur général. Les membres du Comité exécutif sont entourés d'un Comité de direction regroupant les fonctions de leur périmètres.

Cette organisation fournit un cadre qui permet de contrôler, lors de « Business Reviews » trimestrielles, les activités et la réalisation des objectifs de chaque division et de chaque région de vente et de façon biannuelle de chaque fonction support. Des revues périodiques du Secrétariat général et des ressources humaines sont également réalisées.

Par ailleurs, le groupe s'appuie sur un manuel de délégations de décisions et de responsabilités mis à jour en juillet 2016, aligné sur l'organisation du groupe, applicables à l'ensemble des sociétés du groupe et portant sur les domaines suivants :

- obligations légales et réglementaires, y compris en matière d'hygiène et sécurité et de respect de l'environnement,
- opérations financières, y compris engagements hors bilan,
- processus budgétaire,
- opérations commerciales,
- achats,
- gestion des immobilisations,
- ressources humaines.

Le groupe s'est doté d'un nouveau manuel de contrôle interne en décembre 2016. Ce référentiel, adapté aux sociétés du groupe, a permis de renforcer la culture de contrôle interne du groupe.

Le dispositif de contrôle interne est animé par le Responsable audit et contrôle internes, hiérarchiquement rattaché au Secrétaire général et fonctionnellement au Comité d'audit.

7.1.2.3 DIFFUSION DES INFORMATIONS

La diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables et diffusées en temps opportun permet à chacun d'exercer sa responsabilité.

Les processus budgétaire et d'élaboration de l'information comptable et financière sont des processus structurés et structurants permettant d'organiser un partage d'informations et d'objectifs stratégiques au sein du groupe.

LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire se déroule sur le 4ème trimestre de l'exercice en cours afin d'avoir la visibilité suffisante sur l'activité de l'année et une plus grande fiabilité sur les prévisions pour l'exercice à venir. Les hypothèses d'activité sont consolidées et revues par la direction Ventes & Marketing, sur la base des informations fournies par chacune des filiales de distribution du groupe.

Les objectifs commerciaux sont ensuite partagés avec les présidents de chaque division, afin d'ajuster au mieux la production à la demande (contrôle des capacités de production, prise en compte des contraintes normatives – approvisionnement, conformité avec les lancements de produits). Les hypothèses d'activité sont enfin validées par le Comité Exécutif.

Sur la base des hypothèses retenues et des orientations données par la direction, l'ensemble des entités juridiques du groupe réalise un budget prévisionnel qui est revu par la direction financière et la direction opérationnelle de rattachement.

Le groupe réalise alors une consolidation par division, présentée par chaque président de division au Comité Exécutif qui arbitre les priorités et objectifs par division, avant présentation au Comité d'audit et, pour approbation, au Conseil d'administration.

ELABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Pour la clôture annuelle et pour les arrêtés intermédiaires, les liasses de consolidation sont établies par les filiales conformément au manuel financier du groupe Manitou et transmises au service consolidation de la société mère.

Les comptes 2016 de la société mère et du groupe ont été établis par la direction financière, assistée d'un expert-comptable pour les comptes sociaux. Ils ont été validés par le Secrétaire général - CFO et le Directeur général puis arrêtés par le Conseil d'administration.

Les comptes consolidés, ceux de la société mère et ceux des filiales françaises, ont été audités par les Commissaires aux comptes du groupe. Pour les filiales étrangères, auditées dans chaque pays, les comptes et observations des auditeurs locaux ont été communiqués aux Commissaires aux comptes du groupe et revus avec la direction financière.

Les comptes semestriels, établis selon la norme IAS 34, font quant à eux l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux au Comité d'audit le 27 février 2017. Le Conseil d'administration s'est réuni le 1er mars 2017 pour arrêter les comptes sociaux et consolidés de Manitou au 31 décembre 2016.

7.1.2.4 GESTION DES RISQUES

Le processus de gestion des risques a été renforcé par la réalisation d'une nouvelle cartographie des risques majeurs du groupe en juin 2016.

Cet exercice, réalisé par le Responsable de l'audit et du contrôle internes, a demandé aux 25 cadres titulaires des postes les plus significatifs dans le groupe de s'interroger sur les principaux risques auxquels est confronté l'ensemble du groupe et sur ceux plus spécifiques à leurs activités. Il a pour objectif d'identifier les principaux risques, leur degré de maîtrise ou probabilité d'occurrence suivant les cas et d'évaluer leur impact possible sur la situation financière ou l'image du groupe.

La cartographie des risques, partagée avec le Comité d'audit puis avec le Conseil d'administration, a permis de constater une évolution positive de la perception des risques opérationnels depuis le précédent exercice réalisé en 2013. Les principaux risques auxquels est exposé le groupe Manitou sont présentés en détail dans le chapitre « facteurs et gestion des risques » du rapport de gestion.

Suite au travail de cartographie des risques, un dispositif de pilotage de la gestion des risques a été poursuivi en 2016 avec le déploiement des plans de couverture portés par les membres du Comité Exécutif pour les risques majeurs. Le plan d'action de la cartographie des risques est régulièrement revu en séance du comité d'audit.

7.1.2.5 LES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Des missions d'audit interne sont menées suivant un plan d'audit annuel arrêté par le Comité d'audit.

Neuf missions d'audit interne ont été menées en 2016 :

- sur les achats, les ventes et la gestion des pièces de rechanges de la société Manitou BF,
- dans la filiale Manitou South Asia en Inde sur les processus commerciaux, logistiques, administratifs et financiers,
- sur le processus des immobilisations dans la société MBF, dans la filiale Manitou Southern Africa en Afrique du Sud sur les processus commerciaux, logistiques, administratifs et financiers,
- sur le processus des immobilisations dans la société Manitou Americas aux Etats-Unis,
- dans la filiale Manitou Deutschland en Allemagne sur les processus commerciaux, logistiques, administratifs et financiers,
- dans la filiale Manitou Australia en Australie sur les processus commerciaux, logistiques, administratifs et financiers,
- dans la filiale Manitou Polska en Pologne sur les processus commerciaux, logistiques, administratifs et financiers,
- sur le processus des immobilisations dans la société Manitou Italia en Italie.

Les rapports, contenant recommandations et plans d'actions associés, sont adressés aux directions concernées, à la direction générale, au Comité d'audit, aux Commissaires aux comptes et au Président du Conseil.

Par ailleurs, un suivi spécifique des recommandations émises dans les rapports d'audit des cinq dernières années a été réitéré au cours de l'année 2016. Il a été présenté au Comité d'audit, lui permettant de suivre l'avancement de la mise en place des dispositifs de contrôle interne. Il est apparu que le taux de mise en place, totalement ou partiellement, d'un plan d'actions suite aux recommandations d'audit émises avant 2011 est proche de 99%, le taux de mise œuvre des recommandations émises entre 2012 et 2015 est proche de 82%. Ceci est le résultat d'une attention particulière, à la mise en oeuvre des plans d'actions ainsi qu'à la réalisation de quelques missions spécifiques de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit.

Les travaux d'audit interne sont coordonnés avec ceux des Commissaires aux comptes par :

- des échanges réguliers entre le Responsable audit et contrôle internes et les Commissaires aux comptes,
- la diffusion du plan d'audit annuel, puis ultérieurement de chaque rapport d'audit émis,
- la participation du Responsable audit et contrôle internes aux réunions de restitution des travaux des Commissaires aux comptes.

MARCEL BRAUD

Président du Conseil d'administration

7.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MANITOU BF et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

7.2.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

– prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

– prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

– déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

7.2.2 AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Orvault et Saint-Herblain, le 14 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

RSM Ouest	**Deloitte & Associés**
Jean-Michel Picaud	Emmanuel Gadret

8. LES COMPTES

8.1 COMPTES CONSOLIDÉS 80

8.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2016 112

8.3 COMPTES SOCIAUX 113

8.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2016 131

8.1 COMPTES CONSOLIDÉS

8.1.1 ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros		31.12.2015	31.12.2016
Chiffre d'affaires	Note 20	1 287 157	1 331 533
Coût des biens et services vendus		-1 084 030	-1 114 915
Frais de recherche et développement		-20 595	-18 339
Frais commerciaux, marketing et service		-77 591	-82 980
Frais administratifs		-44 060	-45 412
Autres produits et charges d'exploitation	Note 25	-358	762
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		60 523	70 649
Perte de valeur des actifs	Note 21	-257	0
Autres produits et charges opérationnels non courants	Note 21	-3 117	-985
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		57 149	69 664
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 8	2 723	2 482
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE		59 872	72 146
Produits financiers		11 166	21 878
Charges financières		-21 578	-30 039
Résultat financier	**Note 26**	**-10 412**	**-8 161**
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		49 459	63 985
Impôts	Note 19	-16 919	-20 883
RÉSULTAT NET		32 541	43 102
Part du Groupe		32 298	42 912
Intérêts minoritaires		242	190

RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

		31.12.2015	31.12.2016
Résultat net part du groupe	Note 1.24	0,82	1,11
Résultat dilué par action	Note 1.24	0,82	1,11

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	32 541	43 102
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	40	300
Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres	*40*	*300*
Dont variation de juste valeur transférée en résultat de la période		
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	18 312	6 635
Dont part revenant au groupe	*18 314*	*6 624*
Dont part revenant aux minoritaires	*-2*	*11*
Instruments de couverture de taux d'intérêt	537	-455
Dont part revenant au groupe	*537*	*-455*
Dont part revenant aux minoritaires	*0*	*0*
Éléments recyclables du résultat global	18 889	6 481
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	1 086	-3 410
Dont part revenant au groupe	*1 089*	*-3 389*
Dont part revenant aux minoritaires	*-3*	*-21*
Éléments non recyclables du résultat global	1 086	-3 410
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	19 974	3 070
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	52 515	46 172
Dont part revenant au groupe	*52 278*	*45 992*
Dont part revenant aux minoritaires	*237*	*180*

Les autres éléments du résultat global sont présentés après effet d'impôts liés. Les effets fiscaux se ventilent de la façon suivante :

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
Éléments recyclables du résultat global	-331	129
Éléments non recyclables du résultat global	-729	232
Total effets fiscaux	**-1 060**	**362**

8.1.2 SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

en milliers d'euros		31.12.2015	Montant net 31.12.2016
ACTIF NON COURANT			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 6	140 432	150 454
GOODWILL	Note 5	288	288
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 5	27 439	34 094
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	Note 8	25 126	23 893
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 12	2 446	2 784
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	Note 19	21 938	20 712
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 9	7 153	7 599
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		286	359
		225 109	240 184
ACTIF COURANT			
STOCKS ET EN-COURS	Note 10	377 122	409 413
CLIENTS	Note 11	266 192	279 263
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 12	1 150	1 332
AUTRES DÉBITEURS			
Impôt courant		12 434	4 260
Autres créances	Note 14	21 365	27 758
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	Note 9	1 265	3 888
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	Note 9	57 299	53 602
		736 827	779 517
TOTAL GÉNÉRAL		**961 936**	**1 019 700**

PASSIF

en milliers d'euros		31.12.2015	Montant net 31.12.2016
Capital social	Note 15	39 552	39 557
Primes		44 682	44 749
Actions propres		-9 154	-24 088
Réserves consolidées		370 478	385 058
Écarts de conversion monétaire		17 026	23 698
Résultat (part du groupe)		32 298	42 912
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)		494 883	511 886
INTÉRÊTS MINORITAIRES		87	72
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		494 970	511 958
PASSIF NON COURANT			
PROVISIONS - PART À PLUS D'UN AN	Note 16	50 894	52 772
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		1 197	992
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	Note 19	213	447
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS			
Emprunts et dettes	Note 9	105 618	52 948
		157 922	107 160
PASSIF COURANT			
PROVISIONS - PART À MOINS D'UN AN	Note 16	21 770	22 065
DETTES FOURNISSEURS	Note 18	180 054	211 557
AUTRES DETTES COURANTES			
Impôt courant	Note 19	1 154	2 563
Autres dettes		87 018	101 235
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	Note 9	19 048	63 162
		309 044	400 582
TOTAL GÉNÉRAL		**961 936**	**1 019 700**

8.1.3 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	Capital	Primes	Actions propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	Intérêts minoritaires	TOTAL GÉNÉRAL DES CAPITAUX PROPRES
Situation au 31.12.2014	39 549	44 645	-8 989	351 156	30 397	-1 302	908	456 365	-15	456 349
Résultats 2014				30 397	-30 397					
Résultats au 31.12.2015					32 298			32 298	242	32 541
Dividendes hors groupe				-13 734				-13 734		-13 734
Variation écarts de conversion						18 314		18 314	-2	18 312
Écarts d'évaluation IFRS				675				675		675
Mouvements sur titres d'autocontrôle			-165					-165		-165
Écarts actuariels sur avantages au personnel				1 089				1 089	-3	1 086
Variation de périmètre et divers	3	37		-12		14		42		42
Variation des pactes d'actionnaires									-135	-135
Situation au 31.12.2015	39 552	44 682	-9 154	369 571	32 298	17 026	908	494 883	87	494 970
Résultats 2015				32 298	-32 298					
Résultats au 31.12.2016					42 912			42 912	190	43 102
Dividendes hors groupe				-14 136				-14 136		-14 136
Variation écarts de conversion						6 624		6 624	11	6 635
Écarts d'évaluation IFRS				-264				-264		-264
Mouvements sur titres d'auto-contrôle			-14 934					-14 934		-14 934
Écarts actuariels sur avantages au personnel				-3 389				-3 389	-21	-3 410
Variation de périmètre et divers	5	67		69		48		189		189
Variation des pactes d'actionnaires									-195	-195
Situation au 31.12.2016	39 557	44 749	-24 088	384 150	42 912	23 698	908	511 886	72	511 958

8.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2016

en milliers d'euros		31.12.2015	31.12.2016
RÉSULTAT NET		**32 541**	**43 102**
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées		-2 723	-2 482
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+	Amortissements	33 278	29 490
-	Variation de provisions et pertes de valeur	-1 671	-2 753
-	Variation des impôts différés	4 679	2 099
+/-	Gain (perte) sur cession d'actif non courant	19	-104
-	Variation des machines données en location immobilisées	-9 549	-6 780
+/-	Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	-135	-142
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		**56 439**	**62 430**
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation			
+/-	Variation des stocks	45 159	-26 384
+/-	Variation des créances clients	-15 878	-9 496
+/-	Variation des créances de financement des ventes	341	1 168
+/-	Variation des autres créances d'exploitation	-121	-6 561
+/-	Variation des dettes fournisseurs	3 723	29 195
+/-	Variation des autres dettes d'exploitation	-7 819	11 346
+/-	Variation des créances et dettes d'impôt	-5 601	9 745
+/-	Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes	-467	-14
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		**75 777**	**71 429**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement			
+	Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	373	206
+	Cessions d'actifs financiers non courants		829
-	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles (hors flotte)	-32 970	-36 424
-	Diminution (augmentation) des autres actifs financiers	-989	-324
-	Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise		0
-	Augmentation de capital des entreprises associées	-2 887	0
+	Dividendes reçus d'entreprises associées	4 410	1 983
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		**-32 063**	**-33 731**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement			
+	Augmentation de capital	40	72
-	Réduction de capital		
-	Opération de fusion		
-	Distributions mises en paiement	-13 734	-14 136
+/-	Vente/rachat d'actions propres		-14 987
+/-	Variation des dettes financières	9 985	-14 906
	dont nouveaux tirages	*48 985*	*44 109*
	dont remboursements	*-39 000*	*-59 015*
+/-	Autres	832	1 102
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		**-2 876**	**-42 854**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES		**40 838**	**-5 156**
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		11 880	53 800
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		1 081	525
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES À LA CLÔTURE		53 800	49 169
ACTIFS FINANCIERS COURANTS (POUR MÉMOIRE)		1 265	3 888

8.1.5 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016

INFORMATION GÉNÉRALE

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF SA est une société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 557 449 euros composé de 39 557 449 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées. Les actions sont cotées au compartiment «B» de NYSE Euronext Paris.

Le siège social de la société mère, correspondant également au principal site de production du groupe est : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 - Ancenis Cedex France.

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro : 857 802 508 RCS Nantes - SIRET : 857 802 508 00047 - Code APE : 292 D - Code NAF : 2822Z.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du groupe Manitou ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 1er mars 2017.

1 – PRINCIPES COMPTABLES

1.1 - RÉFÉRENTIEL COMPTABLE DU GROUPE

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2016 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

1.2 - ÉVOLUTIONS COMPTABLES MISES EN ŒUVRE DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Les méthodes comptables et les règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2015.

1.2.1 NOUVEAUX TEXTES APPLICABLES OBLIGATOIREMENT AUX COMPTES 2016

Les textes d'application obligatoire au 1er janvier 2016 sont sans impact sur les états financiers du groupe.

1.2.2 NOUVEAUX TEXTES ADOPTES PAR L'UNION EUROPÉENNE APPLICABLES PAR ANTICIPATION

Le groupe Manitou n'a appliqué aucune norme, amendement ou interprétation paru au Journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application n'est pas obligatoire en 2016, notamment la norme IFRS 15 "Produits des activités ordinaires issus des contrats conclus avec des clients".

Au cours de l'exercice 2016, le groupe Manitou a débuté la formation de ses équipes et a poursuivi son analyse afin d'être en mesure de déterminer l'impact potentiel de cette nouvelle norme sur la reconnaissance de son chiffre d'affaires (en termes d'évaluation et de rythme de comptabilisation).

1.3 - PRINCIPALES BASES D'ÉVALUATION RETENUES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Manitou revoit régulièrement les estimations et les hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. notes 1.8 à 1.10),
- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 1.18),
- avantages du personnel (cf. note 1.19),
- valorisation des options d'achat d'actions (cf. note 1.17),
- juste valeur des créances de financement des ventes (cf. note 1.12),
- actifs d'impôts différés (cf. note 1.20).

1.4 - MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (les filiales) sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le groupe Manitou a aussi opté pour la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (co-entreprises).

A l'exception de Manitou Finance France SAS, de Manitou Finance Ltd. et de Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

Le groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice 2016 ni sur les exercices antérieurs.

1.5 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS : COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

La présentation du compte de résultat par destination a pour objectif de :

- rendre la lecture des comptes plus économique et plus proche des opérationnels,
- gérer un référentiel unique de mesure de la performance,
- rendre l'information financière plus accessible aux managers et investisseurs étrangers.

DÉFINITION DES PRINCIPALES LIGNES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers, de pièces de rechange et d'accessoires, de location de matériels, de prestations de gestion de parc de matériels et de prestations diverses.

COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnements des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, les équipements et les matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais des personnels affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et à des prestations extérieurs et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de recherche et développement qui respectent des critères de faisabilité et d'innovation peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes. Les dépenses ne respectant pas les critères d'activation sont comptabilisées directement en charges.

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et de coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne dans cette destination de coûts les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions support (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

CHARGES & PRODUITS NON COURANTS

Cette rubrique inclut les éléments suivants :

- constatation des pertes de valeur (impairment),
- coûts de restructuration,
- autres opérations sur titres consolidés,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments récurrents et non récurrents décrits ci-avant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part de résultat des sociétés associées.

1.6 - MÉTHODE DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVISES

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture à la date de chaque bilan,
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice.

Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,
- en coûts des biens et des services vendus dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains et les pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement, après prise en compte des dérivés de couverture sont affectés en « Coût des biens et services vendus ».

1.7 - REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILLS

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux préconisations de la norme IFRS 3 Révisée.

L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part des actifs acquis et passifs assumés est comptabilisé en tant que goodwill.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès qu'un indice de perte de valeur existe (cf. note 1.10).

Les goodwills se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées sont inclus dans la valeur de ces participations au bilan.

1.8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

LES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;
- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

ÉVALUATION POSTÉRIEURE : la norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- brevets : 5 ans,
- logiciels informatiques : 3 ans,
- systèmes d'information complexes - ERP : 7 ans,
- frais de développement : 5 ans.

1.9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

– en ce qui concerne les bâtiments, la partie « construction » proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements),

– en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15% de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

– constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,

– aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,

– matériel industriel : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,

– outillage industriel et moules : 3 ans,

– matériel de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,

– matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,

– mobilier de bureau : 10 ans.

MATÉRIELS PRIS OU DONNÉS EN LOCATION

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des sociétés du groupe ont été immobilisés, lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 15 K€.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées. Ils sont amortis sur une durée de 8 ans.

1.10 - PERTE DE VALEUR D'UN ACTIF IMMOBILISÉ

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwills, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie). Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du groupe Manitou, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur 5 ans validés par la direction du groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les Unités Génératrices de Trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et des composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

1.11 - VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les méthodes adoptées pour la valorisation des stocks et le calcul des dépréciations de stocks sont conformes à la norme IAS 2. Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

– marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,

– matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,

– produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

1.12 - ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

1.12.1 - CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, une dépréciation est enregistrée. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

1.12.2 - TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres de participation dans des sociétés qui ne sont ni contrôlées, ni sous influence notable, sont classifiés comme « titres disponibles à la vente ». Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

1.12.3 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires ainsi que des placements à capital garanti mobilisables ou cessibles à très court terme. Tous les éléments sont évalués à leur juste valeur par résultat.

1.12.4 - ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Les actifs financiers à court terme sont évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

1.13 - ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

1.13.1 - EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. A chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

1.13.2 - VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF SA a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées en intégration globale. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

1.14 - PRINCIPES D'ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes (voir note 9).

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1),
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux…), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du groupe ou de la contrepartie (niveau 2),
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

1.15 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

1.15.1 - ÉVALUATION

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque date d'arrêté.

La juste valeur des contrats et options de change à terme est estimée à partir des conditions de marché. Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait ou paierait pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours.

1.15.2 - DOCUMENTATION

Dès le début de la transaction, le groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que sa politique de couverture. Le groupe documente également l'évaluation du caractère hautement efficace de la relation de couverture au commencement de chaque opération et à chaque arrêté comptable, de manière prospective et rétrospective.

1.15.3 - COMPTABILISATION

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents à la réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Tous les instruments dérivés utilisés par le groupe sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie futurs. En conséquence :

COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE

- La partie efficace des variations de juste valeur des instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie est enregistrée dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier.
- La partie inefficace des variations de juste valeur est enregistrée directement en compte de résultat.

CLASSIFICATION AU COMPTE DE RÉSULTAT

- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des opérations de change à terme est enregistré en exploitation (couverture de flux opérationnels).
- Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace ou à la partie efficace recyclée en résultat des swaps ou des caps de taux d'intérêt est enregistré en produits ou charges financières.

1.16 - TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Les titres d'auto-contrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

1.17 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS MANITOU BF

Conformément à IFRS 2, les options d'achat d'actions attribuées à des salariés et aux mandataires sociaux du groupe après le 7.11.2002 ont été évaluées à leur juste valeur à leur date d'attribution définie comme étant la date à laquelle le Conseil d'administration (ou le Directoire pour les exercices antérieurs à 2009) consent à attribuer les options au profit des salariés ou des mandataires sociaux concernés. Les options d'achat d'actions ont été valorisées sur la base d'un modèle binomial en se basant sur les hypothèses suivantes mesurées à la date d'attribution de chacun des plans :

- prix d'exercice,
- cours de l'action à la date d'attribution,
- durée de vie estimée,
- taux sans risque correspondant à la durée de vie estimée des options (obligation d'état long terme à zéro coupon),
- volatilité estimée,
- taux de dividende par action.

Ces hypothèses sont décrites dans la Note 15.4 des états financiers consolidés.

La juste valeur ainsi déterminée est prise en compte de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits (4 ans).

Aucune nouvelle attribution n'a été réalisée sur l'exercice.

1.18 - PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

MESURES DE RESTRUCTURATION / INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

1.19 - AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies :

- les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe Manitou verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.
- les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du groupe Manitou ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la Note 17 aux états financiers consolidés.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves au 31 décembre 2016.

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable des coûts de gestion des actifs.

1.20 - IMPÔTS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et ses passifs d'impôts exigibles.

Le groupe a par ailleurs considéré que la CVAE française avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

1.21 - TRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

1.22 - INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe est organisé en trois divisions, deux divisions produits et une division services :

La division produits MHA (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) regroupe les sites de production français et italien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mât industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués et aux nacelles élévatrices. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marque Manitou.

La division produits CEP (Compact Equipment Products – matériel compact) a pour mission d'optimiser le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées et des télescopiques de marques Gehl & Mustang.

La division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financement, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de service aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces trois divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 140 pays.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteurs opérationnels sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Elles intègrent les éléments suivants :
- chiffre d'affaires,
- résultat opérationnel,
- résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence

qui sont les indicateurs de performance des divisions.

1.23 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque les risques et avantages liés aux produits sont transférés à l'acquéreur, c'est-à-dire au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. La marge est constatée immédiatement.

1.24 - MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

2 – FAITS MARQUANTS

AMENAGEMENT ET EXTENSION DU FINANCEMENT DU GROUPE

En décembre 2016, le groupe Manitou a finalisé l'aménagement et l'extension de son contrat de crédit signé en juin 2013 pour un nouveau montant de 180 millions d'euros et une nouvelle maturité de 5 ans avec une possibilité de prolongation de 2 ans.

Ce financement est constitué uniquement d'une ligne RCF (Revolving Credit Facility) multidevises de 180 millions d'euros et vient compléter les différentes lignes obligataires et long terme de 50 millions d'euros mises en place au cours des années antérieures.

3 – ÉVOLUTION DE PÉRIMÈTRE

Au cours de l'exercice 2016, le groupe Manitou a procédé à la filialisation de son activité de concessionnaire des produits de marque Toyota et Manitou, située à Herblay (95). Cet apport a été réalisé au sein d'une nouvelle structure dédiée, CFM Ile de France. Cette activité était antérieurement dans la société CFM, devenue Manitou Global Services (MGS).

Le Groupe a également cédé sa participation dans la société Algomat (Algérie), qui était détenue sous influence notable. Cette opération n'a pas d'impact sur les résultats du groupe Manitou.

4 – INFORMATION SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le groupe est organisé en trois divisions, deux divisions produits et une division services :

La division produits MHA (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) regroupe les sites de production français et italien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mâts industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués et aux nacelles élévatrices. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marque Manitou.

La division produits CEP (Compact Equipement Products – matériel compact) a pour mission d'optimiser le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées et des télescopiques de marques Gehl & Mustang.

La division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de service aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces trois divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 140 pays.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR DIVISIONS MHA, CEP, S&S

31.12.2016 *en milliers d'euros*	MHA Material Handling and Access	CEP Compact Equipment Products	S&S Services & Solutions	Total
Chiffre d'affaires	903 676	202 721	225 136	1 331 533
Coût des biens et services vendus	-763 997	-181 617	-169 300	-1 114 915
Frais de recherche et développement	-14 734	-3 604		-18 339
Frais commerciaux, marketing et service	-38 312	-10 814	-33 854	-82 980
Frais administratifs	-25 671	-11 912	-7 828	-45 412
Autres produits et charges d'exploitation	1 387	-729	105	763
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**62 347**	**-5 955**	**14 258**	**70 649**
Perte de valeur des actifs				
Autres produits et charges opérationnels non courants	-536	-243	-206	-985
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**61 811**	**-6 199**	**14 052**	**69 664**
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-527		3 009	2 482
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE	**61 284**	**-6 199**	**17 061**	**72 146**

31.12.2015 *en milliers d'euros*	MHA Material Handling and Access	CEP Compact Equipment Products	S&S Services & Solutions	Total
Chiffre d'affaires	826 847	239 786	220 523	1 287 157
Coût des biens et services vendus	-708 735	-205 964	-169 331	-1 084 030
Frais de recherche et développement	-15 712	-4 883		-20 595
Frais commerciaux, marketing et service	-34 519	-11 389	-31 684	-77 591
Frais administratifs	-23 720	-13 011	-7 328	-44 060
Autres produits et charges d'exploitation	-258	-169	69	-358
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	**43 903**	**4 371**	**12 249**	**60 523**
Perte de valeur des actifs	-159	-51	-47	-257
Autres produits et charges opérationnels non courants	-2 838	-57	-222	-3 117
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	**40 906**	**4 264**	**11 980**	**57 149**
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-120		2 843	2 723
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE	**40 786**	**4 264**	**14 822**	**59 872**

L'activité de distribution de pièces de rechange et d'accessoires intégrée dans la division Services & Solutions bénéficie de services portés par les divisions MHA et CEP (R&D, qualification des pièces, qualification des fournisseurs), de la base installée de machines vendues, ainsi que de la notoriété des marques développées par ces mêmes divisions.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces bénéfices, le reporting par division suivi par le groupe intègre une redevance de la division Services & Solutions aux divisions MHA et CEP. Cette redevance est calculée sur la base de comparables externes de distributeurs de pièces indépendants dont le résultat opérationnel médian sur une période de 5 ans ressort respectivement à 4,25% en Europe et à 4,87% aux USA, principales zones sur lesquelles la division S&S opère. Cette redevance est intégrée dans chaque division sur la ligne « Coût des biens et services vendus », qui correspond donc aux charges de biens et services vendus nets des charges ou des produits de redevances.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions, les informations par secteurs opérationnels utilisées par le management du groupe n'intégrant pas ces différents éléments.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

31.12.2016 *en milliers d'euros*	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM	Total
MHA	353 546	397 745	66 838	85 547	**903 676**
CEP	9 869	26 963	149 208	16 682	**202 721**
S&S	80 847	71 186	47 155	25 947	**225 136**
TOTAL	**444 262**	**495 894**	**263 201**	**128 176**	**1 331 533**

31.12.2015 *en milliers d'euros*	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM	Total
MHA	281 312	398 950	58 373	88 212	**826 847**
CEP	8 672	22 122	192 999	15 993	**239 786**
S&S	79 741	68 336	47 126	25 321	**220 523**
TOTAL	**369 725**	**489 409**	**298 497**	**129 526**	**1 287 157**

5 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.1 - ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE

						Montant brut
en milliers d'euros	31.12.2015	Acquisition	Sortie	Var périmètre & autres	Écart de conversion	**31.12.2016**
Goodwill	75 248				2 597	77 845
Frais de développement	49 979	10 787			688	61 454
Marques	29 393				965	30 358
Autres immobilisations incorporelles	71 704	4 534	-7	-19	1 121	77 334
Total Immobilisations incorporelles	**151 076**	**15 322**	**-7**	**-19**	**2 773**	**169 146**

						Amort. et pertes de valeur
en milliers d'euros	31.12.2015	Dotation	Reprise	Var périmètre & autres	Écart de conversion	**31.12.2016**
Goodwill	-74 960				-2 597	-77 557
Frais de développement	-30 973	-5 582			-285	-36 839
Marques	-29 393				-965	-30 358
Autres immobilisations incorporelles	-63 271	-3 523	7		-1 066	-67 855
Total Immobilisations incorporelles	**-123 637**	**-9 105**	**7**		**-2 316**	**-135 051**

		Montant net
en milliers d'euros	**31.12.2015**	**31.12.2016**
Goodwill	288	288
Frais de développement	19 007	24 615
Marques		
Autres immobilisations incorporelles	8 433	9 479
Total Immobilisations incorporelles	**27 439**	**34 094**

Les principaux investissements incorporels 2016 concernent les frais de développement pour 10,8 M€ et les systèmes d'information pour 3,8 M€.

Pour mémoire les pertes de valeur enregistrées sur les actifs incorporels hors goodwill au 31 décembre 2016 s'élèvent à :

en milliers d'euros	**31.12.2016**
Frais de développement	-1 114
Marques	-30 358
Autres immobilisations incorporelles	-29 479
Total	**-60 951**

5.2 - DÉTAIL DES GOODWILLS NETS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		Montant net
en milliers d'euros	**31.12.2015**	**31.12.2016**
Manitou Portugal SA	71	71
Manitou Italy (ex OMCI)	174	174
Autres	43	43
Total	**288**	**288**

5.3 - DÉPRÉCIATION DES GOODWILLS

Les principaux critères retenus lors de l'élaboration des tests de dépréciation sont détaillés dans la Note 7.

6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Montant brut

en milliers d'euros	31.12.2015	Acquisition	Cessions	Var périmètre & autres	Écart de conversion	**31.12.2016**
Terrains	29 085	1 221		150	156	30 612
Constructions	147 543	4 066	-141	2 887	1 111	155 467
Installations techniques, matériel et outillages	159 692	4 141	-3 497	7 655	1 518	169 509
Autres immobilisations corporelles	67 698	14 873	-1 466	-6 765	827	75 167
Immobilisations corporelles en cours	5 466	5 763	0	-8 274	39	2 994
Total	**409 485**	**30 064**	**-5 104**	**-4 348**	**3 651**	**433 749**

Amortissements et pertes de valeur

en milliers d'euros	31.12.2015	Dotation	Reprise	Var périmètre & autres	Écart de conversion	**31.12.2016**
Terrains	-6 844	-613			-37	-7 494
Constructions	-80 770	-6 277	135	-25	-137	-87 073
Installations techniques, matériel et outillages	-135 487	-8 334	3 353	3	-1 112	-141 576
Autres immobilisations corporelles	-45 952	-5 161	1 348	2 909	-294	-47 151
Immobilisations corporelles en cours						
Total	**-269 053**	**-20 385**	**4 835**	**2 887**	**-1 580**	**-283 295**

Montant net

en milliers d'euros	**31.12.2015**	**31.12.2016**
Terrains	22 241	23 118
Constructions	66 773	68 393
Installations techniques, matériel et outillages	24 206	27 932
Autres immobilisations corporelles	21 746	28 016
Immobilisations corporelles en cours	5 466	2 994
Total	**140 432**	**150 454**

Les investissements réalisés en 2016 s'élèvent à 30,0 M€ contre 31,6 M€ en 2015. Ils comprennent 7,6 M€ de terrains et infrastructures, 13,2 M€ d'outils industriels, 6,9 M€ de matériel de flotte de location et 2,3 M€ d'autres projets.

7 – DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Au 31 décembre 2016, le groupe Manitou ne dispose pas de goodwill ou d'autres actifs à durée d'utilité indeterminée nécessitant des tests de valeur annuels.
Seuls les actifs amortis, en particulier les frais de développement, sont soumis à des tests lorsqu'un indice de perte de valeur existe.
La revue des indicateurs n'a pas amené le groupe à constater de dépréciation au titre de l'exercice 2016.

8 – ENTREPRISES ASSOCIÉES

8.1 - ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

en milliers d'euros	**31.12.2015**	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation de périmètre	Inc. Monétaire	**31.12.2016**
Manitou Finance France SAS	13 134	933	-1 678			12 389
Manitou Finance Ltd.	10 291	2 075	-299		-1 545	10 522
Algomat	134			-134		0
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	1 567	-527			-58	982
Total	**25 126**	**2 482**	**-1 978**	**-134**	**-1 603**	**23 893**

8.2 - QUOTE-PART DE RÉSULTAT ET DE CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

		Résultat		Capitaux propres*
en milliers d'euros	31.12.2015	**31.12.2016**	31.12.2015	**31.12.2016**
Manitou Finance France SAS	923	933	563	-182
Manitou Finance Ltd.	1 920	2 075	5 418	5 649
Algomat	0	0	136	0
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	-120	-527	315	-270
Total	**2 723**	**2 482**	**6 432**	**5 197**

* Contribution des entreprises associées dans les capitaux propres du Groupe (quote-part des capitaux propres de la societe mise en equivalence, net de la valeur des titres)

8.3 - DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

						31.12.2016
en milliers d'euros	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	Quote-part détenue
Manitou Finance France SAS	Financement	4 005	1 905	148 349	25 283	49%
Manitou Finance Ltd.	Financement	8 112	4 236	157 962	21 474	49%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	2 654	-1 054	3 201	1 964	50%

						31.12.2015
en milliers d'euros	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	Quote-part détenue
Manitou Finance France SAS	Financement	5 595	1 883	131 245	26 804	49%
Manitou Finance Ltd.	Financement	8 857	3 918	220 771	21 003	49%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	3 437	-239	4 449	3 134	50%

9 – INSTRUMENTS FINANCIERS

9.1 - RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN - ACTIF

					31.12.2016
en milliers d'euros		Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	**Total bilan**
Actifs financiers non courants	Note 9.3	3 840		3 760	7 599
Actifs financiers courants	Note 9.4		24	3 865	3 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9.5			53 602	53 602
Créances de financement des ventes - part non-courante	Note 12		2 784		2 784
Autres actifs non courants			359		359
Clients	Note 11		279 263		279 263
Créances de financement des ventes - part courante	Note 12		1 332		1 332
Autres créances courantes	Note 14		27 758		27 758
Total		**3 840**	**311 520**	**61 226**	**376 586**

					31.12.2015
en milliers d'euros		Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	**Total bilan**
Actifs financiers non courants	Note 9.3	3 907		3 246	7 153
Actifs financiers courants	Note 9.4		47	1 219	1 265
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9.5			57 299	57 299
Créances de financement des ventes - part non courante	Note 12		2 446		2 446
Autres actifs non courants			286		286
Clients	Note 11		266 192		266 192
Créances de financement des ventes - part courante	Note 12		1 150		1 150
Autres créances courantes	Note 14		21 365		21 365
Total		**3 907**	**291 487**	**61 763**	**357 157**

Les actifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) (cf. Note 1.14) à l'exception de certains équivalents de trésorerie (note 9.5) évalués en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1).

9.2 –TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

Des cessions de créances avec recours limité avaient été réalisées jusqu'en 2011 et s'accompagnaient de la mise en place d'un « panier de pertes » ou « loss pool » de 5% du montant des créances cédées (mutualisé pour chaque partenaire cessionnaire) restant à la charge du cédant en cas de sinistre. Ces créances ont été totalement soldées sur 2016. Aucune créance n'a été cédée sur l'exercice.

9.3 - ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

en milliers d'euros	**31.12.2015**	Variation	Juste valeur	Recyclage	Écart de conversion	Var. périmètre & autres	**31.12.2016**
Titres disponibles à la vente :							
- Autres titres	3 907	-511	322		122		3 840
Dérivés							
Autres actifs financiers non courants	3 246	210			117	186	3 760
Total	**7 153**	**-301**	**322**	**0**	**240**	**186**	**7 599**

9.4 - ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur à la date de clôture :

		Montant net
en milliers d'euros	**31.12.2015**	**31.12.2016**
Actifs financiers disponibles à la vente	0	3
Dérivés	559	3 173
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultat	2	2
Prêts et avances	47	24
Divers	658	687
Total	**1 265**	**3 888**

9.5 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

		Montant net
en milliers d'euros	**31.12.2015**	**31.12.2016**
Disponibilités	13 423	51 432
Dépôts à terme et autres	475	2 076
SICAV monétaires & autres	43 400	94
Total	**57 299**	**53 602**

9.6 - RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN – PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 9.7 ci-dessous.

en milliers d'euros		**31.12.2015**	**31.12.2016**
Passifs financiers non courants	Note 9.7	105 618	52 948
Autres passifs non courants		1 197	992
Passifs financiers courants	Note 9.7	19 048	63 162
Fournisseurs	Note 18	180 054	211 557
Autres dettes courantes	Note 18	87 018	101 235
Total		**392 935**	**429 895**

Les passifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2), cf. Note 1.14.

9.7 - PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

Les principes d'évaluation et de comptabilisation sont définis en note 1.13.

en milliers d'euros		31.12.2015	31.12.2016 Courant
Financements à court terme et découverts bancaires		3 494	4 432
Emprunts bancaires		6 426	44 754
Emprunts sur locations financement		1 143	1 388
Dette financière relative aux ventes avec recours	Note 12	11	0
Dérivés passifs - change et taux		819	5 143
Autres emprunts		6 447	6 541
Total		18 340	62 259
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)		708	903
Total		**19 048**	**63 162**

en milliers d'euros		31.12.2015	31.12.2016 Non courant	un à cinq ans	+ cinq ans
Emprunts bancaires		59 158	5 986	0	5 986
Emprunts sur locations financement		2 440	2 893	2 893	0
Dette financière relative aux ventes avec recours	Note 12	3	0	0	0
Dérivés passifs - taux		0	0	0	0
Emprunt obligataire		44 017	44 070	19 309	24 761
Autres emprunts		0	-1	0	0
Total		105 618	52 948	22 202	30 747
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled)		0	0	0	0
Total		**105 618**	**52 948**	**22 202**	**30 747**

Le groupe assure l'essentiel du financement de ses besoins par des financements bancaires (crédits moyens termes ou lignes de découverts bancaires). Il a néanmoins initié dès 2012 une diversification en émettant deux emprunts obligataires en 2012 et 2013. Un nouvel emprunt obligataire privé de 25 M€ a été émis en 2015, portant la dette désintermédiée à un montant total de 44 M€ au 31 décembre 2016. Par ailleurs, le contrat de financement bancaire de la société mère a été aménagé et étendu en décembre 2016 pour une durée de 5 ans, à laquelle s'ajoutent deux possibilités d'extension d'1 an.

9.7.1 - CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

en milliers d'euros	31.12.2016 Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Revolving	44 102		EUR	variable	-/
BPI (1)	32	2 992	EUR	T2/2021	2,82%
BPI (2)	21	2 994	EUR	T2/2024	4,41%

en milliers d'euros	31.12.2015 Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Capex Facility		30 000	EUR	T2/2018	1,53%
BPI (1)		2 990	EUR	T2/2021	2,82%
BPI (2)		2 991	EUR	T2/2024	4,41%
Ligne A	5 838	11 675	EUR	T2/2018	3,68%
Ligne B		11 502	EUR	T2/2018	7,37%
Ventes avec recours limité	11	3	USD	variable	5,70%

En décembre 2016, Manitou a aménagé et étendu son financement mis en place en 2013. La nouvelle ligne RCF (Revolving Credit Facility) multidevises s'élève à 180 millions d'euros d'une maturité de 5 ans avec une extension possible de 2 ans. Les lignes A, B et Capex Facility ont été remboursées par anticipation.

Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge » assorties de seuils et de dérogations.

Lignes	Signataires	Principales clauses contractuelles S2 2016 à S2 2021
Revolving Facility	Manitou BF	Gearing < 1 Leverage < 3,5 sauf quelques exceptions Limitation des investissements Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 100% du résultat net

** définition au paragraphe 2.2.9 du présent document*

9.7.2 - CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

	31.12.2016				
en milliers d'euros	Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Emprunt obligataire 2012 - 2018	102	6 939	EUR	T4/2018	5,95%
Emprunt obligataire 2013 - 2019	20	12 370	EUR	T4/2019	5,35%
Emprunt obligataire 2015 - 2022	460	24 761	EUR	T2/2022	4,00%

Les emprunts obligataires seront remboursés in fine respectivement au 4ème trimestre 2018, au 4ème trimestre 2019 et au 2ème trimestre 2022.

9.7.3 - ENCOURS VIS-À-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La part de l'encours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

	31.12.2015		31.12.2016	
en milliers d'euros	Encours autorisé	Encours utilisé	Encours autorisé	Encours utilisé
Financements à court terme et découvert bancaire	44 000	3 494	62 000	4 432
Emprunts sur location financement	3 583	3 583	4 282	4 282
Autres emprunts bancaires				
- Emprunts à terme amortissables	66 000	64 995	6 000	5 986
- Crédits renouvelables	110 000		180 000	44 107

9.8 - DÉRIVÉS

Afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers, le groupe a mis en place en lien avec le nouveau contrat de financement des caps et swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Ils sont considérés comme hautement efficaces au 31 décembre 2016.

Les caractéristiques des Caps et Swaps au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

CAP

en milliers d'euros		Taux moyen des CAP	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2016
Inférieur à un an	T2 2017	0,20%	25	0
1 à 2 ans				

SWAP

en milliers d'euros		Taux moyen des SWAP	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2016
Inférieur à un an	T3 2017	0,483%	25	-150
1 à 2 ans	T3 2018	0,325%	25	-146

Au 31 décembre 2016, le groupe détient par ailleurs des contrats de ventes à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, AUD, PLN et ZAR en euro pour un montant de 60,6 M€.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée au passif du bilan pour 5,1 M€, à l'actif du bilan pour 3,2 M€ avec contrepartie fonds propres pour 0,6 M€, la valorisation des points de terme étant quant à elle enregistrée en résultat financier pour -1,0 M€ et +0,2 M€ en résultat opérationnel.

9.9 - ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2016 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

31.12.2016

en milliers d'euros

Créances et dettes libellées en monnaie étrangère Détail par monnaie de fonctionnement	AUD/ EUR +5%	GBP/ EUR +5%	USD/ EUR +5%	ZAR/ EUR +5%	SGD/ EUR +5%	RUB/ EUR +5%	BRL/ EUR +5%	INR/ EUR +5%
EUR								
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR, RUB, BRL)	557	444	466	584	0	129	26	52
Dettes (AUD, GBP, USD)	-3	-121	-154	0	0	0	0	0
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, SGD, RUB)	166	601	395	0	58	1	0	0
S/ Total	**720**	**924**	**707**	**584**	**58**	**130**	**26**	**52**
AUD								
Créances (EUR)	-20							
Dettes (EUR)	0							
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	0							
S/ Total	**-20**							
GBP								
Créances (EUR)		-138						
Dettes (EUR)		0						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)		-41						
S/ Total		**-179**						
USD								
Créances (EUR)			-346					
Dettes (EUR)			32					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)			-1					
S/ Total			**-316**					
ZAR								
Créances (EUR)				0				
Dettes (EUR)				17				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)				0				
S/ Total				**17**				
SGD								
Créances (EUR)					-234			
Dettes (EUR)					76			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)					-62			
S/ Total					-219			
RUB								
Créances (EUR)						-4		
Dettes (EUR)						0		
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)						-13		
S/ Total						**-17**		
BRL								
Créances (EUR)							-1	
Dettes (EUR)							26	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)							-183	
S/ Total							**-158**	
INR								
Créances (EUR)								0
Dettes (EUR)								6
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								0
S/ Total								**6**
TOTAL	**700**	**745**	**392**	**601**	**-161**	**113**	**-133**	**58**

9.10 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les informations relatives à la gestion des risques financiers sont développées dans le paragraphe 3.1 du rapport de gestion.

10 – STOCKS

en milliers d'euros	31.12.2015	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conversion	Montant brut 31.12.2016
Matières premières	144 206	0	-27 200	1 195	118 201
Encours de fabrication	25 796	0	5 857	245	31 899
Produits finis	135 320	1 298	32 600	1 825	171 044
Marchandises	91 214	449	15 127	2 299	109 089
Total	**396 537**	**1 747**	**26 384**	**5 565**	**430 232**

en milliers d'euros	31.12.2015	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conversion	Provision 31.12.2016
Matières premières	-6 480	0	-601	-87	-7 168
Encours de fabrication	0	0	0	0	0
Produits finis	-2 422	4	-18	-3	-2 439
Marchandises	-10 513	0	-544	-154	-11 211
Total	**-19 415**	**4**	**-1 164**	**-244**	**-20 819**

en milliers d'euros	31.12.2015	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conversion	Montant net 31.12.2016
Matières premières	137 726	0	-27 802	1 108	111 032
Encours de fabrication	25 796	0	5 857	245	31 899
Produits finis	132 898	1 301	32 582	1 823	168 605
Marchandises	80 701	449	14 583	2 145	97 877
Total	**377 122**	**1 750**	**25 220**	**5 321**	**409 413**

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériels donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériel d'occasion.

11 – CLIENTS

en milliers d'euros		31.12.2015	Variation de périmètre et reclassement	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2016
Courant						
Clients - brut		274 983	0	9 496	2 547	287 027
Clients - dépréciation	Note 13	-8 791	0	1 151	-124	-7 764
Clients - net		**266 192**	**0**	**10 648**	**2 423**	**279 263**
Non-courant						
Clients - brut		0	0	0	0	0
Clients - dépréciation	Note 13	0	0	0	0	0
Clients - net		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total		**266 192**	**0**	**10 648**	**2 423**	**279 263**

En dehors des marchés américain et britannique, le groupe a en général recours à une assurance crédit ou à du factoring pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou Americas a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à neuf mois. Dans le cadre de ces « floor plans » les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Aucun droit de retour des machines en stock n'est accordé aux distributeurs.

Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement appréciés client par client en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients quant à eux sont inclus dans la ligne « Dotations aux provisions » du compte de résultat.

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 2,3 M€ sur l'exercice 2016 et ont été enregistrées sur la ligne « Frais commerciaux, marketing et service » du compte de résultat. Ces pertes sont partiellement couvertes par une reprise de dépréciation enregistrée sur la même ligne.

12 – CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Sont regroupées sur cette ligne, les créances représentatives de financements accordés aux clients finaux. Il s'agit soit de ventes via la mise en place de contrats de location-financement, soit dans le cas de Manitou Americas, de financement des ventes aux clients finaux.

en milliers d'euros		31.12.2015	Variation de périmètre et autres	Mouvements	Écart de onversion	31.12.2016
Brut						
Créances de location financement		3 436		74	566	4 077
Financement des clients finaux		2 697		-1 242	26	1 481
Créances de financement des ventes – Brut		**6 133**	**0**	**-1 168**	**592**	**5 558**
Dépréciation						
Créances de location financement	Note 13					
Financement des clients finaux	Note 13	-2 537		1 122	-27	-1 442
Créances de financement des ventes – Dépréciation		**-2 537**	**0**	**1 122**	**-27**	**-1 442**
Net						
Créances de location financement		3 436		74	566	4 077
Financement des clients finaux		160		-120	-1	39
Créances de financement des ventes – Net		**3 596**	**0**	**-46**	**565**	**4 116**
Dont						
Part non courante		**2 446**	**-28**	**-33**	**399**	**2 784**
Part courante		**1 150**	**28**	**-13**	**167**	**1 332**

Les financements aux clients finaux concernent principalement Manitou Americas. Ils comprenaient notamment des créances vendues avec recours limité (valeur brute) non décomptabilisées (voir note 9.2). Ces créances ont été totalement soldées sur 2016. Aucune créance n'a été cédée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2016, un test de valeur a été réalisé sur les créances de financement des ventes. Les critères de dépréciation sont basés sur une revue client par client pour les plus significatifs (la notion de significatif étant définie pour partie en fonction de l'encours et pour partie en fonction des retards de paiements).

Par ailleurs, une dépréciation est calculée en fonction de données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

Les pertes enregistrées sur l'exercice 2016 au titre des créances de financement des ventes se sont élevées à 1,0 M€, partiellement couvertes par des reprises de dépréciation.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

en milliers d'euros	31.12.2016	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement – Net	2 784	2 002	781	
Financement des clients finaux – Net				
Créances de financement des ventes – part non courante	**2 784**	**2 002**	**781**	

13 – ACTIFS FINANCIERS – ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DÉPRÉCIATION

13.1 - ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DÉPRÉCIATIONS LIÉES

en milliers d'euros	Non échu	Échu <30 j	Échu 31 - 90 j	Échu 91 - 120 j	Échu +120 j	31.12.2016 **Total**
Créances clients	240 886	22 312	10 963	2 677	10 188	287 027
Dépréciation créances clients	-702	-77	-90	-692	-6 203	-7 764
Créances clients – Net	**240 184**	**22 236**	**10 873**	**1 985**	**3 985**	**279 263**
Créances de financement des clients finaux					1 481	1 481
Dépréciation créances de financement clients finaux					-1 442	-1 442
Créances de financement des clients finaux – Net					**39**	**39**
Créances de location financement	1 293					1 293
Dépréciation créances location financement						
Créances de location financement – Net	**1 293**					**1 293**
Total	**241 477**	**22 236**	**10 873**	**1 985**	**4 024**	**280 595**

13.2 - MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

en milliers d'euros	31.12.2015	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements & autres	Écart de conversion	31.12.2016
Dépréciation créances clients	**-8 791**	-987	1 144	994		-124	**-7 764**
Dépréciation créances de financement clients finaux	**-2 537**		1 007	115		-27	**-1 442**
Dont							
- Courants	**-2 080**		1 007	115	-449	-35	**-1 442**
- Non courants	**-457**				449	8	
Dépréciation créances location financement							

14 – AUTRES CRÉANCES COURANTES

en milliers d'euros	31.12.2015	Variation de périmètre & autres	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2016
Créances fiscales et sociales	**7 198**		9 713	60	**16 971**
Autres créances	**6 694**	-3	-4 964	12	**1 739**
Avances et acomptes sur commandes	**1 515**		336	141	**1 993**
Charges constatées d'avance	**5 959**	-186	1 413	-130	**7 056**
Total	**21 365**	**-189**	**6 498**	**83**	**27 758**

15 – CAPITAUX PROPRES

15.1 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 39 557 449 actions au 31 décembre 2016.

15.2 - PROPOSITION DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale, qui arrêtera les comptes 2016, la distribution d'un dividende de 0,43 € par action.

15.3 - TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

en nombre d'actions	Réalisations au 31.12.2015	% du capital	Réalisations au 31.12.2016	% du capital
Détentions à l'ouverture (plan d'actions)	**267 198**		**267 198**	
Achats d'actions (rachat titres Toyota)			1 120 000	
Ventes d'actions			- 5 737	
Levées d'options d'achat				
Détention à la clôture (plan d'actions)	**267 198**	0,68%	**1 381 461**	3,49%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	40 114		36 526	
Somme des titres en auto-contrôle	**307 312**	0,78%	**1 417 987**	3,58%

Le coût d'acquisition des titres achetés, ainsi que le produit de la cession des titres vendus, ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette.

Les actions d'auto-contrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

15.4 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS PAR CERTAINS SALARIÉS

Aucun nouveau plan n'a été octroyé sur l'exercice 2016.

15.4.1 - CARACTÉRISTIQUES DES PLANS EXISTANTS

Les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions par certains salariés et des attributions gratuites d'actions sont les suivantes :

Options d'achat *caractéristiques*	Type de plan	Date de maturité	Date d'échéance du plan	Nombre de bénéficiaires (origine)	Prix moyen d'exercice (en €)	**Nombre d'actions par plan**
Plan du 19.05.2010	Souscription	20.05.2014	19.05.2018	43	13,60	314 200
Total des options attribuées						**314 200**
Options radiées - annulées						-182 550
Options exercées						-9 625
Total des options en cours de validité						**122 025**
Total des actions détenues						**1 381 461**

Actions gratuites *caractéristiques*	Type de plan	Date de maturité	Date d'échéance du plan	Nombre de bénéficiaires (origine)		**Nombre d'actions par plan**
Plan du 28.06.2012	AGA	28.06.2012	28.06.2016	151		82 350
Total des actions attribuées						**82 350**

15.4.2 - ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

en unités	**Options en circulation au 31.12.2015**	Options attribuées	Options exercées	Options radiées	**Options en circulation au 31.12.2016**
Plan du 19.05.2010	127 525		- 5 500		122 025
Total	**127 525**		**- 5 500**		**122 025**

15.4.3 - ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES

en unités	**Actions en circulation au 31.12.2015**	Actions attribuées	Actions radiées / non acquises	**Actions en circulation au 31.12.2016**
Plan du 28.06.2012	19 083		- 19 083	0
Total	**19 083**		**- 19 083**	**0**

15.4.4 - VALORISATION DES PLANS

Conformément aux principes énoncés dans la note 1.17, les plans d'attribution d'options et d'actions gratuites sont évalués au 31 décembre 2016 à leur juste valeur à la date d'attribution.

en milliers d'euros	Plan 2012
Valorisation initiale (après déduction des options radiées)	**399**
Charge 2016	**- 21**

La charge de l'exercice est enregistrée dans les charges de personnel.

HYPOTHÈSES PLANS DE STOCK OPTION

Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits sont les suivants :

- prix d'exercice : prix fixé par le règlement des plans, soit la moyenne des 20 derniers jours d'ouverture du titre Manitou précédant la date d'attribution, décotée de 5%,
- volatilité : volatilité historique du titre Manitou sur trois ans pour l'ensemble des plans,
- taux de dividendes versés : taux de dividende moyen constaté sur les trois années précédant l'attribution de chaque plan,
- durée de vie estimée de l'option : 5 ans,
- taux : taux sans risque correspondant à la durée de vie de l'option, mesuré à la date d'attribution de chacun des plans,
- durée de vesting : la durée de vesting est de 4 ans pour l'ensemble des plans existants.

16 – PROVISIONS

16.1 - DÉTAIL DES PROVISIONS

en milliers d'euros		31.12.2016	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions pour garantie		19 440	14 933	4 507
Provisions pour risques divers		8 911	6 912	1 999
Sous total		28 352	21 846	6 506
Provisions pour avantages au personnel	Note 17	46 485	219	46 266
Total		**74 837**	**22 065**	**52 772**

en milliers d'euros		31.12.2015	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions pour garantie		19 241	14 079	5 162
Provisions pour risques divers		10 264	7 428	2 836
Sous total		29 505	21 508	7 998
Provisions pour avantages au personnel	Note 17	43 159	262	42 897
Total		**72 664**	**21 770**	**50 894**

16.2 - MOUVEMENT DES PROVISIONS – HORS AVANTAGES AU PERSONNEL

en milliers d'euros	31.12.2015	Augmentation	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Variation de périmètre et reclassement	Écart de conversion	31.12.2016
Provisions pour garantie	19 241	12 769	-9 969	-2 265	-219	-116	19 440
Provisions pour risques divers	10 264	2 185	-1 730	-1 784	-201	178	8 911
Total	**29 505**	14 954	-11 699	-4 050	-420	61	**28 352**

GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « Coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie. Cette ligne inclut aussi des provisions constituées au titre de campagnes de rappels de matériels à la suite des incidents de qualité fournisseur.

RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture par le groupe et ses conseils des risques encourus concernant les litiges en cours.

17 – AVANTAGES AU PERSONNEL

17.1 - DÉFINITION

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat,
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail,
- des régimes de pensions et autres prestations de retraite pour certains employés,
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis,
- un régime d'assistance médicale et d'assurance-vie postérieur à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les caractéristiques des principaux régimes sont les suivantes :

ÉTATS-UNIS – PENSION PLAN B

- Description : plan « qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi, fermé à l'entrée de nouveaux participants au 1er mai 2005 et gelé en terme d'acquisition de droits pour tous les participants en date du 3 octobre 2009. Les avantages correspondent au plus fort de 1% du salaire final multiplié par le nombre d'années de service (plafonnées à 35 ans) ou 22$ par année de service,
- Risques du plan : risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de taux d'intérêt,
- Stratégie d'investissement : combinaison de 60% en actions et le reste en instruments à revenu fixe. Cette stratégie a pour objectif de faire croître les actifs du plan plus rapidement que les obligations et de financer la contribution minimale conformément avec la loi américaine (ERISA et « Internal Revenue Code »).

ÉTATS-UNIS – SERP

- Description : plan « non–qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi regroupant un nombre limité de bénéficiaires désignés sur la base d'accords individuels. Un salarié actif est actuellement dans le plan, tous les autres bénéficiaires étant d'anciens salariés. Les avantages accordés par ce plan sont calculés sur la base d'un pourcentage de la rémunération finale moyenne,
- Risques du plan : risque de taux d'intérêt et risque lié à l'espérance de vie,
- Stratégie d'investissement : bien que n'étant pas considéré comme un actif du régime, le plan est fundé via un « rabi trust ».

ROYAUME-UNI – PENSION

- Description : plan basé sur le salaire de fin de carrière, gelé à tout nouvel entrant et à l'acquisition de nouveaux droits,
- Risques du plan : risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de marché,
- Stratégie d'investissement : combinaison pour 50% d'un fond diversifié, 25% d'obligations d'Etat non indexées, le reste en obligations d'entreprise libellées en GBP. Cette stratégie a pour objectif de fournir un rendement suffisant pour couvrir les obligations futures des membres tout en conservant un certain niveau d'actifs à faible risque pour couvrir les retraites dues à court terme.

FRANCE – INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE

- Description : montant payé lors du départ à la retraite calculé sur la base des années de service et du salaire de fin de carrière. Ce plan correspond aux obligations légales,
- Risques du plan : volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ à la retraite,
- Stratégie d'investissement : contrat d'assurance permettant la disponibilité immédiate des fonds placés. Actif caractérisé par une faible volatilité de la performance financière.

ITALIE – TFR

- Description : montant payé lors du départ de la société, calculé sur la base des années de service et du salaire à la date de départ. Ce plan correspond aux obligations légales et est gelé depuis 2007,
- Risques du plan : volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ de la société des salariés embauchés avant 2007,
- Stratégie d'investissement : absence d'actif.

17.2 - ÉVALUATION

17.2.1 - PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

				31.12.2016
	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis
Évolution des salaires	3,90%	n/a	n/a	5,00%
Évolution des retraites	n/a	5,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	1,80%	2,60%	1,80%	3,85%

				31.12.2015
	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis
Évolution des salaires	4,00%	n/a	n/a	5,00%
Évolution des retraites	n/a	5,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	2,25%	3,80%	2,25%	4,05%

Une évolution de -0,5% du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

en milliers d'euros	DBO	SC
Europe (yc. France)	2 453	226
Royaume-Uni	2 323	n/a
États-Unis	3 099	9
Total	**7 875**	**235**

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées. Au 31 décembre 2016, l'utilisation, pour le calcul des engagements aux États-Unis de la table de mortalité RP-2016 publiée par la SOA (Society of Actuaries) en octobre 2016, a généré un gain actuariel de 0,9 M€, gain enregistré dans les autres éléments du résultat global pour un montant net d'impôt de 0,6 M€.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 7% au 31 décembre 2016. Une variation de 1% de l'inflation médicale n'aurait pas d'impact sur la dette actuarielle (DBO), ni sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2016 se situent entre 43 et 55% en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

17.2.2 - COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (EN %)

Au 31 décembre 2016, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

			31.12.2016
	France	Royaume-Uni	États-Unis
Actions	11,80%		47,17%
Obligations	79,30%	50,83%	21,39%
Autres	8,90%	49,17%	31,44%
Total	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

			31.12.2015
	France	Royaume-Uni	États-Unis
Actions	11,00%		52,20%
Obligations	80,60%	50,85%	27,60%
Autres	8,40%	49,15%	20,20%
Total	**100,00%**	**100,00%**	**100,00%**

17.2.3 - RÉCONCILIATION DES POSTES DE BILAN

La provision se décompose par pays de la façon suivante :

						31.12.2016
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	21 940	1 024	19 349	60 679	959	103 950
Juste valeur des actifs financiers	5 176		15 512	36 777	0	57 465
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-16 764	-1 024	-3 836	-23 902	-959	**-46 485**
				Dont :	Provision	-46 485
					Actif	0

						31.12.2015
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	19 827	959	17 141	60 237	969	99 132
Juste valeur des actifs financiers	5 632		17 204	33 201		56 037
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-14 195	-959	64	-27 036	-969	**-43 095**
				Dont :	Provision	-43 159
					Actif	64

17.2.4 - ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

					31.12.2016
en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Engagement					
Début de période	20 786	17 141	60 237	969	99 132
Coût des services	1 536		95		1 631
Coût de l'actualisation	499	577	2 320	37	3 433
Prestations payées	-661	-1 949	-4 621	-77	-7 308
Écarts actuariels reconnus en résultat					0
Liquidation / réduction et autres					0
Coût des services passés					0
Entrée de périmètre					0
Pertes (Gains) actuariels – expérience et hyp. démographiques	-494	1 334	-976		-136
Pertes (Gains) actuariels – hypothèses financières	1 298	4 626	1 087	30	7 041
Autres coûts		275	635		910
Correction taux de change		-2 655	1 902		-753
Fin de période	22 964	19 349	60 679	959	**103 950**

en milliers d'euros		France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	31.12.2016 Total
Actifs de couverture						
	Début de période	5 632	17 204	33 201		56 037
Cotisations de l'employeur			743	3 643		4 386
Prestations payées		-597	-1 949	-4 455		-7 001
Rendement attendu des actifs		125	600	1 337		2 062
Écart rendement attendu / rendement réel du fond		16	1 403	1 843		3 262
Entrée de périmètre						0
Liquidation						0
Autres						
Correction taux de change			-2 489	1 208		-1 281
	Fin de période	5 176	15 512	36 777	0	**57 465**
Réconciliation de la provision						
	Début de période	-15 154	64	-27 036	-969	-43 095
Charge de l'année		-1 910	-252	-1 713	-37	-3 912
Cotisation employeur		0	743	3 643	0	4 386
Prestations payées		64	0	166	77	307
SORIE		-788	-4 557	1 732	-30	-3 643
Entrée de périmètre						0
Autres						
Correction taux de change			166	-694		-528
	Fin de période	-17 788	-3 836	-23 902	-959	**-46 485**

en milliers d'euros		France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	31.12.2015 Total
Engagement						
	Début de période	21 686	15 591	58 309	1 064	96 651
Coût des services		1 631	430	117	-32	2 146
Coût de l'actualisation		500	613	2 322	21	3 456
Prestations payées		-950	-409	-4 331	-28	-5 718
Écarts actuariels reconnus en résultat						
Liquidation / réduction						
Coût des services passés						
Entrée de périmètre						
	Pertes (Gains) actuariels – expérience et hyp. démographiques	-1 599	613	-1 816	-37	-2 839
Pertes (Gains) actuariels – hypothèses financières		-482	-715	-1 575	-19	-2 791
Autres			69	582		651
Correction taux de change			948	6 627		7 576
	Fin de période	20 786	17 141	60 237	969	**99 132**
Actifs de couverture						
	Début de période	6 354	15 584	31 552		53 490
Cotisations de l'employeur			1 287	3 860		5 147
Prestations payées		-904	-409	-4 150		-5 463
Rendement attendu des actifs		136	637	1 304		2 077
Écart rendement attendu / rendement réel du fond		46	-840	-2 963		-3 758
Entrée de périmètre						
Liquidation						
Autres						
Correction taux de change			947	3 597		4 544
	Fin de période	5 632	17 204	33 201		**56 037**
Réconciliation de la provision						
	Début de période	-15 332	-8	-26 757	-1 064	-43 161
Charge de l'année		-1 995	-476	-1 717	11	-4 177
Cotisation employeur			1 287	3 860		5 147
Prestations payées		46		181	28	255
SORIE		2 127	-738	427	56	1 872
Entrée de périmètre						
Autres						
Correction taux de change			-1	-3 030		-3 032
	Fin de période	-15 154	64	-27 036	-969	**-43 095**

17.2.5 - VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

IAS 19 Révisé					31.12.2016
en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Ajustements méthodologiques					
Coût des services	1 536		95		1 631
Coûts de l'actualisation	499	577	2 320	37	3 433
Rendement attendu des actifs	-125	-600	-1 337		-2 062
Reconnaissance des pertes/gains					0
Frais d'administration		275	635		910
Charge nette	1 910	252	1 713	37	**3 912**

IAS 19 Révisé					31.12.2015
en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Ajustements méthodologiques					
Coût des services	1 631	430	117	-32	2 146
Coûts de l'actualisation	500	613	2 322	21	3 456
Rendement attendu des actifs	-136	-637	-1 304		-2 077
Reconnaissance des pertes/gains					
Frais d'administration		69	582		651
Charge nette	1 995	476	1 717	-11	**4 177**

18 – AUTRES PASSIFS COURANTS

en milliers d'euros	31.12.2015	Reclassements	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2016
Fournisseurs et comptes rattachés	180 054	0	30 893	610	211 557
Dettes fiscales et sociales	58 406	6	4 456	-234	62 634
Autres dettes d'exploitation	19 473	420	2 553	1 966	24 411
Produits constatés d'avance	9 139		4 745	307	14 190
Autres dettes	87 018	426	11 754	2 038	101 235
Total passifs courants	**267 072**	**426**	**42 647**	**2 648**	**312 792**

Au 31 décembre 2015, le poste fournisseurs intègrait 11,8 M€ de crédit fournisseur lié aux achats de stocks de moteurs « ancienne génération ». Cette dette a été réglée au rythme de la consommation des moteurs dans le cycle de production et a été soldée fin 2016.

19 – IMPÔTS

19.1 - VARIATION DES POSTES DE BILAN

en milliers d'euros	31.12.2015	Résultat	Paiement	Conversion	Autres (1)	31.12.2016
Impôts courants						
Actifs	12 434					**4 260**
Passifs	1 154					**2 563**
Total	11 488	**-18 784**	**9 050**	**151**		**1 697**
Impôts différés						
Actifs	21 938					**20 712**
Passifs	213					**447**
Total	21 725	**-2 099**		**309**	**330**	**20 265**

(1) Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	2015	2016
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées – SORIE	-730	227
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées – Instrument de couverture de taux d'intérêt	-331	241
Cession créance de carry back		
Autres	-82	-138
Total	**-1 143**	**330**

Les impôts différés des entités du périmètre français intègrent, pour les différences à long terme, la réduction progressive du taux d'impôt adoptée dans la Loi de Finances 2017 et portant celui-ci à 28% en 2020.

19.2 - IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	2015	2016
Impôts courants	**-12 324**	**-18 784**
Impôts différés de la période	-3 894	-2 412
Changement de taux d'impôts différés	-456	56
Pertes de valeur (-) et activation de déficits non reconnus (+)	- 245	257
Total d'impôts différés	**-4 595**	**-2 099**
Total	**- 16 919**	**-20 883**

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend :

– la charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des règles fiscales applicables dans les pays concernés.

– la charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode énoncée dans la note 1.20.

19.3 - RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	2015	2016
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	46 737	61 503
Taux d'impôt légal en France	38,00%	34,43%
Charge d'impôt théorique de l'exercice	**- 17 760**	**-21 176**
Autres impôts	- 2 130	2 598
Dépréciation d'actifs		
Différences permanentes	1 131	-1 375
Augmentation / réduction des taux d'impôts (courants et différés)	-456	56
Activation de pertes reportables (pertes reportables non activées)	- 245	257
Différences de taux à l'étranger et autres	2 541	-1 243
Total - Impôts sur le résultat	**- 16 919**	**-20 883**

Le taux retenu pour élaborer la preuve d'impôt est le taux applicable à Manitou BF, soit le taux d'impôt légal en France de 34,43%. Celui-ci intègre le taux d'impôt de droit commun de 33,33% ainsi que la contribution sociale de 3,3%.

Les principales différences de taux à l'étranger, pour les sociétés intégrées globalement, concernent les pays suivants :

en milliers d'euros	2016
Manitou Italia	400
Manitou UK	384
Manitou Vostock	278
Manitou Asia	170
Autres pays	499
Total	**1732**

19.4 - BASES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

en milliers d'euros – Actif / (Passif)	Différences temporelles au 31.12.2015	Impôts différés au 31.12.2015	Différences temporelles au 31.12.2016	Impôts différés au 31.12.2016
Immobilisations incorporelles			-115	-38
Immobilisations corporelles	-28 573	-9 806	-30 057	-9 772
Locations financement	-11 610	-2 725	-11 300	-2 148
Engagements envers le personnel	39 496	13 737	44 191	13 855
Provisions	26 204	8 904	35 588	11 928
Stocks & créances	7 902	2 205	4 436	648
Divers	7 085	1 472	11 123	2 688
Sous-total	**40 504**	**13 787**	**53 866**	**17 161**
Crédits d'impôts		0		0
Déficits fiscaux reportables		7 938		3 104*
Total		**21 725**		**20 265**

* dont Manitou Americas (2,8 M€)

La variation des déficits fiscaux reportables de l'exercice s'explique principalement par l'imputation de déficits antérieurs de Manitou BF sur le résultat de l'exercice. Ainsi, au 31 décembre 2016, la société Manitou BF a imputé l'ensemble du solde de pertes reportables dont elle disposait sur les bénéfices de l'exercice 2016.

20 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE, PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET PAR DIVISIONS

en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2016
MHA – Material Handling and Access	903 676		903 676
CEP – Compact Equipment Products	202 721		202 721
S&S – Services & Solutions	202 078	23 058	225 136
Total	**1 308 475**	**23 058**	**1 331 533**

en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2015
MHA – Material Handling and Access	826 847		826 847
CEP – Compact Equipment Products	239 786		239 786
S&S – Services & Solutions	200 130	20 394	220 524
Total	**1 266 763**	**20 394**	**1 287 157**

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2016
Europe du Sud	431 605	12 657	444 262
Europe du Nord	493 440	2 454	495 894
Amériques	261 222	1 979	263 201
APAM	122 208	5 968	128 176
Total	**1 308 475**	**23 058**	**1 331 533**

en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2015
Europe du Sud	357 266	12 459	369 725
Europe du Nord	486 757	2 653	489 409
Amériques	297 772	726	298 496
APAM	124 969	4 557	129 526
Total	**1 266 762**	**20 394**	**1 287 157**

La base clients du groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représente pas plus de 3% du chiffre d'affaires total.

21 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
Coûts de personnel liés aux réorganisations	-889	-520
Impairment d'actifs corporels et incorporels	-257	
Cessions d'actifs	44	
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-2 256	-12
Autres produits et charges non récurrents	-16	-453
Total	**-3 374**	**-985**

En 2015, les produits et les charges non courants de l'exercice comprennent principalement une provision pour risque à la suite des litiges commerciaux et des coûts afin de finaliser la mise en place de la nouvelle organisation du groupe.

En 2016, ce poste inclut essentiellement des charges de réorganisation.

22 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	DELOITTE & ASSOCIÉS				RSM Ouest & membres du réseau RSM International				Autres				Total	
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant	
en milliers d'euros	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**
Audit														
– Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés														
- émetteur	182	178	31%	30%	182	178	50%	55%					364	356
- filiales intégrées globalement	403	423	69%	70%	159	146	44%	45%	11		100%		573	569
– Services autres que la certification des comptes														
- émetteur														
- filiales intégrées globalement	2		0%		23		6%						25	
Sous-total	**588**	**601**	**100%**	**100%**	**364**	**324**	**100%**	**100%**	**11**		**100%**		**962**	**925**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement														
Total	**588**	**601**			**364**	**324**			**11**				**962**	**925**

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n°2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

23 – CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

en milliers d'euros	**31.12.2015**	**31.12.2016**
Achats matières	-848 586	-875 501
Main d'œuvre directe et indirecte	-125 130	-131 286
Dotations aux amortissements	-27 145	-24 243
Autres	-83 169	-83 884
Coût des biens et services vendus	**-1 084 030**	**-1 114 915**
Charges externes	-51 516	-55 000
Frais de personnel	-84 108	-89 273
Dotations nettes aux amortissements (hors production)	-6 133	-5 246
Autres	-847	3 550
Autres charges du résultat opérationnel courant	**-142 604**	**-145 969**
Charges par nature du résultat opérationnel courant	**-1 226 634**	**-1 260 884**

24 – DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL COURANTES ET NON COURANTES

en milliers d'euros	**31.12.2015**	**31.12.2016**
Salaires, primes et indemnités	-139 047	-134 125
Intéressement et participation	-8 117	-10 414
Avantages au personnel	-5 395	-5 856
Charges sociales et taxes sur salaires	-50 898	-54 142
Charges de personnel hors intérim et refacturations	**-203 457**	**-204 538**
Intérim & autres	-7 251	-17 017
Total	**-210 708**	**-221 554**

25 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	**31.12.2015**	**31.12.2016**
Cession d'actifs	-14	105
Autres produits	1 226	1 176
Autres charges	-2 126	-1 860
Dotations nettes aux provisions	555	1 341
Total	**-358**	**763**

Les autres produits et autres charges d'exploitation intègrent les litiges produits, les remboursements d'assurance ainsi que les revenus liés à des locations immobilières.

26 – RÉSULTAT FINANCIER

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
Revenus de placements	1 649	2 073
Swaps de taux d'intérêt	2	
Ajustement de juste valeur		
Gains de change	9 220	19 768
Autres produits financiers	294	36
Total produits financiers	**11 166**	**21 878**
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement	-5 851	-6 996
Swaps de taux d'intérêt	-150	-261
Pertes de change	-13 503	-20 178
Autres charges financières	-2 075	-2 603
Total charges financières	**-21 578**	**-30 039**
Résultat financier	**-10 412**	**-8 161**

Le résultat financier de la période s'améliore à la suite de l'évolution favorable des taux de change.

27 – FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En application de la norme IAS 38, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits dans la note 1.7 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 18,3 M€ contre 20,6 M€ en 2015.

28 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
Avals, cautions, nantissements	5 520	2 463
Engagements financiers (dont ventes à terme)	56 558	65 644
Engagements de reprises de matériels*	1 692	1 958
Autres engagements donnés	30	30
Total	**63 800**	**70 095**

*Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

29 – INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques au sein du groupe Manitou est développée dans le paragraphe « Information sur la gestion des risques » du Rapport de Gestion.

30 – EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

	2015	2016
Manitou BF SA	1 771	1 817
Manitou Global Services (ex-Compagnie Française de Manutention)	64	24
CFM - Ile de France	0	41
LMH Solutions	33	37
Manitou Italia Srl.	261	260
Manitou Portugal SA	35	34
Manitou Manutencion Espana SL	12	17
Europe du Sud	**2 176**	**2 230**
Manitou UK Ltd.	41	41
Manitou Benelux SA	20	21
MILE	6	7
Manitou Deutschland GmbH	30	34
Manitou Vostok	27	27
Manitou Polska	15	14
Manitou Nordics	5	5
Europe du Nord	**144**	**149**
Manitou Americas	714	714
Manitou Brasil	12	16
Amériques	**726**	**730**
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	74	88
Manitou Australia Pty Ltd.	16	16
Manitou Asia Pte Ltd.	37	41
Manitou China	22	21
Manitou South Asia	15	16
Manitou Middle East	2	3
Manitou Malaysia MH	2	7
APAM	**168**	**192**
Total Groupe	**3 214**	**3 301**

31 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

31.1 - OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	31.12.2015		31.12.2016	
en milliers d'euros	Charges	Produits	Charges	Produits
Manitou Finance France SAS	1 278	73	1 335	1 201
Manitou Finance Ltd	1 475	133 987	1 361	91 138
Algomat		2 808		1 202
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd		198	11	42

31.2 - OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

	2015			2016		
en milliers d'euros	Intérêts 2015	Solde au 31 décembre 2015	Prix d'acquisition 2015	Intérêts 2016	Solde au 31 décembre 2016	Prix d'acquisition 2016
Comptes-courants d'associés :						
Monsieur Marcel Braud	110	6 067		122	6 074	
Madame Jacqueline Himsworth	2	148		3	234	
Acquisition de titres de participation :						
Non applicable						

31.3 - RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux dirigeants :

en milliers d'euros	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	**2016** Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	144	441					
Mandataires sociaux dirigeants		733					444
Membres du Comité exécutif non mandataires	2 145						2 810

en milliers d'euros	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	**2015** Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	144	447					
Mandataires sociaux dirigeants		655			na		326
Membres du Comité exécutif non mandataires	1 711				na		2 428

32 – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante	
Manitou BF SA	Ancenis, France

Sociétés intégrées		Méthode de consolidation	% de contrôle	**% d'intérêt**
Manitou Americas Inc.	West Bend, Wisconsin, Etats-Unis	IG	100%	100%
Gehl Power Products, Inc	Yankton, South-Dakota, Etats-Unis	IG	100%	100%
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas Ltda.	São Paulo, Brésil	IG	100%	100%
Manitou Chile	Las Condes, Chili	IG	100%	100%
Compagnie Francaise de Manutention Ile-de-France	Herblay, France	IG	100%	100%
Manitou Global Services (ex-Compagnie Française de Manutention)	Ancenis, France	IG	100%	100%
LMH Solutions SAS	Beaupréau-en-Mauges, France	IG	100%	100%
Manitou Développement*	Ancenis, France	IG	100%	100%
Cobra MS*	Ancenis, France	IG	100%	100%
Manitou Italia Srl	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100%	100%
Manitou UK Ltd.	Verwood, Royaume-Uni	IG	99,4%	99,4%
Manitou Benelux SA	Perwez, Belgique	IG	100%	100%
Manitou Interface and Logistics Europe	Perwez, Belgique	IG	100%	100%
Manitou Deutschland GmbH	Ober-Mörlen, Allemagne	IG	100%	100%
Manitou Portugal SA	Villa Franca, Portugal	IG	100%	100%
Manitou Manutencion Espana Sl	Madrid, Espagne	IG	100%	100%
Manitou Vostok Llc	Moscou, Fédération Russe	IG	100%	100%
Manitou Polska Sp Z.o.o.	Raszyn, Pologne	IG	100%	100%
Manitou Nordics Sia	Riga, Lettonie	IG	100%	100%
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%	100%
Manitou Australia Pty Ltd.	Alexandria, Australie	IG	86%	86%
Manitou Asia Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%
Manitou South Asia Pte Ltd.	Gurgaon, Inde	IG	100%	100%
Manitou China Co Ltd.	Shanghai, Chine	IG	100%	100%
Manitou Middle East Fze	Jebel Ali, Emirats Arabes Unis	IG	100%	100%
Manitou Malaysia MH	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%	100%
Manitou Finance France SAS	Puteaux, France	MEE	49%	49%
Manitou Finance Ltd.	Basigstoke, Royaume-Uni	MEE	49%	49%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd.	Hangzhou, Chine	MEE	50%	50%

IG : Intégration globale *MEE : Mise en équivalence* ** sociétés sans activité*

33 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le groupe Manitou a annoncé le 27 mars 2017 l'acquisition de la société Terex Equipment Private Limited (TEPL) basée à Greater Noïda en Inde. Cette acquisition, réalisée auprès de Terex Corporation, sera finalisée au cours du premier semestre 2017. TEPL est spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de matériels de construction, principalement des tractopelles et des mini-chargeurs. TEPL a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros essentiellement dans le sous-continent indien. Fort de ce rachat, le groupe Manitou confirme ses ambitions sur le marché de la manutention en Inde, et de manière plus large en Asie et dans les pays émergents.

8.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MANITOU BF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

8.2.1 OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

8.2.2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES

Lors de l'arrêté des comptes, le groupe Manitou est amené à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges (note 1.3 de l'annexe).

Nous avons vérifié le caractère approprié des informations données dans les notes de l'annexe afférentes à ces postes, et notamment les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs immobilisés (notes 1.7, 1.10 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues par la Direction, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible.

Les notes 1.18 et 16.2 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités de constitution des provisions au titre des garanties et campagnes données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par le groupe, et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Les notes 1.20 et 19 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités de reconnaissance des impôts différés et de suivi de l'activation des impôts différés relatifs aux pertes reportables. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier que les critères de comptabilisation étaient satisfaits et à apprécier les données et les hypothèses relatives aux prévisions de bénéfices imposables et aux consommations de reports déficitaires. Nous avons également vérifié que les notes de l'annexe susvisées donnent une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.8 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

8.2.3 VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Orvault et Saint-Herblain, le 14 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

RSM Ouest	Deloitte & Associés
Jean-Michel Picaud	Emmanuel Gadret

8.3 COMPTES SOCIAUX

8.3.1 COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	Notes	31.12.2015	31.12.2016
Produits d'exploitation (1) :			
Ventes de marchandises		265 522	294 879
Production vendue (biens)		602 527	647 518
Production vendue (services)		7 003	8 207
Montant net du chiffre d'affaires	Note 18	875 052	950 604
Production stockée et immobilisée		-4 875	42 079
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	Note 19	25 719	18 114
Autres produits		2 917	856
TOTAL		**898 813**	**1 011 653**
Charges d'exploitation (2) :			
Achats et variations de stock		605 971	694 959
Autres achats et charges externes		102 717	119 767
Impôts et taxes et assimilés		9 793	10 309
Salaires et charges sociales		110 759	115 297
Dotations aux amortissements et dépréciations		23 005	24 845
Dotations aux provisions		11 581	6 567
Autres charges		979	1 239
TOTAL		**864 805**	**972 983**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**34 008**	**38 670**
Produits financiers (3)		55 980	54 039
Charges financières (4)		32 923	37 134
RÉSULTAT FINANCIER	Note 20	**23 057**	**16 905**
RÉSULTAT COURANT avant impôts		**57 065**	**55 575**
Produits exceptionnels		11 970	8 501
Charges exceptionnelles		5 778	2 672
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Note 21	**6 192**	**5 829**
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices	Note 22	2 443	7 062
RÉSULTAT NET		**60 814**	**54 342**

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées	27 675	14 235
(4) Dont charges concernant les entreprises liées	931	940

8.3.2 TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros		31.12.2015	31.12.2016
RÉSULTAT NET		**60 814**	**54 342**
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+	Amortissements, dépréciations et provisions (1)	19 122	17 975
-	Reprises sur amortissements et provisions (1)	-13 830	-13 611
-	Produits de cession éléments de l'actif	-941	-361
+	Valeur nette comptable des éléments cédés	541	163
-	Subventions d'investissements inscrites en résultat	-14	-13
+/-	Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	853	0
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		**66 545**	**58 495**
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation			
+/-	Variations des stocks	25 487	-21 666
+/-	Variations des créances clients	5 245	581
+/-	Variations des autres créances d'exploitation	-3 913	-11 859
+/-	Variations des dettes fournisseurs	219	23 345
+/-	Variations des autres dettes d'exploitation	-2 185	18 191
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		**91 398**	**67 087**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement			
+	Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	941	228
+	Cessions d'immobilisations financières	0	133
-	Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-18 508	-23 809
-	Acquisitions d'immobilisations financières	-10 035	-3 894
+/-	Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	-1 320	1 897
+/-	Flux de trésorerie liés aux fusions	0	0
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		**-28 922**	**-25 445**
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement			
+	Augmentation de capital	39	72
-	Réduction de capital	0	0
+	Cession Créance Carry Back	0	0
-	Distributions mises en paiement	-13 735	-14 132
+	Augmentation des dettes financières	40 583	45 644
-	Remboursement des dettes financières	-30 838	-61 583
+/-	Variations du capital souscrit appelé non versé	0	0
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		**-3 951**	**-29 999**
	Trésorerie d'ouverture	-5 007	53 518
	Trésorerie de clôture	53 518	65 161
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		**58 525**	**11 643**

(1) Hors actif circulant

8.3.3 BILAN

ACTIF

en milliers d'euros	Notes	31.12.2015 Montant Net	Montant Brut	31.12.2016 Amortissements et dépréciations	Montant Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	Note 2	14 191	71 333	53 625	17 708
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 3	53 859	229 427	171 583	57 844
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Note 4	361 104	377 135	1 735	375 400
		429 154	**677 895**	**226 943**	**450 952**
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN-COURS	Note 6	185 850	219 443	11 927	207 516
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES		28	40		40
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)	Note 7	221 579	232 656	392	232 264
DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	Note 9	56 663	69 604	22	69 582
COMPTES DE RÉGULARISATION	Note 15	2 484	3 532		3 532
		466 604	**525 275**	**12 341**	**512 934**
ÉCART DE CONVERSION ACTIF	Note 16	2 164	3 779		3 779
TOTAL GÉNÉRAL		**897 922**	**1 206 949**	**239 284**	**967 665**
(1) Dont droit au bail		0			0
(2) Dont à moins d'un an		1 913			2018
(3) Dont à plus d'un an		0			0

PASSIF

en milliers d'euros	Notes	31.12.2015 Montant Net	31.12.2016 Montant Net
CAPITAUX PROPRES	Note 10		
Capital social	Note 10	39 552	39 558
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc		43 703	43 770
Écarts de réévaluation	Note 17	908	908
Réserves et report à nouveau		336 216	382 899
Résultat de l'exercice		60 814	54 342
Subventions d'investissements		99	86
Provisions règlementées		12 032	10 653
		493 324	**532 216**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 11	27 026	31 190
DETTES (1)			
DETTES FINANCIÈRES (2)	Note 12	165 964	159 068
DETTES D'EXPLOITATION	Note 12		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		139 095	162 440
Dettes fiscales et sociales		39 245	42 779
Autres dettes d'exploitation		20 948	23 914
DETTES DIVERSES	Note 12	6 244	4 858
COMPTES DE RÉGULARISATION	Note 15	3 864	6 105
		375 360	**399 165**
Écart de conversion passif	Note 16	**2 212**	**5 094**
TOTAL GÉNÉRAL		**897 922**	**967 665**
(1) Dont à plus d'un an		107 200	53 421
Dont à moins d'un an		268 160	345 744
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		3 146	4 421
(3) Dont emprunts participatifs		0	0
(4) Dont écart d'équivalence		0	0

8.3.4 ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

INFORMATION GÉNÉRALE

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF est une société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 557 449 euros composé de 39 557 449 actions de 1 euro nominal.

Le siège social de la société, correspondant également au principal site de production est :

430 rue de l'Aubinière - BP 10 249 - 44158 Ancenis Cedex France

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro : 857 802 508 RCS Nantes – SIRET : 857 802 508 00047 – Code APE : 292D – Code NAF : 2822Z.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de la société Manitou BF ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 1er mars 2017.

COMMENTAIRES SUR L'ANNEXE DU BILAN

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

Le bilan de l'exercice présente un total de 967 665 K€.

Le compte de résultat affiche :
- un total de produits de 1 074 193 K€,
- un total de charges de 1 019 851 K€,
- un résultat de + 54 342 K€.

L'exercice considéré débute le 1er janvier 2016, finit le 31 décembre 2016 et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

FINANCEMENT

En décembre 2016, la société Manitou BF a finalisé l'aménagement et l'extension de son contrat de crédit signé en juin 2013 pour un nouveau montant de 180 millions d'euros et une nouvelle maturité de 5 ans avec une possibilité de prolongation de 2 ans.

Ce financement est constitué uniquement d'une ligne RCF (Revolving Credit Facility) multidevises de 180 millions d'euros et vient compléter les différentes lignes obligataires et long terme de 50 millions d'euros mises en place au cours des années antérieures.

PARTICIPATIONS

Le groupe a également cédé sa participation dans la société Algomat (Algérie), qui était détenue sous influence notable. Cette opération n'a pas d'impact sur les résultats de Manitou BF.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Un certain nombre de chapitres pouvant avoir un caractère significatif sont développés ci-après.

NOTE 1.2 - CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.

NOTE 1.3 - ACTIF IMMOBILISÉ

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à l'article 212-3-2 du règlement ANC N°2014-03, les coûts de développement engagés en 2016 par la société, se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ont été immobilisés, les conditions d'activation précisées par le PCG étant remplies. S'agissant d'une méthode préférentielle, la société avait opté dès 2005 pour ce traitement comptable.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

LOGICIELS INFORMATIQUES

Ils comprennent essentiellement les coûts encourus dans le cadre de la mise en place de différents projets pour la part relative à la conception détaillée de ces mêmes projets, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Les frais enregistrés lors de l'étude préalable, la phase d'analyse fonctionnelle et pour la formation des utilisateurs sont enregistrés en charges.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Conformément au règlement ANC N°2014-03, les méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de développement) sont les suivantes :
- la base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables,
- les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire,
- les principales durées d'amortissement sont les suivantes :
  - fonds commercial : 5 ans,
  - brevets : 5 ans,
  - logiciels informatiques : 3 ans et 7 ans pour le système d'information intégré (ERP),
  - frais de développement : 5 ans,
  - constructions : entre 20 ans et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
  - aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
  - installations techniques : 10 ans,
  - matériels industriels : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
  - outillages industriels et moules : 3 ans,
  - matériels de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
  - matériels de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
  - mobiliers de bureau : 10 ans.

La différence constatée entre les amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif et les amortissements linéaires définis sur la durée probable d'utilisation, est inscrite en provisions réglementées (amortissements dérogatoires). Pour les frais de développement, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés, comme prévu par les textes, à compter de la date d'inscription du bien à l'actif.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

NOTE 1.4 - TITRES DE PARTICIPATION

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, la société avait opté, lors de la clôture des comptes de l'exercice 1990, conformément à l'article 3 de la loi du 3 janvier 1985 et à l'article 11 du décret du 17 février 1986, pour la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation que ces titres représentent.

Conformément à l'article 221-4 du règlement ANC N°2014-03, si à la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation globale du portefeuille est constituée. Une provision pour risque global de portefeuille est également constituée si la valeur globale d'équivalence est négative.

Les frais d'acquisition sont activés. Conformément aux textes fiscaux en vigueur, ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur 5 ans de manière linéaire.

NOTE 1.5 - ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont inscrites en « Valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions et en « Autres immobilisations financières » dans les autres cas.

Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique des « Valeurs mobilières de placement ».

Lorsque la valeur de marché des actions Manitou devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Aucune dépréciation n'est enregistrée pour les actions classées en titres immobilisés destinées à être annulées ainsi que pour les actions classées au sous-compte spécifique des valeurs mobilières de placement (plans jugés exerçables). Ces dernières contribuent au calcul d'un passif déterminé comme expliqué ci-dessous.

Conformément aux articles 624-2 à 624-18 du règlement ANC N°2014-03, la charge relative aux plans d'options et d'attribution d'actions de performance portant sur des actions Manitou BF est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Salaires et charges sociales » en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

Cette charge correspond pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur et pour les plans d'actions de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

NOTE 1.6 - STOCKS

ÉVALUATION

- Marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- Matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- Produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

DÉPRÉCIATION

- Marchandises : comme les années précédentes, les marchandises ont fait l'objet d'une dépréciation calculée statistiquement en fonction de la rotation et de la perte probable,
- Matières premières : la méthode précédente, c'est-à-dire la dépréciation d'articles à faible rotation a été poursuivie,
- Produits finis : les matériels ont fait l'objet d'un examen, élément par élément, les matériels concernés étant des matériels d'occasion ainsi que des matériels de démonstration, en dépôt ou à rotation lente, le taux de dépréciation étant déterminé par famille de produits.

NOTE 1.7 - CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptabilisée.

NOTE 1.8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

NOTE 1.9 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement est calculé conformément à la norme internationale IAS 19 révisée et autorisée par la recommandation 2013-02 de l'ANC du 07 novembre 2013. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées, parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les engagements de retraite sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies au sein de Manitou BF, ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 11 aux états financiers.

NOTE 1.10 - MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'engagement a été calculé, comme pour l'exercice précédent, conformément à la recommandation 2003-R-01 du 01.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19.

NOTE 1.11 – CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI

La société Manitou BF a enregistré sur l'exercice en charges de personnel un produit d'impôt correspondant au CICE pour 2,7 M€. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

NOTE 1.12 - CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	**31.12.2015**	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	**Montants bruts 31.12.2016**
Frais de recherche et développement	25 033		3 645		28 678
Concessions, brevets, licences	31 105	656	2 409		34 170
Fonds commercial	1 708				1 708
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	4 418	8 402	- 6 043		6 677
Avances et acomptes	0				0
Total	**62 264**	**9 058**	**11**		**71 333**

en milliers d'euros	**31.12.2015**	Dotations	Autres Diminutions	**Amortissements 31.12.2016**
Frais de recherche et développement	19 270	3 197		22 467
Concessions, brevets, licences	27 239	2 355		29 594
Fonds commercial	1 564			1 564
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances et acomptes	0			0
Total	**48 073**	**5 552**		**53 625**

en milliers d'euros	**31.12.2015**	**Montants nets 31.12.2016**
Frais de recherche et développement	5 763	6 211
Concessions, brevets, licences	3 866	4 576
Fonds commercial	144	144
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	4 418	6 777
Avances et acomptes	0	0
Total	**14 191**	**17 708**

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement au 31 décembre 2015 s'élevaient à 27 827 K€ se répartissant en projets en cours pour 2 794 K€ et projets terminés pour 25 033 K€.

Les frais de développement, engagés directement par la société et activés en 2016 s'élèvent à 5 307 K€, ce qui porte le montant total des frais activés au 31 décembre 2016 à 33 134 K€. Ce montant se répartit en projets en cours pour 4 455 K€ et projets terminés pour 28 679 K€.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus ont été enregistrés en charges au cours de l'exercice 2016 pour un montant de 5 593 K€ contre 9 141 K€ au cours de l'exercice 2015.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en milliers d'euros	31.12.2015	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Montants bruts 31.12.2016
Terrains	12 699	1 012	82		13 793
Constructions	41 840	114	476		42 430
Installations, agencements et aménagements	36 414	910	1 567	100	38 791
Installations techniques, matériels industriels	109 553	3 427	2 759	2 690	113 049
Autres immobilisations corporelles	15 688	806	10	398	16 106
Immobilisations corporelles en cours	1 682	8 482	-4 906		5 258
Total	**217 876**	**14 751**	**-12**	**3 188**	**229 427**

en milliers d'euros	31.12.2015	Dotations	Autres Diminutions	Amortissements 31.12.2016
Terrains	5 589	411		6 000
Constructions	25 415	1 870		27 285
Installations, agencements et aménagements	25 041	2 105	94	27 052
Installations techniques, matériel industriel	94 569	5 163	2 610	97 122
Autres immobilisations corporelles	13 403	1 117	396	14 124
Total	**164 017**	**10 666**	**3 100**	**171 583**

en milliers d'euros	31.12.2015	Montants nets 31.12.2016
Terrains	7 110	7 793
Constructions	16 425	15 145
Installations, agencements et aménagements	11 373	11 739
Installations techniques, matériel industriel	14 984	15 927
Autres immobilisations corporelles	2 285	1 982
Immobilisations corporelles en cours	1 682	5 258
Total	**53 859**	**57 844**

Les investissements 2016 concernent principalement des aménagements de terrains et de bâtiments répartis sur les différents sites de production pour 4 251 K€, un centre d'usinage et deux robots de soudage pour 1 592 K€, des outillages pour 7 687 K€ dont 3 083 K€ liés au developpement des nouvelles machines ainsi que du matériel informatique et de bureau pour 1 210 K€.

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en milliers d'euros	31.12.2015	Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Diminutions	Montants bruts 31.12.2016
Participations (2)	18 998		6		74	18 930
Créances rattachées à des participations	5 668				729	4 939
Participations évaluées par équivalence (1)	347 565		4 510			352 075
Prêts	5		18		4	19
Autres immobilisations financières	1 078		94			1 172
Total	**373 314**	**0**	**4 628**		**807**	**377 135**

(2) Le 27 avril 2016, Manitou BF a cédé la totalité de ses titres qu'elle détenait dans la société ALGOMAT basée en Algérie.

(1) Informations sur les titres de participation (mouvements en 2016)

Sociétés	31.12.2015	Acquisitions 2016	Virements de poste à poste	Cessions	31.12.2016
Mantou Global Services (Ex CFM).	1 716				1 716
Manitou UK	598				598
Manitou Italia	34 460				34 460
Manitou Benelux	712				712
Manitou Asia	1 309				1 309
Manitou Portugal	2 963				2 963
Manitou Deutschland	8 712				8 712
Manitou Southern Africa	2 219				2 219
Manitou Australia	358				358
Manitou Hangzhou Material Handling	5 705				5 705
Manitou Manutencion Espana	200				200
Manitou Vostok	2 510	2 500			5 010
Manitou Polska	53				53
Manitou Americas	278 973				278 973
Manitou Interface and Logistics Europe	495				495
Manitou South Asia	636				636
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	2 070	2 000			4 070
Manitou Nordics	244				244
Manitou Middle East	212				212
Manitou Malaysia	400				400
Manitou Chile	20				20
LMH Solutions	3 000				3 000
Manitou Developpement		10			10
Total	347 565	4 510			**352 075**

Manitou BF a souscrit aux augmentations de capital des filiales Manitou Vostok et Manitou Brasil, respectivement à hauteur de 2 500 K€ et de 2 000 K€.

en milliers d'euros	31.12.2015	Dotations	Reprises	Dépréciations 31.12.2016
Participations évaluées par équivalence (1)	12 210	0	10 475	1 735
Autres participations	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total	**12 210**	**0**	**1 0 475**	**1 735**

(1) A la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition. Conformément à l'article 332-4 du PCG, une reprise de 10 475 K€ a été comptabilisée sur l'exercice 2016 portant ainsi le montant total de la provision au 31 décembre 2016 à 1 735 K€.

NOTE 5 – PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE (EN MILLIERS D'EUROS)

		31.12.2015				31.12.2016		
Sociétés	% détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équi-valence (IFRS)	Ecart d'équi-valence (IFRS)	% détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équi-valence (IFRS)	Ecart d'équi-valence (IFRS)
Manitou Global Services (Ex CFM)	100,00%	1 716	11 173	9 457	100,00%	1 716	12 360	10 644
Manitou UK	99,42%	598	8 553	7 955	99,42%	598	5 862	5 264
Manitou Italia	100,00%	34 460	76 161	41 701	100,00%	34 460	74 754	40 294
Manitou Benelux	99,99%	713	3 684	2 971	99,99%	713	3 934	3 221
Manitou Asia	100,00%	1 310	7 170	5 860	100,00%	1 310	8 118	6 808
Manitou Portugal	100,00%	2 963	6 874	3 911	100,00%	2 963	7 724	4 761
Manitou Deutschland	100,00%	8 712	2 898	-5 814	100,00%	8 712	3 332	- 5 380
Manitou Southern Africa	100,00%	2 219	13 539	11 320	100,00%	2 219	15 713	13 494
Manitou Australia	86,00%	358	5 068	4 710	86,00%	358	6 465	6 107
Manitou Hangzhou Material Handling	100,00%	5 705	2 380	-3 325	100,00%	5 705	2 338	- 3 367
Manitou Manutencion Espana	100,00%	200	634	434	100,00%	200	910	710
Manitou Vostok	100,00%	2 510	305	-2 205	100,00%	5 010	5 037	27
Manitou Polska	100,00%	53	265	212	100,00%	53	301	248
Manitou Americas	100,00%	278 973	191 965	-87 008	100,00%	278 973	197 832	-81 141
Manitou Interface and Logistics Europe	99,00%	495	1 008	513	99,00%	495	1 103	608
Manitou South Asia	100,00%	637	865	228	100,00%	637	1 057	420
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	99,83%	2 070	-561	-2 631	99,96%	4 070	412	- 3 658
Manitou Nordics	100,00%	244	313	69	100,00%	244	336	92
Manitou Middle East	100,00%	211	279	68	100,00%	211	293	82
Manitou Malaysia	100,00%	400	370	-30	100,00%	400	328	-72
Manitou Chile	100,00%	20	19	-1	100,00%	20	21	1
LMH Solutions	100,00%	3 000	2 393	-607	100,00%	3 000	2 100	- 900
Manitou Developpement					100,00%	10	10	0
Total		**347 565**	**335 355**	**-12 210**		**352 075**	**350 340**	**- 1735**

NOTE 6 – STOCKS

	31.12.2015			31.12.2016		
en milliers d'euros	Total brut	Dépréciation	Net	Total brut	Dépréciation	Net
Matières premières	82 663	1 894	80 769	61 417	1 766	59 651
En-cours de fabrication	13 868		13 868	20 529		20 529
Produits finis	51 287	1 189	50 098	79 889	1 304	78 585
Marchandises	49 882	8 767	41 115	57 608	8 857	48 751
Total	**197 700**	**11 850**	**185 850**	**219 443**	**11 927**	**207 516**

NOTE 7 – CRÉANCES D'EXPLOITATION

	Montants bruts			Provisions		
en milliers d'euros	31.12.2015	Mouvements 2016	31.12.2016	31.12.2015	Mouvements 2016	31.12.2016
Clients et comptes rattachés	166 665	-1 118	165 547	929	-537	392
Autres créances	6 195	15 681	21 876	0		0
Créances diverses	49 648	- 4 457	45 191	0		0
Capital souscrit appelé, non versé	0	42	42	0		0
Total	**222 508**	**10 148**	**232 656**	**929**	**-537**	**392**

	Montants nets	
en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
Clients et comptes rattachés (1)	165 736	165 155
Autres créances	6 195	21 876
Créances diverses	49 648	45 191
Capital souscrit appelé, non versé	0	42
Total	**221 579**	**232 264**
(1) Dont effets de commerce	869	291

NOTE 8 – VENTILATION DES CRÉANCES

en milliers d'euros	Total brut	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations (1)	4 939	829	3 131	979
Prêts	19	19		
Autres immobilisations financières	1 171	1 171		
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	227	227		
Autres créances clients	165 320	165 320		
Personnel et comptes rattachés	21	21		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	41	41		
Impôt sur les bénéfices	3 224	3 224		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 663	14 663		
Divers	21	21		
Groupe et associés	41 630	41 630		
Débiteurs divers	7 509	7 509		
Charges constatées d'avance	3 532	3 532		
Total	**242 317**	**238 207**	**3 131**	**979**
(1) Prêts accordés au cours de l'exercice	18			
(1) Prêts remboursés au cours de l'exercice	733			

NOTE 9 – DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées au cours du 31 décembre.

Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un « acheté-vendu » à cette date et les intérêts courus sur les autres placements ont été comptabilisés à la fin de l'exercice.

en milliers d'euros	2015	2016
SICAV monétaires (évaluées au cours du 31.12.2016, valeur d'acquisition à cette date)	43400	95
Actions société cotée	550	0
Provision pour dépréciation actions	-258	0
Actions propres de la société (1)	8 592	23 445
Provision pour dépréciation actions propres (1)	-4791	0
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	**47 493**	**23 540**
Disponibilités	9 170	46 042
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT & DISPONIBILITÉS	**56 663**	**69 582**

(1) Actions propres

En juillet 2016, Manitou BF a procédé au rachat de 1 120 000 de ses propres titres détenus par Toyota.

En parallèle, 5 737 titres ont été attribués gratuitement à des salariés de filiales. Ainsi, au 31 décembre 2016, les actions propres détenues par la société en couverture d'option d'achat d'actions (1 381 461) sont inscrites en valeurs mobilières de placement pour le prix d'acquisition de 23 445 K€, soit un prix moyen de 16,97 € par action.

Au 31 décembre 2016, le cours moyen de décembre de la valeur de marché de ces actions est de 18,40 € pour des prix d'exercice compris entre 30,95 € et 39,80 €, le caractère exerçable des plans a été jugé peu probable.

En conséquence, la valeur de marché au 31 décembre 2016 étant supèrieure au prix moyen d'acquisition, la provision pour dépréciation existante au 31 décembre 2015 a donc été reprise en totalité sur 2016 pour un montant de 4 791 K€.

Cette reprise a été comptabilisée en résultat exceptionnel.

NOTE 10 – CAPITAUX PROPRES

NOTE 10.1 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Primes	Ecart de réeva-luation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et provisions réglementées	Total de capitaux propres
31.12.2015	**39 552**	**43 703**	**908**	**3 955**	**315 338**	**16 923**	**60 814**	**12 131**	**493 324**
Augmentation de capital	6	67							73
Résultats 2015						46 682	- 46 682		0
Dividendes							-14 132		-14 132
Résultats 2016							54 342		54 342
Impacts des écarts d'équivalence									0
Variation subventions investissements								-13	-13
Variation de la provision hausse des prix									0
Variation des amortissements dérogatoires de l'exercice								-4 665	-4 665
31.12.2016	**39 558**	**43 770**	**908**	**3 955**	**315 338**	**63 605**	**54 342**	**10 740**	**532 216**

NOTE 10.2 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre	Montant
Composition du capital au début de l'exercice	1,00 €	39 551 949	39 551 949 €
Augmentation de capital	1,00 €		
Options de souscription d'actions	1,00 €	5 500	5 500 €
CAPITAL AU 31.12.2016	**1,00 €**	**39 557 449**	**39 557 449 €**

NOTE 11 – PROVISIONS

		Augmentations	Reprises		
en milliers d'euros	**31.12.2015**	Dotations	Utilisées	Non utilisées	**31.12.2016**
Provisions réglementées					
Provision pour hausse des prix	0				0
Amortissements dérogatoires	12 032	1 758	3 137		10 653
Autres provisions réglementées	0				0
Total	**12 032**	**1 758**	**3 137**	**0**	**10 653**
Provisions pour risques et charges					
Litiges	2 437	699	129	1 418	1 589
Garanties données aux clients (1)	8 254	5 322	3 995	816	8 765
Pertes de change	1 697	3 778	1 697		3 778
Pensions et obligations similaires (2)	917	99		38	978
Autres provisions pour risques & charges (3)	161	8	169		0
Provisions pour engagements de retraite (4)	13 559	2 520			16 079
Total	**27 026**	**12 426**	**5 990**	**2 272**	**31 190**
Provisions pour dépréciations					
Immobilisations corporelles	1				1
Titres de participation	12 210		10 475		1 735
Stocks et encours	11 850	6 434	6 342	15	11 927
Comptes clients	929	133	385	285	392
Autres (5)	5 071		258	4 791	22
Total	**30 061**	**6 567**	**17 460**	**5 091**	**14 077**
TOTAL GÉNÉRAL	**69 118**	**20 751**	**26 587**	**7 363**	**55 919**

Dont dotations et reprises :	**Dotations**	**Reprises**
- d'exploitation	*15 203*	*13 592*
- financières	*3 778*	*12 172*
- exceptionnelles	*1 770*	*8 186*

(1) GARANTIES

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur mise en service par les réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas ou dans le cadre de campagnes. Cette provision est calculée selon une approche statistique.

(2) PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

Ce poste correspond au montant de la provision pour médailles du travail.

(3) AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES

La provision pour risque sur les attributions gratuites d'actions de 161 K€ existante au 31 décembre 2015 a été repise en totalité sur l'exercice 2016.

(4) PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les provisions pour engagement de retraite ont été évaluées selon les principes décrits dans la note 1.9. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes :

(5) AUTRES

Dépréciations des titres en auto-contrôle (Voir note 9).

		31.12.2015	31.12.2016
Age de départ	- cadres	62/67 ans	62/67 ans
	- non cadres	62/67 ans	62/67 ans
		Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans	Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans
Taux de progression annuel des salariés		4,00%	3,90%
Taux d'actualisation		2,25%	1,80%
Taux de rendement des actifs		2,25%	1,80%
Taux de mortalité		TGH05/TGF05	TGH05/TGF05
Taux de rotation du personnel	- cadres	2,50%	2,50%
	- non cadres	1,00%	1,00%

Les écarts actuariels ont été pris en compte en totalité dans le résultat.

La provision pour indemnité de fin de carrière a évolué comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
Engagement fin de période	19 026	21 088
Actifs de couverture fin de période	5 467	5 009
Situation financière	-13 559	- 16 079
Coût des services passés (évolution convention collective 08.2010)	0	0
(Provision) / montant payé d'avance	-13 559	- 16 079

L'impact résultat enregistré dans les comptes en 2015 et en 2016 se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
Coût des services	1 493	1 383
Coût d'actualisation	464	457
Rendement attendu des actifs de couverture	-132	-121
Réduction	0	0
Coût des services passés	0	0
Sous total	1 825	1 719
Transfert acquisition	-266	0
Ecart actuariel calculé	-1 973	801
Total	**- 414**	**2 520**

NOTE 12 – VENTILATION DES DETTES

en milliers d'euros	Total brut 31.12.2016	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit (1)	100 565	50 065	19 500	31 000
Emprunts et dettes financières diverses	6 307	6 307		
Fournisseurs et comptes rattachés	162 440	162 440		
Personnel et comptes rattachés	23 763	23 763		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	16 784	16 784		
Impôt sur les bénéfices	0			
Taxe sur la valeur ajoutée	77	77		
Autres impôts et taxes	2 154	2 154		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 565	4 565		
Groupe et associés	52 196	52 196		
Autres dettes	24 208	24 208		
Produits constatés d'avance	6 106	3 185	2 921	
Total	**399 165**	**345 744**	**22 421**	**31 000**
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice	45 644			
(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice	61 583			

En décembre 2016, Manitou a aménagé et étendu son financement mis en place en 2013. La nouvelle ligne RCF (Revolving Credit Facility) multidevises s'élève à 180 millions d'euros d'une maturité de 5 ans avec une extension possible de 2 ans. Les lignes A, B et Capex Facility ont été remboursées par anticipation pour 61 millions d'euros.

Parallèlement à ces remboursements d'emprunt, en décembre 2016, deux lignes de crédit ont été tirées sur le nouvel RCF pour 25 et 20 millions d'euros.

NOTE 13 – ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
Participations évaluées par équivalence (1)	347 565	352 065
Créances rattachées à des participations	0	0
Autres participations	18 995	18 940
Créances clients et comptes rattachés	80 684	81 389
Autres créances	34 788	47 747
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 700	32 822
Dettes immobilisations	0	0
Autres dettes	62 615	70 482
Charges financières	931	940
Produits de participations	25 422	11 585
Autres produits financiers	2 253	2 649
(1) Dont écart d'équivalence :	0	0

Aucune transaction n'a été conclue en dehors des conditions normales de marché.

NOTE 14 – PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

NOTE 14.1 - PRODUITS À RECEVOIR

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
Créances rattachées à des participations	60	47
Autres immobilisations financières	0	0
Créances clients et comptes rattachés	1 562	3 820
Autres créances	4 820	7 329
Disponibilités	2	2

NOTE 14.2 - CHARGES À PAYER

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
Emprunts et dettes établissements de crédit	588	651
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 363	30 419
Dettes fiscales et sociales	32 102	37 047
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	903	2 263
Autres dettes	21 177	23 494

NOTE 15 – PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

		31.12.2016
en milliers d'euros	Charges	Produits
Charges / Produits exploitation	3 532	6 106
Charges / Produits financiers	0	0
Charges / Produits exceptionnels	0	0
Total	**3 532**	**6 106**

NOTE 16 – ÉCARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

		31.12.2016
en milliers d'euros	**Écarts d'actif (1)**	**Écarts de passif**
Emprunts et dettes financières	3 610	2 892
Clients	42	2 197
Fournisseurs	127	5
Total	**3 779**	**5 094**

(1) Couverts par une provision pour risque constituée pour 1 697 K€.

NOTE 17 - ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

en milliers d'euros	31.12.2015	31.12.2016
Actif		
Terrains	354	354
Participations	554	554
Total	**908**	**908**
Passif		
Réserve de réévaluation (1976)	908	908
Autres écarts (écarts de mise en équivalence)	0	0
Total	**908**	**908**

NOTE 18 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

en milliers d'euros	2015	2016
A - Répartition par activité		
Production (Société Manitou BF)	607 253	653 414
Négoce pièces de rechange	133 575	138 744
Négoce matériels	134 224	158 446
Total	**875 052**	**950 604**
B - Répartition par marché géographique		
France	243 352	286 890
Export	631 700	663 714
Total	**875 052**	**950 604**

NOTE 19 – REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES

en milliers d'euros	31.12.2016 Produits
Reprise de provision pour risques	6 396
Reprise dépréciation immobilisations corporelles	0
Reprise de provision dépréciation actifs circulants	7 026
Transfert de charges d'exploitation (1)	4 692
Total	**18 114**

(1) Le poste de transfert de charges comprend principalement des refacturations de services centraux à la filiale Manitou Italia pour 1 932 K€ et à la filiale Manitou Americas pour 877 K€, ainsi que diverses refacturations de frais.

NOTE 20 – RÉSULTAT FINANCIER

en milliers d'euros	31.12.2016 Charges	 Produits
Revenus de titres		11 590
Gains de change		29 018
Reprise de provision dépréciation titres (1)		10 475
Autres produits		2 956
Intérêts sur emprunts	3 144	
Pertes de change	31 889	
Autres charges	2 101	
Total	**37 134**	**54 039**

(1) La mise en équivalence des titres de participation a donné lieu à une reprise de provision en 2016 pour 10 475 K€ ramenant ainsi la provision au 31 décembre 2016 de 12 210 K€ à 1 735 K€.

NOTE 21 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

en milliers d'euros	Charges	31.12.2016 Produits
Produits de cession immobilisations corporelles		228
Produits de cession immobilisations financières (1)		133
Reprise amortissements dérogatoires		3 136
Reprise provision pour risque (2)		4 791
Divers		213
Charges nettes s/cessions immobilisations corporelles	89	
Charges nettes s/cessions immobilisations financières (1)	74	
Charges exceptionnelles de licenciement (3)	490	
Dotations aux amortissements dérogatoires et exceptionnels	1 758	
Divers	261	
Total	**2 672**	**8 501**

(1) Cession des titres de la filiale algérienne ALGOMAT.

(2) Reprise de la provision pour dépréciation des titres d'auto-contrôle.

(3) Indemnités et primes de départ liées à la réorganisation de la société.

NOTE 22 – IMPÔT

NOTE 22.1 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en milliers d'euros	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant (1)	55 575	6 915	48 660
Résultat exceptionnel (1)	5 829	2 008	3 821
Contribution exceptionnelle sur distribution dividende		424	-424
Crédits d'impôts (2)		-2 271	2 271
Produits d'impôts d'intégration fiscale (3)		-14	14
Résultat net comptable	61 404	7 062	54 342

(1) Le résultat fiscal 2016 après imputation de la totalité des déficits reportables à hauteur de 16 080 € ressort à 25 991 K€ donnant lieu à une charge d'impôt de 8 923 K€.

(2) Il s'agit des crédits d'impôts recherche et apprentissage.

(3) Il s'agit du produit d'impôt d'intégration fiscale de la filiale CFM.

NOTE 22.2 - CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé sur l'exercice 2016 est de 2 269 K€.

NOTE 22.3 - ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

en milliers d'euros	Base	2016 Montant
NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS		
Provisions réglementées au 31.12.2016	10 653	
Autres évaluations dérogatoires		
Total	**10 653**	
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS		**3 669**
ALLÈGEMENTS		
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	7 340	
Total	**7 340**	
ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS		**2 528**

NOTE 22.4 - INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

en milliers d'euros	31.12.2016
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**54 342**
Impôt sur les bénéfices	7 062
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	**61 404**
Variation des provisions réglementées	- 1 378
Autres évaluations dérogatoires	
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, HORS INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	**60 026**

NOTE 23 – CRÉDIT-BAIL

Aucun contrat crédit-bail immobilier ne subsiste au 31 décembre 2016.

NOTE 24 - ENGAGEMENTS DONNÉS

en milliers d'euros	31.12.2016
Effets escomptés non échus	0
Avals, cautions, nantissements	1367
Hypothèques	0
Pactes d'actionnaires	903
Ventes de devises à terme	65 644
CAP de devises	25 000
Swap de taux	50 000
Engagements de reprise de matériels (1)	0

(1) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement.

Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 25 – EFFECTIF MOYEN

personnel salarié	2015	2016
Cadres	392	406
Agents de maîtrise et techniciens	49	48
Employés	442	454
Ouvriers	905	886
Total	**1788**	**1794**

NOTE 26 – INFORMATION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2016 :

en milliers d'euros ou nombre de titres	Salaires	Mandats	Indemnités compl.	Stock-options attribuées	Stock-options levées	Autres prov. et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	144	441				
Mandataires sociaux dirigeants		733				444

NOTE 27 – INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF, et donnée dans l'annexe aux comptes consolidés, est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 28 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La société Manitou BF a annoncé le 27 mars 2017 l'acquisition de la société Terex Equipment Private Limited (TEPL) basée à Greater Noïda en Inde. Cette acquisition, réalisée auprès de Terex Corporation, sera finalisée au cours du premier semestre 2017. TEPL est spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de matériels de construction, principalement des tractopelles et des mini-chargeurs. TEPL a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros essentiellement dans le sous-continent indien. Fort de ce rachat, le groupe Manitou confirme ses ambitions sur le marché de la manutention en Inde, et de manière plus large en Asie et dans les pays émergents.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Comme pour la valorisation des titres mis en équivalence, les comptes consolidés de l'exercice 2016 ayant été établis selon les normes IFRS, les valeurs retenues pour la présentation de ce tableau sont celles résultant de ces normes.

SOCIÉTÉS *en milliers d'euros ou en devises*	Capital	Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat	Quote-part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS Brute	Nette	Mise en équivalence	Prêts et avances consentis et non rem-boursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
I - Renseignements détaillés											
A - FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)											
	EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Manitou Global Services (Ex CFM)	1 320	10 093	100,00%	1 716	1 716	12 360			5 275	416	
LMH Solutions	3 000	- 768	100,00%	3 000	3 000	2 100	990		10 214	-321	
Manitou Italia	5 000	74 778	100,00%	34 460	34 460	74 754			212 250	5 558	7 100
Manitou Benelux	500	3 434	100,00%	713	713	3 934	1 924		100 648	1 750	1 485
Manitou Portugal	600	7 053	100,00%	2 963	2 963	7 724			12 352	850	
Manitou Deutschland	800	2 532	100,00%	8 712	8 712	3 332			81 323	1 434	1 000
Manitou Manutencion Espana	200	710	100,00%	200	200	910	176		4 402	276	
Manitou Interface & Logistics Europe	500	603	99,00%	495	495	1 103	14 636		38 487	95	
Manitou Nordics	242	94	100,00%	244	244	336			873	23	
Manitou UK	GBP 230	GBP 5700	99,42%	598	598	5862	8 130		GBP 95 590	GBP 1 721	
Manitou Americas	USD 361 165	USD -152 461	100,00%	278 973	278 973	197 832	8 748		USD 328 993	USD - 1 710	
Manitou Asia	SGD 400	SGD 11 967	100,00%	1 310	1 310	8 118	644		SGD 35 203	SGD 1 313	
Manitou Southern Africa	ZAR 938	ZAR 226 220	100,00%	2 219	2 219	15 713			ZAR 375 411	ZAR - 2 374	
Manitou Middle East	AED 1 000	AED 135	100,00%	212	212	293			AED 2 268	AED 20	
Manitou Australia	AUD 400	AUD 9 037	86,00%	358	358	6 465	2 656		AUD 55 883	AUD 1 887	
Manitou China	CNY 59 938	CNY -42 825	100,00%	5 705	5 705	2 338			CNY 12 616	CNY 309	
Manitou Vostok	RUB 338	RUB 323 533	100,00%	5 010	5 010	5 037			RUB 2 219 164	RUB 114 393	
Manitou Polska	PLN 200	PLN 1 127	100,00%	53	53	301			PLN 4 820	PLN 195	
Manitou South Asia	INR 45 000	INR 30 694	100,00%	637	637	1 057			INR 83 206	INR 13 380	
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	BRL 14 179	BRL -12 767	99,96%	4 070	4 070	412	3 472		BRL 12 868	BRL - 3 748	
Manitou Malaysia	MYR 1 965	MYR -413	100,00%	400	400	328	254		MYR 3 665	MYR -186	
Manitou Chile	CLP 15 000	CLP 0	100,00%	20	20	21			CLP 0	CLP 0	
B - PARTICIPATIONS (10 à 50%)											
Manitou Finance France	EUR 4 682	EUR 20 601	49,00%	12 571	12 571				EUR 48 059	EUR 1 905	
Manitou Finance Ltd	GBP 7 270	GBP 11 116	49,00%	4 875	4 875				GBP 9 746	GBP 3 471	
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	CNY 27 880	CNY -13 500	50,00%	1 448	1 448				CNY 19 511	CNY -7 550	
C - PARTICIPATIONS (Sociétés sans activité)											
Cobra MS	10	-9	100,00%	10	10				0	-3	
Manitou Developpement	10		100,00%	10	10	10			0	0	
I I - Renseignements globaux											
A - FILIALES non reprises au paragraphe I	Néant										
B - PARTICIPATIONS non reprises au paragraphe I	Néant										
C - PARTICIPATIONS non reprises au paragraphe I	Néant										

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

SOCIÉTÉ *en nombre de parts ou d'actions ou en milliers d'euros*	Nature et nominal	Devise	Nombre de parts ou d'actions	Valeur comptable d'origine	Valeur en équivalence
Manitou Global Services (Ex CFM)	Actions de 20	EUR	66 000	1 716	12 360
Manitou Finance France	Actions de 1 000	EUR	12 571	12 571	12 571
Manitou UK	Actions de 1	GBP	228 670	598	5 862
Manitou Italia	Actions de 1	EUR	5 000 000	34 460	74 754
Manitou Benelux	Parts de 500	EUR	999	713	3 934
Manitou Asia.	Actions de 1	SGD	400 000	1 310	8 118
Manitou Portugal	Actions de 5	EUR	120 000	2 963	7 724
Manitou Deutschland	Action de 800 000	EUR	1	8 712	3 332
Manitou Southern Africa	Parts de 1	ZAR	937 500	2 219	15 713
Manitou Finance ltd.	Parts de 1	GBP	3 562 000	4 875	4 875
Manitou Americas	Actions de 361 101	USD	1	278 973	197 832
Manitou Australia	Actions de 1	AUD	344 000	358	6 465
Manitou Hangzhou Material Handling				5 705	2 338
Manitou Manutencion Espana	Actions de 1	EUR	200 000	200	910
Hangzhou Manitou Machinery Equipment				1 448	1 448
Manitou Vostok	Actions de 1	RUB		5 010	5 037
Manitou Polska	Parts de 1	PLN	400	53	301
Manitou Interface and Logistics Europe	Actions de 500	EUR	495	495	1 103
Manitou South Asia	Action de 10	INR	4 499 999	637	1 057
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	Action de 1	BRL	14 174 270	4 070	412
Manitou Nordics	Action de 1	EUR	170 000	244	336
Manitou Middle East	Action de 1	AED	1 000 000	212	279
Manitou Malaysia	Action de 1	MYR	1 965 100	400	328
Manitou Chile	Action de 1	CLP	15 000 000	20	21
LMH Solutions	Actions de 10	EUR	300 000	3 000	2100
Cobra MS	Actions de 100	EUR	100	10	10
Manitou Developpement	Actions de 1	EUR	10 000	10	10
Total				**370 982**	**369 220**

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en euros	2012	2013	2014	2015	2016
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	39 548 949	39 548 949	39 548 949	39 551 949	39 557 449
b) Nombre d'actions émises	39 548 949	39 548 949	39 548 949	39 551 949	39 557 449
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	851 301 672	825 013 338	881 163 431	875 052 088	950 604 154
b) Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	24 288 590	-4 095 475	32 097 756	63 921 122	64 585 177
c) Impôt sur les bénéfices	-821 743	8 011	1 168 145	2 442 468	7 061 863
d) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	39 808 642	-14 308 417	44 820 578	60 814 467	54 342 359
e) Montant des bénéfices distribués	11 864 685	17 797 027	0	13 842 132	14 238 702
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements, provisions et participation des salariés	0,63	-0,10	0,78	1,55	1,45
b) Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation des salariés	1,01	-0,36	1,13	1,54	1,37
c) Dividende versé à chaque action	0,45	0,45		0,36	0,43
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	1 718	1 847	1 789	1 788	1 794
b) Montant de la masse salariale	64 735 908	71 664 769	70 426 403	73 349 207	74 417 961
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	35 388 501	36 160 048	38 172 381	38 410 040	40 879 418

8.4 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 2016

8.4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MANITOU BF, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

8.4.1.1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

8.4.1.2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES

La note 1.4 de l'annexe expose les modalités d'évaluation des titres de participation et précise, en particulier, que la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive est fonction de la quote-part de capitaux propres, déterminés selon les règles de la consolidation, que ces titres représentent. Du fait de l'application obligatoire des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe, les capitaux propres retenus pour la valorisation des titres de participation dans les comptes sociaux sont déterminés en application de ce référentiel.

La note 11 de l'annexe expose les modalités de constitution des provisions au titre des garanties et campagnes données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par la société, et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons également examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.3 de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

8.4.1.3 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Orvault et Saint-Herblain, le 14 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

RSM Ouest	**Deloitte & Associés**
Jean-Michel Picaud	Emmanuel Gadret

8.4.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

8.4.2.1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

8.4.2.2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a- dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION AVEC MADAME JACQUELINE HIMSWORTH, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte-courant

Le montant du compte-courant de Madame Jacqueline HIMSWORTH s'élève au 31 décembre 2016 à 233 579 euros (y compris les intérêts nets des prélèvements). Ce compte-courant a été rémunéré au taux de 2,03%. Le montant des intérêts pris en charges en 2016 par votre société s'élève à ce titre à 3 585 euros.

CONVENTION AVEC MONSIEUR BRAUD (PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION) ET MADAME BRAUD

Compte-courant

Le montant du compte-courant de Monsieur et Madame BRAUD s'élève au 31 décembre 2016 à 6 073 698 euros (y compris les intérêts nets des prélèvements). Ce compte-courant a été rémunéré au taux de 2,03%. Le montant des intérêts pris en charges en 2016 par votre société s'élève à ce titre à 121 815 euros.

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION PAR MANITOU BF DE DEUX VEHICULES DE LA SOCIETE GLGM CONSIL DONT MONSIEUR MICHEL DENIS, DIRECTEUR GENERAL EST GERANT

Lors de sa séance du 12 décembre 2014, votre Conseil d'administration a autorisé la mise en place d'une convention qui a pour objet de conclure un contrat de mise à disposition de deux véhicules, un à usage strictement professionnel et l'autre à usage professionnel et personnel de Monsieur Michel Denis, avec la société GLGM Conseil dont ce dernier est le gérant.

Cette convention a été signée le 10 mars 2015, pour une durée d'un an renouvelable tacitement sous réserve de sa dénonciation par l'une ou l'autre des parties ou de la cessation des fonctions de Monsieur Michel Denis de gérant de GLGM Conseil et/ou de Directeur Général de Manitou BF.

Le budget global affecté à la gestion des deux véhicules est de 2 150€ TTC par mois, prix ferme et non révisable.

b- sans éxécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

ENGAGEMENTS PRIS AU BÉNÉFICE DE MONSIEUR MICHEL DENIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS LE 13 JANVIER 2014

Lors de sa séance du 8 janvier 2014, votre Conseil d'Administration a autorisé le principe du versement à Monsieur Michel Denis, nommé Directeur Général avec effet au 13 janvier 2014, d'une indemnité de rupture en cas de révocation avant le terme du mandat de 4 ans ou de non-renouvellement du mandat à l'issue des 4 ans, sauf si la révocation ou le non-renouvellement sont motivés par une faute lourde.

Le montant de l'indemnité de rupture a été fixé à 100 % de la rémunération fixe, de la rémunération variable et de la prime d'incitation à long terme versées au titre de l'exercice précédant celui au cours duquel la révocation devient définitive ou celui au cours duquel le renouvellement n'est pas intervenu, sous réserve de la satisfaction des critères de bonus réalisés au cours de la période écoulée supérieurs à 35%.

En outre, le Directeur Général sera tenu de respecter une obligation de non-concurrence pour une période de douze mois suivant la fin de son mandat, quels que soient les motifs de cessation dudit mandat. En contrepartie de cette obligation, le Directeur Général percevra une indemnité mensuelle payée à la fin de chaque mois pendant une période d'un an après la cessation effective de son mandat, égale à la moitié de sa rémunération fixe mensuelle perçue au cours du dernier mois précédant la cessation de son mandat.

Orvault et Saint-Herblain, le 14 avril 2017

Les Commissaires aux comptes

RSM Ouest	**Deloitte & Associés**
Jean-Michel Picaud	Emmanuel Gadret

9. ANNEXES RÉGLEMENTAIRES

9.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC **134**

9.2 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **134**

9.3 TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004 **135**

9.4 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL **139**

9.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le document de référence est disponible au siège social de la Société,

430, rue de l'Aubinière - BP 10 249

44 158 Ancenis Cedex – France

Téléphone +33 (0)2 40 09 10 11

et sur le site internet de www.manitou-group.com / relations investisseurs.

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de Manitou :

- les statuts de la Société,
- tous les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques,
- les informations financières historiques de Manitou pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le document de référence 2015 enregistré par l'AMF le 31 mars 2016 sous le numéro D.16-0252,
- le document de référence 2014 enregistré par l'AMF le 31 mars 2015 sous le numéro D.15-0268,
- le document de référence 2013 enregistré par l'AMF le 30 avril 2014 sous le numéro R.14-025,
- le document de référence 2012 enregistré par l'AMF le 30 avril 2013 sous le numéro R.13.020.

Les parties non incluses de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes au sein dudit document de référence.

9.2 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Michel Denis, Directeur général,

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion figurant au chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Ancenis, le 14 avril 2017

Michel Denis,

Directeur général

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte et Associés (RCS Nantes 572 028 041) représentée par M. Emmanuel Gadret 1 rue Benjamin Franklin, CS20039 – 44801 Saint-Herblain Cedex	Commissaire aux comptes titulaire
RSM OUEST (RCS Nantes 864 800 388) représentée par Monsieur Jean-Michel Picaud 213 route de Rennes, L'Arpège Orvault – 44702 orvault Cedex	Commissaire aux comptes titulaire
BEAS représentée par Monsieur Alain Pons 195 avenue Charles de Gaulle – 92000 Neuilly sur Seine	Commissaire aux comptes suppléant
Jean-Michel Grimonprez, membre inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes	Commissaire aux comptes suppléant

RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Michel Denis, Directeur général

Hervé Rochet, Secrétaire général

MANITOU

430, rue de l'Aubinière – BP 10 249 – 44158 Ancenis Cedex – France

Téléphone +33 (0)2 40 09 10 11

9.3 TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT À L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT CE 809/2004

01	**PERSONNES RESPONSABLES**		
	1.1	Nom et fonction des responsables du document	134
	1.2	Déclaration des personnes responsables du document	134
02	**CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES**		
	2.1	Noms et adresses des contrôleurs légaux	134
	2.2	Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné ou n'ayant pas été renouvelés	Na
03	**INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES**		
	3.1	Informations historiques	6, 80 et 113
	3.2	Informations intermédiaires	Na
04	**FACTEURS DE RISQUES**		24 à 31
05	**INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**		
	5.1	Histoire et évolution de la société	7
	5.1.1	Raison sociale et nom de la société	66 et 84
	5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	66 et 84
	5.1.3	Date de constitution et durée de vie	66
	5.1.4	Siège social et forme juridique	66
	5.1.5	Événements importants dans le développement de la société	7, 22, 88, 111, 116 et 128
	5.2	Investissements, politique d'investissement	19
	5.2.1	Principaux investissements réalisés	19
	5.2.2	Principaux investissements en cours	19
	5.2.3	Principaux investissements à réaliser	19
06	**APERÇU DES ACTIVITÉS**		
	6.1	Principales activités	8
	6.1.1	Nature des opérations	8 à 10
	6.1.2	Nouveau service lancé	Na
	6.2	Principaux marchés	14 à 16, 29
	6.3	Événements exceptionnels	Na
	6.4	Dépendance de l'émetteur	18, 29
	6.5	Position concurrentielle	16
07	**ORGANIGRAMME**		
	7.1	Description sommaire du groupe	11, 111
	7.2	Liste des filiales importantes	11
08	**PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS**		
	8.1	Immobilisations corporelles	12
	8.2	Question environnementale	34 à 53
09	**EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT**		
	9.1	Situation financière	14 à 19
	9.2	Résultat d'exploitation	14 à 19
	9.2.1	Facteurs importants	14 à 19, 22, 28 et 29
	9.2.2	Changements importants relatifs au chiffre d'affaires	14 à 16
	9.2.3	Autres facteurs influant les opérations	22, 28 à 31
10	**TRÉSORERIE ET CAPITAUX**		
	10.1	Capitaux de l'émetteur	6, 67 à 70, 81, 82, 99, 115, 122
	10.2	Source et montant des flux de trésorerie	83 et 114
	10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	24, 25, 92 à 96, 124
	10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sur les opérations de l'émetteur	Na
	10.5	Sources de financement attendues	24 et 25
11	**RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES**		22
12	**INFORMATION SUR LES TENDANCES**		
	12.1	Principales tendances récentes	21
	12.2	Tendances susceptibles d'influer l'exercice en cours	21, 22, 28 à 30, 111 et 128
13	**PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE**		
	13.1	Hypothèses	Na
	13.2	Rapport des contrôleurs légaux	Na
	13.3	Prévisions ou estimations	Na
	13.4	Prévisions ou estimations antérieures en cours	Na

14	**ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GÉNÉRALE**	
14.1	Organes d'administration et de direction	56 à 60
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	59
15	**RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES**	
15.1	Rémunération et avantages en nature	60 à 62
15.2	Pensions, retraites et autres avantages	62
16	**FONCTIONNEMENTS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	56 à 59
16.2	Contrat de service liant les membres des organes d'administration	59
16.3	Comité d'audit et comité des rémunérations	75
16.4	Régime de gouvernement d'entreprise	74
17	**SALARIÉS**	
17.1	Effectifs	6, 40, 41, 110, 128
17.2	Participation et stock-options	60 à 62, 99, 100
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	67, 68
18	**PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**	
18.1	Nom des personnes détenant des droits de vote	69
18.2	Différents droits de vote	69
18.3	Contrôle de l'émetteur	69
18.4	Accord risquant d'entraîner un changement de contrôle	70
19	**OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS**	70
20	**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR**	
20.1	Informations financières historiques	6, 80 à 83, 89, 113 à 115, 130
20.2	Informations financières pro forma	Na
20.3	États financiers 2016	80 à 111, 113 à 130
20.4	Vérification des informations financières	112, 131
20.4.1	Attestation des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	112, 131
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	Na
20.4.3	Informations financières non vérifiées par les contrôleurs légaux	Na
20.5	Date des dernières informations financières	84
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	Na
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées post-clôture	Na
20.6.2	Informations financières intermédiaires post-clôture	Na
20.7	Politique de distribution des dividendes	70
20.7.1	Dividendes par action	70
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	70
20.9	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	71
21	**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**	
21.1	Capital social	67
21.1.1	Montant du capital souscrit	67
21.1.2	Actions non représentatives du capital	Na
21.1.3	Auto-contrôle	69, 99
21.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles	Na
21.1.5	Engagements visant à augmenter le capital social	Na
21.1.6	Informations relatives à des options	99, 100
21.1.7	Historique du capital social	67, 130
21.2	Acte constitutif et statuts	66
21.2.1	Objet social de l'émetteur	66
21.2.2	Dispositions concernant les membres des organes d'administration	56 à 59
21.2.3	Droits relatifs à chaque catégorie d'actions	66
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	76
21.2.5	Conditions de convocation des assemblées générales	76
21.2.6	Dispositions relatives à un changement de contrôle	70
21.2.7	Seuils statutaires	70
21.2.8	Conditions de modification du capital	67, 68
22	**CONTRATS IMPORTANTS**	29
23	**INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS**	
23.1	Identité des tiers	134
23.2	Attestation de reproduction fidèle des informations	134
24	**DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**	134
25	**INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**	11, 12, 111, 129

9.4 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

01	COMPTES CONSOLIDÉS	80 à 111
02	COMPTES SOCIAUX	113 à 130
03	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14 à 22
04	DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	134
05	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	112
06	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	131
07	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	132
08	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	108
09	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EN APPLICATION DE L'ART. 225-37 DU CODE DU COMMERCE	74
10	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	78

MANITOU GROUP

Siège social
430, rue de l'Aubinière

BP 10249
44158 Ancenis cedex - France
T +33 (0)2 40 09 10 11 / F +33 (0)2 40 09 21 90
www.manitou-group.com

Réalisation : nobilito - RCS Nantes 500 547 260 - Crédits photos : Gaël Arnaud, Manitou Group. Impression : Goubault imprimeur - Certifié ISO 14001- Imprimé avec des encres végétales sur papier PEFC.

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org
PEFC™
10-32-3010

Manitou BF
Société Anonyme au capital de 39 617 974 € / RCS Nantes B857 802 508 / Siret 857 802 508 00047 / APE 292 D / APE - NAF 2822Z